



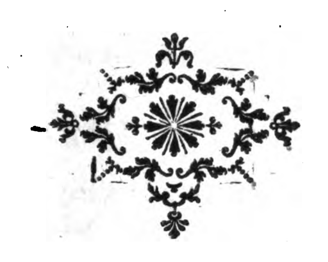


AMBASSADES
DE MONSIEUR
DE LA BODERIE.

AMBASSADES
DE MONSIEUR
DE LA BODERIE,
EN ANGLETERRE

Sous le regne d'HENRI IV & la minorité de LOUIS XIII. depuis les années 1606. jusqu'en 1611.

TOME III.



M. DCC. L.



AMBASSADES DE MONSIEUR DE LA BODERIE EN ANGLETERRE.

LETTRE

De M. De la Boderie à M. de Puisieux.

MONSIEUR,

Je ne vous parlerai plus du Comte de Tyrone, comme aussi je n'en parle, ni ne m'en parle-t-on plus par-deçà. C'est chose faite, dont je ne doute point qu'il ne demeure quelque souvenir dans l'ame de ces Messieurs ; mais comme ils n'en seront point plus mauvais pour cela, 1 Janvier 1608.

1 Janvier 1608.

quand bien on s'y fût gouverné d'autre ſorte, ils ne s'en fuſſent pas rendus meilleurs. Il n'eſt point paſſé à Rome, comme on diſoit, dont on montre être bien aiſe; & il ſemble que l'Archiduc l'ait retenu ſur la requête qu'on lui en a faite. Cependant ſes amis pâtiſſent en Irlande, car on en prend autant que l'on peut; & à cette occaſion tout le pays eſt révolté, mais encore ſans aucune forme d'armes, ni ſans aucun chef déclaré de la part des Irlandois, qui en ce commencement ſont fort mal menés, & contraints de ſe cacher, ou ſe retirer dans des lieux forts du mieux qu'ils peuvent. Hier arriverent ici les perſonnes qu'on en attendoit, qui ſont un frere dudit Comte & ce Baron d'Hau dont je vous ai ci-devant parlé. Il y en avoit encore deux autres, dont l'un a été éxécuté, l'autre s'eſt ſauvé & retiré dans les bois. Il y eſt paſſé, à ce que j'apprens, force Jéſuites & autres Prêtres, qui n'y doivent point être envoyés ſans deſſein. Le Baron d'Avers y eſt paſſé auſſi avec quelques huit cens hommes de pied, pour commander à la Province de Mounſter, & le Comte de Claudicart, Irlandois, mais marié & établi

par-deçà, s'y en va avec deux cens chevaux pour se joindre au Viceroi. Cependant le Roi contente sa libéralité par les présens qu'il fait aux Anglois & Ecossois, indifféremment, des biens dudit Comte de Tyrone & de ses adhérens, qui, à ce qu'on dit, ne sont pas petits; & il semble que sa résolution soit de tirer autant qu'il pourra des naturels de ce Royaume, & le peupler peu à peu de ces deux nations: de sorte que si ledit Comte a quelque dessein & ne se hâte, il est en danger de trouver la place prise. 1 Janvier 1608.

Je vous ai dit ci-devant comme la crainte qu'on a par-deçà, que nous ne prenions trop d'autorité parmi les Etats, & celle qu'on a d'ailleurs que le Roi d'Espagne ne s'offense, étoient cause de ce que dès maintenant on se résout d'entrer dans la Ligue que demandent lesdits Etats aussi bien que nous, mais non avec nous, & à la charge encore qu'elle n'aura lieu qu'après la paix faite & conclue. Les choses en sont toujours-là. Et comme en tout ce qu'ils font ici, il est aisé à voir qu'ils ne marchent qu'à tâtons, & plutôt sur les pas que nous frayons, qu'avec aucun des-

1 Janvier 1608.

sein formé de leur part, je loue extrêmement que S. M. poursuive sa pointe encommencée, sans avoir égard à eux qu'autant que l'honnêteté l'y oblige ; car plus ils nous verront avoir de puissance parmi lesdits Etats, & plus ils craindront & estimeront le Roi : & sans doute que la paix ainsi avancée & appuyée par S. M, tiendra lesdits Etats beaucoup plus attachés à elle que non pas à eux ; vu même qu'à ce que je reconnois tous les jours davantage du sieur Carron, ils connoissent fort la foiblesse des Anglois, & que tout ce qu'ils traitent maintenant avec leur Roi, est plutôt par coutume & forme d'acquit, qu'autrement : ce que ledit Roi & les siens ne sont sans reconnoître ; & tous les jours lui échape-t-il quelque parole qui le témoigne. Même l'un de ces soirs, lorsqu'il étoit aux champs, il dit en pleine table que les Etats lui en faisoient tous les jours quelqu'une, mais qu'il leur feroit bien rendre ce qu'ils lui devoient. S'ils sont sages, ils pourvoiront aux places où il tient garnison, de peur que la premiere nécessité qu'il aura, ou la premiere appréhension qui lui viendra d'Espagne, ne le fassent,

résoudre à en tirer de l'argent, ou les leur bailler pour avoir paix, à qui possible il se fiera lors davantage qu'à eux ni à nous.

1 Janvier 1608.

Je me suis fort particuliérement informé, s'il étoit vrai qu'il fût venu quelqu'un par devers ledit Roi de la part du Prince Maurice, mais je n'en trouve aucune rencontre, & je crois qu'il n'en soit rien. Aussi tiens-je ledit Prince trop avisé pour se vouloir appuyer, au desçu desdits Etats, à un si mauvais étaie. La cause pourquoi ledit Roi a demeuré si renfermé en sa derniere chasse, a été pour répondre, à ce qu'on m'a dit, à un livre du Jésuite Persons, dans lequel lui & le Comte de Salisbury sont un peu maltraités; n'ayant été vu, ni assisté durant cette solitude, que du maître de Chapelle & d'un Ministre qu'il avoit appellé tout exprès de cette ville, pour lui fournir de mémoire & de matiere. L'état de ce qu'il faudroit pour la composition d'une bonne armée, seroit aussi beau à sortir de sa main que cela. Il est de retour depuis deux jours, & toute la Cour, même M. le Prince de Galles & Madame la Princesse, où depuis on ne parle que du bal de la Reine, du-

1 Janvier 1608. quel je vous avois derniérement pensé beaucoup dire en vous disant qu'il couteroit six ou sept mille écus, & maintenant, à ce que j'apprens de fort bon lieu, il en coûtera plus de trente, dont il n'y en a pas un du Conseil qui ne se fâche fort. Jusques ici nul ne peut deviner pourquoi ledit Roi ait voulu s'opiniâtrer à cette dépense. Un galant homme disoit l'autre jour à ce propos, qu'en France il étoit né un second fils, en Espagne un autre; qu'en l'un & en l'autre lieu on n'en avoit fait aucune magnificence publique; qu'ici il étoit mort une fille, & qu'on voyoit ce que ce Roi faisoit pour cela; & que néanmoins il y avoit bien autant d'argent en France & en Espagne comme ici. La vérité est que la plupart des Dames qui en sont, sont Catholiques; mais si me semble cela tiré de trop loin, pour faire que ceux de cette Religion-là en prennent davantage de confiance.

J'ai visité le Prince & la Princesse, depuis qu'ils sont arrivés, & j'ai présenté au premier les lettres que S. M. lui a écrites par le sieur du Glas, arrivé seulement depuis huit ou dix jours. Il les a reçues à beaucoup d'honneur,

comme tout ce qui lui vient de la part de S. M. Pour Madame la Princesse, je vous assure qu'il ne tiendra jamais à elle qu'elle ne soit Dauphine : (ce qui n'est pas un des plus mauvais appétits qu'elle pourroit avoir,) car elle ne s'afflige nullement quand on lui en parle. Elle est belle, de bonne grace, fort bien nourrie ; & parle très-bien François, beaucoup mieux que son frere.

1 Janvier 1608.

Au demeurant, Monsieur, je vous ai prié quelquefois pour le sieur Gremm, ci-devant éxemt des Gardes Ecossoises, à ce qu'il plût à S. M. avoir pitié de lui & lui donner sa grace. Je crois que le Roi de la Grande Bretagne & la Reine aussi en ont écrit à leurs Majestés; l'un & l'autre ou en ont parlé, ou fait parler, le Prince de même, & tout ce qu'il y a de Seigneurs & honnêtes gens en cette Cour. De sorte qu'encore que je sorte de serment de ne rebattre jamais plus d'une fois la même chose, si suis-je contraint de le faire en celle-ci, d'autant plus que je croirois faire faute à ce qui est du service du Roi; lui pouvant assurer en vérité qu'il n'est possible de témoigner plus d'affection & de remors, ni plus de regret de l'avoir offen-

ſé, que ce qu'en montre icelui Gremm.

1 Janvier 1608.

Je crois que ſa Majeſté peut regagner un bon ſerviteur, & l'obligeant, obliger toute cette Cour, & ſi j'oſe dire, toute ſa nation. Je vous ſupplie faire voir à ſa Majeſté ce que j'en dis, & l'accompagner de tous les bons offices que vous ſçaurez y contribuer, & envers M. le Chancelier ſemblablement; vous aſſurant qu'encore que je n'y prétende aucun intérêt, ſi recevrai-je cette faveur à obligation particuliere, pour en demeurer d'autant plus étroitement.

De Londres, le 1 Janvier 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE VILLEROY.

MONSIEUR;

Ce que je répons à M. de Puiſieux ſatisfera, s'il vous plaît, à ce qu'il vous a plu m'écrire par la vôtre du 11 du paſſé, puiſqu'auſſi bien votre lettre & la ſienne ne touchent qu'une même

chose. Je vous dirai par celle-ci que M. le Duc de Lenox m'a fait la faveur de venir dîner céans, pour m'avertir que la Reine de la Grande Bretagne étant avant hier allée au devant du Roi son mari, elle lui avoit dit que l'Ambassadeur d'Espagne l'avoit priée qu'il vît son bal, & qu'elle lui avoit promis; de quoi le Roi étoit demeuré un peu étonné, & lui avoit répondu seulement: mais que dira l'Ambassadeur de France, vu même qu'au dernier que vous fîtes, l'autre Ambassadeur d'Espagne s'y trouva, & celui de France ne s'y trouva point. Que pour cela elle ne s'étoit point sentie rebutée, & faisoit toujours état que ledit Ambassadeur y assisteroit; de quoi il avoit estimé devoir m'avertir, & pour le respect qu'il a au Roi, & pour l'amitié qu'il me porte. Je l'ai remercié de ce bon office; & jugeant qu'il alloit en cela quelque cas de la dignité de sa Majesté, où il ne seroit point mauvais de remédier, s'il étoit possible, j'y ajoutai que je ne pouvois me persuader que quand le Roi de la Grande Bretagne auroit bien pensé à ce qui se pouvoit ensuivre de chose de si peu de moment en apparen-

1 Janvier 1608.

1 Janvier 1608.

ce, il se laissât si facilement emporter à la volonté de la Reine; que ce bal étoit une action publique, où l'Ambassadeur d'Espagne ne pouvoit être favorisé plus que celui de France, sans un manifeste témoignage de mauvaise affection envers sa Majesté; que je sçavois combien ce qui s'étoit passé au fait du Roi de Dannemarck, lorsqu'il étoit ici, l'avoit offensé; que ceci l'offenseroit sans comparaison davantage, & que quelque couleur qu'on essayât d'y donner pour faire croire que ceci ne vînt du Roi, mais de la Reine, n'éblouiroient jamais ceux qui auroient bonne vue, joint que cela ne se sçauroit dire sans faire un manifeste tort audit Roi, qui doit être le maître en sa maison: que plusieurs étoient en peine de ce qui pouvoit mouvoir leurs Majestés à faire ce bal; mais que chacun auroit grandement occasion de croire que ç'auroit été seulement pour faire cette défaveur à mon maître, & possible pour venger par ce moyen le passage du Comte de Tyrone par son Royaume: que ledit Roi & Messieurs de son Conseil étoient bons & sages; & que je ne pouvois croire que quand ils auroient bien pensé

à tout ceci & à tout ce qui s'en pourroit dire aux étrangers, ils consentissent aisément de fournir de matiere à tant de discours : que pour moi je n'étois pas délibéré de m'en plaindre pour redoubler l'injure qu'en recevroit le Roi mon maître, si l'on venoit à passer outre après ce que j'en aurois dit ; mais que tous ceux qui aimeroient l'union de leurs Majestés & desireroient de confirmer leur bonne intelligence, étoient obligés de s'en remuer & faire entendre combien une action que la Reine estimoit peut-être légere & indifférente, pouvoit attirer de conséquence. Il m'a dit que ce n'étoit pas encore chose bien résolue, & qu'aujourd'hui il verroit les Comtes de Salisbury & de Dombar pour essayer par leur moyen de rompre ce coup. Je crois qu'il a été envoyé pour me sonder, & pour voir de quelle façon je le prendrois, afin de s'y gouverner par après entr'eux selon cela. Et comme en vérité je n'estime pas que chose semblable se puisse faire sans que le Roi y soit offensé, j'ai estimé aussi lui en devoir parler de cette sorte ; sur quoi il m'a promis me faire sçavoir ce qu'il en aura 1 Janvier 1608.

remporté de ces Messieurs. Après cela
1 Janvier 1608. je ne vois point que je m'en doive remuer davantage, si ce n'est possible d'en dire un mot au Comte de Salisbury, de peur qu'il ne pense que je le méprise. Mais si davantage sa Majesté trouve bon que je passe à d'autres remontrances & d'autres protestations envers cedit Roi, ou envers les siens, je vous supplie très-humblement, Monsieur, me le faire sçavoir par Courier exprès; car comme ce bal ne se doit danser que le jour de leurs Rois, qui sera le 16 à notre maniere de compter, ledit Courier aura encore tout loisir de venir. C'est une bagatelle, & qui mendiée par l'Ambassadeur d'Espagne, doit plutôt tourner à mépris qu'autrement. Mais comme il ne se sçaura pas partout qu'il l'ait mendiée, & qu'on pourroit possible dire que je ne m'y suis porté assez vertement, je vous prie très-pressamment me tant obliger que je ne faille point; car selon que vous me commanderez, ne doutez point que je ne fasse. Sans doute que c'est une partie faite par la Reide, où si ce Roi n'est retenu de la crainte d'offenser le nôtre, il est si bon qu'il se laissera

porter; car il n'est pas croyable du pouvoir qu'elle prend tous les jours sur lui, & des artifices qu'elle y apporte. Mais si ne puis-je croire que quand ledit Duc de Lenox aura représenté ce que je lui en ai dit, ce Roi & les siens n'y pensent plus d'une fois........ 1 Janvier 1608.

De Londres, le 1 Janvier 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

Votre lettre du 29 du passé me fut rendue dès le 5 du présent; mais comme l'affaire de ce certain ballet, dont j'écrivis derniérement, s'est toujours agitée depuis, sans que j'y aye pu voir rien d'assuré jusques à hier, j'ai différé pour cela à vous y faire plutôt réponse. Je disois par mes précédentes, comme sur l'avis que m'avoit donné le Duc de Lenox de la promesse faite par cette 14 Janvier 1608.

Reine à l'Ambassadeur d'Espagne de le
14 Janvier 1608. faire intervenir à son ballet, je lui avois remontré combien cela pouvoit offenser le Roi mon maître, si je n'y étois convié aussi; & comme ayant bien reçu les raisons que je lui en avois dites, il s'étoit chargé de les représenter aux Comtes de Salisbury & de Dombar, & me faire sçavoir ce qui s'y résoudroit. De-là à trois jours, il me manda que le Roi de la Grande Bretagne étoit infiniment marri de la facilité dont la Reine sa femme s'étoit laissé engager envers ledit Ambassadeur, & avoit fort bien pris les raisons qu'il lui en avoit dites de ma part; mais qu'il n'y avoit plus de reméde, & qu'au lieu, ledit Roi me vouloit donner à diner. Tout sur l'heure je dis à celui qui m'en porta la parole, que tant s'en faut que ce fût pour guérir le mal, c'étoit pour l'accroître davantage; qu'il n'y avoit point de proportion entre un diner que me donneroit le Roi & l'honneur que recevroit ledit Ambassadeur par l'intervention audit ballet; que l'un étoit une action privée, & l'autre un spectacle & une solemnité publique; que si je dinois avec le Roi, l'autre y souperoit, &

de plus seroit vu par dix mille personnes seoir auprès dudit Roi ; & recevoir la faveur de voir danser la Reine & assister à la collation qui se fait après ; & comme tous ces spectateurs seroient les juges de cette action, & ceux qui la publieroient par toute la Chrétienté, il n'y en auroit pas peut-être la centiéme partie qui sçussent que j'eusse diné avec le Roi, & entre ceux qui le sçauroient, pas un seul qui n'eût occasion de me tenir pour un ignorant & mauvais serviteur, si par ma présence je montrois consentir au préjudice que recevroit sa Majesté en cette occasion : que partant je le priois supplier ledit sieur Duc de ma part de rompre le coup dudit diné, parce qu'en effet j'étois très-résolu de le refuser. Le lendemain ledit Duc me renvoya celui même, (c'étoit le sieur du Kier) me dire qu'il me prioit de bien penser au refus que je voulois faire ; que ledit Roi croyoit faire plus pour moi en m'appellant en son festin, qu'il ne feroit pour l'Ambassadeur d'Espagne ; & qu'il me prioit m'accommoder à cet expédient. Je lui fis réponse y avoir fort bien pensé ; que j'étois fort marri de ne pouvoir recevoir

14 Janvier 1608.

14 Janvier 1608.

l'honneur que sa Majesté m'offroit ; qu'en un autre temps je l'eusse estimé aussi grand, & l'eusse autant fait valoir, comme en cette occasion j'étois contraint de le refuser ; que si sa Majesté trouvoit que j'eusse occasion de me douloir de la promesse faite à l'Ambassadeur d'Espagne, il n'y avoit que deux expédients pour me contenter, l'un de m'appeller audit ballet, aussi bien que lui, & me donner le lieu qui m'appartient, ou me le laisser prendre, comme je sçaurois fort bien faire, ou bien n'y admettre ledit Ambassadeur ni moi ; qu'encore qu'en ce dernier je reçusse du préjudice, pour me voir ôter une possession en laquelle sont tous les Ministres du Roi mon maître par les autres Cours de la Chrétienté non interessées, si m'en accommoderois-je plus volontiers, que de troubler le plaisir de S. M.

Cette réponse faite, & la procédure que j'avois tenue jusques-là louée par lesdits Comtes de Salisbury & de Dombar & beaucoup d'autres du Conseil, le lendemain ledit Comte de Salisbury ne laissa point de m'envoyer son Secrétaire pour me prier de m'accommoder à l'expédient dudit festin ; me disant que

le Roi étoit extrêmement marri de la légereté de la Reine, mais qu'elle prenoit ceci si haût, que pas un d'eux, ni le Roi même ne lui en osoient parler; que chacun sçavoit assez combien elle étoit Espagnole, & le pouvoir qu'elle avoit sur son mari; & que cette faveur qu'elle vouloit faire à l'Ambassadeur d'Espagne seroit réputée d'un chacun venir d'elle, mais le diner que le Roi me donneroit, procéderoit de lui, & pour m'empêcher d'être préjudicié en ce qu'elle feroit: que sans cela S. M. avoit aussi bien résolu de me banqueter durant ces fêtes, & que je ne méprisasse point l'honneur qu'elle me vouloit faire. Je lui fis les mêmes réponses que j'avois faites à du Kier, mais encore plus ressenties; & j'y ajoutai que puisqu'il m'avouoit que la Reine étoit Espagnole, & qu'elle avoit un si grand pouvoir sur son mari, le Roi mon maître auroit peu d'occasion de bien espérer dorénavant de ce côté-ci, ains seroit, à mon opinion, conseillé de se gouverner ci-après avec eux comme il fait avec ceux de la Maison d'Autriche, leur ôter ce moyen de lui faire ces petits déplaisirs en la personne de ses Ambas-

14 Janvier 1608.

14 Janv er 1608.

ſadeurs, & laiſſer auprès d'eux ſeulement un Secrétaire : que j'étois marri de donner ce mécontentement au Roi ſon maître ; mais que ce n'étoit pas moi qui en avois fait naître la cauſe : qu'outre ce qui ſe paſſa lorſque le Roi de Dannemarck étoit ici, il s'étoit encore paſſé du depuis tout plein de petites choſes dont j'aurois bien pu me formaliſer, & que toutefois, pour ne me montrer hargneux ni pointilleux, j'avois différé de faire ; que de mes yeux j'avois vu le Carroſſe du grand Chambellan entrer chez l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, lorſque le dernier Tournoi ſe fit, & mes gens l'avoient vu en deſcendre chez le gendre du grand Chambellan & premier maître d'Hôtel de la maiſon du Roi, où la femme dudit Chambellan & ſes filles l'attendoient pour lui faire voir ledit Tournoi ; que je ne m'en étois point plaint, ne trouvant du tout étrange qu'il fût ſervi pour ſon argent, comme je ne m'étois plaint auſſi de ce que je n'avois une ſeule fois envoyé demander audience du Roi ou de la Reine aux deux grands Chambellans, que toujours ils n'euſſent dit que celui d'Eſpagne y avoit envoyé déja, afin qu'il

eût toujours l'avantage d'y aller le premier : que ces choses-là se pouvoient dissimuler, comme aussi je les avois dissimulées ; mais que l'action dont il s'agissoit étoit trop publique pour la laisser passer de cette sorte : que je ne pouvois pas contraindre ledit Roi d'en user autrement que comme il voudroit ; mais qu'il ne me pourroit pas empêcher aussi de remarquer ce qui s'y feroit, & le représenter fort fidélement à mon maître : qu'il considérât, s'il lui plaît, en quelle conjoncture ceci se fait ; que l'on est maintenant en Hollande sur la conclusion d'une Ligue, où l'offense qui se fera à S. M. en cette occasion, apportera peu de réputation & peu de vigueur ; que d'une bagatelle & d'un plaisir de si peu d'importance, ledit Roi n'en fit pas un point d'Etat, & ne fit paroître que la crainte qu'il a d'irriter les Espagnols, fut plus forte en son endroit, que l'amitié qu'il doit à mon maître. 14 Janvier 1608.

Je le renvoyai avec cela ; & au sortir il dit lui-même à mon Secrétaire, que j'avois raison, & que M. le Comte de Salisbury le jugeoit ainsi. Sur son rapport le Conseil s'assembla, où la plupart inclinoient à contremander ledit

14 Janvier 1608. Ambassadeur. Mais la Reine le sçachant fit la furieuse plus que devant, & envoya dire que c'étoit à elle à qui l'on s'adressoit; qu'ils fissent ce qu'ils voudroient, mais que plutôt elle ne danseroit point, si elle ne maintenoit audit Ambassadeur ce qu'elle lui avoit promis. Sur cela ils prient le Duc de Lenox de me venir lui-même trouver, pour m'engager derechef d'accepter le tempérament de ce festin, puisqu'ils ne voyoient autre moyen de me satisfaire; que ce festin se feroit le plus publiquement qu'il seroit possible, où l'Ambassadeur de Venise seroit convié avec moi, & que celui d'Espagne ne souperoit point avec le Roi, mais viendroit seulement après souper lui & celui de Flandre pour voir le bal. Je lui répondis de même qu'aux autres; y ajoutant seulement que bien qu'il ne soupât, il auroit la collation, qui étoit chose d'autant de faveur que je sçavois que pareil traitement avoit été fait à M. de Beaumont, comme on me vouloit faire, lequel n'avoit été loué de l'avoir accepté; que lors la principale excuse que l'on y prit, étoit la haine que la Reine lui portoit; que cela cessoit main-

tenant, parce que non seulement je sçavois ne lui en avoir donné d'occasion, mais avoir trop de preuves du contraire par les démonstrations qu'il lui avoit plu encore me faire depuis huit jours ; que ceci regarderoit désormais purement & simplement le Roi mon maître, & que je suppliois très-humblement leurs Majestés y penser plus d'une fois : que je n'estimois point qu'il pût y avoir aucune proportion entre ce festin & le bal ; mais que néanmoins, pour ôter l'opinion que je fusse seul qui formasse cette difficulté, puisque ledit Ambassadeur de Venise étoit en même cause que moi, je le priois me donner une heure de temps pour en aller conférer avec lui, & que si ledit Ambassadeur jugeoit de pouvoir s'accommoder de cet expédient, possible m'y accommoderois-je ; & que dans le soir je lui en rendrois réponse. De ce pas j'allai trouver ledit Ambassadeur, à qui ayant proposé le fait, & représenté tout ce qui s'étoit passé sur icelui de part & d'autre, il loua la procédure que j'y avois tenue, & reconnut qu'à la vérité nous recevrions un extrême désavantage, & lui & moi, par les expé-

14 Janvier 1608.

14 Janvier 1608.

dients qui se proposoient; que pour lui il n'étoit non plus résolu d'accepter le festin que je pouvois être, & qu'il valoit beaucoup mieux souffrir que l'Ambassadeur d'Espagne se trouvât seul audit ballet, où la plupart des spectateurs sçauroient qu'il n'auroit été convié que de la Reine & par son importunité, que d'accepter une condition si inégale : que nous ne laisserions à la vérité d'y être offensés, mais que le refus du festin nous seroit une protestation à l'encontre ; & pour le moins que nous n'y mettrions rien qui pût être préjudiciable à la dignité de nos maîtres, en n'y consentant point.

Je fis incontinent sçavoir cette réponse au Duc de Lenox, sur laquelle derechef le Conseil fut appellé. Il fut assemblé jusqu'à onze heures du soir ; & finalement par les menaces & menées de la Reine, il fut résolu que puisque nous ne voulions l'Ambassadeur de Venise ni moi nous trouver audit festin, nous n'y serions point conviés ; mais que l'on en feroit excuse à nos maîtres, & qu'on leur représenteroit les offres qu'on nous avoit faites ; & que cependant la Reine étant de cette sorte enga-

gée à l'Ambassadeur d'Espagne, ce qu'elle lui avoit promis lui seroit maintenu : de sorte qu'il dansera, & nous ne mangerons point, encore que nous aurions eu meilleure grace, à mon avis, à l'un qu'il n'aura à l'autre. 14 Janvier 1608.

La Reine se prend maintenant au Duc de Lenox du refus que j'ai fait d'être de leur festin, & jura hier deux bons cordieux qu'elle l'en feroit repentir; disant que je les bravois, & m'opposois à sa volonté, & que ce ne pouvoit être que par son conseil : en quoi je trouve qu'elle m'offense plus qu'en tout le reste; car aussi le bon Duc n'a-t-il nulle coulpe de ce côté-là.

J'ai été extrêmement marri de cette rencontre, & encore plus qu'elle soit survenue en cette saison, où je vois de part & d'autre assez de sujets de mécontentemens sans y ajouter encore celui-ci. Mais ce n'est moi qui l'ai fait naître; & je me serois réputé toute ma vie très-malheureux, si je m'étois laissé fléchir à quelque chose d'indigne & de préjudiciable à la réputation de S. M. Elle ne laisse de recevoir injure, ou pour le moins un grand témoignage de la mauvaise affection de cette Princesse,

& de la foiblesse de son mari en ce qui
14 Janvier 1608. se fait. Mais si j'avois l'honneur d'en être cru, ils n'auroient d'ici en avant non plus moyen de lui en faire de semblables, comme ils ne l'ont de lui en faire d'autres : car tant qu'ils ne lui donneroient le lieu qui lui appartient, ils n'auroient qu'un Secrétaire auprès d'eux ; & si S. M. se résolvoit une fois d'en venir-là, jamais gens ne se trouveroient si étonnés. Ils sont foibles & glorieux à toute outrance ; & par la procédure qu'ils tiennent avec l'Espagne, il est facile à reconnoître qu'ils sont sans comparaison plus capables de crainte que de reconnoissance ou d'amitié.

Ils n'ont encore, à mon opinion, aucun vent de leur Ambassadeur sur la satisfaction qu'on lui a donnée de leurs prétendues dettes, au moins ne m'en ont-ils rien fait paroître en cette occasion, & difficilement s'en seroient-ils passés, s'ils l'avoient sçu. S'ils m'en parlent, ce que je ne crois pas à cette heure, je sçaurai que leur répondre.

Ils sçavent que l'Assemblée de Hollande a résolu de traiter ; le Roi & le Comte de Salisbury me le dirent dernièrement. Ils voient bien que la paix

se

ſe va faire, dont ils ne ſont trop aiſes, & s'en prennent aux principaux du Conſeil des Etats qu'ils eſtiment être gagnés. Ils blâment fort que le Traité ſe faſſe à la Haye, diſant que c'eſt mettre les Députés de l'Archiduc trop avant dans le cœur de leur Etat. En ſomme, cette action leur déplaît tant que toutes les circonſtances les en fâchent. Ils m'ont parlé, ce me ſemble, de la ligue dont eſt queſtion, un peu plus ouvertement que devant; me diſant que comme juſques ici leurs Députés ne s'étoient nullement ſéparés des nôtres, auſſi le feroient-ils en ce qui reſte : bientôt le verrons-nous. Mais ſi on les a appatés de ce mariage d'Eſpagne dont il vous a plu me toucher un mot, ils ſont ſi fols & en ont tant d'envie, qu'ils s'y laiſſeront ſurprendre; & en ce cas il ne faudra s'étonner, s'ils ſe ſéparent de nous, & font toutes choſes qui puiſſent témoigner leur mauvaiſe affection en notre endroit, & l'inclination qu'ils ont aux autres. Le meilleur que j'y voie, c'eſt leur impuiſſance, que je prie Dieu, s'ils ne ſe déliberent changer de ſtyle, accroître tous les jours davantage.

14 Janvier 1608.

Je ne me ſuis encore acquitté de vous

14 Janvier 1608. faire voir clair en la lettre écrite de la Rochelle en faveur de ce Melvin prisonnier. Je n'ai pu plutôt que depuis trois jours, voir celui de qui je m'assurois d'en sçavoir nouvelles. C'est la vérité que l'Eglise, non la ville de la Rochelle, en a écrit & en a eu la réponse qu'on vous a dite; mais si ne crois-je pas, quelque recharge qu'elle puisse faire, qu'elle obtienne la délivrance dudit Melvin : car outre qu'on craint trop sa langue & sa plume, on a mandé de France à ce Roi-ci (c'est Hottoman) que les Ministres Ecossois qui sont en France, parlent si librement de la mauvaise affection que ledit Roi porte à ceux de leur Religion, que les François qui en sont, diminuent beaucoup du respect qu'ils lui portoient, & de l'espoir qu'ils avoient en lui. Si ledit Melvin y étoit, ce seroit bien pis. Lesdits Ministres font ce qu'ils peuvent pour moyenner leur retour, mais ils en sont esconduits tout-à-fait; & si on vouloit se résoudre de leur faire pardelà quelque bien, possible ne seroit-ce point une charité mal employée; car ils ont un grand pouvoir en leur pays, & la plupart du peuple sont de leur côté.

Il court ici quelque bruit d'Irlande qu'il y a trois Seigneurs sur pied qui ont quelques huit ou neuf cens hommes ensemble, & qui ont déja donné un petit combat aux Anglois, dont ils en ont tué cinq ou six cens. De fait on presse tant qu'on peut ceux qui y vont d'ici, de partir. Qui auroit envie de bien fâcher ces Messieurs-ci, & leur tailler de la besogne plus qu'ils n'en sçauroient de leur vie coudre, il en auroit beau moyen, & bien facile de ce côté-là, & qui ne seroit nullement ingrat aux entrepreneurs. Nous avons beaucoup de Princes en France assez inutiles; ce seroit un beau dessein pour quelqu'un d'eux.........

14 Janvier 1608.

De Londres, le 14 Janvier 1608.



LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

14 Janvier 1608. Pour ne discontinuer le style que j'ai observé jusques ici en l'adresse de mes lettres, sur l'opinion que j'ai que vous ne l'avez désagréable, je discours fort particuliérement & fidélement à M. de Puisieux, tout ce qui s'est passé depuis mes précédentes sur le fait de ce certain ballet dont je vous écrivis lors. L'affaire n'a succédé si favorablement comme je l'aurois desiré; mais pour le moins y ai-je apporté, ce me semble, tout le courage & la dignité à quoi j'étois obligé; & je suis bien trompé, si ce que je leur ai tenu si ferme ne les rend plus circonspects à l'avenir en choses semblables: & possible que si l'on eût usé ainsi dès le commencement, sans s'accommoder aux partis qu'ils ont introduits pour l'égalité, nous n'en serions

maintenant en ces termes. Je ne me suis point rendu postulant; & bien que j'aye vu le Roi & la Reine de la Grande Bretagne depuis, & le Comte de Salisbury, si n'ai-je estimé bien séant de leur en rien faire paroître. J'ai attendu qu'on m'en ait parlé; & non seulement je n'ai branlé en mes réponses, mais n'ai consenti à rien où la réputation de S. M. fût intéressée. J'aurois bien desiré n'avoir eu occasion d'en venir-là, & avoir pu m'accommoder au parti qu'ils m'ont fait offrir, vu même la conjoncture des affaires qui se présentent; mais comme je crois que vous le jugerez vous-même, Monsieur, cela ne se pouvoit sans trop de préjudice. En effet c'est un coup de cette Reine & des pensionnaires d'Espagne en cette Cour, lequel si je n'ai pu éviter, pour le moins estimai-je l'avoir aucunement repoussé par le mépris que j'en ai fait; & de vrai je crois qu'ils ne sont guere moins offensés de moi que moi d'eux: j'entens ladite Reine & les siens; car quant au Roi & aux principaux d'auprès de lui, nul ne m'en blâme; & encore hier un nouveau favori dudit Roi, très-beau garçon, & qu'il a fait de sa chambre

14 Janvier 1608.

14 Janvier 1608.

de lit depuis huit jours, me vint voir qui m'en assura. Je dis par ma dépêche que si S. M. veut empêcher qu'ils ne lui puissent plus faire de déplaisir en choses semblables, comme c'est en effet le seul moyen qui leur en reste, elle ne doit plus tenir auprès d'eux qu'un Secrétaire: que s'il lui plaît me commander que je la retourne trouver, je serai aussi tôt prêt, & ne me soucierai guéres de perdre le présent qu'ils me sçauroient faire, quand j'aurai accompli le temps entier de ma charge. Mais si d'aventure elle n'en veut témoigner tant de ressentiment, comme en effet la chose n'en est pas digne, qu'elle fasse au moins paroître à leur Ambassadeur, quand il lui en parlera, comme certainement il aura charge, que si je m'étois comporté en cette affaire plus mollement que je n'ai fait, elle m'en auroit fait châtier. Pour cela, Monsieur, & afin que la procédure que j'ai tenue soit bien reçue, je vous supplie très-humblement de m'assister de vos bons offices accoutumés, comme Dieu m'est témoin qu'avec le soin que j'ai eu de n'y rien omettre qui regarde la dignité du maître, j'y ai apporté toute la modération possible:

ce me sera une nouvelle obligation à tant d'autres........ 14 Janvier 1608.

De Londres, le 14 Janvier 1608.

LETTRE

DU ROI à M. DE LA BODERIE.

MOnsieur de la Boderie, l'Ambassadeur de mon frere le Roi de la Grande Bretagne a desiré être ouï en mon Conseil sur le sujet des dettes qu'il prétend lui être dûes par moi, ne s'étant contenté d'en avoir souvent conféré & communiqué à part avec mes principaux Ministres; ce que je lui ai accordé volontiers. Mais il n'y a pas gagné davantage par les raisons qu'il y a alléguées, qu'il avoit fait séparément avec eux, auxquels j'avois donné la charge d'en connoître & les examiner bien ponctuellement. Il fait instance que j'entre en payement dès à présent d'une partie de cinq cens tant de mille livres, de laquelle somme je demeure d'accord avec lui, devant que venir à liquider & vérifier le reste; ce que je n'ai voulu 20 Janvier 1608.

20 Janvier 1608.

consentir, ayant été informé par la vérification qui a été faite de ce qui a été ci-devant par moi fourni en Angleterre & aux Etats des Provinces Unies, ainsi que vous verrez par les mémoires qui accompagnent la présente, que ledit Roi m'est redevable de quelque somme. Et d'autant qu'il y a plusieurs parties qu'il met en avant, & n'a pu duement vérifier par les piéces qu'il a produites, & que je reconnois néanmoins qu'en aucunes il me demeure débiteur, je vous envoie la réponse que j'ai été d'avis être faite au mémoire qu'il m'en a présenté, que j'ai pareillement commandé vous être envoyé, afin que vous soyez pleinement instruit de toutes choses, avant qu'il vous en soit parlé sur la dépêche qu'en pourra faire ledit Ambassadeur. Je ne refuse point de payer ce que je dois; mais je veux que le tout soit de part & d'autre éclairci, comme il convient. Vous me ferez donc sçavoir la façon qu'ils recevront par-delà ladite réponse, & les langages qui vous en seront tenus.

Cependant je vous dirai m'avoir été représenté ce que vous appréhendez qu'ils prétendent faire en votre endroit

au ballet qui se prépare; de quoi j'estime que vous devez faire démonstration que j'aurai occasion juste d'être offensé, sans toutefois vous en remuer davantage, ni en faire plus grand bruit, qui est peut-être ce qu'ils désirent. Il suffira qu'ils connoissent que vous le remarquiez ; & s'ils veulent passer outre, le mépriser plutôt que d'entrer en plus ouvert ressentiment. Je prie Dieu, Monsieur de la Boderie, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 20 Janvier 1608. Signé HENRI, & plus bas de NEUFVILLE.

20 Janvier 1608.

LETTRE

De M. DE VILLEROY à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Le Roi est à bon droit très-mal content du bon traitement que l'on fait par-delà à l'Ambassadeur d'Espagne, pardessus & au préjudice de celui qui est dû autrement en votre personne. Il a

20 Janvier 1608.

trouvé bon ce que vous en avez dit au Duc de Lenox ; & si sur cela ils n'ont changé de conseil, il ne veut pas que vous en témoigniez autre ressentiment, ni même que vous vous en plaigniez. Il suffira qu'ils sçachent que S. M. n'en est contente, ni vous aussi, sans faire autre bruit. Ils veulent nous engager en la dispute d'une compétence avec l'Espagne, contre toute raison, afin de se faire courtiser davantage. Méprisons cela, & cherchons en nous ce que nous ne pouvons espérer, ni recevoir d'eux. Leur Ambassadeur se montre en toutes choses si mal affectionné à la France, qu'il fait gloire de le manifester avec ceux auxquels il en parle confidemment, louant & magnifiant, tant qu'il peut, la bonne foi en leur endroit du Roi d'Espagne & des Archiducs, & décriant la nôtre, même sur l'occasion du passage du Comte de Tyrone & sa retraite en Flandre ; en quoi il dit que ledit Roi & lesdits Archiducs se sont conduits & portés avec toute prud'hommie & affection envers son maître. Il soutient le semblable pour le regard de Robert Owen, & les autres qui ont participé à la Fougade ; disant que lesdits

Princes n'étoient obligés par leur traité de faire davantage qu'ils ont fait en l'un & l'autre point. Il les excuse encore sur leur zéle à la Religion Catholique, & conclut qu'il n'en est ainsi du Roi, qui faisant contenance d'aimer & vouloir bien, agit tout autrement. Et sur cela il est si avisé, qu'en découvrant d'un côté la mauvaise opinion qu'ils ont de nous, & le peu de compte qu'ils font de notre amitié, il poursuit & requiert de l'autre que nous leur baillions notre argent en déduction & payement des dettes qu'ils ne peuvent vérifier, sans vouloir mettre en considération ce que nous avons jà payé tant en Angleterre qu'en Hollande. Quand il a vu que les moyens de vérifier lesdites dettes lui manquoient, il a demandé ledit payement de courtoisie, & pour donner argument à son maître de se louer de notre amitié ; & a passé jusques à nous donner à entendre que si nous le dénions, cela engendrera de mauvais sang. Quoi voyant, je lui ai réparti que ce langage étoit suffisant de resserrer les courroies de notre bourse, & que nous avions un Roi qui n'avoit accoutumé d'exercer des courtoisies par crainte,

20 Janvier 1608.

20 Janvier 1608.

mais par devoir de vraie amitié, qui s'acquéroit par une sincere correspondance, & non en révoquant en doute des traités, comme faisoit à présent ledit Ambassadeur; car il prétendoit que son Roi n'étoit obligé d'observer les articles accordés avec M. de Sully, encore qu'ils n'ayent été révoqués, & qu'ils n'ayent réformés nos autres précédens traités : que nous ne pouvions demeurer plus longtemps en l'incertitude de l'observation d'iceux; qu'il étoit besoin de faire cesser ces doutes pour vivre en bonne intelligence & amitié, comme nous desirons faire de notre côté, quand nous y trouverons de la correspondance; mais qu'ils avoient pris si à contrepoil le passage du Comte de Tyrone, & montré tant d'aigreurs & mécontentemens de ce fait, que nous avions sujet de croire qu'ils cherchoient matiere de querelle; étant certain que nous ne pouvions en user autrement, sans manquer au droit des gens, & à la parole que nous avions jà donnée audit Comte devant que lui Ambassadeur en eût parlé à S. M; & que s'il y avoit de la faute en cela, elle étoit procédée d'eux, pour ne nous avoir aver-

tis du partement d'Irlande dudit Comte; 20 Janvier 1608.
& que toutefois ils en avoient fait un tel bruit, que chacun avoit reconnu qu'ils cherchoient noise avec nous, pour en contenter d'autres. Ledit Ambassadeur m'a tenu sur cela plusieurs propos qui sont inutiles de vous écrire; revenant toujours à son refrein d'avoir de notre argent, lequel je tiendrois certes bien employé, s'ils nous donnoient occasion d'espérer bien de leur amitié. Vous ne sçauriez croire combien le Roi est indigné de la comparaison qu'il fait de l'Ambassadeur d'Espagne & de vous, pour ne pas parler de la différence qu'il y met. Notre maître croit que de leur bailler de l'argent, c'est leur donner plus de moyens de le mépriser, & semer en une terre peu reconnoissante & peu disposée à lui vouloir du bien. Il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu; & certes je n'en augure que tout mal, si le Roi de la Grande Bretagne ne devient plus sage. Il nous semble que vous devez mettre peine de le ménager: S. M. m'a donné charge de vous le mander; combien que pour mon regard, je n'estime pas qu'il y ait à profiter. Il faut prendre garde aussi à l'intelligence qu'ont de ce

côté-là les parens du Prince de Join-
20 Janvier 1608. ville, car il nous semble qu'elle augmente plus qu'elle ne diminue, depuis le dernier de la race qui a visité le pays ; & peut-être qu'elle ne se soutient telle qu'avec la participation de la Reine de la Grande Bretagne, ou du Comte de Salisbury.

Vous sçavez comme le Duc de Savoye a mis Roncas en prison, & délivré Jacob ; celui-ci le gouverne comme faisoit l'autre auparavant. On dit que M. d'Albigny ne sçait plus où il en est, le Capitaine de ses Gardes ayant été fait prisonnier avec ledit Roncas, & ledit d'Albigny rappellé en Piémont. Les uns disent que c'est pour des levées de deniers faites en Savoye à l'insçu du Duc, d'autres que c'est pour trahison, & d'autres par bizarrerie. Nous ajoutons bien autant de croyance à la derniere opinion qu'aux deux autres, & même à la deuxiéme ; dont le temps nous éclaircira.

Rome & Venise sont toujours en mauvais ménage, suscités & fomentés par ceux qui prétendent d'en profiter tant spirituellement que temporellement. Nous continuons à faire notre possible pour empêcher pis, mais nous

disons, si la paix des Pays-Bas réussit, que l'orage pourra fondre de ce côté-là. 20 Janvier 1608.

Voila ce que vous aurez de moi pour ce coup en réponse à votre lettre du 1. de ce mois. J'ajoute que je serai bien aise pour votre considération, de gratifier le Guidon de la Compagnie de M. le Duc d'Yorck; que les gens du Roi au Parlement de Rouen ont été si négligens, qu'ils avoient égaré les articles du traité de commerce ci-devant accordés entre les deux Rois, & qu'au lieu d'en poursuivre la vérification, comme il leur étoit ordonné de faire, il a fallu leur en adresser d'autres : ce que l'on a fait sitôt que l'on a sçu la faute qu'ils ont cachée tant qu'ils ont pu en nous repaissant de bayes & remises. Après ladite vérification, on procédera à l'établissement des conservateurs dont font mention vos lettres.

Je vous dirai encore que puisque les Messieurs de de-là fuient notre société & accointance, & qu'ils veulent traiter seuls avec les Hollandois, nous mettrons peine de nous passer de la leur, & verrons avec le temps qui a belle amie.

De Paris, le 20 Janvier 1608.

LETTRE

De M. DE PUISIEUX à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

20 Janvier 1608.

Je ne sçais si par la réponse que nous avons faite à l'Ambassadeur d'Angleterre, nous serons délivrés de ses poursuites; mais il faut qu'il fasse de grands efforts, & qu'il vérifie tout autrement qu'il n'a fait, ce qu'il prétend, devant que de tirer de nous autre chose. Nous trouvons qu'au lieu d'être débiteurs, nous sommes créanciers; ce qui l'a un peu étonné, quand il lui a été représenté tout de bon. Nous reconnoissons toutefois que nous ne serons amis, si nous ne lui avançons la somme de cinq cens & tant de mille livres, qui a été bien vérifiée, avant que de vuider les autres parties, sur lesquelles nous voyons déja assez clairement qu'ils nous seront redevables. Nous avons estimé à propos de vous informer de ce qui s'est

passé en cette affaire, devant que ledit Ambassadeur fasse son Courier pour rendre compte à son maître du succès d'icelle, afin que vous y puissiez répondre, s'il vous en est parlé, avec démonstration & connoissance de cause.

20 Janvier 1608.

Nous avons reçu votre lettre du 1. de ce mois, laquelle nous représente toujours les mêmes irrésolutions où ils sont de-delà sur le Traité des Pays-Bas, sur lequel toutefois il est temps d'être éclairci; car les Archiducs, sur ce que les Etats leur ont fait sçavoir être contens de traiter, délibérent maintenant sur le choix & envoi de leurs Députés, qui doit être sur la fin de ce mois. Ils attendent encore le retour d'un Courier qu'ils ont dépêché en Espagne sur ce sujet. On tient que lesdits Députés seront le Général des Cordeliers, qui a traité la cessation d'armes, le Président Richardot, Verreiken, & le Trésorier général. D'autres ajoutent que le Marquis Spinola a tant fait par ses brigues & par les raisons qu'il a représentées en Espagne, qu'ils lui ont accordé d'être de cette députation.

L'Ambassadeur d'Angleterre a présenté les lettres de son maître au Roi

10 Janvier 1608.

& à ses Ministres pour obtenir la grace du sieur Gremm, pour laquelle S. M. semble être disposée : il ne tiendra à moi qu'elle ne lui soit accordée.

De Paris, le 20 Janvier 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

29 Janvier 1608.

Ce Ballet dont vous n'avez déja que trop ouï parler, a été ce qui a entiérement occupé le Bureau en cette Cour, & devant & depuis mes précédentes. M. du Hallier y ayant assisté, & vu & entendu sans doute plus que moi ce qui s'y est fait, & ce qui s'en est dit de tous côtés, je me remettrai à lui à vous en entretenir. Tant y a que nonobstant toutes mes bonnes raisons, l'Ambassadeur d'Espagne y a comparu, & un peu défrayé la compagnie. Celui de Venise y a été aussi, invité seulement du matin,

pour, comme j'estime, ne donner loisir à celui de Flandre de crier à l'encontre. La femme de ce dernier y assista aussi; mais elle fut si mal vue & si mal reçue, qu'elle voudroit en avoir été à cent lieues loin. On l'avoit conviée de souper avec la Princesse; elle soupa avec sa Gouvernante, & fut placée pour voir le ballet à plus de dix pas de ladite Princesse, & sans une seule Dame auprès d'elle qui lui fît compagnie. La Reine au partir de là, ni durant le ballet, ni à la collation, ne lui dit pas une parole, encore qu'elle fût assez près d'elle, ce qui fut remarqué: ni même à l'Ambassadeur d'Espagne, ayant en sa présence & tout joignant lui, du long de ladite collation, continuellement entretenu l'Ambassadeur de Venise. Je ne sçais si c'est pour cela, ou pour autre chose, que ledit Ambassadeur d'Espagne a dit depuis, qu'il voudroit lui en avoir coûté mille écus, & n'y avoir point été. On envoya deux jours devant sçavoir de moi, si ma femme, y étant conviée de la part de la Reine, elle s'y trouveroit. Je fis réponse qu'elle étoit trop sage pour pouvoir recevoir faveur en la défaveur qui m'étoit faite, & trop courageuse

29 Janvier 1608.

29 Janvier 1608.

pour vouloir servir de lustre à l'Ambassadeur d'Espagne ; que si on la voyoit-là auprès de lui, moi n'y étant point, cela ne serviroit que pour faire discourir encore le monde, & qu'il valoit mieux que l'on ne s'y souvînt du tout point de nous. Chacun a loué par-deçà la façon que j'y ai tenue, encore que l'on se soit un peu piqué de mes refus. Dieu veuille que par delà c'en soit de même. Tant y a qu'ils en sont réduits aux excuses ; & par aventure qu'en s'excusant, ils s'essayeront de m'accuser. Je m'assure que le Roi est trop bon maître, pour me dénier sa protection en une chose où je ne me suis rien proposé que sa dignité. De cela vous assurerai-je, Monsieur, qu'ils y seront une autre fois plus circonspects ; & qu'en tout ce que je vous ai dit, j'ai été le plus véritable qu'il m'a été possible.

M. Carron me vint voir hier au soir, & me raconta une histoire, dont j'ai recueilli que le Comte de Salisbury ne desire pas que nous tenions ni lui ni son maître plus Espagnols pour cela ; car comme il n'y avoit que trois jours que j'avois vu ledit sieur Carron, il ne se fût point rendu si diligent, ni si soigneux

29 Janvier 1608.

à me venir dire cette nouvelle, s'il n'y eût été envoyé dudit Comte. Il me dit que sur ce que le sieur Edmond a fait sçavoir au Roi son maître, que le Président Richardot l'avoit prié de supplier sondit maître de faire intervenir les Députés au traité de paix qu'ils vont faire, comme ils supplieroient aussi sa Majesté de faire intervenir les siens, ceux de ce Conseil s'étoient délibérés d'envoyer querir avant hier l'Ambassadeur des Archiducs, & après lui avoir dit l'office fait par ledit sieur Richardot auprès dudit sieur Edmond, l'avoient prié de leur dire en quoi ses maîtres desiroient qu'ils s'employassent pour leur traité, parce que selon cela, & ce qu'ils en apprendroient de lui, ils s'y rendroient ou plus promts ou plus retenus : que ledit Ambassadeur leur avoit fait réponse, n'être nullement informé de ces particularités, & que c'étoit chose qui devoit dépendre des Députés de sesdits maîtres : que là-dessus ledit Comte l'avoit pressé davantage, & lui avoit demandé deux choses : l'une, s'il sçavoit que l'intention de sesdits maîtres fût de reconnoître les Etats pour Princes libres & absolus, & sur lesquels

ni le Roi d'Eſpagne ni ſes maîtres ne prétendroient jamais aucune autorité ni domination ; & l'autre, ſi ſeſdits maîtres & le Roi d'Eſpagne entendroient par leur traité innover quelque choſe au fait de la Religion parmi leſdits Etats : que ſur le premier, il avoit franchi la parole, & dit qu'oui ; qu'il ſçavoit que telle étoit l'intention du Roi d'Eſpagne & de ſes maîtres : ſur l'autre, qu'il ne leur en pouvoit répondre, n'en ayant aucune charge : que delà ledit Comte en étoit venu aux reproches, & lui avoit dit que le Roi ſon maître commanderoit à ſes Députés d'aſſiſter audit traité, & en favoriſer l'avancement autant qu'ils pourroient, encore que la façon dont les Archiducs s'étoient gouvernés avec lui, & tous les jours ſe gouvernoient, lui donnât grande occaſion d'y procéder tout d'une autre ſorte ; que non contens de tenir auprès d'eux les deux principaux inſtrumens de la conjuration de la fougade, Owen & Baldouin, & montrer par le traitement qu'ils leur font, combien qu'ils déſapprouvent leur pervers & miſérable deſſein, ils ont encore tout nouvellement recueilli le Comte de Tyrone

29 Janvier 1608.

29 Janvier 1608.

& sa troupe, & non seulement lui donnent la sureté dans leurs Etats contre la proclamation que le Roi a faite, par laquelle il le déclare rebelle, mais lui fournissent d'argent pour son entretien, le banquetent & festoyent, le font couvrir quand il parle à eux, & en somme lui donnent toutes occasions d'espérer, que quand leurs affaires seront faites par le moyen de la paix, ils n'abandonneront point les siennes : qu'ils ne se soucient pas de toute l'aide qu'ils lui pourroient faire pour ce regard, & ne les craignoient pas ; mais qu'à la vérité c'étoit chose de mauvais éxemple, & qui ne leur devoit pas promettre grande amitié de ses maîtres, de voir que leur Cour fût l'asyle & le receptacle de tous les traîtres & rebelles : que là-dessus ledit Ambassadeur avoit reparti que ses maîtres en cela ne faisoient que suivre l'éxemple qui leur en étoit donné ; que l'on avoit vu, & voyoit-on tous les jours, ceux qui étoient traîtres & rebelles à ses maîtres, favorisés, traités & banquetés par-deçà, & par lui, (s'adressant au Comte) plus que par nul autre ; & que si sesdits maîtres, ou leurs Ministres avoient fait envers ledit Com-

te de Tyrone quelque cas de semblable, ils n'avoient été les premiers à commencer : que sur ce discours ledit Comte étoit monté sur ses ergots, & lui avoit dit qu'il parloit indiscrétement, & que sans le respect qu'il devoit au lieu où il étoit, il lui diroit parole qui le lui feroit paroître : qu'il ne sçavoit qui il pouvoit entendre par traîtres & rebelles, si ce n'étoient le sieur Carron & les Députés qui avoient été derniérement ici de la part desdits Etats ; qu'ils n'étoient point tels, qu'ils étoient gens d'honneur & bons patriotes ; & qu'il vouloit bien qu'il sçût, & le lui feroit dire par la bouche de son maître qu'il ne les tenoit dignes de moins d'honneur que lui pouvoit être, & que comme tels il les traiteroit toujours : enfin que ledit Comte s'échauffa tellement sur ce discours, que ce fut à l'Ambassadeur à se taire, & qui, tant s'en faut qu'il se ressentît de cette injure, en vint aux excuses & aux supplications envers ledit Comte pour essayer de l'appaiser ; mais ce fut tout au contraire ; car à ce que m'a dit icelui sieur Carron, ledit Comte l'en estime la moitié moins, & montre être extrêmement offensé

29 Janvier 1608.

contre

contre lui. Icelui Comte eſt fort altier & fort colere ; mais ſi ne crois-je point tout ceci fait ſans deſſein. Sans doute, ou qu'il a voulu faire cette démonſtration, pour nous faire croire, comme j'ai dit, que ni lui ni ſon maître ne ſont pas plus Eſpagnols pour avoir conſenti au tour que nous a joué la Reine, ou que c'eſt en effet pour mettre quelque trouble en ce qui eſt de la paix ; car qu'ils ne la voyent faire très-mal volontiers, ce n'eſt pas douteux ; & j'ai grande occaſion de juger, par les diverſes raiſons qu'ils alleguent, qu'elle ne ſe fera point qu'à leur grand regret. Ils ont auſſi tôt dépêché au ſieur Edmond ſur cette aventure particuliere, & l'Ambaſſadeur a envoyé ſon maître d'Hôtel. Il faudra voir s'ils ſe rendront auſſi réconciliables en cette diſpute, comme ils ont fait aux autres. 29 Janvier 1608.

M. du Hallier a demeuré quelque temps ici plus qu'il ne penſoit, dont il attribue la principale cauſe au deſir qu'il a eu de voir le ballet. Il m'a prié faire office à ce que S. M. ne le trouve mauvais, je crois à la vérité qu'elle n'en a point cauſe ; il eſt fort honnête Gentilhomme, & fort diſcret. Ce Roi montre

29 Janvier 1608.

en faire cas, & il a été univerſellement bien vu de toute cette Cour, comme ce qui portera le nom de M. de Vitry le ſera toujours. Il remporte un préſent d'un bufet de mille écus, qui n'en eſt pas mauvais ſigne. Il y laiſſe encore le ſieur de Giay, toujours à la pourſuite de la penſion qu'il a prétendue, bien que juſqu'ici il n'en ait pas grande aſſurance. J'ai peur qu'il éprouve enfin qu'il eſt un peu venu tard, & que ce qui s'eſt fait du commencement de ce regne, eſt cauſe qu'il ne ſe fait plus rien. Il y a encore ici un autre Gentilhomme, fils de Madame de Toury, qui ſe fait nommer le Comte de Clermont; lequel arrivé ici depuis trois mois venant d'Eſpagne, a voulu faire le Prince, habillé Pages, fait faire habits tous chargés d'or, avoir carroſſes, & le tout ſous le crédit de ſa Comté: ſi bien qu'à cette heure qu'il faut payer, il ſe trouve un peu empêché de ſa perſonne. Il en a déja couché deux nuits en priſon, dont le Comte de Saliſbury l'a tiré par la ſeule recommandation de ſa qualité. Il voudroit maintenant prétendre que ce Roi payât ſes dettes, & a été ſi hardi que de l'en requérir, dont il a été refuſé. Je le

plains, car si on ne lui envoie des commodités pour sortir d'ici, il est en danger d'y demeurer plus qu'il ne voudroit. Certes il faut avoir un grand courage, ou pour mieux dire, n'en avoir guere, pour se réduire à telles demandes. Je ne l'aurois pas dit, pour ne prendre plaisir à faire mauvais office à personne, si je n'avois cru qu'il redonde quelque cas de cela sur la Nation, & que S. M. pourroit trouver mauvais que je le lui eusse tû, quand elle le sçauroit de quelqu'autre.

29 Janvier 1608.

De Londres, le 29 Janvier 1608.

LETTRE

De M. DE VILLEROY à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Nous avons reçu vos lettres du 14 du mois passé seulement depuis trois jours. Nous avons sçu par icelles la vérité de ce qui s'est passé par-delà, de la part du Roi de la Grande Bretagne en

2 Février 1608.

2 Fevrier 1608.

votre endroit, pour contenter la Reine, & lui donner moyen de contenter, je ne dirai pas l'Ambassadeur d'Espagne, mais sa passion, tant à le favoriser qu'à nous témoigner sa mauvaise volonté. Je vous dirai donc en un mot que vous avez pris très-bon conseil d'avoir méprisé ce festin auquel vous avez été convié, plus par maniere d'acquit & de moquerie, que pour faire honneur à notre maître, ainsi qu'il étoit avenu du temps de M. de Beaumont. Encore semble-t-il qu'ils avoient délibéré de vous traiter plus librement & familiérement que lui, puisqu'ils faisoient état, vous ayant donné à diner, de faire recevoir le même jour à souper cette faveur extraordinaire audit Ambassadeur d'Espagne; car M. de Beaumont assure qu'il eut cet avantage que de faire retarder de huit jours le ballet de la Reine, après avoir été honoré du diner, qui toutefois n'est qu'une vraie bagatelle & illusion. Vous avez donc bien fait de ne vous être rendu, ni laissé vaincre à leurs semonces & poursuites importunes. Qu'ils fassent danser & baller l'Ambassadeur d'Espagne tant qu'il leur plaira, il est raisonnable, comme

vous dites, que ſon maître y ſoit ſervi pour ſon argent. Mais puiſque cette Reine eſt ſi bonne Eſpagnole, & qu'elle a tel pouvoir ſur ſon mari, qu'elle diſpoſe de ſes volontés, il ne faut donc plus que nous faſſions état de leur amitié, qu'autant qu'il plaira au Conſeil d'Eſpagne que nous y ayons part. Leur Ambaſſadeur ayant eu commandement de ſon maître par Courier exprès, d'informer le Roi de ce fait, s'en acquitta ſept ou huit jours devant que nous ayons reçu votre derniere lettre. Mais nous avions vu la premiere que vous m'en aviez écrite, par laquelle nous pouvions conjecturer les cauſes & motifs du refus que vous aviez fait dudit feſtin: tellement que S. M. dit audit Ambaſſadeur qu'elle reconnoiſſoit par le traitement qu'on vous faiſoit, que l'on n'avoit pas par-delà beaucoup d'eſtime de ſon amitié; que ſi c'étoit la Reine qui en étoit cauſe, il lui ſembloit ne mériter d'elle cette défaveur, étant plus capable d'honorer & de ſervir les Dames que ſon compétiteur, & plus ſoldat auſſi; que toutefois ſi elle & le Roi ſon mari, pour complaire audit Roi d'Eſpagne, vouloient mépriſer

2 Février 1608.

2 Février 1608.

son amitié, sadite Majesté mettroit peine de se passer de la leur. Sur cela ledit Ambassadeur voulut déployer son éloquence & industrie, qui certes trouverent peu de place pour justifier son maître en cette action, en voulant la représenter à son avantage, & se plaindre de l'injure que vous aviez faite à sondit maître, qui s'en ressentoit grandement; enfin il essaya d'en rejetter la faute sur vous. S. M. me l'envoya pour sçavoir sa derniere réponse. M'étant venu trouver par deux fois, devant que nous eussions reçu votredite derniere lettre, je le remis à quand nous aurions de vos nouvelles; lui disant toutefois par avance, que nous jugions & croyions que vous aviez eu raison de n'aller à ce festin, auquel nous voyions bien que vous n'aviez été convié, que pour vous faire avaler plus doucement la honte de l'exclusion du ballet; qu'ils devoient se contenter d'avoir une fois pratiqué cette ruse, sans y retourner la seconde; que nous n'avions déja que trop reconnu, & même par le bruit qu'ils avoient fait du passage du Comte de Tyrone par ce Royaume, & à leurs comportemens envers nous en toutes

chofes, qu'ils cherchoient querelle avec nous, & que je ne pouvois croire que tel confeil fût meilleur pour eux que pour nous; mais que puifqu'ils vouloient en ufer, ils nous obligeroient aussi à regarder aux affaires que nous aurions à démêler avec eux, plus éxactement que nous n'avions ci-devant fait; qu'ils nous refufoient par-delà une presséance dont nous étions en possession de tout temps, & dans toutes les Cours qui n'étoient intéressées avec l'Efpagne, & même à Rome, où le crédit dudit Roi passe celui de tous les autres; qu'eux-mêmes débattoient avec raifon la presséance contre ledit Roi, & néanmoins nous la cédoient par tout; tellement que c'étoit faire tort à leur rang que de nous dénier le nôtre, & le mettre en compromis en leur maifon; mais que puifqu'ils vouloient, non feulement continuer d'en ufer ainfi, voire chercher les occafions & moyens de pis faire, S. M. feroit confeillée de prendre dorénavant d'autres confeils que ceux qu'elle a voulu fuivre jufques à préfent, perdant l'efpérance qu'elle avoit, qu'enfin ils reconnoîtroient combien il leur importe, non feulement que nous maintenions

2 Février 1608.

2 Février 1608.

entre nous une bonne intelligence & voisinance, mais aussi que chacun croye que nous la préférions à toute autre. Ledit Ambassadeur n'eut aucune repartie sur cela, que d'essayer à rejetter sur votre conduite tout ce mal entendu, à quoi il profita peu. Or s'il ne retourne vers le Roi, ou vers moi, à présent que nous sommes instruits par vos lettres de l'histoire, nous défendrons votre cause plus hautement. Mais nous avons déliberé, s'il ne nous en recherche, de nous abstenir de lui en parler; & nous sommes d'avis que par-delà vous en usiez de même envers ce Roi & ses Ministres, s'ils ne vous contraignent de faire autrement, c'est-à-dire, s'ils ne vous en parlent les premiers : auquel cas vous devez vous contenter de leur répondre, que vous n'avez pu pour la dignité du Roi vous comporter autrement que vous avez fait.

Je m'attens bien qu'ils fulmineront contre notre réponse sur leurs prétendues dettes; mais je prévois qu'il y aura bien dorénavant d'autres mailles à départir entre nous. Ledit Ambassadeur me dit en ses dernieres audiences, qu'il avoit quelque desir de faire une course

en son pays, pour lui-même représenter sur le fait desdites dettes plusieurs particularités, qui ne pouvoient être comprises par ses lettres, & qu'il en demanderoit à son maître la permission. Je ne sçais si cela passera plus avant; mais nous jugeons qu'il ne seroit qu'à propos que vous vous laissiez entendre, dedans quinze jours ou trois semaines, qu'il est nécessaire que vous fassiez un voyage pour vos affaires particulieres, & que vous avez délibéré de demander au Roi la permission pour ce printemps. Je dis dans quinze jours ou trois semaines, afin qu'ils n'ayent tant de sujets de croire que vous fassiez cette proposition par le commandement de S. M, ou à dessein d'être tout-à-fait révoqué. Bien sommes-nous contens de leur en laisser présumer ce que bon leur semblera, & qui plus est, de leur faire croire par bons effets, que s'ils ne veulent donner à notre Ambassadeur par dessus celui d'Espagne la presséance qui nous est due, de ne tenir plus par-delà qu'un Secrétaire, ou un Résident, & traiter le leur de même: car faites-vous brebis, le loup vous mange. D'ailleurs il vaut mieux que les peuples connoissent le

2 Février 1608.

2 Février 1608.

tort qu'ils nous font, que d'être exposés à leurs affronts, & que chacun sçache que nous les ressentons comme nous devons. Quand cette Reine écrit à la nôtre, au lieu qu'elle souloit souscrire *votre bonne sœur & cousin*, elle ne met plus que *votre sœur & cousine*. Si la querelle étoit à démêler entr'elles deux, sa partie & sa cause seroient les plus foibles en bien des choses. Ce sont des indignités & mépris qui sont insupportables aux plus sages & plus patiens. Toutefois il faut plutôt découdre que rompre, s'ils ne nous en donnent plus grand sujet; si nous n'avions enduré la premiere, nous n'eussions été sujets à la seconde. Tout ceci se rencontre mal à propos pour les affaires publiques, & principalement pour ce qui se traite en Hollande, encore que je croye qu'ils aient plus de dessein de nous tromper, quand ils disent qu'ils veulent s'unir avec nous, que de faire chose qui nous soit également utile, tant ils sont malins & imprudens. Enfin il ne faut point faire état d'eux, ni de leur amitié. Nous serions aussi bien mal avisés, si nous leur baillions de l'argent sur leurs prétentions mal fondées, se condui-

ſant envers nous comme ils font.

Il y a plus d'un mois que nous n'avons reçu des lettres d'Hollande, de quoi les gelées ſont cauſe : nous en ſommes en peine. Les Députés d'Eſpagne & de Flandre s'y ſont acheminés, pourvus, comme il faut, pour faire paroître & ſentir la grandeur & libéralité de leurs maîtres. 2 Février 1608.

M. d'Albigny ayant été fait priſonnier par le commandement du Duc de Savoye le 11 de Janvier, & conduit à Moncalvo, y eſt mort le 17, pour n'avoir voulu, ainſi que l'on dit, manger en ſix jours qu'une poire. Ses Secrétaires ſont toujours priſonniers, comme eſt Roncas, contre lequel l'on procéde rigoureuſement & extraordinairement. Ariot, François & Capitaine des Gardes dudit ſieur d'Albigny, a été envoyé en Galere. L'on dit que les nôces qui ſe devoient faire en Piémont, ſont retardées pour deux mois. Jacob eſt à préſent en Savoye, où il commande ſous l'autorité du Prince de Piémont, Gouverneur du pays, & dit-on que ledit Jacob devoit bientôt venir par-deçà.

M. l'Ambaſſadeur d'Angleterre ne veut déloger du logis où il eſt, bien

2 Février 1608.

que M. de Ventadour, qui l'a acheté du sieur de Beringhen, lui ait fait signifier son acquisition, & qu'il vouloit y loger, afin de gagner le temps des trois mois requis en tel cas par les coutumes de la ville. Il avoit promis de déloger à Noel, tellement que nous avons fait que la maison lui seroit laissée jusques-là. A présent il fait contenance de ne vouloir quitter que par justice, laquelle le Roi ne peut, ni ne doit dénier à ses sujets ; joint que l'on lui offre la maison qui étoit à feue Madame de Montpensier, & qui est plus belle que l'autre, & proche de celle-ci. Si donc vous entendez dire que l'on le presse de changer de logis plutôt qu'il ne voudroit, vous défendrez, s'il vous plaît, la cause de ceux qui sont intéressés, car elle est juste.

De Paris, le 2 Février 1608.



LETTRE

De M. DE PUISIEUX à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Nous avons reçu votre lettre du 14 du mois passé tout à propos, pour être informé de la vérité de ce qui s'est passé avec vous au sujet de ce ballet ; car nous avons reconnu par les langages que l'Ambassadeur d'Angleterre à tenus au Roi en une audience qu'il a demandée exprès pour cet effet, qu'il a mis peine de la déguiser, & rejetter sur vous le tort de cette action, qui est dû entiérement à son maître, à sa maîtresse, & à ceux du Conseil. Mais sur ce que vous aviez auparavant écrit à M. de Villeroy, nous avions jà commencé à lui répondre, ensorte qu'il pouvoit juger que l'on louoit & embrassoit de deçà la cause de votre procédure, & qu'on avoit occasion de faire mauvais jugement de leur inclination en notre endroit. Il a voulu faire

3 Février 1608.

3 Février 1608.

croire au Roi que vous aviez grandement offensé le sien, au refus que vous aviez fait de son festin, qui étoit un témoignage d'une faveur extraordinaire, & en laquelle la privauté & familiarité surpassoient ce qui étoit d'autre côté donné à l'Ambassadeur d'Espagne. Les Anglois en général, ni celui-ci en particulier, n'ont assez d'éloquence ni de dextérité, pour nous augmenter ou diminuer le prix de l'estime qu'il convient faire des honneurs & graces qui se font aux Ministres des Princes qui résident près de ceux avec lesquels ils entretiennent amitié: aussi S. M. sans y penser davantage, comme sçavante en semblables occurrences, lui sçut répondre très-à-propos sur le champ; disant que vous en aviez bien usé, & qu'elle reconnoissoit par la façon avec laquelle ils se conduisoient en votre endroit, que l'on ne faisoit compte de la sincérité de son amitié; que si ce mépris venoit de la part de la Reine, il lui sembloit mériter meilleur traitement des Dames pour plusieurs qualités qui se rencontrent en lui capables de les servir; & enfin qui si ledit Roi & ladite Reine n'en faisoient plus grand cas, elle seroit obligée de

n'en faire plus de la leur. Les raisons que sur cela repliqua ledit Ambassadeur furent bien frivoles, & plus forcées & affectées que fortes & véritables. Il en a parlé après à M. de Villeroy, & depuis à moi, qui lui avons fait réponse conformément à celle de S. M, & avons remis à la lui faire encore plus ample quand nous recevrions de vos lettres; ce que nous ne ferons toutefois, s'il ne nous en vient rechercher. Nous estimons que vous devez faire de même par-delà; & si on vous met ce propos en avant, vous direz seulement que la dignité de votre maître vous obligeoit à la conduite que vous avez observée, sans vous mettre en plus grande peine d'excuser ou justifier cette action. Nous lui avons aussi particuliérement représenté qu'en plusieurs occasions ils nous avoient donné sujet de plainte, tant du temps de M. de Beaumont que du vôtre; & sur tout en ce qui regarde cette benoîte presséance, qui nous est attribuée d'un temps immémorial devant tous les autres Princes de la Chrétienté, & la dispute, laquelle étant mise en compromis entre nous & l'Espagne, tournoit d'autant plus à leur préjudice,

3 Février 1608.

3 Février 1608.

qu'ils l'ont toujours prétendue contre les Espagnols; mais que telles innovations nous devoient servir de preuve de leur amitié, pour sur icelles prendre après les conseils que nous jugerions plus utiles & avantageux.

Ledit Ambassadeur parle de vouloir faire une course en Angleterre, pour y représenter de bouche plusieurs particularités qui ne se peuvent écrire bien clairement sur le regard des dettes dont il a fait poursuite. Nous estimons que dans quinze jours ou trois semaines, vous pourrez faire par-delà la même proposition, sous prétexte de la commodité de vos affaires particulieres, qui requierent pour quelque temps votre présence en ces quartiers. Vous nous ferez sçavoir comment ils auront reçu cette ouverture; nous vous manderons ensuite ce que vous aurez à faire, si entre-ci & là ils ne se résolvent de vous assurer pour l'avenir le rang qui vous est dû. Nous recevons tous les jours des signes bien évidens de la sinistre inclination de la Reine de la Grande Bretagne, jusqu'à avoir changé le style & la forme d'écrire à la Reine, n'y mettant plus *votre bonne sœur & cousine*,

mais ayant omis le mot de *bonne*, que nous voyons bien aussi ne lui convenir pas. Il faut qu'elle reçoive de grands avantages du côté de l'Espagne, pour en embrasser & soutenir le parti de la façon qu'elle fait. Aussi nous écrit-on dudit pays qu'on a envoyé, ou on est sur le point de faire tenir en Angleterre une bonne somme d'argent, pour distribuer à leurs pensionnaires; ce qui ayant été déclaré par notre Ambassadeur à celui d'Angleterre, celui-ci l'a avoué & répondu qu'il en donneroit avis à son maître. L'on tient que le voyage du Courier Rivas n'a été pour autre sujet. Il passa hier par cette ville, rapportant la réponse à l'Ambassadeur d'Espagne. Puis donc, ainsi que vous avez très-bien répliqué à celui qui vous a été envoyé par-delà de la part du Comte de *Salisbury*, qu'il se voit que la Reine penche ouvertement du côté d'Espagne, & que nous reconnoissons la plupart de leurs Ministres & Conseillers attachés audit parti, il nous sera loisible sur ce pied de prendre nos mesures, & changer notre conduite avec eux.

3 Février 1608.

Leur Ambassadeur continue à faire

3 Février 1608.

le mauvais, & à ne vouloir déloger de la maison de M. de Beringhen, qui a été achetée par M. de Ventadour. Le temps qu'il avoit demandé est expiré. L'on lui en offre une autre tout contre plus logeable que celle-ci, & néanmoins il croit qu'on lui fait tort de le sommer d'en vuider : ce que l'on sera contraint de faire par les formes ordinaires de la justice, s'il n'y satisfait bientôt. C'est afin que vous soyez informé de ce qui s'y passe, s'il vous en est parlé.

Il y a plus de six semaines que nous n'avons nouvelles de M. Jeannin. Nous croyons que les lettres ont été gelées par les chemins, car le froid a été par tout extrême. Nous apprenons toutefois par la voie de Bruxelles, que les Députés des Archiducs se devoient acheminer vers la Haye le 26 du passé, qui sont le Marquis Spinola, le Président Richardot, le Général des Cordeliers, Verreiken, & le Secrétaire Mancessidor, le premier avec un équipage bien leste, & provision de pierreries & autres gentillesses, pour se rendre les cœurs de ces peuples plus favorables. Nous verrons comme le tout réussira.

M. de Savoye, après l'emprisonnement du Secrétaire Roncas, contre lequel il a depuis fait publier le placard que nous vous envoyons, a fait aussi emprisonner le 11. M. d'Albigny, lequel faute de bon appareil, ou autrement, est mort le 17. Voilà du changement en ce petit Etat, qui a retardé la fête, c'est-à-dire, les nôces de sa fille avec le fils aîné du Duc de Mantoue, jusqu'à Pâques. Le sieur Jacob, lequel quelque temps a subi la même peine d'emprisonnement, commande maintenant en Savoye sous la charge & autorité du Prince de Piémont; & dit-on qu'il doit bientôt passer en ces quartiers. L'Ambassadeur de Venise, qui naguéres étoit ici, a été enfin condamné par le Senat à tenir les prisons un an, privé toute sa vie de l'entrée des conseils secrets de la République, & ne pourra tenir bénéfice hors le territoire Vénitien, duquel il ne pourra pareillement sortir, sous peine de confiscation de corps & de bien. L'on procéde en Espagne plus vivement que jamais contre le Secrétaire des Finances & les autres prisonniers; on en sçaura bientôt l'issue.

3 Février 1608.

3 Février 1608.

Vous aurez ici la copie d'une requête présentée au Roi par le Comte de Gauray, aux deux points de laquelle, sçavoir à lui donner quelque entretenement pour demeurer en cette Cour, ou à lui donner moyen d'aller servir quelqu'autre Prince, S. M. ne veut entendre, mais l'aideroit plutôt à le faire rétablir en ses biens, si l'office que sadite Majesté en feroit auprès du Roi d'Angleterre seroit bien reçu: ce que vous sonderez doucement par-delà, & vous nous en donnerez avis; car autrement elle ne s'y engagera pas.

De Paris, le 3 Février 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE au ROI.

SIRE,

5 Février 1608.

Il y a huit jours que j'ai reçu le commandement qu'il a plu à votre Majesté me faire sur la réponse finale qu'ont donné Messieurs de votre Conseil aux

propositions & mémoires de l'Ambassadeur d'Angleterre touchant les dettes qu'il prétendoit d'éxiger de votre Majesté. J'ai cru que ce n'étoit point une affaire où je me dusse rendre demandeur, & qu'il suffisoit que je fusse préparé pour en répondre, s'il m'en étoit parlé; mais quoique j'aie attendu du depuis jusques à cette heure, si n'en ai-je eu vent ni nouvelle. Ce n'est pas qu'ils ne le sçachent bien par-deçà, car j'ai beaucoup de rencontres qui me font connoître qu'ils ont lettres fort fraîches de leur Ambassadeur; mais comme la solution qui lui a été donnée est sans replique, & qu'ils ne veulent, à mon avis, courre au-devant du ressentiment auquel ils s'obligeroient, s'ils en faisoient plus grande plainte, il y a apparence qu'ils le dissimulent, & que par la condition de leur naturel & l'état de leurs affaires, ils le dissimuleront encore longtemps. Il est certain que ledit Ambassadeur ne s'est point mû de lui-même aux importunités qu'il en a données; & ce qui suffit pour le faire croire, c'est que depuis qu'ils se sont sentis forclos de cette espérance, il a fallu que pour se tirer de la nécess-

5 Février 1608.

5 Février 1608.

ſité où ils ſe trouvent, ils en ſoient venus aux derniers remédes; y ayant quatre ou cinq jours qu'ils n'ont fait autre choſe que traiter avec ceux de cette ville pour trouver huit cens mille livres; & enfin ne s'étant pu rencontrer d'autre moyen, ils firent derniérement appeller quarante des plus riches Marchands, & leur demanderent ladite ſomme par forme d'emprunt: ſur quoi fut fait réponſe par le plus vieil de la troupe, que leurs bourſes, comme leurs cœurs, avoient toujours été ouverts aux Rois précédents; mais que comme leurs Majeſtés en avoient toujours fait état, elles les avoient auſſi toujours réſervés pour les néceſſités contre leſquels il n'y avoit point de remède d'ailleurs; qu'ils n'avoient moins d'affection envers leur Roi, préſentement regnant, mais qu'ils ne voyoient point de guerre ni d'affaire, qui le duſſent convier à rechercher ce dernier moyen, lequel étant employé en cette occaſion, les rendroit poſſible impuiſſants à l'aſſiſter en une autre plus urgente & plus néceſſaire. Sur la réponſe qui leur fut faite par le Comte de Saliſbury, qu'encore que les affaires

du Roi ne leur paruſſent point, comme auſſi il n'étoit pas à propos de les manifeſter, elles ne laiſſoient pas pour cela d'être très-grandes, ils demanderent terme de trois jours pour conférer; & aujourd'hui ils doivent en donner réponſe. Il ſe paſſe beaucoup de choſes & beaucoup de diſcours là-deſſus, qui témoignent le peu de contentement avec lequel ils reçoivent cette demande; mais ſi crois-je qu'à la fin ils l'accorderont. Outre cela on m'aſſure (& c'eſt le ſieur Carron qui le peut ſçavoir) qu'ils ont recherché un certain Marchand Flamand, qui demeure ici, pour l'envoyer en Hollande avec des bagues, afin d'emprunter de l'argent deſſus, mais qu'il s'en eſt excuſé, comme de choſe en laquelle il a dit ſçavoir bien ne les pouvoir ſervir. En ſomme il eſt certain que ſi votre Majeſté leur eût voulu faire payer cinq cens tant de mille livres, dont ils prétendoient qu'elle leur fut débitrice, elle les eût fort obligés. Mais à la vérité ils ſe gouvernent de telle ſorte, que quand bien il n'y eût eu aucune difficulté en la dette, ils ne le méritent pas par leur procédure. Je crois que comme ils ſont de naturel,

5 Février 1608.

5 Février 1608.

le Roi plus qu'eux, extrêmement glorieux & timides, ils ſe rendront par cette démonſtration que leur a faite votre Majeſté de ne ſe ſoucier guéres d'eux, plus deſireux de lui complaire, & plus ſoigneux de ſon amitié qu'ils n'ont fait par le paſſé. Les Miniſtres qui ont la principale direction des affaires, comme le Comte de Saliſbury & le grand Tréſorier, montrent bien vouloir faire tout ce qu'ils pourront pour ſortir de cette néceſſité ; & à cette fin outre qu'ils ſerrent maintenant les cordons de la bourſe le plus qu'ils peuvent contre les prodigalités de leur Roi, ils ont délibéré de faire une nouvelle levée de cinq millions de livres ſur tout le Royaume ; mais comme c'eſt choſe qui a beſoin de la réſolution d'un Parlement, & qu'ils ont remis le leur, qui devroit recommencer ce mois-ci au 22 d'Octobre prochain, il faudra qu'ils filent doux juſques-là, ou bien qu'ils faſſent ladite levée par forme d'emprunt ſur l'éxemple de celle de cette ville, pour être rembourſée ſur celle qu'ils obtiendront dudit Parlement, comme j'ai quelque vent que c'eſt leur deſſein. Pour cela ils font déja courir le bruit

que

que c'eſt pour envoyer des troupes en Irlande, & pour y faire un fonds qui ſuffiſe pour réſiſter aux premieres néceſſités qui paroîtront ſur les grands indices qu'ils ont que le Comte de Tyrone doit être aidé de Rome & d'Eſpagne pour y faire la guerre; s'imaginant que comme les noms de Rome & d'Eſpagne ſont extrêmement odieux parmi ce peuple, il ſe rendra ſur ce bruit d'autant plus facile à ce qu'ils prétendent. Mais pour tout cela ſi ne lairront-ils, je m'aſſure, d'y trouver de grandes contradictions. On pourroit douter que recherchant ſi extraordinairement cette ſomme, ſur le point qu'ils ont eu le refus de votre Majeſté, ce ſeroit peut-être pour ſe préparer à s'en reſſentir; mais je ne vois, ce me ſemble, en leurs affaires aucune choſe qui favoriſe cette opinion. Toutefois comme ils n'ont point faute de mauvaiſe volonté, & qu'il n'y a rien en quoi ils puiſſent égaler votre Majeſté qu'en force de mer, je la ſupplie très-humblement me pardonner, ſi je prens la hardieſſe de lui dire qu'elle devroit ſonger à remettre ſon Amirauté en réputation : car comme il ne manque plus

5 Février 1608.

5 Février 1608.

aucune partie à rétablir en son Royaume que celle-là, ce seroit chose aisée à faire, & qui tiendroit plus cette nation en crainte & en devoir que toute autre.

Votre Majesté aura sçu par mes précédentes que j'ai écrites à Messieurs de Villeroy & de Puisieux, & plus particuliérement encore par ce que lui en aura dit de bouche M. du Hallier, ce qui s'est passé au ballet qu'a fait cette Reine, & la façon dont je m'y suis comporté. Elle sera, à ce que j'espere demeurée satisfaite de ce qui y a été de moi, puis même que j'y ai entiérement suivi l'ordre qu'il plaisoit à votre Majesté me prescrire par ses dernieres. J'ai bien cru que je ne devois laisser passer cela de la sorte, sans témoigner que votre Majesté y seroit offensée; aussi l'ai-je fait, mais de façon néanmoins que je n'ai été trouver personne pour cela, & n'en ai parlé qu'à ceux qui m'en sont venus parler. J'ai sçu depuis qu'ils sont marris de ce qui s'en est passé; & que le Roi, le jour du Ballet, ayant demandé à ceux de sa Chambre ce qui leur en avoit semblé, tous, mais principalement Ramzai & Adinton son parent, lui répondirent que rien ne s'y

pouvoit desirer, si l'Ambassadeur de France y eût été; mais qu'y voir celui d'Espagne & l'autre non, avoit fait parler & presque murmurer tous ceux qui l'avoient vu. De sorte que ledit Roi avoit tant plus reconnu lors la faute qui avoit été faite, & s'en étoit montré si piqué contre la Reine, que toute la nuit il n'en avoit point dormi, & que dès le lendemain matin, sans la voir, ni lui dire adieu, ni même sans vouloir manger, s'en étoit allé à la chasse, où il a demeuré cinq ou six jours. Son intention étoit d'en écrire une lettre d'excuse à votre Majesté; & de fait il avoit dit au sieur du Hallier qu'il l'attendît, & ledit sieur d'Adinton m'avoit mandé qu'il le devoit faire. Toutefois ne l'ayant point fait, je crois qu'il en a été retardé, parce qu'il a en ce même temps appris de son Ambassadeur le succès de sa poursuite; lui semblant peut-être que s'il avoit offensé votre Majesté, elle le lui avoit si bien rendu, qu'il pouvoit excuser son excuse, lorsqu'il croyoit avoir lui-même sujet de plainte. Il se délibéroit aussi, pour me donner quelque satisfaction, de me faire prier à un autre ballet qui se pré-

5 Février 1608.

pare par le Duc de Lenox, & ce qu'il y
5 Février 1608. a ici de plus galant, pour les noces du sieur d'Adinton, qui se feront ces jours gras. Néanmoins il me semble que cela est un peu réfroidi, depuis qu'il peut avoir eu des nouvelles de son Ambassadeur; aussi peut-être sur ce que j'ai dit à quelques-uns qui m'en sont déja venu sonder, que je m'assurois qu'on ne m'y appelleroit pas que ce ne fût pour me rendre en cette occasion le témoignage d'affection envers votre Majesté, qui avoit manqué, ce sembloit, en l'autre; & que comme l'Ambassadeur d'Espagne remportoit toujours de grands avantages pour ce regard, si je n'étois traité en celui-ci que comme il l'avoit été, il valoit beaucoup mieux laisser les choses de la façon qu'elles sont, que de ne les faire comme il convient: de maniere que je crois quasi qu'ils ne m'y appelleront point; du moins assurerai-je votre Majesté que je ne les en convierai pas, & que s'ils le font, je n'y remettrai rien de la dignité de votre Majesté, comme aussi je ne voudrois pas vivre une heure après. M. de Giay, qui est prêt à s'en aller, m'a dit que le Roi & la Reine lui ont

parlé de votre Majesté avec tout l'honneur qu'il est possible, & avec une grande démonstration de desir de voir reconfirmer la bonne intelligence & amitié qui doit être entre V. M. & eux; & que pour eux ils y contribueront tout ce qui dépendra de leur puissance. J'ai sçu d'un autre lieu que la Reine a témoigné être marrie de ce qu'elle a fait dernièrement pour l'Ambassadeur d'Espagne, non tant pour le déplaisir qu'en a eu le Roi son mari, que parce que son Ambassadeur lui avoit mandé que sur quelque chose qu'elle avoit dernièrement confié au Prince de Joinville que S. M. devoit avoir dite d'elle, votre Majesté avoit tellement témoigné le contraire audit Ambassadeur, & l'avoit rendue si satisfaite pour ce regard, qu'elle ne desiroit qu'occasion de le lui faire paroître. Le Roi au contraire est mal content dudit Prince de Joinville de ce qu'il en a rapporté à votre Majesté; m'ayant dit le sieur de Giay, que lui en parlant l'autre jour, il lui avoit dit qu'il ne sçavoit qui pouvoit avoir mu ledit Prince à faire tels contes, & que jamais la Reine ne lui en avoit parlé. Mais, quoi qu'ils disent de part & d'autre,

5 Février 1608.

5 Février 1608. j'ose assurer votre Majesté qu'il y a bien de la dissimulation en leur fait, & possible de l'envie & de la haine, contre lesquelles rien ne me rassure, ni me console tant, que la connoissance de leur foiblesse. Je supplie le Créateur, Sire, conserver votre Majesté....

De Londres, le 5 Février 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE *à M.* DE VILLEROY.

MONSIEUR,

J'ai appris bien particuliérement par celle qu'il vous a plu m'écrire le 20 de l'autre mois, tout ce qui s'est passé sur la poursuite de l'Ambassadeur d'Angleterre, & la réponse finale qui lui a été donnée. Je crois que vous êtes délivré de ses importunités; & jusques ici, il ne me paroît rien qui vous doive faire regreter d'en avoir usé de la sorte. Néanmoins comme vous connoissez

trop mieux, Monſieur, ces gens ici que je ne fais, glorieux en toute extrémité, & pleins d'une telle amertume à l'encontre de nous, que rien ne nous doit aſſurer d'eux que leur impuiſſance, ce ſera toujours prudemment fait que de ſe préparer au pis. D'eux ſeuls, ils ne peuvent guere; joints avec l'Eſpagne, ils nous pourroient faire du mal. Quant aux pratiques qu'ils pourroient avoir dans le Royaume, autrefois j'euſſe craint celle de ceux de la Religion; maintenant par les démonſtrations que fait ce Roi tous les jours envers les Puritains de les déteſter autant & plus que les Catholiques, je ne crois pas qu'il y ait rien à ſoupçonner de ce côté-là. Pour ceux de Guiſe, il eſt bon à la vérité d'y avoir l'œil; car il y a entr'eux de grandes confiances, & principalement entre cette Reine & la Princeſſe de Conti; encore que ſur le naturel de la premiere, on peut juger qu'il y a bien autant de vanité que d'autre choſe. L'Ambaſſadeur qui eſt de-delà, a mandé, à ce qu'on m'a dit, une nouvelle qui devroit, ſi elle étoit vraie, accroître encore ce ſoupçon, que M. de Guiſe épouſe Madame la Marquiſe de Verneuil; car

5 Février 1608.

5 Février 1608.

celle-ci eſt en grand prédicament par-deçà, & il eſt ſorti de la bouche de cette Reine des paroles aſſez indiſcrétes pour ce regard. Elle lui envoie par le ſieur de Giay, (au moins comme il m'a dit) une boëte de diamants où eſt ſon portrait, ainſi que ci-devant, elle en a envoyé un à la Princeſſe de Conti. Et encore qu'il n'y ait poſſible en tout cela que de l'humeur, ſi n'eſt-il point mauvais de le ſçavoir. Ledit ſieur de Giay s'en retourne auſſi avec un bon buffet d'argenterie, de valeur moitié plus que celui qu'a remporté M. du Hallier. On lui vouloit donner une penſion de deux mille écus qu'il a refuſée, ne voulant s'obliger à autre qu'à ſon Roi naturel; pour le moins me l'a-t-il dit ainſi. Je l'ai cru pour l'amour de lui, & promis de vous l'écrire.

L'Ambaſſadeur qui eſt de-delà, preſſe, à ce qu'on me dit, ſon congé. Je crois qu'il l'obtiendra vers ce printemps, & que bientôt après vous aurez celui qui eſt en Flandre, auquel je ne ſçais s'il y aura gain ou perte.

Vous verrez, Monſieur, par ce que j'écris au Roi, la peine qu'ils prennent par-deçà pour faire une bonne ſomme,

& confidérerez, s'il vous plaît, ce que je discours là-dessus quasi semblable à ce que vous m'en avez touché par la vôtre. Ce Roi à la vérité est un pauvre homme, & ses affaires sont assez décousues: mais comme vous, Monsieur, je ne juge pas que de son regne il nous fasse grand mal. Le Prince de Galles sera plus remuant, & partant je crois qu'il sera bon de l'entretenir; mais il y faut autre cas que des paroles, si l'on veut au moins que ce soit par l'entremise & persuasion de ceux qui l'approchent: car encore que ce soient presque tous Ecossois, déja bien disposés envers nous, & qui l'y tiennent bien disposé aussi, si sont-ils du naturel de cette Isle, qui est d'en vouloir avoir d'où qu'il vienne. Ils sont d'ailleurs assez pauvres. On leur a donné longtemps espérance de quelque pension: si l'on veut entretenir ledit Prince & se servir d'eux pour cela, il faudroit leur tenir promesse. Ce n'est pas merveille que l'Ambassadeur d'Espagne obtienne ici tout ce qu'il veut, il en coute tous les ans trente mille écus à son maître, sans l'extraordinaire; aussi a-t-il presque chacun à sa dévotion. Il fait Jeudi un

5 Février 1608.

5 Février 1608. grand festin, où par permission de la Reine, il a convié toutes les Dames du ballet avec autant de Cavaliers & d'autres Dames qu'elles y voudront mener. Il prépare un beau présent pour chacune de celles qu'il a vu danser. Si nous espérions d'ici quelque chose, il faudroit se résoudre d'y dépenser aussi ; & je crois certes que nous y ferions plus pour mille écus qu'il ne feroit pour quatre : mais c'est une chose qui est maintenant toute commune en cette Cour qu'il n'y a rien à gagner avec nous. Ce que j'en dis n'est pas pour persuader que l'on en vienne-là, car je ne vois pas qu'ils le méritent ; mais pour vous dire, Monsieur, que pour espérer quelque cas d'eux, il n'y a ni courtoisie, ni bonne chere, ni belles paroles qui suffisent, & je ne les puis payer que de cela.

Je parlai l'autre jour à M. Carron de ce que vous aura rapporté M. du Hallier, que ce Roi lui dit en partant, que si nous voulions empêcher la paix des Pays-Bas, il contribueroit maintenant volontiers à la guerre qui se feroit. Il me dit qu'il n'étoit pas d'opinion que nous fissions grand fondement là-dessus ;

& que quand ce viendroit au Comte de Salisbury, par les mains duquel il faudroit passer, il seroit homme pour dire que son maître n'auroit pas bien pensé à ce qu'il auroit dit. C'est sans doute qu'ils voient faire la paix très-mal volontiers; & cela me fait croire qu'ils ont plus de crainte que de confiance du côté d'Espagne: joint une autre particularité que m'a dite le sieur de Giay tenir du Roi même, qu'ils avoient intercepté une lettre entre les mains d'un Prêtre Irlandois, écrite par un Ministre principal d'Espagne, qui portoit que pourvu que les Catholiques d'Irlande se saisissent de quelque bonne Place, où ceux que l'on leur enverroit pussent être reçus & en sureté, ils ne manqueroient point de secours & bientôt; ce que, s'il est ainsi, ce n'est pas merveille qu'ils soient en soupçon.

5 Février 1608.

L'Ambassadeur de Flandre a fait sa plainte au Roi sur le traitement que lui fit dernièrement le Comte de Salisbury, dont il n'a pas remporté plus de contentement. Il est mal satisfait tout ce qu'il est possible, & ledit Comte ne l'est moins de lui......

De Londres, le 5 Février 1608.

LETTRE

De M. Jeannin à M. de la Boderie.

MONSIEUR,

5 Février 1608.

Depuis vos lettres du 8 du mois de Décembre, je n'en ai reçu aucunes de vous, & ne vous ai point aussi écrit depuis le 10 dudit mois; toutes choses ayant été si incertaines, même pour le regard de la Ligue, dont les Etats faisoient instance à Messieurs les Députés d'Angleterre & à nous, qu'il n'y a eu rien de résolu jusqu'au 25 du mois de Janvier, qu'elle fut passée entre les Etats & nous, sans y comprendre le Roi de la Grande Bretagne, quoique ses Députés eussent toujours fait démonstration d'y vouloir entrer, jusqu'à la veille du Traité qu'ils déclarerent ne le pouvoir faire, si les Etats ne demeuroient par même moyen d'accord avec eux de quelques affaires particulieres qui leur sont de grande importance,

touchant les villes [a] qu'ils tiennent en ce pays, le trafic de leurs Marchands, & les sommes qui leur sont dues, dont ils desiroient arrêter le compte & convenir des termes pour l'acquittement d'icelles. Or les Etats disoient ne le pouvoir faire en peu de temps, & qu'ils aimoient mieux en traiter en Angleterre près la personne du Roi, duquel ils se promettoient d'obtenir quelque grace, qu'avec lesdits Députés qui sont obligés de suivre la rigueur des conventions. Au moyen de quoi pressés par eux, nous fûmes enfin contraints, à leur instante priere & poursuite, de passer outre audit Traité. La vérité est que tous ceux qui desirent ici la paix, ont autant desiré & recherché l'avancement de ce traité, que les autres qui la craignent, ont essayé avec toutes sortes d'efforts & d'artifices de l'empêcher : aussi vous puis-je assurer que depuis sa conclusion, chacun a cette croyance en l'esprit, que le Roi veut la

5 Février 1608.

[a] La Reine Elisabeth avoit réglé avec les Etats des Provinces-Unies les sommes d'argent qu'elle leur avoit prêtées dans leurs besoins; & ceux-ci pour assurance de sa dette, lui avoient hypothéqué des villes, où il y avoit des garnisons Angloises, payées aux dépens des Hollandois.

5 Février 1608.

paix à bon escient, non avec feinte & dissimulation, comme on avoit ci-devant publié, dont les Etats lui sçavent gré, & s'en tiennent autant obligés qu'ils sont mal satisfaits des Anglois à cette occasion. Je ne sçais si les Archiducs en feront le même jugement; mais il est bien vrai que toutes les Provinces embrassent la paix, à cause de ce Traité, avec plus d'affection qu'elles ne faisoient auparavant; car tout le contenu en icelui n'est aussi que pour la conservation d'icelle. Il ne doit commencer d'avoir lieu, sinon dès le jour qu'elle sera faite; & c'est pour cela que nous avons encore omis sciemment plusieurs clauses qu'on a accoutumé de mettre ès Traités de ligues & alliances, pour ne donner jalousie aux Princes qui y peuvent avoir intérêts, & leur faire connoître qu'on n'a autre dessein que de favoriser la paix, comme c'est en effet le principal but de sa Majesté. Nous n'avons pourtant oublié ce qui étoit requis pour le rendre utile. Je vous en envoie la copie.

Les Députés des Archiducs, qui sont les Messieurs Marquis Spinola, le Président Richardot, le Secrétaire Man-

cidor, le Commissaire Cordelier, & le sieur Werreiken, sont arrivés en ce lieu le 1 de ce mois. Nous les avons vus le lendemain sur le soir. Cette premiere visite s'est passée en complimens de part & d'autre; eux nous ayant dit qu'ils se promettoient beaucoup de notre aide & assistance pour la paix, & nous leur ayant déclaré que c'étoit notre intention d'y aider sincérement & de bonne foi, suivant le commandement de S. M, comme nous ferons en effet. Je ne vous sçaurois dire encore quelle en sera l'issue: bien est-il certain que les Etats y sont très-bien disposés de leur côté; & que si les Archiducs quittent la souveraineté sans restriction, il n'y a rien au surplus dont on ne puisse demeurer d'accord. Mais je me défie toujours que ledit sieur Marquis ne soit pas venu ici pour leur faire ce présent si absolument, qu'il n'en veuille retirer quelqu'autre profit; & que s'il ne le peut obtenir, il ne recherche quelque moyen de mettre l'affaire en longueur, & enfin de faire continuer la tréve pour cette année: ce qui feroit le plus dangereux conseil que les Etats sçauroient prendre pour eux, & qui seroit aussi

5 Février 1608.

le moins agréable à sadite Majesté.
5. Février 1608. Nous essayerons de l'empêcher tant qu'il nous sera possible, & nous aurions bon moyen de le faire avec facilité, si les Députés d'Angleterre & nous étions mieux d'accord pour leur donner conseil, sans autre considération que de l'intérêt commun.

Comme j'achevois cette lettre, la vôtre du 29 Décembre m'a été rendue, par laquelle je reconnois qu'on ne doit rien attendre de bon du lieu où vous êtes, & qu'on pourroit même soupçonner que la défiance qu'ils ont de nous, provenant de leur naturelle inclination à nous haïr, jointe à la crainte d'Espagne, ne fût plutôt pour les exciter à faire pis, que nos recherches propres pour leur faire prendre quelque meilleur conseil. C'est pourquoi j'ai encore plus de contentement de ce que nous avons surmonté les grandes difficultés qui nous empêchoient de faire cette ligue; car elle retiendra le Roi de la Grande Bretagne de se joindre avec l'Espagne contre nous, de peur d'avoir l'inimitié des Etats, que les siens publient tous les jours vouloir conserver soigneusement; & le Roi d'Espagne

pareillement, qui recherche la paix avec eux, s'abstiendra d'entreprendre sur nous, pour ce qu'en le faisant, il les auroit derechef pour ennemis. Si suis-je bien d'avis que lesdits Etats entretiennent au mieux qu'ils pourront ledit Roi d'Angleterre, d'autant qu'il a des Places & des forces dans cet Etat, avec lesquels, s'il se joignoit au Roi d'Espagne & aux Archiducs, il pourroit beaucoup aider à leur ruine. Il nous doit suffire que nous soyons mieux ici que lui, comme nous sommes à présent sans doute; & que les Etats ayent loisir de composer amiablement de ce qu'ils lui doivent, pour s'en acquitter à certains termes, & par ce moyen retirer leurs Places. Ce sera à nous d'essayer à les joindre plus étroitement à notre amitié. Je vous donnerai avis de ce qui aviendra ci-après......

5 Février 1608.

De la Haye, le 5 Février 1608.



LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

14 Février 1608. J'ai autant d'occasion de louer Dieu de ce que j'ai vu par celle qu'il vous a plu m'écrire du 2 de ce mois, que vous avez approuvé la façon dont je me suis gouverné en ce qui s'est passé de ce premier ballet, comme je l'en louerai encore de meilleur cœur, si vous approuvez de même ce qui se passe pour ce second. Je vous ai dit par ma précédente, comme le Roi de la Grande Bretagne avoit délibéré me convier à cet autre, & comme pour récompenser les avantages que pourroit prétendre l'Ambassadeur d'Espagne d'avoir été au premier, quoique fait par la Reine, il s'étoit laissé entendre de me vouloir faire diner avec lui le jour que ledit ballet se feroit, & le soir me convier au festin public de la noce, où préside-

roit M. le Prince de Galles. C'étoit chose à la vérité résolue en la tête du Roi, & qu'il avoit dite à M. d'Adinton vouloir faire, & que ledit sieur d'Adinton m'avoit mandée. De fait Dimanche dernier, comme je me voulois mettre à table, je fus tout étonné qu'on me vint dire que ledit sieur d'Adinton & le Comte de Suffex son beau-pere, étoient en bas qui s'en venoient diner avec moi. En même temps un de leurs confidents me dit à l'oreille, qu'ils venoient pour me convier à leur fête de la part du Roi. Je les reçus, & leur fis la meilleure chere qu'il me fut possible. Toutefois après avoir bien sanctifié les santés de leurs Majestés, ils partirent sans me rien dire; & ce même qui m'avoit parlé, étant demeuré, me dit qu'ils n'étoient sitôt montés, qu'un des gens dudit sieur d'Adinton étoit venu de la part du Roi, lui commander de ne me faire aucun convi qu'il n'eût parlé à lui, & que c'étoit la cause qu'il ne l'avoit fait. Je montrai m'en soucier fort peu; & néanmoins comme ce changement me sembla bien ne pouvoir être sans quelque mystere, je me rendis un peu curieux d'en rechercher la cause. Je trou- 14 Février 1608.

vai que comme la résolution de me convier en la maniere susdite, avoit été prise à Theobalds, où le Grand Chambellan, qui est ici chef des cérémonies, & le principal bouclier de l'Ambassadeur d'Espagne, n'étoit point, le Roi lui en avoit voulu communiquer à son retour, & que ce bon Seigneur-là s'y étoit opposé formellement; disant qu'il ne s'étoit jamais vu qu'un Ambassadeur eût été festoyé deux fois en un jour, & qu'il suffisoit bien que l'on m'appellât au festin public de la noce, voire sans M. le Prince, puisque celui d'Espagne n'avoit été traité qu'en une chambre particuliere sans aucune solemnité. Je trouvai de plus que cela étant venu à la connoissance du sieur d'Adinton, ils en avoient eu lui & ledit Chambellan de grosses paroles devant le Roi; jusques-là que le premier avoit dit, que non seulement ledit Chambellan s'attaquoit à lui, & lui envioit l'honneur qu'il desiroit recevoir par l'assistance de l'Ambassadeur d'un si grand Prince, comme est le Roi de France, mais qu'il ne faisoit rien pour le service du Roi leur maître, en l'empêchant de faire honneur au meilleur & plus certain ami

14 Février 1608.

qu'il ait, de réparer en cette occasion le tort qui avoit été fait naguéres à son Ambassadeur, au contraire de ce que ses bons & plus fidéles serviteurs étoient obligés de le persuader ; & que le Roi montrant d'incliner à cela, ledit Chambellan avoit protesté de quitter plutôt sa charge que d'y consentir.

14 Février 1608.

Tout ceci se passa Lundi ; & depuis les choses en étoient demeurées-là jusques à hier, que le Roi y voulut mettre une fin, & faire traiter cette affaire en son Conseil, & en sa présence même; auquel lieu ayant ledit Chambellan remontré la difficulté qu'il y auroit de pouvoir faire deux festins en même lieu en même temps, & l'obligation qu'il avoit de se trouver à tous les deux, ce qui lui seroit impossible, il fut conclu que l'on ne me convieroit qu'au festin du soir, auquel assisteroit M. le Prince ; mais que j'y serois convié par personne expresse envoyée du Roi, & avec autant d'honnêtes & bonnes paroles que l'on rendroit mon refus, si j'en faisois aucun, plus blâmable & plus incivil qu'encore les précédents. Aussitôt ledit sieur d'Adinton me fit avertir, me priant de m'accommoder à ce parti,

14 Février 1608.

& pour l'amour du Roi qui avoit prou témoigné combien il deſiroit que je fuſſe content, & pour l'amour de lui en particulier, qui auroit deſiré me pouvoir mettre l'Ambaſſadeur d'Eſpagne deſſous les pieds.

Suivant cela, celui qui fait ici l'office que fait chez nous M. de Gondy, & qui eſt auſſi bon Eſpagnol qu'il eſt Anglois, me vint hier au ſoir trouver, & me dit qu'il étoit envoyé du Roi ſon maître pour me faire ſçavoir que Mardi prochain ſe faiſoient les noces de M. le Vicomte d'Adinton avec la fille de M. le Comte de Suſſex; & qu'étant ledit ſieur d'Adinton un des ſerviteurs qu'eût ſa Majeſté qu'il aimoit autant, & à qui il eſtimoit devoir le plus, comme à celui à qui il étoit obligé de la vie, [a] il deſiroit non ſeulement lui faire tout l'honneur qu'il lui ſeroit poſſible en cette occaſion, mais y convier avec lui les Miniſtres des Princes qu'il eſtimoit s'être le plus réjoui de ſa conſervation; & que comme il s'aſſuroit que le Roi mon maître avoit été l'un de ceux qui

[a] Ce Prince n'étoit encore que Roi d'Ecoſſe, lorſque le ſieur Ramzay, depuis Vicomte d'Adinton, lui ſauva la vie.

en avoient reçu plus de contentement, il me prioit de vouloir assister au festin public qui se feroit Mardi au soir pour les noces, en la compagnie de M. le Prince, & au partir delà à un ballet qui se préparoit par M. le Duc de Lenox, & autres principaux Seigneurs de cette Cour : qu'il y en avoit eu d'autres, qui par la recherche qu'ils en avoient faite, avoient assisté à un autre ballet, dont il sçavoit que j'avois reçu quelque déplaisir, mais que ç'avoit été par leur importunité, & contre sa volonté, & sans y être rien intervenu du sien; & que comme il me prioit de le croire, il me prioit aussi de ne différer pour cela de me trouver audit festin; m'assurant qu'il m'y feroit traiter de telle sorte, que chacun reconnoîtroit le respect & l'amitié particuliere qu'il portoit au Roi mon maître. Je lui fis réponse que S. M. faisoit beaucoup de faveur à mon maître de l'appeller en part à l'honneur qu'il vouloit rendre à un serviteur si digne & si nécessaire, comme lui avoit été M. d'Adinton; qu'à la vérité le Roi mon maître étoit le Prince du monde qui s'y sentoit le plus tenu, comme celui qui aimoit davan-

14 Février 1608.

tage la personne de S. M, & qui avoit
14 Février 1608. toujours témoigné avoir plus d'intérêt en sa conservation & prospérité : que sans autre considération je me trouverois audit festin ; m'assurant que par la déclaration qu'il avoit plu à S. M. me faire faire de la recherche & importunité de l'Ambassadeur d'Espagne, & du regret qu'elle avoit eu en la faveur qu'il avoit reçue, elle reconnoissoit assez le tort qui m'avoit été fait ; & que par me convier à un festin public & si cher à S. M, & en la compagnie de M. le Prince & des principaux Seigneurs de ce Royaume, elle sçavoit faire la différence qu'il y avoit de l'Ambassadeur de France à celui d'Espagne, & me donnoit espérance qu'elle seroit mieux pratiquée à l'avenir en mon endroit, qu'elle n'avoit été par le passé ; que sous cette assurance je m'y trouverois & en remercierois S. M.

J'eusse bien desiré qu'il m'eût appellé à diner avec lui, & que l'Ambassadeur de Flandre en eût été exclus pour les raisons que je vous ai dites par mes dernieres ; mais je n'ai pas cru être à propos de m'en déclarer davantage, tant pour ne me mettre entre ledit Ambassadeur de

de Flandre & celui de Venise mal à propos, que parce qu'à la vérité celui de Venise à un peu joué à la fausse compagnie, en recherchant d'être à ce premier ballet contre ce que nous nous étions promis ; & aussi parce que ce diner avec le Roi ayant été tant débattu, j'ai estimé qu'il y auroit plus de honte & de péril au refus, qu'il ne sçauroit y avoir de gloire ni d'avantage en la concession. Possible, dira-t-on, que je devois tenir bon jusqu'au bout, & ne point m'accommoder que je ne leur eusse fait franchir le pas de la presséance. Mais considérant le peu de vigueur qu'étoit pour se donner ce Roi en cette occasion, les forts adversaires que nous y avons, le peu de faveur que seroit pour y apporter l'état présent des affaires, & d'ailleurs le précipice auquel je les vois exposés, tel qu'il ne faut, ce semble, que les pousser du doigt pour les faire trébucher à une manifeste rupture, j'ai estimé plus prudemment fait de tirer d'eux ce que je pouvois, que de n'en avoir rien du tout. Outre ce, j'ai reconnu que le Roi n'a eu part en ce qui s'est fait à notre préjudice que par ne l'avoir sçu empêcher, & que j'ai

14 Février 1608.

14 Février 1608. grand ſujet de me promettre que leur ayant montré les dents en cette occaſion, comme j'ai fait, ils ſeront plus conſidérés une autre fois à n'offenſer le Roi en ma perſonne. Je danſerai donc, ou pour mieux dire, je verrai danſer, & ſi je puis, je ne ferai rire perſonne. Mais ſi vous jugez qu'il ſoit à propos de conſerver par-deçà quelque crédit pour ſa Majeſté, & ne montrer de mépriſer entiérement cette Cour, je vous ſupplie très-humblement tenir la main qu'elle reconnoiſſe le courage & l'affection qu'a témoigné ledit ſieur d'Adinton en cette occaſion pour ſon ſervice, & qu'elle honore ſon mariage d'une bague. Une dépenſe de quinze cens ou deux mille écus ſera peu de choſe, & je vous promets que je la ferai bien valoir, & à la honte & confuſion de ceux qui ſous main ne tâchent qu'à corrompre les ſerviteurs de ce Roi, comme l'Ambaſſadeur d'Eſpagne l'a eſſayé envers ledit ſieur d'Adinton, qui l'a non ſeulement refuſé, mais en a averti le Roi, & de plus s'eſt déclaré ſon ennemi. Il y a poſſible en cette Cour de plus fins que n'eſt ledit ſieur d'Adinton; mais il n'y en a pas un

14 Février 1608.

plus franc, ni plus courageux, ni qui parle plus hardiment à son maître. De sorte que s'engageant avec nous, comme il fait, sans intérêt jusques ici, il n'est à dédaigner, ce me semble, quand ce ne seroit que pour la réputation. Et puis l'exemple de cette libéralité fera plus de bruit par-deçà en ce temps-ci, que beaucoup plus en un autre. Je vous en supplie donc derechef, & Dieu sçait, si c'est avec autre intérêt que du service du maître.

Je crois que la Reine, suivant son accariatreté accoutumée, ne se trouvera ni au festin, ni au ballet, tant pour contenter l'Espagne, que pour défavoriser le sieur d'Adinton qu'elle n'aime point. Mais si cela est, j'aurai ma revanche; & si elle m'a empêché de voir son ballet, je l'empêcherai de voir celui-ci. Elle vouloit que M. le Prince & Madame la Princesse se trouvassent au banquet de l'Ambassadeur d'Espagne, & le lui avoit promis, voire d'aller elle même voir la compagnie après dîner. Mais le Conseil l'ayant sçu, manda aux Gouverneurs des deux premiers de ne le pas souffrir, & la fit prier de s'en déporter aussi. De plus ne se fiant en sa

14 Février 1608.

diſcrétion pour ce regard, le Comte de Saliſbury ſe tint auprès d'elle toute l'après-dinée, de peur qu'elle échapât. Ce ſoir la même, (pour vous montrer le naturel de la Dame, & que ce n'eſt à moi qu'elle en veut,) elle envoya céans demander Confour que vous connoiſſez, & un Page que j'ai qui chante aſſez bien, & les tint juſqu'à onze heures de nuit à chanter toujours en une Galerie, où il n'y avoit créature vivante avec elle que le Comte de Pembroock, la feue maitreſſe de M. du Hallier, (qui eſt celle qui nous la débauche principalement pour le profit qu'elle en tire) & ces deux chantres, & leur fit chanter les graces du Roi par trois fois. Il faut qu'elle ſoit merveilleuſement aſſurée de ma diſcrétion, & qu'elle ne croye pas m'avoir offenſé, ou qu'elle ne ſe ſoucie guere de ce qu'on peut dire d'elle, d'appeller de mes domeſtiques en compagnie ſi familiere; mais pour l'honneur de Dieu que ceci ſoit ſécret.

Je ne ſçais, Monſieur, ſi vous aurez quelque occaſion de contentement de ce que je vous ai dit ſe devoir faire pour réparation de la faute paſſée; & ſi après

cela, & ce que vous auront rapporté les sieurs du Hallier & de Giay, tant de la part du Roi que de la Reine, vous voudrez que je me laisse entendre de desirer me retirer. Pour moi je ne tiens à rien, & je n'en aurai sitôt le commandement, que je ne le reçoive à une des plus agréables nouvelles que je sçaurois ouïr. Mais comme il n'y a point de nécessité qui presse encore, j'attendrai de vous un nouvel ordre, & ne l'outre-passerai pas aussi d'un point. 14 Février 1608.

L'Ambassadeur de delà vous aura, à ce que j'ai appris, donné encore un nouvel assaut sur le fait des dettes; car il a eu charge d'en remettre entiérement la reconnoissance & le payement à l'honneur & conscience de S. M. Il faut encore repousser cet effort; après cela aussi, je ne crois pas qu'on vous en parle plus, & moins qu'on nous en déclare la guerre; car tous les jours je pense reconnoître que l'on en a aussi peu d'envie que de besoin.

M. Carron a eu nouvelle de la conclusion de notre ligue avec ses maîtres, & en a communiqué les articles par-deçà, qui y ont été fort mal reçus. On s'est étonné de cette grande hâte, &

14 Février 1608. s'apperçoit-on bien que notre crédit augmente auprès de Meſſieurs les Etats au préjudice de celui d'ici, dont on n'eſt ſans beaucoup de jalouſie ; mais ſi ne l'oſeroit-on montrer, ni s'en plaindre, qu'en ſe convaincant ſoi-même d'une trop grande incertitude & irréſolution. De fait on a mandé du depuis aux Députés qui ſont de delà, qu'avec les nôtres, ceux de Dannemarck & des Princes Proteſtans, ils ayent à contracter la même ligue, & aux mêmes conditions. Seulement craignoit-on, quand on envoya ce mandement, qu'il n'arrivât à temps, & que la paix ne fût concluë. Voilà ce que c'eſt que d'être ſi fins, ou pour mieux dire, ſi timides. Ils ont conteſté avec ledit ſieur Carron, que la condition du ſecours fût égale & réciproque entre ce Roi & ſes maîtres : toutefois à la fin ils ſe ſont contentés de le promettre ſur le pied du nôtre. Une choſe ne peuvent-ils avaler, c'eſt de donner encore quelque ſecours d'argent auxdits Etats durant les premieres années de ladite paix, comme on leur dit que notre maître le leur a promis, & moins que ce ſoit S. M. qui le fourniſſe en déduction de ce qu'il doit ; parce,

disent-ils, qu'ils ne sont moins près de leurs piéces que lesdits Etats, & que cet argent sortant de France, on en aura peu de gré à l'Angleterre. 14 Février 1608.

La levée de huit cens mille livres se continue, & non sans beaucoup de murmure & de mécontentemens par la ville. Mais si une nouvelle est vraie, dont je m'étois jusqu'ici moqué, & que je vois néanmoins s'accréditer tous les jours davantage, d'une certaine mine d'argent trouvée en Ecosse, & que l'on dit être fort riche, ils n'auront plus besoin d'emprunter, ains pourront prêter aux autres, pourvu toutefois que l'ordre se remette un peu parmi eux; car de la façon dont ils vivent, il faudroit qu'ils eussent un merveilleux fonds pour en avoir au bout de l'an beaucoup de reste.

Je vous envoie le livre où je vous disois ces jours passés que s'occupoit le Roi, qui est en réponse de deux Brefs envoyés par le Pape aux Catholiques, par lesquels il leur est défendu de prêter le serment que leur Prince desire d'eux, & d'une lettre du Cardinal Bellarmin à l'Archiprêtre sur ce qu'il a sçu que non seulement il avoit prêté le serment,

14 Février 1608.

mais écrit aux autres Prêtres & Catholiques de cette Isle qu'ils le pouvoient prêter sans offenser leur conscience. Dans ce livre, à ce que je m'en suis fait interpréter, il se trouvera du bien & du mal ; le style en est véhément, & témoigne de la passion. Le temps nous apprendra s'il aura eu bien autant de prudence. On le traduit en latin & en François pour l'envoyer par tout ; & on m'assure que ledit Roi est encore après pour répondre à un autre du Jésuite Persons, de beaucoup plus longue haleine. Fra-Paolo de Venise s'en acquitteroit possible aussi bien, du moins lui siéroit-il mieux.

L'Ambassadeur d'Angleterre ne s'est point encore plaint de ce qui est de sa maison ; pour le moins en ayant fait parler au *Secrétaire* du Comte de *Salisbury*, que je sçais être fort son ami, il m'en a assuré ; & ayant vu son contrat, il a fort blâmé son opiniâtreté, comme aussi certes est-il bien difficile de la défendre. *S*'il s'en plaint, je suis prou préparé pour y répondre. Je ne crois pas que l'on lui donne permission de revenir que ses trois ans ne soient expirés, & ils n'expireront qu'en Au-

tomne ; & en même temps on m'assure que M. Edmond, sans revenir ici, passera droit en France pour aller prendre sa place. Si néanmoins il revient plutôt, & que vous jugiez que j'en doive faire de même, vous n'avez qu'à commander......

14 Février 1608.

De Londres, le 14 Février 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

Celle qu'il a plu à M. de Villeroy & à vous m'écrire du 2 de ce mois, ne contenant qu'une même chose, je me contenterai de la réponse que je lui fais, sans vous importuner d'une redite. Vous y verrez comme à la fin ils se sont résolus par-deçà de me donner quelque satisfaction sur cette faveur qu'avoit extorquée l'Ambassadeur d'Espagne, laquelle encore que possible ne soit si

14 Février 1608.

parfaite, comme j'aurois bien desiré, si n'ai-je estimé la devoir refuser, de peur d'obliger S. M. au ressentiment de l'offense; & aussi que l'ayant acceptée sous la condition que j'ai fait, ils seront plus considérés une autre fois à ne me traiter de la sorte, qui est ce où j'ai cru principalement devoir tendre. Une autre raison fait que je dois, ce semble, me contenter; c'est que mon compétiteur a fait jouer tous les ressorts qu'il a en cette Cour, pour empêcher que je ne fusse appellé au festin public, ou du moins pour faire que le Prince de Galles n'y fût point: il n'y a pas réussi, dont il ne céle pas son déplaisir. D'ailleurs c'est chose publique & sçue de tous que je n'en ai jamais dit un mot, ni fait dire. Je crois donc que comme il n'est moins séant de sentir le bien que le mal, je me dois montrer aussi obligé au Roi de la Grande Bretagne de la réparation qu'il m'a faite, comme je m'étois montré sensible à l'offense. Je desire bien que cette même créance soit approuvée du Roi notre maître, & de vous autres Messieurs; & si autre chose n'en retarde S. M. qu'elle en fasse quelque démonstration à l'Ambassadeur

qui est de delà, afin que tant de petites brouilleries qui se sont rencontrées en même temps, suffisantes, ce semble, pour faire naître beaucoup de mauvaises intelligences entre ces Princes, se raccommodent aussi tout d'un coup ; car je crois qu'il est aisé, & tout à notre avantage. Le grand respect que l'on a témoigné par-deçà, a fait qu'ils s'en sont rendus insolents. Maintenant qu'ils s'apperçoivent que nous les connoissons, ils seront possible plus sages. Je prie le Roi vouloir envoyer une bague à l'Epousée, tant pour montrer d'avoir agréable la cause que l'on a prise pour me convier au festin, que pour reconnoître aucunement l'affection que porte M. d'Adinton à son service, dont en vérité il ne se peut rendre de meilleures preuves que celles qu'il a rendues en cette occasion. Je supplie M. de Villeroy d'y tenir la main : je vous en supplie aussi de tout mon cœur. 14 Février 1608.

Je crois que M. l'Ambassadeur d'Angleterre n'aura voulu attendre l'extrémité des Sergens, pour sortir de sa maison ; mais s'il l'a fait, il n'en sera, je m'assure, point loué de deçà : du moins vous promai-je bien que je ne manqué-

14 Février 1608.

rai pas de raiſons pour maintenir qu'il a eu tort. Quant au particulier du Comte de Gauray dont vous m'avez envoyé la requête, non ſeulement le Roi a très-bien fait de lui en avoir dénié les deux premieres parties, mais je ne ſuis nullement d'avis qu'il entre en l'autre. *Chi offende non pardona ;* & ſi jamais Prince a été de cette humeur, celui-ci l'eſt. Ce ſeroit le faire cabrer que de lui en parler ; & au partir de-là, on n'y gagneroit rien, parce que tous les biens dudit Comte ont été donnés à pluſieurs Seigneurs qu'il faudroit qu'il mécontentât tous pour le contenter. Sa condition eſt certes déplorable ; mais je n'y vois point de reméde, pour le moins de notre côté.

Monplaiſir eſt arrivé ici de la part de M. le Prince de Joinville avec quelques Chameaux qu'il préſentera, ce crois-je, demain. Il m'a fort témoigné le déplaiſir qu'avoit reçu le Roi du traitement qui m'avoit été fait, & qui n'a point nui à mon opinion, pour les faire tant plutôt réſoudre à m'appaiſer. Mais que j'aye danſé, je vous dirai la grace que j'y aurai eue, & comme on m'y aura traité. Cependant je plaindrai

la condition du pauvre M. d'Albigny, encore que ce soit un bel éxemple pour tous les mauvais François. Sans doute que le Duc de Savoye a volonté de faire quelque chose : Dieu veuille qu'il fasse bien, & bien pour nous...... 14 Février 1608.

De Londres, le 14 Février 1608.

LETTRE

De M. DE VILLEROY à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Le Roi vous fera sçavoir son intention sur les lettres que vous avez écrites le 5 de ce mois. Enfin S. M. trouve bon que vous acceptiez le parti que le Roi d'Angleterre vous a fait offrir, pour réparer en votre personne le tort qui lui a été fait au dernier ballet de la Reine, pourvu que l'Ambassadeur de Flandre n'y soit admis avec vous, & comme vous, pour la raison que vous avez écrite, laquelle a été jugée très-pertinente. Je ne sçais si notre dépêche 20 Février 1608.

20 Février 1608

arrivera à temps pour vous rendre éclairci de la volonté de S. M. devant les noces, mais nous n'avons pu avoir sa réponse plutôt. Au reste S. M. n'a trouvé bon le présent de la bague. Elle dit que ce seroit premiérement payer l'amende de leur faute en notre endroit, & secondement les accoutûmer à tels présens en semblables occasions, ce qu'elle ne veut faire aucunement : joint qu'elle estime que cela seroit non seulement inutile, mais aussi lui retourneroit à honte ; car il sembleroit qu'elle voulût sur-acheter l'entremise ou bonne grace & volonté des serviteurs de ce Prince, pour acquerir & conserver son amitié, laquelle n'est toutefois à S. M. ni plus utile ni plus nécessaire qu'est la sienne audit Roi. Si les Espagnols répandent leurs doublons pour acquerir leur bienveillance, S. M. ne prétend les imiter en cela, ni entrer en compétence avec eux pour ce regard. Sa boutique est garnie & pourvue de plusieurs vertus & autres bonnes qualités qui doivent rendre son alliance & amitié assez cheres, sans y employer sa bourse. Pour conclusion, sa Majesté n'entend acheter leurs faveurs à prix d'argent :

aussi n'approuveroit-elle qu'ils rechercchassent les siennes, & qu'elles leur fussent procurées par ses serviteurs, & départies par elle en cette forme. Vous aviserez donc à recevoir celle que vous dites qu'ils offrent vous faire, le plus honorablement que vous pourrez, sans la mépriser, ni autre que vous jugiez pouvoir accepter, sans faire préjudice à la dignité de notre maître, ainsi qu'il vous écrira. Et comme nous n'avons vu l'Ambassadeur d'Angleterre depuis la plainte du ballet, aussi n'avons-nous pas estimé devoir lui faire dire que nous vous avions permis d'accepter le susdit parti, & que nous demeurions pleinement satisfaits de la semonce qui vous a été faite. Il sera plus à propos de faire tel office après l'effet, que la réparation du passé aura été accomplie, que d'y procéder par anticipation.

20 Février 1608.

Au demeurant ils ne peuvent avec raison se plaindre des avis que vous nous avez donnés, tant de ce qui s'est passé audit ballet, que de la punition de ce Ministre Puritain, attaché au carcan; car vous avez dû en représenter l'histoire comme vous avez fait. Ce sont nos Huguenots qui ont exagéré le

20 Février 1608.

dernier point, lesquels se montrent très-mal satisfaits de ce Roi & de ses Conseillers, disant qu'ils traitent trop indignement leurs freres : de quoi je me remets à eux. Tant y a que le Roi a approuvé tout ce que vous nous avez écrit en ces occasions.

Je vous ai mandé que l'Ambassadeur d'Angleterre m'avoit dit vouloir demander congé pour aller faire un tour de delà; mais il a voulu que je crusse que ce seroit pour revenir parachever le temps de sa légation. J'apprens par vos lettres que c'est pour le changer : de quoi je ne puis me réjouir; car celui que l'on veut envoyer à sa place, a trop de connoissances parmi nous. Peut être pensent-ils qu'il nous fera mieux reconnoître & avouer leurs prétendues dettes que celui-ci; mais il n'y avancera pas davantage, s'il ne les justifie par meilleurs actes & papiers, plus valables que n'ont été ceux qu'a présentés ledit Ambassadeur. Si vous pouviez rompre ce changement, vous feriez une bonne œuvre; mais il ne faut pas le tenter, ni le découvrir, si vous n'êtes bien assuré d'en venir à bout; car vous les offenseriez avec le Ministre, & vous leur en

augmenteriez le desir & la volonté.

Quant aux intelligences qui sont entre la Reine de la Grande Bretagne & la Marquise de Verneuil & M. de Guise, je ne vous en dirai autre chose pour le présent ; mais je suis bien d'avis que nous y prenions garde discrétement. Je n'ai encore vu M. de Giay, parce que j'ai passé ce Carnaval avec mes orangers.......

20 Février 1608.

De Conflans, le 20 Février 1608.

LETTRE

Du ROI à M. DE LA BODERIE.

21 Février 1608.

MOnsieur de la Boderie, j'ai appris par les lettres que vous avez écrites aux sieurs de Villeroy & de Puisieux, l'offre qui vous a été faite pour réparer en votre personne, aux noces du sieur d'Adinton, l'avantage qui avoit été donné à l'Ambassadeur d'Espagne au ballet qui se fit derniérement par ordre & en présence de la Reine de la Grande Bretagne, laquelle je suis d'avis que vous acceptiez, tant pour

LETTRE

De M. DE PUISIEUX à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

21 Février 1608.

Le Roi a loué & approuvé en tout & par tout votre procédure, tant au fait du ballet, qu'en la sommation qui s'est depuis ensuivie pour la réparation de la faute. S. M. trouve bon que vous ne rejettiez le parti qui vous est proposé, pourvu qu'il soit entier, sans tache aucune, & qu'il n'y intervienne rien qui puisse donner occasion, ou prétexte de faire interprétation au préjudice de sa dignité, comme il aviendroit si l'Ambassadeur des Archiducs vous y tenoit compagnie. Il semble aussi qu'ils ayent fait cette ouverture couvertement, pour maintenir l'avantage qu'ils ont jà accordé à la derniere Fête à celui d'Espagne. Vous l'avez aussi bien reconnue comme vertueusement rejettée, & devez faire ci-après, quand ils en par-

leront plus importunément. C'est l'intention du Roi, mais non d'en montrer tant d'envie que d'accepter cette réparation au prix d'un présent, autant pour crainte de la conséquence, que pour éviter la honte qui s'ensuivroit si d'aventure ils avoient aussi peu d'égards à nous rendre ce qui nous est véritablement dû. Ce n'est point miracle si les Espagnols y sont si avantagés : c'est le fruit de leurs largesses & distributions à leurs principaux Ministres. Je doute si nous en faisions autant que nous puissions en tirer autant ; du moins n'est-on pas délibéré d'en faire l'épreuve. Au commencement du regne dudit Roi on se voulut montrer libéral deçà en leur endroit, ce qui profita aussi peu que rien. Notre maxime n'est pas de risquer si incertainement, & sans plus grande espérance d'utilité. Nous n'avons point parlé à leur Ambassadeur de cette derniere semonce, aussi n'en a-t-il rien dit encore ; bien y a-t-il quelques jours qu'il poursuivit avec grande instance une audience qui sera encore différée pour trois ou quatre, car le Roi est allé pour autant à saint Germain. Peut-être qu'il la demande sur ce sujet ; il vaut

21 Février 1608.

21 Février 1608. mieux que ce soit après que l'on aura vu le traitement qui vous aura été fait. Nous vous ferons sçavoir ce qu'il nous en dira.

Je ne pense pas que nous gagnions au change, si comme vous nous écrivez, on retire ledit Ambassadeur, & qu'on nous envoye en sa place le sieur Edmond, car il est trop sçavant parmi nous. S'ils le font, ce n'est qu'à dessein de découvrir davantage nos affaires: De nous y opposer ouvertement, nous ne le pouvons, ni ne devons; mais qui pourroit sous main détourner ce coup, rendroit, ce nous semble, un bon service. M. de Berny nous écrit que ledit Edmond a voulu entrer en discours avec l'Archiduc sur ce qui s'étoit passé entre le Comte de Salisbury & son Ambassadeur; mais que ce Prince n'a voulu entrer en cette matiere, & lui a aussitôt donné le change.

Le Comte de Clermont a été quelque temps en Espagne à y poursuivre une pension, se faisant fort du service qu'il avoit moyen de rendre. C'est un conteur & imposteur, de bon lieu toutefois, mais lequel a levé le masque à l'honneur. S'il attend d'être secouru

deça, il trempera encore en prison pour quelques jours. 21 Février 1608.

Nous avons avis que les Députés des Archiducs sont jà assemblés avec ceux des Etats, mais que la premiere séance ne s'est passée qu'à visiter les pouvoirs & procurations réciproques, & qu'ils devoient aussitôt venir au gros.

De Paris, le 21 Février 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. JEANNIN.

MONSIEUR,

Le peu que j'ai eu à vous dire, a été cause que je suis demeuré muet si long-temps. Cependant j'ai reçu depuis quatre jours les vôtres du 5 de ce mois, avec copie de la ligue que vous avez contractée avec Messieurs les Etats, dont je vous remercie bien humblement. Déja l'avois-je vue par le moyen de M. Carron, & m'en étois infiniment réjoui, comme de chose que je juge 23 Février 1608.

23 Février 1608.

devoir être de tous côtés de grande réputation à S. M, & de non moindre utilité avec le temps. La nouvelle en a été reçue ici avec autant d'étonnement que de déplaisir ; car d'un côté on ne se pouvoit persuader que nous fussions si résolus, & d'ailleurs on reconnoît bien que par ce moyen nous avons gagné le dessus avec les Etats, qui est ce qu'on craignoit le plus. Je vous disois toujours bien que les Députés Anglois seroient d'accord avec vous, jusqu'à ce que vint à fondre la cloche. Vous l'avez éprouvé, & je me réjouis que ç'ait été avec tant de gloire pour vous, & d'avantages pour notre maître. Depuis cela, ils auront eu charge de contracter avec les Etats, quasi de la même sorte que nous ; bien ont-ils longtemps barguigné par-deçà avec le sieur Carron, pour la quantité du secours, voulant tenir ferme sur l'égalité. Néanmoins à la fin ils se sont réduits au pied du nôtre ; sinon possible qu'une partie de ce que nous promettons en hommes, ils le promettent en Vaisseaux. De plus on m'assure qu'ils veulent proposer une autre ligue entr'eux, nous, le Roi de Dannemarck, les Princes Protestans,

Proteſtans & les Etats, pour la défenſe commune des uns & des autres. Mais ils ont tant fait les fins, & ont ſi long-temps attendu qu'on les priât, que je ne ſçais ce qu'on en trouvera bon en notre Cour; encore que pour moi j'eſtimerois que puiſque nous ne pouvons trouver de ſureté, ni d'avantage en l'amitié de l'Eſpagne, nous ferions bien de nous aſſurer celle-ci, ſans nous arrêter ſur des pointilles.... 23 Février 1608.

De Londres, le 23 Février 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE *à M.* DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

Vous avez vu par mes précédentes les moyens qu'avoit voulu tenir ce Roi, pour me donner ſatisfaction ſur l'entrepriſe de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & les conditions ſous leſquelles j'avois accepté de la recevoir. Mardi, jour de 27 Février 1608.

27 Février 1608. Carême prenant, l'un & l'autre s'effectua. Je me rendis l'après-dinée à la Cour, ayant rencontré par la rue un Carroſſe plein de Gentilshommes Ecoſſois qui étoient envoyés pour m'accompagner. Sitôt que je fus-là, le Roi ſortit de ſa chambre, me prit & me mena au bal qui ſe fit devant ſouper, & où il me fit ſeoir auprès de lui, me parla preſque toujours, & me fit toute démonſtration de privauté. La Reine y étoit préſente, qui ne ſembloit pas y avoir touché, tant elle me fit, & lors & tout le ſoir, bonne chere. Le jour de devant la nôce, le Roi envoya convier auſſi ma femme, qui reçut de lui & de la Reine devant tout le monde, tout le bon accueil & bon viſage que nous euſſions ſçu deſirer. Il ne fut point juſqu'à ma petite fille que la Reine ne careſſa à diverſes fois, & que le Roi ne fit approcher de lui, & la baiſa deux ou trois fois ; ce qui ne lui eſt pas choſe ordinaire. Je voulus entrer avec lui ſur tout ce qui s'étoit paſſé pour l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, afin de lui faire connoître le juſte ſentiment que j'en avois eu, & le déplaiſir que recevroit notre maître, ſi on ne ſe réſout

de changer de ſtyle. Il montra ne pas deſirer que ce diſcours paſſât outre, & me parla incontinent d'autre choſe. Deux jours auparavant il m'avoit envoyé ſon livre, celui même que vous trouverez ici; me diſant qu'ayant appris que j'avois deſiré de le voir en latin, il m'envoyoit le premier qui fût ſorti de deſſous la preſſe, en m'aſſurant qu'il n'y avoit rien qui traitât de la foi, ni qui fût contraire à ce que l'Egliſe Gallicane a toujours tenu. Ce fut ce qui fournit principalement de matiere à notre entretien, car il ne me parla quaſi jamais d'autre choſe, montrant de croire qu'il avoit donné les étrivieres au Cardinal Bellarmin; ſinon qu'en après, il me demanda ce qu'il me ſembloit de ce que ſitôt & ſi franchement les Députés d'Eſpagne & des Archiducs avoient accordé aux Etats le point de la ſouveraineté, & avec des clauſes & conditions encore ſi honteuſes. Je lui dis que c'étoit proprement rendre les armes & ſe confeſſer vaincus, & un grand argument à tous leurs voiſins de ne les guére craindre. Sur quoi il ſe mit à jurer deux bons pardieux qu'il étoit vrai, & qu'il ne s'étoit jamais

27 Février 1608.

27 Février 1608.

rien vu de si infâme ; & par la grande exclamation qu'il en fit, me découvrit assez le regret qu'il en avoit, & l'espoir dont il s'étoit repu jusques-là, que ce point seul achoperoit tout ce qui seroit de la paix. Maintenant il espere en celui du commerce des Indes de Levant, sur lequel s'il se trouve quelque tempérament qui n'empêche point l'effet de la paix, il lui sera aussi peu agréable, comme en effet il fait paroître tous les jours davantage qu'il appréhende ladite paix.

Après que ce bal fut achevé, (assez maigre à la vérité, sinon que la Reine le mena,) il fallut parler d'aller souper; & lors je fus mené par le Comte de Northampton, & l'Ambassadeur de l'Archiduc, qui étoit arrivé un peu devant, avec moi en la sale où le festin se faisoit, & où nous attendoient Monsieur le Prince, & fort bonne compagnie avec lui, lequel nous reçut courtoisement. Durant le souper le Roi m'envoya le Grand Chambellan de la Reine, pour me dire qu'il étoit marri que la coutume d'Angleterre n'avoit pu permettre qu'il eût mangé à cette table, pour le plaisir qu'il eût eu de m'y voir

& me faire bonne chere ; mais qu'il avoit commandé à Monſieur le Prince de faire cet office pour lui ; qu'il buvoit à ma ſánté, & qu'il me prioit de lui faire raiſon. Après ſouper nous retournâmes en ſon antichambre, d'où il ſortit au bout de quelque temps, & nous mena où ſe devoit danſer le ballet ; continuant toujours, & durant icelui & après, à me faire toutes les démonſtrations de bonne chere & de privauté qu'il étoit poſſible. Il voulut même que ma petite fille vînt prendre à danſer Monſieur le Duc d'Vorck, qui s'en acquiterent ſi bien tous deux, qu'ils ne firent moins rire la compagnie qu'avoit fait l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, mais de façon toute diverſe. En ſomme il n'omit aucune choſe pour m'obliger ; & comme je crois qu'il y eût eu de l'incivilité après cela de témoigner ne le pas être, je lui fis toutes les démonſtrations qu'il me fut poſſible pour lui faire croire que je l'étois. Et il n'y eut pas un ſeul de tous ceux que je connois, mais le Comte de Saliſbury par-deſſus tous, qui ne ſe vînt réjouir avec moi de ce que ce mal entendu précédent étoit ſi bien raccommodé, non moins à l'hon-

27 Février 1608.

27 Février 1608. neur du Roi notre maître, qu'à la satisfaction du leur; & soit que ce fût pour me faire plaisir ou autrement, tous louerent autant la façon que j'y avois tenue, comme ils blâmerent celle de mon compétiteur. L'Ambassadeur de l'Archiduc fut présent à tout, mais si ne participa-t-il ni à l'entretien, car le Roi ne lui parla jamais, ni à aucune des caresses particulieres dont il a plu audit Roi de me favoriser, esquelles, encore que je visse bien qu'il y avoit quelque contrainte, si les reçus-je comme venant du fond du cœur. Je ne vous dis rien de la qualité du ballet, ni de ceux qui le danserent, parce qu'on ne se souciera guére, à mon avis, de le sçavoir; aussi que ce sera de la matiere pour ce porteur. Seulement vous assurerai-je qu'ils ne se joueront plus de me faire de pareils traits que ce dernier, qui est ce que principalement je dois desirer.

Ils ont mandé à leurs Députés qui sont en Hollande, de contracter avec Messieurs les Etats une ligue pareille à la nôtre, en ce différente tant seulement qu'ils ne promettent qu'un tiers de secours plus de ce que les Etats leur

en promettent : à ſçavoir pour ſix mille hommes de pied, leſdits Etats leur en promettent quatre ; pour quatre cens chevaux, deux cens cinquante ; & de part & d'autre, vingt Navires de guerre. Mais ces ſecours ainſi mutuels ne ſont-ils pas encore de la façon que ſont les nôtres ; car ils veulent que de part & d'autre ils ſoient aux frais & à la charge de celui qui les recevra : ce qui s'appelle que ſi les Etats ont beſoin des leurs, il faudra qu'ils les payent ; ſi ceux-ci leur en demandent, ils ſe payeront ſur ce que leſdits Etats leur doivent. Ils ont fort inſiſté auſſi à ce que leſdits Etats leur payaſſent tous les ans deux cens mille écus deſſus leurs dettes ; mais ils ſe ſont réduits à cent mille, dont le premier payement doit commencer à la fin de la premiere année de la paix, & delà d'an en an juſques à l'entier payement. Pour les amener à cette raiſon, M. Carron a fait fort valoir l'exemple de ce que S. M. fait pour leſdits Etats, qui non ſeulement les a tant aſſiſtés durant la guerre, ains promet encore de les ſecourir juſques à ce que leurs affaires ſoient mieux rétablies par la paix ; mais c'eſt ce qu'ils ne

27 Février 1608.

27 Février 1608.

peuvent souffrir, & dont ledit sieur Carron me dit qu'il ne leur sçauroit plus parler sans querelle. Bref quoi qu'il en arrive, ils ne laissent aucune espérance de vouloir mettre la main à la bourse. Aussi vois-je certes qu'ils en ont peu de moyens; & si cette mine d'Ecosse, qui tous les jours fait si grand bruit, ne leur en donne davantage, c'est bien tout ce qu'ils sçauroient faire que d'en avoir assez pour eux. On attend ici douze tonneaux de ladite mine, que le Roi fait venir, pour voir si l'épreuve qui s'en est faite en petit, & qui de cent livres de mine a rendu jusqu'à quatre-vingt d'argent, réussira aussi bien en grande quantité, comme elle a fait en petite. Mais l'importance est que les Ecossois disent n'en vouloir plus laisser sortir, & que si le Roi en pense avoir le profit, il faut qu'il aille le consommer-là. Les autres disent que ce sera-là le ciment qui unira les deux Royaumes, & que les Anglois ne s'y opposeront plus, puisque tant d'argent viendra de-là. Je crois bien qu'on fait la chose plus grande qu'elle n'est, mais toujours y aura-t-il quelque avantage. L'emprunt qui cependant se fait en

cette ville, cause de grands mécontentemens, & tant qu'il semble que celui qu'ils vouloient faire sur le plat pays d'un autre million de livres, soit remis à une autre fois. Entre les autres libéralités de ce Roi, il en fit le jour de la noce de M. d'Adinton une, qui certes est mémorable. Il fit appeller son Capitaine des Gardes, & lui commanda d'aller trouver la mariée, & lui porter une grande coupe d'or qu'il lui mit en main; lui disant de sa part qu'il alloit boire à elle, & lui souhaiter autant de bonheur & de contentement en son mariage, comme il en avoit reçu par le moyen de son mari, lorsqu'il lui sauva la vie; que pour mémoire de ce service, il lui envoyoit cette coupe, & ce qui étoit dedans, avec laquelle il vouloit qu'elle lui fît raison, & la lui envoyoit par lui, comme celui qui étoit témoin de vue de l'obligation qu'il avoit à sondit mari. Dans ladite coupe il y avoit une patente de six mille livres de rente qu'il donnoit aux mariés, & au plus vivant des deux, laquelle il avoit fait expédier de telle sorte que autres que lui, le Comte de Salisbury, le Chancelier & le Trésorier n'en sçavoient rien.

27 Février 1608.

Il lui avoit donné autres dix mille livres
27 Février de rente auparavant, mais cela étoit
1608. connu. La vérité est qu'il a témoigné en cette occasion qu'il aime fort ledit sieur d'Adinton, car il n'y a eu sorte d'honneur qu'il ne lui ait fait; & si S. M. comme je vous ai déja dit autrefois, veut tant soit peu se soucier de ce Prince, & se conserver quelque crédit en cette Cour, je crois certes qu'elle est obligée de faire quelque cas pour le sieur d'A-dinton, vu même les témoignages qu'il a rendus si appertement de son affection en ces dernieres occasions, & la profession publique qu'il a faite d'être son serviteur. Je ne doute point qu'en ces faveurs extraordinaires qu'il a reçues du Roi son maître, il n'y ait un peu eu de l'artifice; car comme l'action par laquelle ledit Roi le recommanda davantage, & le sujet d'icelle sont un peu aromatiques & racontées diversement, il y a apparence que par ces démonstrations ainsi publiques, ledit Roi essaye d'en confirmer la croyance qu'il en a voulu donner dès le commencement; mais je ne sçais si cela suffira pour empêcher qu'il n'en demeure une grande note à sa maison au jugement de la postérité.

Il a été un peu précipité en l'impression & publication de son livre en latin ; car il se trouve que le langage en est assez grossier. De fait depuis en avoir été averti, il a défendu qu'on n'en vend de plus, & maintenant le fait traduire à un autre. Il l'a fait aussi traduire en François, & je crois qu'il s'imprime. Quand cette traduction, ou la nouvelle en latin seront imprimées, je vous en enverrai plusieurs éxemplaires, & principalement afin que vous en puissiez faire part à M. d'Alincourt, parce que je ne le puis envoyer par la voie de Venise pour être trop gros ; je m'assure qu'il sera bien aise de l'avoir. Si le Pape eût cru & lui & moi, il n'auroit point le regret de voir maintenant ce que, je suis certain, ne lui plaira pas, ains se seroit contenté du mal qu'avoit causé son premier Bref au préjudice des pauvres Catholiques d'ici, ainsi qu'il avoit témoigné à mondit sieur d'Alincourt en avoir du déplaisir sur ce qu'il lui en avoit dit de ma part, sans retourner au second, ni faire employer la plume du Cardinal Bellarmin si foiblement, & avec si peu de réputation & pour lui & pour le saint Siége. Mais ils ont une

27 Février 1608.

27 Février 1608.

science à Rome qui n'est bonne que là, & qui, à ce que j'ai grande peur, les rendra à la fin aussi méprisés, comme leur ambition est mal fondée. Ledit livre ne parle du Roi notre maître qu'en deux endroits, où il se trompe à tous deux: le premier en ce qu'il dit que ç'à été au pere de S. M. à qui a été usurpé le Royaume de Navarre; & l'autre où il veut que l'Ambassadeur, qui reçut pour lui l'absolution à Rome, fut fouetté en la recevant. Je lui ai fait dire sous main qu'il a erré en l'un & en l'autre, & je crois qu'il y remédiera en la prochaine édition. Il est reparti pour sa chasse accoutumée, où il passera tout le Carême.

L'Ambassadeur d'Espagne lui a fait de grandes plaintes de ce que ses sujets, qui se sont établis à la Virginie, infestent fort les Indes voisines d'eux, & nommément retirent tous les pirates qui courent cette mer-là; lui déclarant que s'il n'y pourvoyoit, le Roi son maître seroit contraint de leur faire la guerre. Sur quoi il n'a eu autre réponse, sinon que ce n'étoit point lui qui les y tenoit; que c'étoient de ses sujets particuliers qui avoient fait cette entreprise,

auxquels il commanderoit de s'y mieux gouverner. Tant s'en faut que pour cela ces entrepreneurs perdent courage, qu'il y a deux grands Navires prêts à partir pour y mener encore & gens & autres choses ; & il semble ici qu'ils ne se promettent peu de cas de ce côté-là. Ce qui m'en fait croire quelque chose, c'est que le Comte de Salisbury & autres principaux de ce Conseil sont de la partie. Les Espagnols témoignent assez combien il leur fâche qu'on les aille muguetter de si près : ce qui ne nous devroit ôter le courage d'y entreprendre....... 27 Février 1608.

De Londres, le 27 Février 1608.

LETTRE

De M. de Villeroy à M. de la Boderie.

MONSIEUR,

Vous aurez appris par notre derniere dépêche le jugement & la volonté du Roi sur votre conduite en ce qui s'est 28 Février 1608.

28 Février 1608.

paſſé par-delà ſur le ſujet du ballet de la Reine de la Grande Bretagne, & ſur la propoſition qui vous avoit été depuis faite, pour amender le tort fait à S. M. en votre perſonne. On vous avoit permis d'y entendre, ſans vous arrêter au paſſé, pourvu que l'Ambaſſadeur des Archiducs en fût exclus, ainſi que vous-même reconnoiſſiez être néceſſaire pour rendre recevable cette réparation & ſatisfaction, & telle qu'elle eſt dûe à S. M : tellement que ſi cette action s'eſt paſſée ſelon votre premier projet, je vous aſſure que ſadite Majeſté l'aura agréable. Mais votre lettre du 14 de ce mois, que nous avons reçue le 24. nous a mis en doute que vous ayez ſuivi votre premiere délibération ſur l'excluſion dudit Ambaſſadeur de Flandre, auquel cas je vous avertis que ſadite Majeſté en demeurera mal ſatisfaite, pour la même & ſeule raiſon pour laquelle ſagement vous aviez au commencement pris conſeil d'inſiſter au contraire, & plutôt refuſer le parti que l'on vous propoſoit, que d'y conſentir, puiſque celui de Veniſe avoit ſecondé & aſſiſté l'Ambaſſadeur d'Eſpagne au premier ballet, étant ledit

Vénitien en possession pour sa République de la presséance sur celui de Flandre. Sadite Majesté n'a approuvé les deux considérations que vous alléguez contre votre premiere opinion, fondées l'une sur l'égard que vous avez eu de ne vous commettre entre les deux Ambassadeurs de Venise & de Flandre, & l'autre sur quelque sujet que le premier vous avoit donné de croire qu'il avoit joué à la fausse compagnie: car S. M. dit que vous ne deviez avoir respect à ceux-ci, ni à personne vivante, puisqu'il y alloit de sa dignité, & qu'il s'agissoit de recevoir une réparation digne de l'offense publique qui lui avoit été faite avec tant de signes & de marques de mépris & mauvaise volonté de la part de ceux qui en ont été causes. Il ne sert aussi d'alléguer que le Roi de la Grande Bretagne a été marri de ce qui s'est passé au préjudice de notre maître, puisqu'il en a permis & enduré l'effet, & qu'il aura peut-être depuis souffert encore que la Reine, en mépris de sa Majesté, ne se sera trouvée audit festin, auquel nous prévoyons que l'on dira encore que vous aurez été convié, plus pour gratifier le nouveau marié, qui

28 Février 1608.

s'eſt toujours montré meilleur François
28 Février 1608. qu'Eſpagnol, que pour faire honneur
à ſadite Majeſté. Il ne faut point douter que cette action ne ſoit à l'avenir employée & alléguée par l'Eſpagne, comme un titre & éxemple en faveur & recommandation de leur injuſte & mal fondée prétention en cas ſemblable. Tellement que ſi la choſe étoit encore à faire, S. M. vous défendroit expreſſément de comparoître au feſtin avec l'Ambaſſadeur de Flandre, lequel n'aura de ſon côté refuſé cette rencontre, j'açoit qu'elle ait donné quelque atteinte à la prétention de ſes maîtres ſur la République de Veniſe; d'autant qu'en ce faiſant, il aura favoriſé & contenté l'Eſpagne, d'où procéde la grandeur de ſeſdits maîtres. En tout cas votre préſence lui ſervira d'excuſe & de couverture, d'autant plus valables, que la ſienne aura préjudicié à la dignité de S. M. Mais comme la choſe ſera faite quand vous recevrez la préſente, & partant ſans remède, ſadite Maieſté ne m'a fait autre commandement ſur cela, que de vous faire ſçavoir qu'elle ſera déplaiſante, s'il en eſt ainſi arrivé, ſans toutefois s'en être

piquée, ni émue davantage. Mais je vous dirai que sadite Majesté s'est étonnée de quoi vous avez écrit, que vous les voyez par-delà en un précipice tel qu'il ne faut, ce semble, que les pousser du doigt pour les faire trébucher en une manifeste rupture; & néanmoins vous avez écrit souvent que leurs affaires sont en si mauvais état que nous ne devons craindre qu'ils puissent nous mal faire. Or je vous déclare que S. M. n'est pas résolue d'acheter à prix d'argent leur amitié; oui bien la mériter & conserver, si faire se peut, par une vraie, cordiale & fraternelle correspondance: à quoi, s'ils veulent préférer les doublons & ruses d'Espagne, nous espérons que la pénitence suivra de près le péché. En tout cas S. M. ne veut omettre à faire ce qu'elle doit pour la conservation de sa dignité par la menace ou crainte d'une rupture; & néanmoins elle est si prudente, qu'elle est contente d'éviter les occasions d'y entrer autant qu'elle le pourra faire honorablement. Pour cette cause vous différerez de parler de votre retour & voyage en France, jusqu'à ce que sa Majesté vous le mande. Davantage vous

28 Février 1608.

28 Février 1608.

ne montrerez que ſadite Majeſté ſoit mal contente de cette action; car ce ſeroit inutilement, n'eſtimant pas que l'on vous en fît raiſon. Abſtenez-vous donc d'en parler ni en mal ni en bien, tant qu'il vous ſera poſſible. S. M. en uſe ainſi avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre, lequel en ſon audience derniere du 25 de ce mois, s'enquit de ſadite Majeſté, ſi elle ſe plaignoit encore du premier ballet, & ſi elle n'étoit pas contente du compte qu'il lui avoit rendu de ce qui s'étoit paſſé. Sadite Majeſté lui répondit qu'elle en avoit été bien marrie, comme elle étoit encore, parce qu'elle eſtimoit mériter de ſon maître un meilleur & plus favorable traitement, en la perſonne des Miniſtres qui la repréſentoient, mais qu'elle ne s'en étoit plainte, ni s'en plaindroit jamais. Ledit Ambaſſadeur a dit auſſi à S. M. en la même audience, qu'ayant fait ſçavoir à ſa Reine que ſadite Majeſté lui avoit dit en une précédente audience, que M. le Prince de Joinville lui avoit rapporté que ladite Dame avoit été avertie que ſadite Majeſté avoit mal parlé d'elle en pleine table, mais que c'étoit une calomnie inventée par les

ennemis & envieux de leur amitié, 28 Février 1608.
l'ayant assurée que l'avis étoit faux pour les bonnes raisons que sadite Majesté avoit dites à lui Ambassadeur, lesquelles ayant toutes représentées fidélement à ladite Dame, icelle lui avoit commandé de faire entendre à S. M. que le Prince de Joinville lui avoit fait plaisir d'avoir donné ledit avis à sadite Majesté; qu'elle étoit fille, femme & sœur de Roi, & mere de Princes auxquels ce titre ne pouvoit fuir, & partant qu'elle étoit digne de respect & d'honneur, & non d'être décriée & mal menée, & moins encore à table & en public qu'autrement: que lui Ambassadeur avoit estimé devoir faire cet office envers ladite Dame au même temps que S. M. lui avoit tenu ce langage, qui avoit été bien pris d'elle: mais d'autant que sadite Majesté lui avoit depuis dit, sur ce qu'elle avoit entendu que ladite Dame avoit seule été cause de ce que l'Ambassadeur d'Espagne avoit été préféré à vous au ballet qu'elle avoit fait, que puisqu'elle méprisoit par trop son amitié & sa personne, ores qu'elle fit profession d'honorer, comme Cavalier, les belles

Dames, sadite Majesté se passeroit aussi
28 Février de la sienne; de quoi il avoit averti la-
1608. dite Reine, & ne sçavoit comment elle auroit pris ce dernier propos : que par ainsi il entendoit maintenant s'acquitter seulement de la réponse qu'il avoit eu charge de faire au premier; & qu'il étoit bien marri de ce que les choses étoient en ces termes. S. M, lui répartit que comme ladite Dame continuoit de plus en plus à faire paroître qu'elle ne l'aimoit point, & qu'elle étoit toute partisanne d'Espagne, elle n'avoit pas délibéré aussi de s'en soucier davantage, voulant plutôt étouffer toutes ces choses que d'en parler plus avant. Sur quoi ledit Ambassadeur s'est départi de S. M. sans lui avoir parlé de leurs dettes, comme nous pensions qu'il dût faire sur l'avis que vous nous en aviez donné par votre derniere lettre. Il y a apparence que toutes ces chicanneries entre nous iront à mal; mais pourtant je n'estime pas qu'elles augmentent leur mauvaise volonté envers nous, car elle est en son plus haut période. C'est pourquoi il faut plus que jamais ne pas se fonder sur la persévérance de leur amitié, & s'appliquer aussi à découvrir leurs

pratiques & intelligences avec les Espagnols & les Archiducs, car elles seront toujours à notre préjudice. 28 Février 1608.

Je doute encore de la paix des Pays-Bas, combien que les Archiducs ayent renoncé à la Souveraineté des Provinces-Unies, ce me semble, trop librement. Ils contestent maintenant très-opiniâtrement de part & d'autre, sur les articles de la navigation des Indes d'Orient, les Etats ayant jà renoué celles d'Occident; & sur l'échange des villes de Brabant & de Flandre, nous sçaurons bientôt ce qu'il en réussira. L'on nous a dit que les Anglois font état d'attirer à eux & en leur pays ladite navigation orientale, si les Etats s'en déportent, & qu'ils y ont jà donné quelque commencement. L'on dit aussi qu'ils veulent renforcer les garnisons des villes hypothéquées, afin d'en être mieux assurés qu'ils ne sont. Prenez garde, s'il vous plaît, à toutes ces choses pour nous en éclaircir.

Nous disons ici qu'une mine d'argent n'a jamais enrichi son maître, car les frais ordinairement excédent le profit; mais elle peut bien apporter quelque commodité au pays, à cause du nom-

bre d'hommes qu'il y faut employer.

28 Février 1608. Je vous remercie du livre du Roi que vous m'avez envoyé, duquel je verrai volontiers la traduction en François, quand elle sera publique. Il est certain que celui qui court contre ledit Roi & sa succession sous le nom de Persons, n'a oncques été fait par ce Jésuite, & que l'on a emprunté son nom exprès pour irriter ledit Roi contre lui & contre ceux de son ordre. Tellement que le temps qu'il emploiera à y répondre, sera assez mal employé, & ne blessera ledit Persons. Toutefois je ne suis pas d'avis que vous entrepreniez de le tirer de cette occupation, qui est certes très-digne de son sçavoir & de sa prudence.

P. S. Puisque vous avez jugé ne devoir faire l'office pour le Comte de Gauray qu'il avoit desiré, vous avez bien fait de vous en abstenir pour les raisons que vous nous mandez.

De Paris, le 28 Février 1608.



LETTRE

De M. DE LA BODERIE *au* ROI.

SIRE,

Selon que votre Majesté aura pu voir par celles que j'ai derniérement écrites à Messieurs de Villeroy & de Puisieux sur le fait de ces certains ballets, je me suis toujours proposé le même but où je crois que V. M, par la sienne du 21 du passé, me commande sur-tout de tendre : en premier lieu à maintenir la dignité de votre Majesté, & faire réparer le tort qui lui avoit été fait en ma personne, par la surprise de l'Ambassadeur d'Espagne; puis à fuir d'être tenu pour pointilleux, ou hargneux, & de faire paroître V. M. peu soucieuse de l'amitié de ce Prince Je crois avoir satisfait à l'un & à l'autre cas : car non seulement toutes choses sont fort bien r'habillées pour ce regard, au moins de ce côté-ci; mais j'estime que V. M.

4 Mars 1608.

4 Mars 1608.

peut témoigner qu'elles le ſont encore du ſien. Elle a vu, parce que j'en ai écrit, la différence du traitement dont j'ai été publiquement favoriſé au reſpect de mon compétiteur, la façon dont j'ai été convié, la déclaration qui m'a été faite à ſon préjudice, les démonſtrations de bonne chere & privauté que j'ai reçues en ma perſonne & en celles des miens; toutes choſes, à mon avis, ſi avantageuſes que ſi j'ai dû recevoir quelque ſatisfaction, elles m'y ont, ce ſemble, obligé; de ſorte que je n'euſſe pu les refuſer, ou paroître n'en être content, ſans montrer de chercher querelle. En une ſeule choſe crains-je d'avoir failli, vu même ce qu'il a plu à V. M. m'en écrire, en ſouffrant que l'Ambaſſadeur des Archiducs ſe ſoit trouvé à la plupart de tout cela avec moi. J'avois bien reconnu à la vérité l'inconvénient qui y étoit, & je m'étois délibéré de m'y oppoſer; & en effet je n'y euſſe manqué, ſi cette affaire eût été miſe en négociation auſſi bien comme avoit été le convi à leur feſtin. Mais comme j'ai toujours eſtimé que je ne pouvois mieux éviter les indignités qu'ils me voudroient faire, qu'en montrant

de

4 Mars, 1608.

de les mépriser, & que ce mépris ne pouvoit mieux paroître qu'en ne les recherchant d'aucune faveur; & jugeant aussi que quelque satisfaction qu'ils me donnassent, elle seroit toujours plus estimable lorsqu'elle viendroit toute d'eux, je ne me suis jamais laissé entendre d'aucune chose qui les pût préparer à me l'offrir, qu'à un particulier de mes amis, qui m'en est venu parler de la part du Vicomte d'Adinton, encore ç'a toujours été fort indifféremment, & comme de chose dont je me souciois peu. De sorte que lorsqu'ils m'ont envoyé leur maître des cérémonies pour me convier, & que j'ai considéré le courtois prétexte dont ils se servoient, & la déclaration qu'ils me faisoient, j'ai cru que d'y apposer d'autre condition, puis même que tout ce que j'ai pu demander de plus avoit été déja agité par le sieur d'Adinton comme de lui, ce seroit me mettre en danger du refus, & de faire ajouter offense à offense, que je n'estimois pouvoir être agréable à V. M, ni à propos pour s'en servir, moins en ce temps ici qu'en aucun autre. Aussi pour dire la vérité, de me mettre à disputer la cause de l'Ambas-

4 Mars 1608.

ſadeur de Veniſe, je ne trouvois pas qu'il m'y eût obligé ; & moins que je duſſe pour le bien de votre ſervice, offenſer de gaieté de cœur l'Archiduc en une choſe dont mon compétiteur ne ſçauroit tirer avantage qu'en y remettant par trop du ſien. Tant s'en faut, je puis prétendre avoir été par-là avantagé par-deſſus lui, en ce que j'avois avec moi l'Ambaſſadeur qu'il maintient à toute inſtance devoir précéder celui qui étoit avec lui. Et puis ce n'eſt choſe nullement réſolue par-deçà, que Veniſe doit précéder l'Archiduc ; au contraire ils tiennent tous que ſi l'Archiduc repréſente les Ducs de Bourgogne, comme c'eſt ſur quoi il ſe fonde, la preſſéance qui leur appartenoit ſans doute, lui appartient ; mais la queſtion dépend de cette réputation, ſur laquelle il y a beaucoup à dire. Tant y a, ce furent-là les conſidérations qu'au peu de temps qui me fut donné pour m'y réſoudre, je me propoſai ; deſquelles, pourvu que je ne ſois point blâmé de V. M, qui eſt ce dont je dois principalement craindre, je puis dire avoir été loué d'un chacun. Je me rapporte à tous ceux qui ſe ſont trouvés ici, ſi je

n'ai pas été jugé avoir reçu plus d'honneur sans comparaison pour V. M. que mon compétiteur pour son maître ; & si par les plaintes qu'il a faites, & lors & depuis, il n'a pas avoué lui-même le ressentir. Ce me seroit un regret perpétuel, si j'avois laissé passer chose où V. M. se trouvât tant soit peu intéressée ; mais comme je sçais qu'elle ne l'a été en ceci, ains au contraire, j'ai occasion de me réjouir & de louer Dieu de ce que tout seul & assisté de la seule révérence qui est due à V. M. j'ai pu ranger cette Cour à cette raison, y ayant même des adversaires en si grand nombre & si puissants. La condition de ce Prince & le désordre de ses affaires, doivent à la vérité relever d'appréhension tous ses voisins ; & s'il y continue, comme il semble qu'il en fait désormais trop d'habitude pour pouvoir changer, il ne faut point douter qu'il n'ait plus besoin de l'amitié de V. M. qu'elle de la sienne. On recueille maintenant son emprunt, mais à grande peine ; & lui cependant s'en est retourné après ses liévres, dont il ne reviendra que pour la Fête. Je prie Dieu, &c.

4 Mars 1608.

De Londres, le 4 Mars 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE *à M.* DE VILLEROY.

MONSIEUR,

4 Mars 1608. Vous verrez par la lettre que j'écris au Roi les raisons qui m'ont retenu de ne m'opiniâtrer à faire que l'Ambassadeur de l'Archiduc ne fût appellé à ce dernier festin & ballet avec moi. Je crois que vous les trouverez pertinentes; pour le moins ceux qui voudroient tirer avantage de toutes ces vanités, ne le sçauroient-ils de l'assistance dudit Ambassadeur, qu'en préjudiciant à ce qu'ils portent si haut en sa faveur; & nous avons peu à nous soucier des autres. Au partir de-là, tout est bien rhabillé de part & d'autre; & pourvu que S. M. soit contente, il n'y aura de mal content que celui qui a causé la noise. Je ne vous célerai point toutefois que vu l'exprès commandement qu'il a plu à S. M. m'en faire par la sienne du 21 du passé, je l'eusse tenu ferme, si je

l'eusse reçue à temps ; mais elle est non seulement arrivée trop tard, ains n'a été écrite que deux jours après la chose faite ; s'étant cette année rencontré nos jours gras & ceux d'ici en même temps. Cela me servira donc d'excuse, s'il vous plaît, si je n'ai entiérement satisfait à ce commandement ; encore que quand tout sera bien considéré, je crois qu'il vaut mieux pour tous respects que la chose se soit passée de la sorte. Chacun tient le tort qui m'avoit été fait, non seulement suffisamment réparé par les déclarations & excuses qui m'ont été faites de la part de ce Roi par un Ministre public, & que j'ai rendues publiques, mais que la façon dont j'ai été traité, aussi honorable comme celle de mon compétiteur fut pleine de mépris & d'indignité, me donne un extrême avantage par-dessus lui. Au surplus je les ai amenés à cette raison, s'il faut dire ainsi, de haute lutte, n'en ayant jamais parlé, ni fait parler à aucun qui le premier ne m'en ait parlé. Si cela m'a donné un peu de peine, j'ai à me consoler d'une chose qu'il n'y a pas eu un seul de ceux qui me l'ont causée, qui n'en ait eu sa part. Parmi tout cela,

4 Mars 1608.

4 Mars 1608.

je m'estimerois extrêmement misérable, si vous jugiez de delà que je n'y eusse suffisamment conservé la dignité du Roi. Mais outre que j'estime l'avoir fait, je me promets tant de la bonté de S. M. & de vos bons offices, que connoissant ma franchise & ma fidélité, vous excuserez le manquement qui y pourroit être intervenu de ma part, si aucun y en a, comme je l'en supplie très-humblement, & vous aussi, Monsieur.

Pour ce qui est de la bague dont je vous avois écrit, je reçois fort bien les raisons qu'il vous plaît me dire, pour montrer que S. M. ne la doit envoyer. Je m'en étois bien représenté une partie; mais si avois-je estimé que comme on dit ordinairement qu'entre deux vertes, une mure, on se pouvoit un peu élargir en cette occasion-ci. Le principal est que je ne m'en suis laissé entendre à personne, & que personne, comme j'estime, ne s'y est attendu. M. d'Adinton a un frere de delà : s'il plaisoit seulement au Roi de le faire amener, & lui donner de bonnes paroles, cela encourageroit fort celui-ci ; & quand bien on n'en auroit jamais besoin, si

est bien digne l'affection, qu'il témoigne, de quelque reconnoissance. Il a aussi un cousin en Hollande que je connois fort honnête homme, & qui a longtemps commandé à une compagnie de gens de pied, & commande encore, & qu'il voudroit retirer par-deçà, & lui faire obtenir une place en la compagnie d'Ecosse. J'en ai une fois prié M. le Duc de Lenox; il en fait le froid. S'il vous plaisoit, Monsieur, lui en écrire un mot, & lui mander que l'intention de S. M. est qu'il ait la premiere place vacante, le sieur d'Adinton s'en sentiroit obligé, & tous les siens avec lui. Vertaut vous dira qui il est. 4 Mars 1608.

De Londres, le 4 Mars 1608.



LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. de PUISIEUX.

MONSIEUR,

4 Mars 1608.

Encore que vous verrez par celle que j'écris au Roi, que j'aie estimé pour bonnes raisons ne me devoir opiniâtrer en ce que j'avois au commencement délibéré de faire contre l'Ambassadeur de l'Archiduc, si constituai-je tant de mérite en l'obéissance que je n'eusse fait faute de satisfaire ponctuellement au commandement qu'il a plu à S. M. de m'en faire, si je l'eusse reçu à temps. Mais comme les jours gras se sont rencontrés cette année en mêmes jours que ceux de France, toute la Fête étoit passée, quand seulement vous m'avez écrit. Il m'en resteroit du regret, & très-grand certes, si je croyois avoir pour cela fait quelque préjudice à la dignité du Roi. Mais comme j'estime que quand on y aura bien pensé, il ne s'en trouvera

point, j'espere encore que quand il y auroit eu quelque manquement pour ce regard, & la bonté de S. M. & les bons offices de tous vous autres Messieurs m'auront servi pour qu'il ne me soit imputé à crime. Les principaux témoins que je dois appeller pour manifester si je suis bien sorti de cette action, se doivent chercher ici. Je me rapporte à tous ceux qui l'ont considéré, si je n'en suis pas sorti à mon honneur, & s'il y a un seul qui croye que je n'aye dû recevoir la satisfaction que ce Roi m'a fait faire, & que je n'aye été traité mille fois plus honorablement que mon compétiteur. S'il n'étoit Espagnol, je m'en rapporterois à lui. Tant y a que j'en suis plus content que lui, & que je crois le pouvoir être.

4 Mars 1608.

Je n'avois point fait tel état de la bague que je m'en sois engagé de promesse; de sorte qu'il n'y a rien de gâté pour ce regard. Je prie M. de Villeroy de faire ensorte que le Roi se fasse amener un frere de M. d'Adinton, qui est à Paris, & lui donne au moins de bonnes paroles, s'il ne veut donner autre chose. Je vous supplie aussi, Monsieur, y tenir la main; car en vérité ce Gentil-

G v

4 Mars 1608.

homme n'est à mépriser, & son affection mérite bien quelque reconnoissance.

Je n'ai rien de quoi allonger la présente, tout est sec depuis mes dernieres. Seulement se prépare-t-il une petite guerre entre ce Roi & le Grand Duc, pour quelques Vaisseaux Anglois, chargés de contrebande, que les siens ont pris allant en Levant. Si les menaces s'effectuent, les choses pourroient bien tourner à pis. Ces Messieurs n'en ayant pu tirer d'autre raison, sont sur les termes d'accorder lettres de marque à leurs Marchands; & non seulement cela, mais ils menacent d'envoyer six grands Navires dans le Détroit pour faire guerre à ceux dudit Grand Duc. Aujourd'hui ils font appeller son Secrétaire, pour, à ce que l'on croit, le lui intimer. S'ils en viennent-là, c'est bien avant; mais par les premieres vous en sçaurez davantage.

Monplaisir s'en retourne avec une bonne chaîne de huit cens écus, qu'il a eue du Roi de la Grande Bretagne, & une bague de M. le Prince de Galles. Il a charge de prier M. le Prince de Joinville son maître de venir se promener

ici cet été, mais avec permission de sa Majesté, & non autrement, dont il a donné quelque espérance. J'estime que s'il n'est à propos qu'il fasse ce voyage, au moins le sera-t-il que l'on ne croye de deçà que S. M. l'en empêche. 4 Mars 1608.

De Londres, le 4 Mars 1608.

LETTRE

De M. de la Boderie à M. de Villeroy.

MONSIEUR,

J'ai lu avec un extrême déplaisir dans celle qu'il vous a plu m'écrire le 28 du mois passé, le jugement que fait le Roi de ce que j'ai souffert que l'Ambassadeur de l'Archiduc se soit trouvé à ce Ballet avec moi. Il me suffit de ne l'avoir contenté en cela pour m'estimer infiniment misérable, puisque je n'ai eu en ma vie tendu à autre chose avec un desir plus passionné. De débattre plus sur les raisons pour sçavoir si j'en ai dû 12 Mars 1608.

12 Mars 1608.

ainsi user, ou non, ce seroit me rendre opiniâtre contre ceux de qui je dois recevoir la moindre censure pour condamnation. Toutefois je vous prierai, & supplierai très-humblement S. M. qu'il me soit encore permis de dire que, puisque la faveur qu'avoit obtenue l'Ambassadeur d'Espagne à mon préjudice, a été en quelque sorte effacée par la déclaration que ce Roi m'a envoyé faire par un Ministre public de n'y avoir eu aucune part; que ce qu'il pourroit tirer d'avantage pour sa primauté, ou pour l'assistance dudit Ambassadeur de l'Archiduc avec moi, si aucun il en peut tirer, pour les raisons que je vous ai dites ci-devant, a été infiniment surmonté par les traitemens que j'ai reçus, autant avantageux & honorables, comme les siens avoient été pleins de mépris; & puisqu'enfin le desir de S. M. n'est point de rompre, ains seulement de découdre, comme il vous a plu de me le mander, il y a moins de mal, ce me semble, d'avoir réduit les choses en termes que non seulement elle le peut encore faire, mais beaucoup plus à propos qu'auparavant qu'il n'y eût eu de se faire refuser, en demandant

que ledit Ambassadeur de l'Archiduc n'y eût été admis, comme sans doute il fût arrivé; par ce moyen la partie étoit du tout gagnée à ceux qui déja en triomphoient, & obligeoient ceux-ci, pour la crainte de nous avoir trop offensés, de se lier davantage avec eux. Je tiens les uns & les autres séparément peu habiles à nous mal faire; mais comme bien unis, il ne seroit pas impertinent qu'ils ne le pussent, ce sera toujours prudemment fait, ce me semble, de ne donner ni aux uns ni aux autres plus grande occasion de confiance. Si j'ai mal rencontré en ce discours, je supplie très-humblement S. M. me le pardonner, comme l'assurance qu'elle peut prendre que je n'y ai fait faute qu'en pensant bien faire, l'y doit principalement convier. Du reste je me gouverne & me gouvernerai tant plus soigneusement ci-après en tout ce qui dépend de ceci, comme elle me l'ordonne. Je n'en parle, ni n'en parlerai en bien & en mal à qui que ce soit; & je crois bien que de cette façon on les y fera penser davantage.

12 Mars 1608.

Quant à l'étonnement que S. M. a pris, comme vous dites, de ce que je

12 Mars 1608.

disois par ma lettre, que je les voyois en tel précipice qu'il ne falloit que les pousser du doigt pour les jetter en une manifeste rupture, chose du tout à ce que j'avois dit auparavant que leur seule foiblesse étoit suffisante pour nous pouvoir assurer d'eux, il faut, Monsieur, que je me sois mal expliqué. Car si vous prenez la peine de relire ma lettre, vous trouverez que je n'ai pas voulu parler d'eux, mais des affaires en général; & ce qui m'en donna occasion, & possible me fit autant relâcher de ma premiere délibération, ce fut qu'en un même temps je vis tant de sortes de picoteries se présenter de tous côtés, que d'y ajouter encore celle-là de ces ballets, ou plutôt de ne la remédier par les meilleurs moyens que je pourrois, je pensai que ce seroit aussi imprudemment fait, comme ç'eût été prudemment en toute autre conjoncture d'y tenir ferme. Je me représentois les plaintes que ceux-ci avoient faites, il n'y avoit que peu de jours, par maniere de dire, pour le passage du Comte de Tyrone, & combien mal elles avoient été reçues de S. M: je me proposois ce qui se passoit pour leurs pré-

tendues dettes & les aigreurs qu'y avoit apportée leur Ambaſſadeur : je ſçavois ce qui ſe traitoit en Hollande, & les divers mécontentemens qui en naiſſoient ; & finalement je conſidérois cette brouillerie de la Reine, en laquelle bien que je n'euſſe jamais cru que ledit Ambaſſadeur ſe fût porté ſi vivement, ſi jugeois-je bien que cela ne ſe pouvoit remuer davantage, ſans renouveller quelque offenſe de part & d'autre. Parmi tout cela donc de laiſſer davantage courre la ſotiſe de ces ballets, offenſer ce Roi par le refus d'une demande ſi ſpécieuſe, comme étoit celle qu'il me faiſoit, & en le refuſant, me priver de la ſatisfaction qu'il m'offroit, & laiſſer S. M. d'autant plus offenſée à l'encontre de lui, j'eſtimai non ſeulement que je pourrois être coupable du mal qui s'en enſuivroit, mais que je ne ferois ni pour le ſervice, ni pour le contentement de S. M. en ne prévenant point ce qui pourroit déſeſpérer ledit Roi de ſon amitié, & l'obliger quant à elle à quelque reſſentiment. C'étoit-là le précipice où je voyois les affaires, ce me sembloit, & où j'appréhendois bien autant pour le moins

12 Mars 1608.

12 Mars 1608.

que l'heure procédât de nous commir d'eux. Car quant est d'eux, je persiste en ce que je vous ai toujours dit, que leur désordre est si grand en toutes sortes, que nous n'avons pas grand sujet de les craindre. Et de fait depuis huit jours, je sçais qu'il est encore sorti de la bouche du Comte de Salisbury, que leur nécessité est extrême, & que ce dernier emprunt est déja presque mangé, ayant été contraints d'en envoyer la plupart en Irlande. C'est bien la vérité qu'ils font avec cela ce qu'ils peuvent pour se maintenir avec les Espagnols, non tant pour amour qu'ils leur portent, du moins le Roi, comme pour la peur qu'ils ont d'eux ; & à ce que je reconnois de plus en plus, lesdits Espagnols n'oublient rien aussi pour leur donner toute bonne opinion de leur amitié, jusques-là que comme l'équipée du Comte de Tyrone étoit une des principales causes de leur crainte, l'Ambassadeur d'Espagne a eu charge par le retour de son dernier Courier de la leur ôter. En effet ils l'ont beaucoup diminuée depuis cela. Ils ont grande espérance au reste que ce différent du commerce des Indes Orienta-

les empêchera la conclusion de la paix des Pays-Bas, encore que le Comte de Salisbury dit l'autre jour à M. Carron, qu'aussi bien ferions-nous passer cet article comme nous avons fait les autres. Mais pour l'intention qu'ils auroient de s'attirer ledit commerce, si Messieurs les Etats l'abandonnoient, je ne vois rien qui s'y prépare, si ce n'étoit d'aventure par le moyen du pied qu'ils prennent en la Virginie; mais comme il est très-certain que les Espagnols le leur y voyent prendre mal volontiers, & que tout nouvellement, comme je vous ai ci-devant dit, leur Ambassadeur en a fait plainte, il y a peu d'apparence qu'ils voulussent pour cela offenser lesdits Espagnols. 12 Mars 1608.

Je m'étonne certes de leur Ambassadeur, & comme en toutes choses il se porte si aigrement de delà. J'ai peur qu'il y en ait parmi nous qui l'y poussent; car encore qu'ils soient par-deçà assez fiers & assez superbes, si ne crois-je pas qu'ils lui ayent commandé d'en venir si avant comme il fait. D'une chose me consolé-je que toutes ces riottes s'en vont, ce semble, comme étouffées, n'y ayant plus rien à dire de part ni

12 Mars 1608.

d'autre ſur aucune d'icelles, puis même qu'au contraire de ce que je vous avois mandé, & que le Secrétaire du Comte de Saliſbury avoit dit à Vertaut, leur Ambaſſadeur n'a plus reparlé des dettes. Je ſçais bien qu'ils ne nous aimeront pas davantage pour cela, mais nous n'y aurons pas beaucoup perdu; car déja ne nous aimoient-ils guere. Qu'ils continuent ſeulement à ſe gouverner comme ils ont fait juſques ici, nous n'aurons pas grand ſujet de nous douter d'eux. Je ne laiſſerai néanmoins de les conſidérer du mieux qu'il me ſera poſſible, & de donner avis de tout.

Il eſt arrivé douze tonneaux de leur mine d'Ecoſſe, ſur leſquels on va faire l'épreuve de ce à quoi elle pourra revenir. Les commiſſaires que l'on avoit envoyés ſur les lieux pour la reconnoître ſont de retour; & à ce qu'il me ſemble, depuis cela l'eſpérance de ce nouveau Perou eſt un peu diminuée : pour le moins les Anglois s'en moquent-ils; mais ce n'eſt pas miracle, car il faudra qu'ils en voyent de bien grands devant que d'avouer que rien de bon puiſſe venir d'Ecoſſe.

Je n'apprens point encore qu'ils ſe

préparent de renforcer leurs garnisons des Pays-Bas ; mais c'est bien leur intention de le faire aussi-tôt qu'ils verront la paix conclue : Messieurs les Etats peuvent bien se disposer à le souffrir, ou à l'empêcher. Le Colonel Cecil qui a un régiment audit pays, & qui étoit ici depuis un an, y est retourné, il y a huit jours. Horace Vere qui en a un aussi, s'est venu marier, & s'y en retourne ; c'est tout ce que je vois pour ce regard. 12 Mars 1608.

Quant au livre du Roi de la Grande Bretagne, je ne vous en dis rien ; vous l'avez vu. Je pensois qu'il dût faire réimprimer le latin ; du moins je sçais qu'il avoit commandé qu'il fut retraduit, & qu'en effet il l'a été ; & que là il dût faire corriger ce en quoi il s'est si fort mépris aux deux endroits où il parle du Roi, selon que je l'en avois fait avertir. Néanmoins voyant que trop d'éxemplaires étoient déja répandus, & persuadé aussi par celui qui en a fait la traduction, lequel peut merveilleusement avec lui, il la lairra courir de cette sorte. Il me tarde de sçavoir ce que S. M. dit de ce fouettement de son Ambassadeur, & comment elle aura

12 Mars 1608.

pris cette ignorance des choſes de Rome, encore qu'elle ſoit ſi groſſiere, qu'elle apportera ſans comparaiſon plus de honte à qui l'a écrite, qu'à celui poſſible pour qui elle l'a été tout exprès. Pour le livre de Robert Perſons, où je vous diſois que ledit Roi répondoit encore, je crois qu'il s'en abſtiendra : pour le moins ſçais-je bien que ſes deux principaux Conſeillers, les Comtes de Northampton & de Saliſbury l'en ont prié. Ils euſſent bien deſiré même qu'il n'eût pas fait imprimer cet autre, ou qu'il ne l'eût avoué pour ſien. Ledit livre de Perſons n'eſt pas celui où il ſe traite de la ſucceſſion, c'en eſt un autre par lequel il eſſaye de montrer que la voie de douceur & de tolérance envers les Catholiques ſeroit beaucoup plus propre pour le repos & ſureté dudit Roi, que non pas celle de la rigueur avec laquelle il les perſécute; & parce qu'il y a tout plein là-dedans de traits qui peignent ledit Roi, il vouloit montrer ſon bel eſprit en y répondant. J'eſtime néanmoins, comme j'ai dit, qu'il s'en déportera. Il eſt toujours à ſa chaſſe, & le Conſeil ici, qui ne laiſſe paſſer un ſeul jour ſans s'aſſembler, & le tout

pour essayer de raccommoder leurs affaires, & se retirer de la nécessité qui les accable, bien qu'avec assez peu d'effet jusqu'à cette heure. 12 Mars 1608.

De Londres, le 12 Mars 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE *à M.* DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

Puisque, comme il vous plaît me mander, le Roi eût bien desiré que je fusse demeuré ferme en ma premiere résolution pour le regard de ce dernier ballet, je suis très-marri de ne l'avoir fait, encore que j'aye pensé faire pour le mieux. Mais c'est à moi de me soumettre, & de recevoir la correction de qui me la peut donner. Je ne vois pas néanmoins que j'aye rien gâté par ce que j'ai fait; car comme le principal préjudice dépendroit de l'avantage qu'en pourroient prendre nos ennemis, je vous assure que non seulement ils

12 Mars 1608.

n'en triomphent point, mais se trouvent eux-mêmes fort maltraités en ce qui s'est passé. Ils ont à la vérité de puissants amis par-deçà, & lesquels il faut avouer avoir en quelque chose diminué la satisfaction que le Roi même me vouloit faire; mais si n'ont-ils pu tant en rabattre qu'il n'y en ait eu encore beaucoup plus qu'ils n'auroient voulu. J'ai fait la meilleure mine qu'il m'a été possible, & suis bien trompé si jamais plus ils me réduisent en pareille néceſſité. S'ils le font, il ne tiendra à moi que je ne m'en garantisse pour toujours, & ne leur ôte tout moyen de nous fâcher de ce côté-là.

Je ne me puis assez étonner de l'audace avec laquelle l'Ambassadeur d'Angleterre a parlé à S. M. Il s'est à la vérité fort avancé, & je ne crois point qu'il ait eu charge de tout cela de ce côté-ci. Je crains, comme je l'écris à M. de Villeroy, qu'il n'y en ait en notre Cour qui lui donnent cette hardiesse; il ne seroit que bon d'y prendre garde. Il ne parle plus de revenir, & je pense qu'il parfera sa carriere, dont il ne sera au bout qu'en l'automne prochaine. J'estimerois bien qu'il seroit très-à-pro-

pos de rompre le coup du successeur
qu'on lui veut donner, pour les raisons 12 Mars, 1608.
que vous & M. de Villeroy m'en avez écrites; mais j'y vois peu de moyens, selon que vous-même avez très-bien jugé. Il pourra bien pénétrer plus dans nos affaires que celui qui est là, mais pour le moins s'y comportera-t-il plus civilement, & avec moins d'animosité.

Je vous parlois par mes précédentes d'une petite guerre qui étoit prête à naître entre ces Messieurs-ci & le Grand Duc. Je crois que le tambour ne se battra point pour cela. Au même temps que ces Marchands faisoient plus d'instance, il est arrivé des présens que son Altesse envoie au Roi de la Grande Bretagne, & quelques instrumens de Mathématiques que le Prince de Toscane envoie à celui de Galles, qui ont appaisé toute cette rumeur. Néanmoins ils ont résolu par-deçà d'envoyer quelqu'un par devers le Grand Duc, pour s'informer sur les lieux de la vérité des choses dont leursdits Marchands se plaignent, & en demander raison, avec protestation que si elle ne leur est faite, & qu'ils jugent après cela qu'elle doive être, ils la leur feroient. Ils seroient,

12 Mars 1608. ce crois-je, bien empêchés par où commencer; & grând plaisir leur sera-ce de n'y être point obligés. Pour le reste, je vous remettrai à ce que j'écris à M. de Villeroy.....

De Londres, le 12 Mars 1608.

LETTRE

Du ROI à M. DE LA BODERIE.

16 Mars 1608. MOnsieur de la Boderie, j'ai vu, tant par les lettres que vous avez écrites par Vertaut aux sieurs de Villeroy & de Puisieux, que par votre derniere du 4 de ce mois, ce qui s'est passé pour le regard de la réparation qui vous a été offerte sur la faute du précédent ballet, & la façon avec laquelle le tout a été accompli pour la satisfaction d'icelle au ballet, au festin & en tout le reste de la cérémonie: en quoi puisque vous avez jugé pour les raisons & considérations diverses que vous représentez, avoir dû user de la conduite que vous y avez observée, j'estime plus à propos de n'en parler,

ni

ni s'en employer davantage, ains de laisser les choses en l'état qu'elles sont, & pourvoir seulement qu'ils ayent à nous traiter à l'avenir en la forme qu'il convient: non que j'entende que vous leur teniez ce langage, qui seroit à présent hors de saison; mais qu'en paroles aux occasions, comme je m'assure que vous sçaurez bien faire, vous mettiez peine de leur faire connoître que je veux être maintenu en la juste possession que mérite autant le rang que je tiens en la Chrétienté de tout temps, que la sincérité d'amitié que j'ai professée jusqu'à présent avec le Roi de la Grande Bretagne, mon bon frere, de laquelle je suis soigneux observateur. Je desire aussi que la bonne correspondance de la sienne me donne toute occasion de la continuer.

16 Mars 1608.

De Paris, le 16 Mars 1608.



LETTRE

De M. DE VILLEROY à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

16 Mars 1608.

Votre Secrétaire arrivé le 5 de ce mois avec vos lettres du 27 du paſſé, & celles que depuis vous nous avez écrites le 4 du préſent, que nous avons reçues le 14, nous ont aucunement remis du déplaiſir & regret que vous avez reconnu par nos dernieres nous être demeurés de la compagnie de l'Ambaſſadeur des Archiducs que l'on vous avoit donnée au feſtin des nôces du ſieur d'Adinton; ayant ſçu le traitement que vous avez reçu en icelui & la différence obſervée, non ſeulement de celui qui a été fait audit Ambaſſadeur, mais auſſi des careſſes & honneurs que l'on avoit faites à celui d'Eſpagne au ballet de la Reine : jugeant par toutes bonnes conſidérations que

vous avez mieux fait encore d'accepter ce parti, que de mépriser & rejetter davantage leurs offres & recherches. Néanmoins comme nous n'avons pas délibéré d'en rendre graces de deçà à leur Ambassadeur, ni nous déclarer plus avant d'en être pleinement satisfaits, aussi estimons-nous que vous devez amortir & ensevelir cette chasse, & la mémoire d'icelle, autant qu'il vous sera possible. Toutefois nous ne leur donnerons pas occasion de croire que nous en demeurerons mal satisfaits. Enfin nous n'en parlerons ni en bien ni en mal, & desirons que vous en fassiez de même, comme le Roi a commandé vous être écrit. 16 Mars 1608.

Les Députés d'Angleterre, qui sont en Hollande, ont fait aux Etats des propositions d'une confédération & ligue qui ne s'accordent aucunement avec l'avis que vous nous en avez donné. Leur conseil est si subtil, que souvent l'on ne peut comprendre ce à quoi ils aspirent; ils changent aussi de langage selon les temps, les lieux & les personnes avec qui ils parlent & traitent. M. de Puisieux vous écrit le particulier desdites propositions. Ils en

16 Mars 1608.

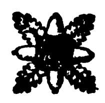
ont fait une autre à nos gens, sçavoir de rafraîchir & renouveller, ou amplifier nos anciens & modernes Traités, cependant qu'ils sont ensemble à la Haye. Je ne sçais s'ils ont eu commandement de faire ladite ouverture & demande, mais les nôtres qui n'en avoient eu de nous aucun sur cela, ont répondu qu'il falloit mettre à bout & achever leur tâche, avant que de passer à une autre; à quoi n'ont contredit les autres. Ce que nous desirons de vous, est que vous mettiez peine de découvrir s'ils ont commandé ou non ce langage; comment ils ont entendu, ou entendent d'y procéder; & ce qu'ils prétendent faire. Il y a quelque temps que leur Ambassadeur rejettant le Traité fait par leur Roi & M. de Sully, je lui dis que nous demeurions donc sans Traité avec eux, d'autant que nous n'avions confirmé les précédents depuis l'avénement de leur Roi à la Couronne d'Angleterre; & qu'il seroit à l'aventure expédient d'aviser & résoudre comment, & par quelle regle nous aurions ci-après à vivre; à quoi il fit démonstration d'incliner. Toutefois ce propos ne passa pas plus avant, & n'a

été renouvellé depuis : partant je doute s'il aura été cause de celui que leurs Députés ont tenu à M. Jeannin. Nous disons en somme que nous sommes toujours prêts & disposés d'entendre à semblables propositions, fondées sur la manutention & affermissement de notre bonne amitié & voisinance. Ce sera donc ce que nous en écrirons à M. Jeannin, de quoi j'ai été chargé de vous avertir, afin que vous suiviez ce style, si vous entrez en ce propos où vous êtes.

16 Mars 1608.

Nous avons vu le sieur de Saint Antoine, lequel sera renvoyé par-delà au plutôt, & pareillement le sieur Vertaut ; car l'un & l'autre vous feront faute.

De Paris, le 16 Mars 1608.



LETTRE

De M. de Puisieux à M. de la Boderie.

MONSIEUR,

16 Mars 1608. Puisque vous estimez avoir été suffisamment satisfait par le Roi & la Reine de la Grande Bretagne à l'accident survenu au premier ballet, nous voulons croire que vous n'y avez rien laissé du nôtre, tant pour votre affection ordinaire au service de S. M. que pour la pratique & expérience que vous avez acquise, pour juger ce qui est plus convenable à la manutention de la dignité de notre maître. Néanmoins nous ne vous célerons derechef qu'on eût bien desiré, quelque prétention de précédence qu'ait l'Archiduc sur les Vénitiens, que son Ambassadeur n'eût point comparu à la fête passée. Toutefois puisque vous n'avez pu l'éviter, ayez assurance qu'il n'en demeurera rien deçà du vôtre pour ce regard, & que

vos amis en auront le soin que vous desirez. 16 Mars 1608.

Nous regardons toujours attentivement le train que prendra la négociation des Pays-Bas, comme une action qui attire à bon droit l'œil & la considération des Princes intéressés en icelle, de laquelle nous reconnoissons encore l'issue bien incertaine, puisque sur la contestation de l'article du commerce des Indes, ils se sont arrêtés jusqu'à présent avec beaucoup d'aigreur de part & d'autre, qui est avec tout cela demeuré indécis, & sur lequel les Archiducs ont envoyé en Espagne, pour y représenter l'opiniâtreté, (ainsi l'appellent-ils,) des Etats sur icelui. L'on desireroit que nos Députés fussent secondés en ce pays plus cordialement qu'ils ne sont de ceux d'Angleterre, lesquels, lorsque les nôtres s'efforcent de faire relâcher en quelque chose ceux des Archiducs, souvent s'emploient au contraire pour se faire de fête envers lesdits Archiducs & les Espagnols, pour se conserver toujours leurs bonnes graces, qu'ils craignent en toutes occasions de hazarder trop légérement. Cependant ils s'accusent par telles pro-

26 Mars 1608.

cédures eux-mêmes de légéreté & timidité envers ceux qui en sçauront bien faire leur profit, & nuisent grandement aux affaires qui se présentent.

Les mêmes Députés n'ont point fait de leur propre mouvement ouverture aux Etats de la charge que vous mandez leur avoir été donnée de contracter une ligue avec eux pareille à la nôtre; mais quand ils en ont été pressés, ils ont dit avoir commandement de leur Roi de la faire, toutefois sans s'obliger à leurs secours, sinon en cas que la paix vînt à être enfreinte un an après qu'elle sera publiée; & ce temps-là passé, ils délibéreront s'ils la doivent continuer pour les années suivantes: ce qui semble servir de déguisement, & rendre témoignage de leur mauvaise volonté à l'endroit des Etats. Néanmoins avec toutes ces irrésolutions & tergiversations, lesdits Députés assurent les nôtres avoir reçu des lettres de leur maître, par lesquelles il leur ordonne de faire entendre son affection & desir à confirmer les alliances faites par ses prédécesseurs avec la Couronne de France, & les estreindre de toutes sortes de liens qui puissent assurer les deux

Rois de l'amitié de l'un & de l'autre. Nous nous ébaïssons qu'ils leur ayent tenu ce langage, sans vous en avoir en même temps fait sentir quelque chose en Angleterre; ce qui nous fait conjecturer qu'il y a toujours de l'artifice mêlé en leur conduite, duquel il est à propos de se défier.

16 Mars 1608.

L'accident de la perte des trois Vaisseaux Hollandois, faite par les Galeres d'Espagne au Détroit, fait murmurer en Hollande, & mal juger de l'intention des Espagnols, lesquels, si lorsqu'on est sur le fort du Traité, y procédent si licencieusement, que feront-ils quand leurs affaires seront plus assurées. C'est pourquoi les Etats, à ce que l'on dit, sont bien résolus d'y être fort réservés & circonspects, afin de ne se laisser surprendre, ou leur laisser gagner par icelui quelque avantage qui tourne après à leur préjudice.

L'on n'a pas trouvé bon que le Roi de la Grande Bretagne ait inséré en son petit livre les deux passages que vous y avez remarqués, concernant la personne de notre maître; ce que nous estimons être commis, encore plus par malice que par ignorance. Ce n'est un

16 Mars 1608.

métier royal de composer un livre de controverse, qui ne lui vaudra que des repliques fâcheuses.

Le sieur Vertaut m'a dit ce dont vous l'avez chargé pour votre particulier. De l'un nous espérons venir à bout à votre contentement ; de l'autre il faut attendre l'opportunité.

De Paris, le 16 Mars 1608.

LETTRE

De M. de la Boderie à M. de Villeroy.

MONSIEUR,

26 Mars 1608.

Je loue Dieu de ce qu'enfin vous jugez par les raisons que je vous ai représentées, que je n'ai si mal fait d'avoir reçu la satisfaction que ces Messieurs-ci m'ont voulu donner, comme sur ce que vous m'en aviez auparavant écrit, je le craignois & avois sujet de le craindre. J'estime à la vérité que plus vous y penserez, & plus trouverez-vous que

j'en devois uſer ainſi. Mais comme vous dites, Monſieur, c'eſt le meilleur de n'en parler plus, & étouffer tout ce qui s'y eſt paſſé par le ſilence, ſans en témoigner ni gré ni mécontentement, comme je l'ai pratiqué du depuis, & le pratiquerai. 26 M 160

L'Ambaſſadeur qui eſt de delà a repréſenté à la Reine ſa maitreſſe les derniers propos que lui tint le Roi notre maître, auſſi vivement pour le moins comme il avoit repréſenté ceux de ſa Reine à S. M; ſur quoi elle a fort fait la courroucée, mêmement à l'encontre de moi, diſant que j'avois aigri les choſes plus que je n'avois dû. Néanmoins ſur ce que je lui ai fait dire par le Comte de Saliſbury & une Dame de mes amies qui m'en ont parlé, que s'il y avoit de l'aigreur qui lui déplût, elle ne s'en devoit prendre qu'a elle, leur ayant franchement avoué tout ce que j'en avois écrit, j'ai ſçu qu'elle s'eſt un peu appaiſée, & que pour tout cela nous ne laiſſerons de demeurer amis. Qu'elle le ſoit néanmoins beaucoup du Roi, je ne le voudrois promettre; mais déja ne l'étoit-elle guere. Ce qui me conſole en cela, c'eſt que ſes coups

26 Mars 1608.

ne portent pas si loin qu'ils le puissent atteindre. Encore qu'en vérité ledit Ambassadeur se soit comporté fort indiscrétement, si estimé-je plus à propos de ne lui en rien faire paroître, ains rendre tout comme non avenu. Lui & celui qui est en Flandre, & même celui d'Espagne, sont encore prolongés en leurs charges pour un an, au bout duquel ils ont promesse d'être rappellés. Celui de Flandre fait mine de ne vouloir aller vous voir, & a dit même à quelqu'un qu'on ne lui en avoit encore rien signifié, & que quand on le feroit, il s'en excuseroit. Néanmoins comme il dépend entiérement du Comte de Salisbury, je ne fais nul doute, s'il lui est commandé d'y aller, qu'il n'y aille. Mais entre ci & là beaucoup de choses peuvent arriver qui suffiront pour faire changer toutes les résolutions de cette heure.

Il est certain qu'en la ligue qu'ils ont ordonné à leurs Députés de passer avec Messieurs les Etats, il y a cela de différence à ce que je vous en avois écrit, qu'elle est limitée pour un an seulement après la paix faite; mais si est-ce que le Comte de Salisbury a dit à

M. Carron qu'ils ne lairroient pour cela de la prolonger. Le même Comte, sur ce que derniérement je lui reprochois, moitié en gaussant, que nous ne craignons point les Espagnols, que le Pape ni les Jésuites n'avoient tant opéré avec nous que nous nous souciassions beaucoup de leur amitié, & que nous l'avions assez fait paroître par la ligue que nous avions si librement contractée avec les Etats, en laquelle ils n'avoient jamais de leur côté voulu entrer, il me dit qu'ils y entreroient aussi bien que nous, & que c'étoit chose qu'il avoit protestée à l'Ambassadeur d'Espagne, lorsqu'il les avoit prié d'intervenir au Traité qui se faisoit, & le favoriser; disant que puisqu'il desiroit qu'ils persuadassent les Etats à la paix, il ne falloit pas qu'il trouvât étrange, s'ils se rendoient jaloux de l'observation d'icelle; & que pour cette occasion, & afin de rendre leurs persuasions de tant plus efficaces, ils avoient commandé à leurs Députés de faire une ligue avec eux pour la manutention & défense de la dite paix : de quoi ledit Ambassadeur avoit montré de s'étonner un peu, mais si n'avoit-il pas eu la hardiesse d'y

26 Mars 1608.

26 Mars 1608.

contredire. Tout cela me fait croire qu'ils feront continuer leurdite ligue. Mais comme en tous leurs procédés, ils témoignent ne vouloir rien faire qui les engage, j'estime qu'ils veulent voir ce qui réussira de cette paix, devant que s'obliger à davantage. Ce même jugement fais-je du renouvellement ou ampliation de nos Traités, dont vous me dites que leurs Députés ont fait quelque ouverture à M. Jeannin; car à ce que j'ai pu apprendre de M. Carron, tant s'en faut que leursdits Députés en aient eu charge, que ledit Comte se mit derniérement en colere avec lui, de ce que ses maîtres faisoient cette proposition, & avec tant d'instance; disant que quand bien cela auroit à se faire, ni ce n'en étoit maintenant la saison, ni ouvrage qui dépendît des Députés qui sont à la Haye: que le Roi notre maître avoit un Ambassadeur ici, qu'ils en avoient un auprès de lui par le moyen desquels cela se pourroit mieux & plus honorablement négocier quand il seroit temps: qu'ils pensassent seulement à faire leur paix, & à la faire bien; & qu'après cela ils aviseroient ce qu'ils auroient à faire avec

nous. De cela donc, & d'autres discours que m'a tenus ledit Comte, je collige qu'ils sont entiérement délibérés de prendre leurs mesures sur ce qui arrivera de ce Traité : s'il se conclut, d'une sorte ; s'il ne se conclut point, d'une autre : c'est-à-dire, que comme leur but est fixe entiérement à ne point vouloir de guerre, s'il arrive que la paix ne se fasse point, non seulement ils ne feront nul traité avec nous, ni avec lesdits Etats pour l'entretenement de la guerre, mais ne s'obligeront à rien de nouveau avec nous qui offense les Espagnols, & qui avec le temps leur pût attirer la guerre. S'il arrive aussi que la paix se conclue, comme, quelques obstacles qui s'offrent, je ne doute point qu'elle ne se fasse, je tiens pour certain que pour même crainte de guerre, ils se livreront lors tant plus volontiers avec nous & lesdits Etats, soit pour l'esquiver par la réputation de cette alliance, soit pour la rendre plus légere par notre assistance. Car il est certain que toute leur appréhension dépend d'Irlande, & que quelque assurance qu'on leur puisse donner, ils ont toujours un grand soupçon de ce côté-là,

26 Mars 1608.

voire tel, à ce que me disoit encore le 26 Mars 1608. sieur Carron, il n'y a pas trois jours, qu'ils croient que la paix ne sera sitôt en Flandre, qu'ils n'y ayent la guerre. J'estime donc que pour ces mêmes considérations, il n'est plus à propos de parler de nos Traités, mais attendre ce que produira le temps & leur nécessité; & quasi j'estimerois vous pouvoir dire que ce Roi ni le Comte de Salisbury n'aiment pas plus l'Espagne que nous, ains au contraire, mais qu'ils la craignent davantage. Voilà ce que je puis vous répondre pour ce regard.

Vous obligerez le Prince de Galles de lui renvoyer le sieur de Saint Antoine; lui même me pria encore avant hier de vous l'écrire: & moi, Monsieur, vous m'obligerez extrêmement si vous m'honorez tant que de dire un mot à S. M. en recommendation de mon beau fils. Je sçais bien qu'elle ne donne point de réserve d'Evêchés particuliers; mais elle en peut bien promettre une, avenant vacance, à personne qui en est capable. Je n'estime pas lui pouvoir demander chose dont je l'importune moins. Toutefois je m'en soumets à votre jugement.

De Londres, le 26 Mars 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

Sur l'assurance que me donne votre dépêche du 16 de ce mois, arrivée ici le 24, que les raisons que je vous ai alléguées pour justification de ce que j'ai fait à l'occasion de ce dernier ballet, ont été bien reçues de S. M. je ne vous en parlerai plus, n'ayant aussi bien ce discours-là que trop longtemps occupé le tapis pour ce qu'il mérite. Seulement vous remercierai-je très-humblement de ce qu'il vous a plu m'en faire sçavoir, & des bons offices que, je m'assure, vous m'avez rendus en cette occasion. Bien vous dirai-je qu'il reste encore un peu de courroux dans l'esprit de cette Reine, pour ce que le Roi dit dernièrement, en parlant d'elle à son Ambassadeur, qui possible le lui a plus éxagéré qu'il ne devoit; mais je le re-

26 Mars 1608.

16 Mars 1608. commende au temps, qui est un grand médecin à telles plaies. Pour ce qui est de moi, contre qui elle a voulu rejetter la plupart de tout cela, je m'en défendrai bien. Elle s'en va demain au-devant du Roi jusqu'à Theobalds : & Samedi ils seront tous ici de retour.

Vous n'êtes seul, à ce que je puis voir, qui ayez les yeux attachés sur ce qui succédera de ce Traité de Hollande. L'on ne les a moins par-deçà, ains possible d'autant plus ouverts qu'il incline à la paix, laquelle on redoute sans difficulté davantage ici que chez nous. L'on avoit cru que cet article des Indes Orientales l'achoperoit. L'on a avis maintenant qu'il est demeuré indécis, & qu'on ne laissera de passer outre au reste; & de plus que le Général des Cordeliers va en Espagne pour obtenir quelque consentement de ce Roi là sur icelui; de sorte que l'on le tient pour surmonté, & par conséquent ladite paix faite, dont on ne se réjouit ici nullement. Aussi à la vérité n'en a-t-on cause; car outre que c'est une opinion presque commune que la paix des Pays-Bas produira la guerre d'Irlande, on remarque encore tant d'autres incommo-

dités qui en naîtront, que l'on avoit plus de sujet de l'empêcher qu'on n'a voulu faire. En premier lieu, beaucoup de Flamands qui sont réfugiés par-deçà, & qui en ces derniers emprunts en ont porté deux cens mille écus pour leur part, ne font qu'attendre la publication de ladite paix pour s'en retourner; ce qui diminuera grandement l'affluence de cette bourse. D'ailleurs les Douanes, qui est le plus clair & meilleur revenu de ce Royaume, en affoibliront extrêmement, à cause que tout ce qui passoit d'Espagne en Hollande, Zélande & autres pays Septentrionaux, étoit contraint de passer ici, & par conséquent d'y payer tribut; ce qui maintenant par le moyen de ladite paix n'arrivera plus. L'on voit bien tout cela, chacun en parle; & néanmoins on n'apporte pour l'empêcher rien de plus que ces artifices dont usent leurs Députés, désormais si éventés, qu'il n'en peut naître que du mépris. Ils ne disent ici toutefois rien d'approchant de ce qu'on vous doit avoir mandé de delà; c'est à sçavoir que lesdits Députés ayent fait quelque ouverture aux nôtres de renouveller nos Traités: tant s'en faut,

26 Mars 1608.

26 Mars 1608.

ils se sont fort formalisés contre le sieur Carron, de ce que ses maîtres avoient fait cette proposition. Et comme vous verrez par ce que j'en discours plus particuliérement à M. de Villeroy, ils ne prendront avec lesdits Etats, ni avec nous, aucune conclusion bien résolue, qu'ils ne voyent où parera ce Traité; car ils ne veulent en façon du monde s'attirer d'affaires. De sorte que si la guerre continue, qui est ce que principalement ils desireroient, la fasse qui voudra, ils ne s'en mêleront point. Si aussi la paix se fait, de peur de la guerre, ils feront avec nous & les Etats tout ce que nous voudrons. Cela est la cause pour laquelle ils ne parlent de faire leur ligue avec lesdits Etats que pour un an; parce que pour si peu, ils n'estiment offenser les Espagnols, & tenir néanmoins les Etats si attachés,que quand le Traité sera achevé, ils feront toujours à temps, ce leur semble, pour faire avec lesdits Etats, & possible avec nous, ce qu'ils desireront pour leur sureté. Je ne sçais s'ils prennent bien leurs mesures; mais si je ne me trompe grandement, c'est ce qu'ils attendent.

Ils me pressent de nommer ici des

conservateurs du commerce, ne plus ne moins qu'ils en veulent nommer en France, en exécution de notre dernier Traité finalement vérifié, où il le devoit être. Vous m'ordonnerez, s'il vous plaît, comme j'aurai à m'y gouverner; car à la vérité, & à nos Marchands, & aux leurs, mais plus sans comparaison aux leurs qu'aux nôtres, il en peut venir du soulagement. J'attendrai donc ce que vous m'en commanderez.

26 Mars 1608.

En attendant je vous dirai que leur emprunt s'est étendu des Marchands sur les Officiers & Avocats de la ville; ce qui n'est pas pour appaiser noise. Car Dieu sçait comme ils déclament, de tant plus que l'effet de ce Pérou d'Ecosse ne répond nullement à ce qu'on en avoit espéré; étant une voix toute commune que le bruit qu'on en avoit répandu, n'étoit que pour leur faire avaler cet emprunt plus doucement. Néanmoins le Comte de Salisbury me parlant un de ces jours de ladite mine, & de l'épreuve qu'on en avoit faite sur tes douze tonneaux amenés ici, m'assura que tous frais faits, ils en pourroient tirer cent mille écus de ferme par chacun an, qui sera bien autant que le

reste du Royaume, mais peu de chose
26 Mars pour l'appétit du Roi.
1608. Ce Prince écrit toujours, & à ce que j'apprens, fait provision de matiere pour répliquer aux réponses qu'il se doute bien se devoir faire à son livre, auquel il pourroit bien sembler que ce n'auroit été sans malice qu'il auroit glissé ces deux traits qui touchent le Roi, n'étoit que sur ce que je lui en ai fait dire, mais sans lui faire paroître qu'il vint de moi, je sçais qu'il a commandé que le premier touchant le pere du Roi, fût corrigé, & en l'autre qu'au lieu de *fouetté*, on usât de *chatié*. Si je veux croire à celui qui a eu la charge de le faire, le latin qui a été retraduit, en sera imprimé sitôt que ledit Roi sera ici, & les éxemplaires qui sont courus de la premiere impression, désavoués. Je ne sçais toutefois si l'on ne lui donne point cette espérance à lui-même pour récompense de la peine qu'il a prise en intention de n'en rien faire; mais au pis aller, il n'y a pas grand mal en tout. C'est la vérité que ledit livre s'attirera bien des réponses; mais c'est mettre celui qui l'a fait dans son élément, étant la science de toutes en la-

quelle il sçait le plus, & où il se plaît le plus. 26 Mars 1608.

Il est arrivé ici depuis deux jours un certain Vicomte de Stein, avec quelques lettres de recommandation de M. le Prince de Joinville. Il me vint hier voir, & je me trompe bien s'il met les Anglois en France.

Il y a eu jusqu'à huit de nos pêcheurs pris sur la mer, & leurs Bateaux amenés à Douvre, dont ayant eu avis par M. de Vic, j'ai tant fait qu'ils seront encore relâchés. Mais comme ç'a été sous la parole que j'ai donnée qu'ils n'y retourneront plus, ou que je n'intercéderai plus pour eux, je vous supplie de faire faire défense à ceux de notre côte de ne plus aller à ladite pêche, ou se résoudre à subir le châtiment qui leur sera ordonné par deçà. C'est la vérité qu'ils ruinent toute cette côte aussi bien qu'ils ont fait celle de France, & qu'ils n'ont nul droit d'y venir. Un desdits bateaux s'est trouvé chargé de petites soles qui n'ont pas demi-pied de long ; jugez quel dommage ce peut être. Ils sont de Cayeu & de saint Valery ; s'ils eussent été de Dieppe, je ne m'en fusse pas mêlé, car déja le leur

26 Mars 1608. ai-je fait protester. J'ai encore eu pitié de ceux-ci, mais je crois que vous jugerez que ce doit être pour la derniere fois.

De Londres, le 26 Mars 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

8 Avril 1608. Par ma derniere dépêche du 26 du mois passé, j'ai représenté à M. de Villeroy & à vous, ce que jusques-là je pouvois juger de l'inclination de ceux de ce Conseil à la contractation de la ligue avec nous, dont on vous avoit écrit de Hollande que leurs Députés recherchoient les nôtres. Je crois à la vérité ne m'être point trompé au discours que j'en ai fait : tant s'en faut, je me confirme en ce jugement sur ce que j'en ai encore tout fraîchement appris de

de M. Carron, qui ayant été ces jours-ci par devers le Roi, & lui ayant voulu derechef hoché la bride, en a remporté la même réponse qui lui avoit déja été faite par le Comte de Salisbury: c'est à sçavoir que son intention étoit de demeurer toujours uni avec la France, & préférer cette union-là à toute autre; mais qu'il ne pensoit qu'il fût besoin d'autre traité pour cela que les précédens; que néanmoins s'il étoit jugé nécessaire, il ne le fuiroit nullement: que véritablement de faire en même saison, & par les mêmes instrumens qui sont employés à celui de la paix des Pays-Bas, il le jugeoit peu convenable; qu'il y avoit peu ou point du tout de relation de l'un à l'autre; qu'il falloit achever le commencé, & qu'en peu de jours on donneroit bien protection à l'autre; mais qu'il ne vouloit nullement que ceux qui se mêlent du premier, se mêlassent de celui-ci. Par-là se peut conjecturer que non seulement ils ne rejettent point ledit Traité, ains le desirent; mais qu'ils veulent voir premiérement ce qui réussira de la paix, afin de ne le faire en temps qui puisse les obliger à la guerre, si d'aven-

8 Avril 1608.

8 Avril 1608.

ture la paix n'a lieu, mais la chasser par la réputation dudit Traité, si après la paix ils avoient sujet de la craindre. Je crois donc que c'est tout ce qui se peut dire pour ce regard, & sur quoi S. M. peut de son côté se résoudre.

Ledit sieur Carron traita encore trois autres points, dont j'estime à propos que vous soyez averti. Le premier qu'il plût au Roi de la Grande Bretagne ordonner que la ligue qu'il a commandé se devoir faire entre lui & les Etats fût, non pour un an seulement, mais au moins pour quatre, attendu qu'autrement elle leur porteroit plutôt du mépris, que de la réputation en leurs affaires : l'autre qu'il se voulût contenter que le payement que lui devront [illegible]re lesdits Etats sur ce qu'ils lui doivent, n'eût à commencer que deux ans après la paix : & le dernier qu'il lui plût précompter & rabattre dessus leurs dettes cent mille écus qu'ils ont employés pour la défense d'Ostende, suivant ce que la feue Reine leur en avoit donné espérance. Au premier il fit réponse, que puisque la réputation de son alliance pouvoit servir à Messieurs les Etats, non seulement il commanderoit qu'elle

se passât pour quatre ans, mais pour toujours, ne plus ne moins que celle de France : que pour le terme de deux ans qu'ils demandoient après la paix, devant qu'entrer en payement de leurs dettes, il l'accordoit : & que pour le précompte des cent mille écus employés pour Ostende, comme le payement aussi bien en étoit remis après le payement de tout le reste, il avoit temps d'y penser entre-ci & là ; & que la même espérance que leur avoit donnée la feue Reine pour ce regard, il la leur donnoit encore : de sorte qu'il renvoya le sieur Carron fort satisfait. Et par ce que je puis juger, il n'a pas envie que le Roi notre maître se puisse tellement obliger lesdits Etats, qu'ils ne lui restent encore obligés de quelque chose. Au reste il a passé la semaine Sainte & les Fêtes la plupart du temps occupé après sa mine, dont il conçoit tous les jours plus d'espérance. Jeudi il s'en retourne à ses exercices ordinaires. Le Jeudi Saint, qui est le jour de sa couronation, il fit ses dévotions ; mais cela n'empêcha point que le Tournoi qui a coutume de se faire tous les ans à cette occasion, ne se fît, où aucun Ambassadeur ne fut appellé.

8 Avril 1608.

8 Avril 1608 Environ la mi-Carême, des Comédiens à qui j'avois fait défendre de jouer l'histoire du Maréchal de Biron, voyant toute la Cour dehors, ne laisserent de le faire, & non seulement cela, mais y introduisirent la Reine & Madame de Verneuil, traitant celle-ci fort mal de paroles, & lui donnant un soufflet. En ayant eu avis de-là à quelques jours, aussi-tôt je m'en allai trouver le Comte de Salisbury, & lui fis plainte de ce que non seulement ces compagnons-là contrevenoient à la défense qui leur avoit été faite, mais y ajoutoient des choses non seulement plus importantes, mais qui n'avoient que faire avec le Maréchal de Biron, & au partir de-là étoient toutes fausses. Il se montra fort courroucé, & dès l'heure même envoya pour les prendre. Toutefois il ne s'en trouva que trois, qui aussi-tôt furent menés à la prison où ils sont encore; mais le principal qui est le compositeur, échapa. Un jour ou deux devant, ils avoient dépêché leur Roi, sa mine d'Ecosse, & tous ses Favoris d'une étrange sorte; car après lui avoir fait dépiter le Ciel sur le vol d'un oiseau, & fait battre un Gentilhomme pour avoir rompu ses

chiens, ils le dépeignoient ivre pour le moins une fois le jour. Ce qu'ayant sçu, je pensai qu'il seroit assez en colere contre lesdits Comédiens, sans que je l'y misse davantage, & qu'il valoit mieux faire reférer leur châtiment à l'irrévérence qu'ils lui avoient portée, qu'à ce qu'ils pourroient avoir dit desdites Dames; & pour ce, je me résolus de n'en plus parler, mais considérer ce qu'ils ont fait. Quand le Roi a été ici, il a témoigné être extrêmement irrité contre ces marauds-là, & à commandé qu'ils soient châtiés, & sur-tout qu'on eût à faire diligence de trouver le compositeur. Même il a fait défense que l'on n'eût plus à jouer des Comédies dedans Londres. Pour lever cette défense, quatre autres Compagnies qui y sont encore, offrent déja cent mille francs, lesquels pourront bien leur en ordonner la permission; mais pour le moins sera-ce à condition qu'ils ne représenteront plus aucune histoire moderne, ni ne parleront des choses du temps à peine de la vie. Si j'eusse cru qu'il y eût eu de la suggestion en ce qu'avoient dit les Comédiens, j'en eusse fait du bruit davantage; mais ayant

8 Avril 1608.

8 Avril 1608.

tout sujet d'estimer le contraire, j'ai pensé que le meilleur étoit de ne point le remuer davantage, & laisser audit Roi la vengeance de son fait. Toutefois si vous jugez de de-là, Monsieur, que je n'en aye fait assez, il est encore temps.

Ils sont toujours en appréhension des choses d'Irlande; & ce voyage du Comte de Tyrone à Rome ne sert pas à la leur ôter. D'ailleurs les Sauvages d'Ecosse ne se peuvent domter: de sorte que pour les ranger & empêcher qu'ils ne puissent avoir de commodité & d'intelligence avec les Irlandois, ils équipent deux grands Navires & deux Galeres pour courre sus à tout ce qui pourroit passer d'Ecosse en Irlande, ou d'Irlande en Ecosse; & le Comte d'Argyle est reparti pour en avoir la charge, & faire la guerre auxdits Sauvages. Voilà comme ils ont toujours un peu d'occupation, qui pourroit bien les obliger à une plus grande.

L'Ambassadeur d'Espagne a reçu des lettres de change pour soixante mille écus, qu'il voudroit bien n'être si éventées, ou pour le moins ceux pour qui elles sont destinées le devroient vouloir.

Pour cela il fait semblant de chercher de remettre cette somme à Anvers, comme n'étant pour ici; mais la finesse est trop grossiere, & n'y pourra être trompé que qui le voudra être. C'est ce que je vous puis dire pour ce coup.... 8 Avril 1608.

P. S.

J'oubliois, Monsieur, à vous dire que ce Roi accordant au sieur Carron tout ce que je vous ai dit, il demanda que ses maîtres lui accordassent aussi une chose, qui est que lui étant besoin pour sa réputation de renforcer les Garnisons de Flessingue & de la Brille, & ne leur voulant néanmoins témoigner aucune jalousie, il desiroit que partie de ses sujets qui sont de-là, & qui léveront le serment, y entrassent, & continuassent à être payés par eux, comme ils l'ont été ci-devant; sur quoi je ne vois pas que ledit sieur Carron fasse de difficulté. Cela témoigne qu'il ne veut point demeurer mal avec eux.

De Londres, le 8 Avril 1608.



LETTRE

De M. DE PUISIEULX [a] *à M.* DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

10 Avril 1608.

J'estimois que le sieur Vertaut seroit porteur de notre réponse à vos lettres du 12 & du 26 du mois passé ; mais il est accroché à faire acquitter l'ordonnance que nous lui avons donnée pour son voyage, ainsi que vous avez desiré. Celle-ci donc ne changera de voie ordinaire. Il est vrai que c'est le plus sûr & le plus honorable conseil de mettre entiérement sous le silence tout ce qui s'est passé de ces dernieres brouilleries ; le renouvellement à ceux auxquels nous avons affaire en seroit fâcheux & périlleux : je dis pour la réputation,

[a] Trompé par le manuscrit sur lequel se fait l'impression de cet ouvrage, & même par plusieurs livres imprimés, on a jusqu'à présent écrit *Puisieux*. Ce n'est que d'aujourd'hui qu'on a découvert que la véritable orthographe de ce nom doit s'écrire *Puisieulx*.

car du reste, graces à Dieu, comme vous sçavez, ils sont en une condition qui nous est connue, & nous en une autre plus relevée, plus réglée, & pareillement plus assurée. Ils témoignent suffisamment la connoissance qu'ils ont de la leur par les langages que vous nous écrivez que le Comte de Salisbury avoit tenus de leur nécessité présente, par les derniers emprunts faits avec la haine & la malveillance des intéressés, par le peu de soin & vigilance que continue à y apporter le Roi de la Grande Bretagne, & par la crainte & appréhension extrêmes qu'ils ont toujours de la puissance & pratique des Espagnols, qui les retiennent, même aux plus importantes occasions, de prendre les conseils & résolutions qu'ils jugent bien être les plus salutaires; mais ils sont ainsi faits, & il n'y a moyen de les changer. Il vaut donc mieux bâtir sur le fondement de ce manquement, que de se travailler à les réformer; car en ce cas, ainsi qu'ils ont souvent témoigné, ils croient que nous en parlons par intérêt ou jalousie, & non par affection & desir de maintenir par bonnes remontrances le bien & l'avantage

10 Avril 1608.

10 Avril 1608.

commun des uns & des autres. Votre devancier s'y eſt employé ſur pluſieurs occaſions à l'avénement de ce Roi, mais toujours en vain. Vous avez de même reconnu que vos offres y ont été inutiles ; puiſqu'ainſi eſt, laiſſons les faire, & aſſurons cependant nos affaires. Ce ſera aſſez de nous garantir de mal de ce côté-là, de bien il n'en faut point eſpérer. Qu'ils ſe joignent avec nous contre les Eſpagnols, c'eſt folie de s'y attendre, puiſque même ils ſe ſont montrés ſi froids au ſecours & aſſiſtance que requéroit ci-devant l'état des affaires des Provinces-Unies. Puiſſant moyen que le leur pour l'affoibliſſement de la puiſſance Eſpagnole ! Qu'ils ſe bandent auſſi contre nous avec elle, il y a peu d'apparence, tant pour l'humeur pacifique de leur Prince, que pour la crainte & l'intérêt qu'il a de ne pas ſouhaiter ſon accroiſſement. Je répéte qu'il faut naviguer en cette mer avec des vents divers & la tourmente qui l'agitent ; car nous voyons clairement ne pouvoir ni devoir prendre fiance en leurs paroles, puiſqu'ils ont encore de nouveau déſavoué les langages qu'ont tenus leurs Députés qui ſont en Hollande pour le

renouvellement de nos alliances. Nous remarquons presque toujours que les propos de leurs Ministres qui servent dehors, ne s'accordent avec ceux qu'ils tiennent en Angleterre. Nous avons même opinion que vous, qu'ils veulent voir clair à ce qui succédera de la négociation de Flandre devant que se déclarer plus ouvertement; tant ils craignent d'être pris au mot, & tant ils ont de contentement de l'incertitude & irrésolution d'icelle pour être obligé par honneur à s'engager si promptement à quelques conditions. L'affaire réussit donc ainsi qu'ils ont desiré; car je vous assure que selon les avis que nous en avons, il y a apparence que les parties ne sont pour s'accorder sitôt que l'on a publié au commencement. Il est certain que les Députés, & surtout le Marquis Spinola, sont tous dépités de la fermeté & dureté des Etats, que le Général des Cordeliers leur avoit fait si souples & si disposés à la paix. Le Marquis a même assuré par serment qu'il voudroit lui en avoir coûté beaucoup, & n'avoir onc passé en Hollande. Il n'en est pas mieux aussi en Espagne pour, sur le rapport dudit Général, y

10 Avril 1608.

10 Avril 1608.

avoir donné avis qu'il se promettoit beaucoup de l'inclination générale des peuples à ladite paix; laquelle toutefois est encore bien reculée, les Archiducs attendant réponse d'Espagne sur la derniere proposition des Etats pour le commerce des Indes: ce qui fera traîner, si aucunement il n'avient rupture, la négociation en longueur.

Le Roi a fait la caresse au frere du sieur d'Adinton que vous avez jugée utile, & qui doit servir d'argent comptant. Nous reconnoissons la faute que nos pêcheurs font par l'avidité du gain, & écrivons aux lieux où il y a du manquement, afin qu'ils se gardent de la rigueur du traitement des Anglois.

Vous aurez sçu l'escapade qu'a faite Dom Juan de Médicis, après trois ans de séjour en cette Cour, de laquelle il a pris congé, c'est-à-dire du Roi, quand S. M. est partie de Paris; prenant son sujet sur la saison dormante en laquelle nous vivons, qui ne lui permettoit pas de faire fortune par l'exercice des armes; joint aussi que s'il y avoit moyen d'être employé, il reconnoissoit un si grand nombre de Princes & Seigneurs qui lui seroient justement préférés par leurs ser-

vices & mérites. Voilà ſur quoi il s'eſt fondé en apparence ; mais en vérité d'autres mécontentemens, conçus en ſa fantaiſie plus qu'en effet, lui ont fait prendre cette réſolution indigne de l'honneur qui lui a été fait par leurs Majeſtés durant ſa demeure près d'elles. Il ſe retire par l'Allemagne en Italie, où il prendra conſeil, à ce qu'il dit, de ce qu'il deviendra. 10 Avril 1608.

Nous vous écrirons par la premiere dépêche ce que vous avez à faire pour les conſervateurs du Commerce dont vous êtes ſollicité. Vous trouverez ici la copie d'une lettre du Grand Seigneur au Roi de la Grande Bretagne, qui nous a été envoyée par M. de Salignac, touchant les diſputes & conteſtations qui ſe ſont paſſées entre lui & l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Si vous jugez à propos d'en parler, vous le ferez ; ſinon vous en uſerez comme bon vous ſemblera.

De Fontainebleau, le 10 Avril 1608.



LETTRE

De M. de la Boderie à M. de Villeroy.

MONSIEUR,

11 Avril 1608.

Il y a peu que j'ai écrit à M. de Puiſieulx par notre voie accoutumée, & que je lui ai dit tout ce qui s'offroit alors. Depuis rien n'eſt venu à ma connoiſſance qui méritât nouvelle lettre, ſi ce n'eſt d'aventure ce que vous apprendrez mieux par la bouche de M. d'Wimes préſent porteur, comme celui qui en eſt le dépoſitaire, touchant l'affection que le Roi de la Grande Bretagne veut entretenir plus forte & plus étroite que jamais avec le Roi notre maître. Ledit ſieur d'Wimes m'a dit ce dont ledit Roi l'a chargé pour ce regard, qui ne contrement nullement au jugement que j'ai fait par mes précédentes ; car ils ont nouvelle ici que la plupart des articles plus difficiles au Traité de Hollande ſont paſſés par les

Députés d'Eſpagne, mais ſous le bon plaiſir néanmoins de leur Roi; & que pour les lui faire agréer, le Général des Cordeliers eſt dépéché derechef, & cependant la tréve eſt prolongée pour ces deux mois. On eſtime que leſdits Députés n'en ſeroient venus ſi avant, s'ils ne ſçavoient le beſoin & le deſir de leurs maîtres. Sur cela croit-on que l'on ſe peut préparer de bonne heure à ce que l'on devra faire après la paix. C'eſt à mon jugement la cauſe dont ſont mus ces honnêtes langages, deſquels S. M. fera le profit qu'elle jugera convenir au bien de ſes affaires. Mais ſi d'aventure elle eſtime d'y devoir correſpondre & d'en continuer la pratique, il ne ſera que bon que la premiere fois qu'elle parlera à l'Ambaſſadeur, elle lui diſe comme je l'ai aſſurée depuis peu encore de l'affection que porte le Comte de Saliſbury à ſon ſervice, & du deſir qu'il a de voir elle & le Roi ſon frere plus étroitement unis que jamais, ainſi qu'en vérité il m'en fit derniérement de tels ſermens, que j'ai occaſion de les croire; afin que cela lui étant récrit, ledit Comte, qui ne m'a dit cela ſans deſſein, ſe rende d'autant plus affectionné

11 Avril 1608.

à l'avancement de ce Traité. C'est de
11 Avril 1608. lui de qui dépend principalement la résolution de telles affaires, & qui, à ce que je puis reconnoître, recevra plaisir de croire que S. M. ait bonne opinion de lui. J'ai estimé à propos de vous donner ce mot d'avis.

Ledit Comte m'a envoyé depuis deux jours la copie d'un mandement qu'il a fait dépêcher, tant pour cette ville qu'autres principaux ports de ce Royaume, en éxécution de notre dernier Traité; me priant tenir la main que vous en veuilliez envoyer un semblable aux Ports de France, afin que ledit Traité commence à se pratiquer de part & d'autre; je vous l'envoie. Il me presse aussi sur la nomination des conservateurs du commerce en cette ville & autres lieux où nous en voudrons établir, conformément à ce qui est porté par ledit Traité, dont vous ayant déja donné avis, j'attens votre commandement.

M. d'Wimes au reste vous parlera de la compagnie d'Ecosse, & nommément d'une priere que fait M. le Duc de Lenox en faveur de M. Stuart, Guidon de ladite Compagnie, à ce qu'il plaise

à S. M. donner ledit Guidon à un sien frere qui est par-delà, à cause que pour s'être marié en Angleterre, il ne se peut pas trouver aux montres comme il seroit besoin. Ledit sieur de Lenox m'en est venu parler, je lui ai promis de vous en écrire. Il priera aussi le Roi de vouloir donner une pension au fils du Comte de Marr, pour ce principalement qu'à cause de la persécution que lui fait la Reine, il ne peut tirer aucune gratification de deçà. Je n'y ajouterai rien du mien, sinon que ce Gentilhomme pour qui il parle mérite beaucoup, & que si S. M. vouloit faire quelque dépense de ce côté, ce qu'elle emploieroit en sa personne seroit très-bien employé. Il priera aussi pour le pauvre Gremm, & je crois qu'il en a le commandement du Roi de la Grande Bretagne. S'il étoit possible de faire quelque chose pour lui, j'oserois certes dire que la compassion qu'il fait par le regret qu'il témoigne d'avoir irrité le Roi, & par le sentiment qu'il a de la perte de sa présence, après laquelle il soupire principalement, mériteroient que S. M. en eût pitié. Je ne puis de moins que je ne vous touche un mot de toutes ces choses, pour ne

11 Avril 1608.

11 Avril 1608. tromper ceux qui m'en ont prié ; mais c'eſt a condition néanmoins que je ne me rende importun pour eux, étant choſe que je deſire autant fuir, comme de me faire paroître en toutes occaſions.......

De Londres, le 11 Avril 1608.

LETTRE

De M. JEANNIN à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

14 Avril 1608. J'ai différé longtemps à vous écrire, deſireux de vous pouvoir mander quelque réſolution ſur les affaires que nous traitons ; mais tout y eſt encore fort incertain, car depuis le premier article qui concernoit la ſouveraineté accordée par les Archiducs, ainſi qu'on le pouvoit deſirer, pluſieurs articles ont été propoſés & diſcutés, ſans qu'on ait pris aucune réſolution ſur aucun d'iceux : à ſçavoir de l'échange des places, des limites de ce que chacun tient, du

droit que les Etats prétendent lever sur le passage de la mer de Zélande, qu'on nomme convoi, de même après la paix faite, comme ils souloient faire durant la guerre ; & sur-tout on a disputé avec grande contention le commerce des Indes que les Etats veulent avoir pour toujours, & les Députés des Archiducs le refusent, sinon pour quelque bref temps, comme de quatre ou cinq ans, & ledit temps passé, qu'il leur soit interdit. Enfin il a été dressé pour ce regard un écrit par les Etats, auquel ils consentent se réduire à une tréve de neuf ans, que nous jugeons néanmoins devoir plutôt être refusée en la forme qu'on la demande, qu'accordée en Espagne. Le Général des Cordeliers y est allé à cet effet, & a emporté avec lui cet écrit. Son retour pourra être vers la fin du mois de Mai, c'est-à-dire, s'il fait diligence ; car si on veut affecter quelque nouvelle longueur, il sera aisé d'en trouver l'occasion. Il est vrai que jusques ici les Députés des Archiducs ont plutôt montré desirer la fin de cette Conférence, que cherché des moyens pour la faire durer ; aussi est-il certain qu'il n'est plus besoin, ni aux uns ni aux

14 Avril 1608.

14 Avril 1608.

autres, d'user de longueur pour gagner cette année, car la saison sera si avancée, lorsqu'on viendra à finir, soit pour conclure ou rompre, qu'il n'y aura plus de moyens de faire la guerre jusques à l'année prochaine, quand toute espérance de paix seroit perdue, & qu'on ne voudroit même faire aucune tréve le reste de l'année. Ce qu'il y a de plus difficile en l'écrit porté en Espagne touchant ce commerce des Indes, est qu'il soit seulement demandé par forme de tréve durant neuf années : ce qui est autant en effet que l'avoir pour toujours; car on se doit assembler deux ans avant l'expiration de cette tréve pour convenir s'il devra cesser ou être continué; & quoi qu'il arrive aux Indes durant ledit temps de neuf ans, ou icelui expiré, c'est-à-dire, soit qu'on s'accorde ou non, que la paix de ce côté soit réduite à une tréve pour même temps, & non plus. Or si les Etats y voudront consentir ou non, c'est chose bien incertaine, car les avis y sont dès à présent divers.

Néanmoins il me semble reconnoître que les plus sages, & le plus grand nombre aussi, desirent la paix avec tant

d'affection, & la jugent encore si nécessaire à leur Etat, qu'ils feront pour s'y accommoder, & aimeront mieux cette tréve de neuf ans, que de rentrer en guerre. Il est vrai qu'ils voudront qu'on traite avec eux comme Etats libres, sur lesquels on ne prétend rien, sans y ajouter que ce soit seulement pour le temps de la tréve, ce qui est chose difficile. Je ne laisse pourtant d'espérer que les Députés des Archiducs feront pour y consentir, croyant être autant avantageux pour leurs maîtres de faire la guerre après la tréve, comme à ennemis, que comme à sujets rebelles. Le Roi approuvera aussi plutôt la tréve de cette façon que de rentrer en guerre. De l'accord ou refus de cet article dépend principalement l'un ou l'autre; car outre qu'il y ait de grandes difficultés ès articles ci-dessus déduits, & même pour l'échange des Places, on est déja comme d'accord qu'il faut remettre à y pourvoir après la paix, & qu'étant tous amis, ils feroient lors mieux disposés à s'accommoder qu'à présent. On en pourra faire autant des limites des Places que les Etats tiennent en Brabant & en Flandre, si on ne s'en peut

14 Avril 1608.

14 Avril 1608.

accorder. Quant au convoi, on pourra trouver quelques ouvertures & expédiens pour le compoſer. D'autres articles reſtent, & n'y en a eu un ſeul ſur lequel on ne diſpute ; car quoique les Etats ſoient fort deſireux de la paix, c'eſt-à-dire, le plus grand nombre, & que nous favoriſions ceux-ci de tout notre pouvoir, les autres qui veulent la guerre pointillent à toutes occaſions, & recherchent avec tant de ſortes d'artifices les moyens de rompre, qu'il y a grand ſujet de craindre que du côté d'Eſpagne & des Archiducs, cette paix qu'ils ont montré juſques ici deſirer ſi ardemment, ne leur devienne enfin odieuſe. Je vous euſſe écrit plus ſouvent & plus particuliérement tout ce qui ſe paſſe ; mais j'ai appris de ceux qui conduiſent les affaires en ce lieu, qu'ils envoient tout à M. Carron leur Agent, & que ledit ſieur vous communique auſſi tout, comme au Miniſtre d'un Prince qui eſt leur ami ; c'eſt ce qui m'a empêché d'être plus diligent en votre endroit.

Je vous dirai maintenant que les Députés du Roi d'Angleterre traitent avec nous comme de coutume, c'eſt-à-

dire, peu confidemment, quoiqu'ils veulent en apparence que nous croyions le contraire pour notre regard ; & que les Députés des Archiducs recherchent en effet autant qu'ils peuvent leur amitié par belles paroles, combien qu'ils fassent moins de bons offices pour la paix que nous. Aussi vous puis-je assurer que les vérités & déguisemens sont tant connus, que sans faire autre chose que ce qui est permis & licite, notre conduite est plus universellement approuvée & louée d'un chacun que la leur. Je ne sçais quel est leur but & dessein, pour ce que depuis l'arrivée des Députés des Archiducs, ils avoient toujours couru à la paix comme en poste, & qu'il sembloit qu'ils eussent plutôt envie de leur faire connoître en cet endroit la bonne volonté de leur maître, que de procurer du bien aux Etats. Mais depuis cinq ou six jours seulement, ils nous ont tenu des langages si contraires, & montrent de vouloir faire tant de difficultés & conditions de la paix, qu'à les ouïr ils sont du tout changés. Si c'est dissimulation ou vérité, je n'en sçais que dire, le temps nous l'apprendra ; mais nous ne laisserons de suivre toujours

14 Avril 1608.

notre même chemin, car c'eſt la volonté du Roi, lequel préfére la paix à tout autre conſeil, & ſent auſſi très-mal de l'intention du Roi d'Angleterre envers lui & ſon Etat.

14 Avril 1608.

J'eſtime pareillement vous devoir avertir que depuis douze ou quinze jours, M. Wiword a dit à M. de Roiſſi, & l'a exhorté de l'écrire au Roi, que ſon maître deſire plus que jamais l'amitié & alliance de S. M, & de marier le Prince de Galles avec notre fille aînée; mais qu'il ſeroit beſoin que S. M. lui en fît tenir quelques propos par vous. Ce qui a été mandé par nous à S. M, qui ne rejette pas cette alliance, mais qui eſtime que la recherche en doit venir d'eux, & que cet honneur eſt dû au pere de la fille. Puis on craint qu'il n'y ait de l'artifice, & que le Roi d'Angleterre ne s'en veuille ſervir pour avancer ſes affaires du côté d'Eſpagne. Pour moi, je penſois que vous pourriez faire comme de vous-même, & ſeul à ſeul, quelque office pour reconnoître l'intention de ce Prince; & j'en jugeois ainſi, pource qu'outre le propos que ledit ſieur Wiword a tenu à M. de Roiſſi, il en a auſſi parlé pluſieurs fois

à

à M. Barnewelt, lorsqu'il l'incitoit de la part des Etats à l'alliance commune des deux Rois, qu'eux desirent avec grande affection pour la juger nécessaire à leur Etat. Toutefois ce n'est pas l'avis du maître & de ses principaux Ministres, lesquels voient plus clair que moi. Vous êtes sur les lieux pour en juger, & y servir avec la prudence requise, pour éviter l'inconvénient que S. M. craint. C'étoit aussi mon devoit de vous instruire de tout ce que dessus. Je vous supplie très-humblement me vouloir avertir de votre part de ce que vous jugerez pouvoir servir à l'affaire que nous traitons....

14 Avril 1608.

P. S.

Depuis ma lettre écrite, j'ai reconnu les Députés d'Angleterre si éloignés de la bonne volonté qu'ils montrent avoir à l'alliance ci-dessus mentionnée, que je vous supplie n'en rien dire du tout, s'ils ne commencent de leur côté.

De la Haye, le 14 Avril 1608.



LETTRE

DE M. DE VILLEROY à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

16 Avril 1608.

Je n'ai répondu à votre lettre du 26 Mars, pour ce que je ne l'ai estimé nécessaire, M. de Puisieulx vous ayant fait entendre l'intention du Roi sur les points portés par icelle. Nous n'eussions jamais parlé les premiers du renouvellement de nos Traités; & puisque ce n'est leur intention d'y entendre, nous nous y conformerons volontiers.

Le Général des Cordeliers a passé par ici allant en Espagne, où il porte l'article du Commerce des Indes en la forme qu'on l'a dressé à la Haye. Le Roi l'a fort entretenu. Il veut que nous croyions qu'il a écrit que le Conseil d'Espagne rejette ledit article, & toutefois nous reconnoissons qu'il a fait provision d'une besace de raisons pour le défendre & faire admettre. Je ne vous écris que ce

mot sur ledit article, car j'estime que vous le sçavez ; mais je dis que s'il passe en cette forme, il servira toujours quand on voudra de prétexte de querelle de part & d'autre ; & j'ajouterai pour mon regard, que j'ai opinion que les Espagnols s'y accommoderont, quoi que dise le Moine : car je connois qu'ils ont autant de besoin que d'envie d'être déchargés de la guerre Flamande, & des ordinaires appréhensions qu'ils ont de leurs Flottes. En tout cas, ils tireront en longueur les affaires, parce qu'ils ne sont armés, & que le séjour à la Haye de leurs Députés n'y est inutile. 16 Avril 1608.

Quant aux Traités d'Angleterre avec les Etats, qu'ils les accourcissent ou allongent, comme il leur plaira, paix ou guerre, nous n'en faisons mise ne recette ; & peut-être changeront-ils quelque jour de conseil, & certes, ce seroit leur bien & avantage ; mais ils ne le croiront que quand les doublons d'Espagne seront décriés à la Cour de ce Prince. Le nôtre continue à se bien porter, Dieu merci. Notre maitresse n'est encore accouchée, mais elle ne peut tarder, de quoi vous serez soudain averti.

Je vous envoie ouverte une lettre que

16 Avril 1608. j'écris à M. le Duc de Lenox pour réponse à une plainte qu'il m'a faite du jeune la Fontaine, à laquelle je trouve qu'il est assez mal fondé, comme vous jugerez par ma susdite réponse.

De Fontainebleau, le 16 Avril 1608.

LETTRE

De M. DE VILLEROY à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

23 Avril 1608. Nous n'avons encore rien recueilli des discours de M. d'Wimes qui nous doive faire changer le jugement que l'on nous a donné ci-devant occasion de faire, de la disposition & volonté de ce Roi & de son Conseil en notre endroit; & vous me pardonnerez, si je vous dis qu'il est besoin d'autres choses que de paroles & de discours pour y asseoir fondement. Quant à nous, nous cheminons le grand chemin, & rendrons toujours paroles pour paroles,

effets pour effets, sans déguisement & arrieres pensées. Soit que la paix des Pays-Bas réussisse, ou que l'on y recommence la guerre, nous devrions être bien unis ensemble pour tirer profit de l'une ou de l'autre, non pour nuire à personne, & moins pour nous avantager l'un sur l'autre, mais afin de jouir plus surement du repos dont nous nous contentons. Notre maître continue à faire mauvais jugement de la susdite paix, ne pouvant croire que les Espagnols soient si foibles & si mal conseillés que de passer les conditions d'icelles en la forme que s'opiniâtrent Messieurs les Etats. Bien a-t-il opinion qu'ils feront durer la négociation pour endormir ceux-ci, les désunir, & après les surprendre à leur désavantage. Croyez que les Députés des Archiducs ne perdront le temps là où ils sont.

23 Avril 1608.

Le sieur Guenetrot est ici, qui a présenté au Roi des lettres du Roi de la Grande Bretagne, auxquelles M. de Puisieulx sera soigneux à faire réponse, comme à vous faire sçavoir ce qui s'est passé avec l'Ambassadeur dudit Roi ces jours derniers sur l'établissement de notre commerce, réglé par notre dernier

24 Avril 1608.

Nous sommes ma femme & moi maintenant des plus favorisés de la Reine, encore que nous ne l'ayons vu depuis ni l'un ni l'autre; mais elle ne se peut contenter d'en dire bien à tous ceux qu'elle croit pouvoir nous le redire. Ma femme la verra aujourd'hui ou demain, & si elle lui témoigne avoir envie que je la voie, j'en rechercherai l'occasion, autrement non; car à ce que je reconnois toujours de plus en plus, il les faut laisser venir sans les presser. Je remarque aussi en tout ce qui s'offre, plus de desir en ceux de ce Conseil de ne me donner sujet de plainte que je n'aye jamais fait; & je crois que ces mécontentemens passés, & la façon diverse, tantôt roide, tantôt facile, dont je m'y suis comporté, n'a peu servi à les amener à cette raison; mais plus que tout ce que S. M. a témoigné de ressentiment. Leurs affaires à la vérité & leur gouvernement ne sont pas beaucoup à craindre, mais si sera-t-il toujours bon, ce me semble, quand ce ne seroit que pour la réputation, de se les conserver amis; & il est aisé maintenant, n'y étant besoin que d'un peu de démonstration de bonne volonté & de bonnes

paroles : sur-tout que le Roi fasse paroître à tous ceux qui reviendront de deçà qu'il aime & estime le Comte de Salisbury, & qu'il sçait bien aussi qu'il l'aime. Ce petit homme est plein de gloire, & cela l'obligera infiniment. Il a telle autorité au reste en cet état, que de lui seul dépendent toutes résolutions. Une autre chose beaucoup plus forte, & qui obligeroit extrêmement toute cette Cour, seroit si le Roi vouloit donner congé au Prince de Joinville, d'y revenir encore, car on meurt d'envie de l'y revoir ; & je crois certes qu'un des grands plaisirs que S. M. pourroit faire à cette Reine, seroit de le lui permettre. Elle & quasi tous ont été en un fort grand soin pour ce qui s'est passé en cette derniere querelle du Chevalier de Guise, où l'on disoit que ledit Prince de Joinville avoit été mal mené du Roi, même traité de poltron; mais toute cette appréhension est passée depuis qu'on a sçu la vérité de la chose, laquelle néanmoins se fût rendue supportable, si quelque nouvelle éclipse eût encore pu rapporter ledit Prince par-deçà. Si j'étois aussi assuré de lui comme d'eux, je dirois quasi qu'il n'y auroit pas de dan-

24 Avril 1608.

24 Avril 1608.

ger de le laiſſer venir ; car je crois certes, tant plus je les conſidere, qu'il n'y a en cette envie choſe aucune qui regarde l'Etat.

Le Roi de la Grande Bretagne a déja ſenti un des effets de ſon nouveau Perou, car depuis qu'il eſt devenu ſi riche, le mal des riches l'a attaqué, ayant eu cinq ou ſix jours de goutte, qui l'a fait jurer plus de quatre fois. Il n'a jamais été malade, & n'a jamais eſſayé de médecine. Je laiſſe à penſer ce que ſera à un Prince des plus ſenſibles & des plus impatients qui ſoit au monde, un mal de cette qualité, même lui prenant en l'âge où il eſt. Il ne veut nullement qu'on diſe, ni qu'on croye que c'eſt la goutte; mais c'eſt l'ordinaire, ce me ſemble, de tous ceux à qui elle commence.

Il eſt arrivé un nouveau bref de Rome qui fâche ce Roi, & le met bien en peine; car le Pape paſſe cette fois-ci à l'excommunication contre tous ceux qui prendront ſon ſerment, & de plus dépoſe l'Archiprêtre qui l'a pris, & en ſubſtitue un autre en ſa place; au moyen de quoi je vois un grand ſchiſme entre ces pauvres gens, & de grands périls où l'on les jette. L'Archiprêtre maintient

ce qu'il a fait, & en tire avec lui beaucoup, qui par conséquent s'en vont excommuniés. Les autres ne veulent nullement faire ledit serment à cause de la défense, ains subir la mort plutôt: de sorte que voilà tous ces pauvres gens en grands hazards, les uns de l'ame, les autres du corps. De fait, il y eut Lundi un de ces derniers qui en souffrit la mort indite par le Parlement, avec une constance & résolution, à ce qu'on m'a rapporté, fort insignes. Un autre avoit fait le même du côté d'Yorck six ou sept jours auparavant; & il y en a encore dans ces prisons quatre ou cinq qui s'offrent au même traitement, & s'y sont offerts fort librement en la derniere session où l'on les a appellés, sans que l'on en soit néanmoins venu à l'éxécution: par où il semble que la mort de ces deux a plus été pour intimider les autres, qu'en intention de l'étendre contre tous. Mais aussi s'ils en venoient-là, entreroient-ils en une persécution très sanglante; car en vérité, je vois en tous ces pauvres gens, tant Prêtres que Séculiers, un tel zéle & un tel respect envers le Pape, qu'il ne faut pas éspérer que pour la crainte de la mort, il s'en trouve

24 Avrill 1608.

24 Avril 1608. beaucoup qui se réduisent jamais audit serment. Ce n'est donc pas sans cause, si parmi cela ce Roi se trouve embarrassé, vu même qu'avec le parti contraire, je dis des Puritains, il n'est guere mieux. Car Lundi dernier, au même temps que l'on éxécutoit ce pauvre Prêtre, on menoit un Ministre prisonnier pour avoir prêché Dimanche qu'une des malédictions dont Dieu menaçoit anciennement son peuple, étoit de leur donner des Rois étrangers. En effet, il se peut dire que ce Prince n'est nullement aimé, ni respecté dans son Royaume, ni n'est pour l'être, s'il ne change du tout de style. Cela me confirme à croire qu'il n'a moins besoin de l'amitié du Roi notre maître, que lui de la sienne, & me fait espérer aussi que quelques glorieux qu'ils soient lui & les siens, il ne passera longtemps qu'ils ne s'en déclarent. Seulement ne faisons rien de notre part qui les désespere de notre amitié, si nous estimons que la leur nous puisse être tant soit peu utile.

Madame de Guise a envoyé ici un homme d'affection pour demander permission en faveur de ses sujets du Comté d'Eu, de pêcher aux endroits où les

bateaux que je fis derniérement rendre furent pris. Elle m'en a écrit un mot ; toutefois n'en ayant rien de votre part, ni de S. M, je n'y mettrai rien du mien, & les lairrai faire. Je crois qu'ils lui accorderont quelque chose. 24 Avril 1608.

J'ai considéré au reste cette lettre qui vient de Constantinople, dont vous me faites l'honneur de me remettre la présentation ou non. C'est plutôt une espéce de sentence contre ces Messieurs, qu'une lettre, & de laquelle comme ils ne peuvent que s'en offenser, ils croiront que nous l'avons recherchée pour les braver. Il est meilleur, ce me semble, de la laisser là. L'importance est que la chose est passée du tout à l'avantage & contentement de S. M. Ce qu'ils verront maintenant par ladite lettre, n'y apporteroit rien de plus. Toutefois je la garderai pour en faire ce que vous m'ordonnerez : la distance d'où elle vient excusera toujours le retardement.

De Londres, le 24 Avril 1608.



LETTRE

Du ROI à M. DE LA BODERIE.

25 Avril 1608.

MOnsieur de la Boderie, ayant plu à Dieu de délivrer la Reine ma femme de sa grossesse, & la faire accoucher heureusement d'un beau fils, je vous en ai bien voulu avertir par cette lettre, afin que vous en fassiez part à mes serviteurs qui sont par-delà, & autres que vous connoîtrez affectionner mon contentement. Et n'étant la présente pour autre effet, Je prie Dieu, Monsieur de la Boderie, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 25 Avril 1608. Signé HENRI, & plus bas de NEUVILLE.



LETTRE

De M. DE PUISIEULX à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Le principal sujet de la présente, après avoir accusé la réception des vôtres du 8 & 11 de ce mois, est pour vous donner la bonne nouvelle de l'heureux accouchement de la Reine d'un beau fils, aujourd'hui sur les neuf heures du matin, avec un aussi grand contentement de leurs Majestés, qu'avec un applaudissement universel de ceux qui ont justement pris part à cette alégresse publique. Nous en avons maintenant trois qu'il faut prier Dieu être l'assurance & l'affermissement du repos que le pere, avec travail & péril, nous a procuré. Voilà de quoi faire des alliances, tant de fils que de filles étrangeres, & sur-tout avec les Rois d'Angleterre & d'Espagne, qui n'en manquent pas de leur côté. Il ne tiendra pas

25 Avril 1608.

25 Avril 1608.

à nous, quand les choſes ſe préſenteront avec franchiſe & apparence d'utilité réciproque.

Nous avons remarqué la réponſe qui a été faite de nouveau au ſieur Carron par le Comte de Saliſbury, ſur le ſujet de la ligue dont il eſt queſtion, & qui nous plaît, pourvu qu'elle ſoit ſuivie des effets qui s'en doivent attendre, & qui tournent à l'avantage commun des uns & des autres. Mais puiſque le Roi de la Grande Bretagne ne trouve pas bon que ſes Miniſtres qui ſont en Hollande en traitent médiatement & conjointement avec les nôtres, & qu'il deſire au préalable voir une fin au préſent traité, pour ſe régler en l'autre, nous ne l'en preſſerons point autrement. La ſoudaine & inuſitée courtoiſie de laquelle il a uſé par ſa réponſe à l'endroit dudit ſieur Carron, ſur les points dont il l'a requis, témoigne quelque changement en leur délibération & conduite ordinaire, ou pour avoir reçu un mécontentement du côté d'Eſpagne ou des Archiducs, ou avec deſſein de faire connoître aux Etats & à nous qu'ils ont envie de ne les abandonner en la préſente condition de leurs affaires;

mais c'est qu'ils veulent aussi faire valoir leur marchandise avec plus de cérémonie que nous. Ils observent notre procédé, hors les cas où il faut délier la bourse & les secourir; & s'ils marchent quelquefois sur nos pas, c'est plus par jalousie de notre bonne correspondance, que par vraie inclination de les assister. En somme, les Anglois, quelque bonne mine qu'ils fassent, appréhendent les Espagnols, & ne veulent être troublés d'eux en la jouissance de leur repos. De sorte qu'il y a apparence qu'ils mettront peine d'observer, & s'il faut ainsi dire, plutôt une espéce de neutralité avec les Espagnols & les Provinces-Unies, que de se déclarer plus ouvertement d'une part & d'autre. 25 Avril 1608.

Vous avez bien fait de vous moquer de l'insolence de ces Comédiens, avec la mesure que vous y avez tenue, puisque le Roi de la Grande Bretagne n'y a pas été en plus grande considération. Vous n'en devez pas faire plus grand ressentiment, encore, je vous assure, qu'on ait trouvé de deçà cette procédure bien audacieuse.

On a eu plaisir aux avis que vous avez envoyés du progrès des Hollandois

25 Avril 1608. ſur la conjoncture du débat & conteſtation de l'article pour lequel le Général des Cordeliers a paſſé ici depuis quelques jours, s'en allant en Eſpagne, pourvu, à ce qu'il a dit, de raiſons pour induire ledit Roi & ſon Conſeil à s'y accorder en la forme qui a été projettée avec les communs Députés ſous ſon bon plaiſir. Il ſe promet bonne iſſue du gros de la négociation, ſi ce point peut être accordé, encore qu'au différent des limites, du trafic des Provinces & autres qui ont été jà propoſés, il ſe rencontre pluſieurs difficultés. Mais ce Moine ne déſeſpére de rien, pourvu qu'il plaiſe au Roi continuer l'aſſiſtance de ſon autorité à l'endroit de Meſſieurs les Etats, qu'il reconnoît juſqu'à préſent avoir été très-utile à l'avancement d'icelle.

Nous avons écrit à Rouen pour aviſer à l'établiſſement de ces conſervateurs ſuivant notre Traité. Nous vous ferons ſçavoir la réponſe que nous en recevrons, afin de part & d'autre, & en même temps, que pareil ordre ſoit obſervé. Cependant vous aurez ci joint la réponſe qui a été faite au mémoire qu'a depuis peu préſenté l'Ambaſſadeur d'Angleterre, afin que vous en ſoyez

informé, & en puissiez rendre compte, quand besoin sera. 25 Avril 1608.

Nous attendions selon vos lettres que M. d'Wimes nous parleroit à ce sujet que vous nous mandez, plus amplement & ouvertement qu'il n'a fait. Mais à ce que nous voyons par ce qu'il nous a déclaré librement, sa charge n'est qu'assez générale. Il ne tiendroit pas à lui que les affaires n'allassent mieux entre nos maîtres.

De Fontainebleau, le 25 Avril 1608.

LETTRE.

De M. DE LA BODERIE *à M.* DE PUISIEULX.

MONSIEUR,

Je pensois que vous seriez délivrés des importunités de l'Ambassadeur d'Angleterre sur le fait des dettes. Mais présentement vient de partir d'ici le Secrétaire du Comte de Salisbury, lequel m'a dit être envoyé de son maître pour me faire sçavoir qu'étant délibérés de 26 Avril 1608.

continuer leurs pourſuites ſur leſdites
26 Avril dettes, & de donner ſatisfaction au
1608. Roi & à Meſſieurs de ſon Conſeil ſur la juſtification qu'ils ont deſirée touchant le ſecours d'hommes que la feue Reine d'Angleterre a envoyés, tant en Bretagne qu'en Normandie, ils alloient envoyer à leur Ambaſſadeur les originaux mêmes des comptes qui ont été rendus & arrêtés ſur les extraits des montres & quittances des Colonels & Capitaines par des Seigneurs du Conſeil à ce particuliérement députés, dont il y en a trois qui ne ſont plus en vie; mais qu'auparavant il avoit deſiré que je viſſe leſdits comptes, afin d'être pleinement informé des affaires, & afin auſſi que ſelon les témoignages que j'ai juſqu'ici rendus de l'affection que je porte à l'entretien de la bonne intelligence & amitié d'entre nos Princes, je voulus faire office à ce qu'une fois ſe peut prendre une bonne & finale réſolution ſur cette affaire. Je lui ai dit que puiſqu'ils alloient envoyer les originaux à leur Ambaſſadeur, il n'étoit plus grand beſoin que je les viſſe. Néanmoins je ne m'en pus excuſer, encore que pour cela je n'y aye pas beaucoup appris.

d'autant qu'ils sont tous en Anglois. Je vois bien qu'ils s'opiniâtrent en cette poursuite ; mais si n'est-ce point de façon que qui voudroit entrer en composition, ils n'y vinssent fort volontiers, & avec tels termes que l'on pourroit à peu près desirer. Je n'entrerai point à dire si c'est chose qui se doive, ou non, m'en soumettant à ce qu'il plaira à S. M. d'ordonner..... 26 Avril 1608.

De Londres, le 26 Avril 1608.

LETTRE

DE M. DE LA BODERIE à M. JEANNIN.

MONSIEUR,

Il y avoit fort longtemps que je n'avois de vos lettres, quand j'ai reçu celle du 14 du passé. Vous l'avez été bien autant sans avoir eu des miennes, n'ayant rien reconnu en tout ce qui s'est passé de deçà depuis mes précédentes, qui m'ait pu faire changer d'avis touchant les humeurs & inclinations de cette 3 Mai 1608.

3 Mai 1608.

Cour sur les affaires que vous maniez, ni que j'aye cru vous pouvoir servir à la direction ou avancement d'icelles. Si j'y eusse vu quelque chose de plus, je n'eusse manqué à vous en avertir. En effet il y a une telle défiance aux esprits de ce Roi & de tous ceux de son Conseil, telle envie, & tels restes de cette inimitié naturelle & ancienne qui a toujours été entre cette Nation & la nôtre, que ce sera un grand miracle s'ils marchent jamais avec nous avec la franchise & sincérité qui seroit nécessaire pour en tirer profit. Nous faisons d'ailleurs si peu de notre côté pour les guérir de cette maladie, que ce n'est pas merveille si nous en sentons tous les jours de nouveaux symptomes. Je remarque néanmoins depuis quelque tems quelque apparence plus grande que je n'aye encore fait, qu'ils se veulent rapprivoiser par-deçà; mais je doute que ce soit pour favoriser une nouvelle poursuite qu'ils vont encore faire pour leurs prétendues dettes, sur laquelle s'ils ne reçoivent contentement, comme notre humeur trop tenante, (il faut le dire) me le fait craindre, j'ai grande peur que ce sera encore pire.

S'il étoit possible de bien enfourner cette négociation d'alliance dont vous m'exhortez par le commencement de votre lettre, & puis m'en dissuader, je dirois certes qu'elle seroit très-à-propos; & j'y estimerois ma peine & mon industrie très-bien employées. Mais comme vous jugez vous-même, il faut avoir plus d'assurance de leur disposition que nous n'en avons jusqu'à cette heure, pour mettre en hazard une affaire de si grand poids. M. Barneweld en a écrit à M. Carron, qui, comme il est est plein d'affection, en a mu quelque propos avec le Comte de Salisbury, lequel y a fait le froid, & a montré par sa réponse que ce n'est pas une affaire de laquelle ils veulent que Messieurs les Etats soient les promoteurs. Il voudroit que nous nous laissassions entendre: en quoi, qui pourroît être assuré de profiter, il se trouveroit possible bien des moyens qui ne sortiroient de la dignité. Mais il faut y voir quelque chose de plus que ce qui se voit encore: sur quoi je tiens & tiendrai les yeux les plus ouverts qu'il me sera possible. A ce que j'en puis découvrir, leur intention ne seroit pas, s'ils en venoient à

3 Mai 1608.

3 Mai 1608.

mariage, de faire simplement celui du Prince de Galles avec notre Madame. Ils voudroient par même moyen tirer en avant celui de Monseigneur le Dauphin avec la Princesse d'ici, qui certes est pleine de vertu & de mérite, L'âge seul y apporte un peu d'inégalité; car elle vient à treize ans, & encore est fort grande pour son âge. Je ne sçais comment on l'entendroit de-delà. Tant y a que si le droit du jeu veut, ce me semble, que nous nous rapprochions peu à peu les uns des autres, comme c'est à quoi je tens principalement, devant que nous laisser davantage entendre sur ce fait, si vous veniez à bout de la paix, je le tiendrois bien plus facile. Car il est certain qu'ils craignent pour l'Irlande, & que pour se garantir de cette crainte & de toute autre qui leur puisse venir d'Espagne, ils tiendroient lors notre alliance & celle de Messieurs les Etats très-nécessaires. Mais jusques à ce qu'ils voyent ladite paix bien bouclée, ils ont tant de peur de la guerre, qu'ils ne feront rien avec nous qui ait apparence de les y pouvoir jetter. Or par ce qu'il vous plaît de m'en écrire, j'y vois encore beaucoup

beaucoup de doutes ; & crains bien certes que ce commerce des Indes orientales n'y ſoient une grande pierre d'achoppement. Toutefois le beſoin qu'ils ont en Eſpagne de remettre un peu leurs affaires en réputation, & le grand deſir qu'ont l'Archiduc & l'Infante du repos, me font eſpérer que quelque honte ou préjudice qu'il y ait en cet article, ils le paſſeront, ſoit par forme de paix ou de tréve. 3 Mai 1608.

Je vous envoie l'Euformion [a] que vous m'avez demandé, lequel je me ſuis fait donner par l'auteur qui eſt ici ; car il ne ſe vend ni ici ni en France. Vous y verrez un aſſez béau ſtyle & un aſſez bon langage, du reſte des diſcours d'un jeune homme, qui veut plaire en cette Cour, & qui promet plus de jugement avec le temps. Mais quand vous l'aurez lu, vous m'en direz, s'il vous plaît, le vôtre.....

[a] Ouvrage de Jean Barclay, dans lequel ſous une hiſtoire fabuleuſe, l'Auteur repréſente une image des Cours de France, d'Angleterre, des Pays-Bas, & de Lorraine.

De Londres, le 3 Mai 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE au ROI.

SIRE,

7 Mai 1608.

La nouvelle qu'il a plu à votre Majesté me donner de la naissance de Monseigneur son troisiéme fils, ne pouvoit pas arriver en une meilleure conjoncture, pour être annoncée & reçue fort solemnellement par-deçà. Le Courier m'en rendit les lettres le 1 de ce mois, quasi en même temps que le Roi de la Grande Bretagne retournoit de sa chasse, & revenoit pour la célébration de son Ordre. Dès l'heure j'envoyai demander mon audience pour le lendemain, me semblant que ce seroit une espéce de mépris, si je ne faisois part audit Roi de cette alégresse. Il me fit faire réponse que pour ledit jour il ne pouvoit me la donner, mais que le lendemain il me prioit de me trouver à la Cour à dix heures pour voir la cérémonie de l'Ordre

dont votre Majesté étoit confrere, où il me feroit apprêter à diner, non avec lui, pour être ce jour-là obligé de manger en public avec tous ses Chevaliers, mais en un lieu à part, où il me feroit donner bonne compagnie; & qu'après-diner il m'entendroit tant que je voudrois. Je ne voulus pas montrer de mépriser cette faveur, & me trouvai à l'heure assignée, où je fus très-bien reçu, & placé en lieux honorables, & où il me fut fort commode de voir tout ce qui se passa. D'en faire le discours à V. M. ce seroit abuser de son loisir, étant presque la même chose & les mêmes cérémonies qui s'observent en l'Ordre de V. M. sinon que le meilleur y manque, n'y ayant que l'écorce du service qui se doit rendre à Dieu en cette occasion. Delà je fus mené diner où Messieurs d'Aubigny & des Hays, tous les François & quelques Seigneurs Allemands qui sont ici, me firent compagnie.

7 Mai 1608.

Après diner je fus conduit devant le Roi, qui étoit encore à table. Après l'avoir remercié de cette faveur, je lui dis que pour payement je lui venois donner une nouvelle de laquelle, comme

très-affectionné que je le connois au
7 Mai bien & contentement de V. M. je m'as-
1608. surois qu'il recevroit à plaisir, qui étoit
l'heureux accouchement de la Reine, & de la naissance d'un troisiéme fils, qu'il avoit encore plu à Dieu vous donner. En vérité il témoigna en être très-aise, & me fit réponse qu'il affectionnoit voirement de telle sorte tout ce qui pouvoit tourner au bien & contentement de V. M. comme il ne doutoit point qu'elle ne crût, qu'il en recevoit le même plaisir qu'elle même; & que comme telle nouvelle ne pouvoit pas arriver en meilleure occasion, il me prioit d'en aller faire part à tous ses Chevaliers, qui étoient assis tous deux à deux, d'un côté en une table à part, de beaucoup éloignée de la sienne, & leur dire qu'il alloit en témoignage de cette alégresse leur faire une brinde à la santé de V. M. & de ce petit Prince, à laquelle il désiroit qu'ils fissent raison; ce qui fut incontinent & fort promptement éxécuté de part & d'autre. Il n'y en eut un seul qui ne témoignât recevoir à faveur la part que je leur donnai de cette nouvelle, entr'autres les Comtes de Salisbury & de Northampton,

qui étoient ensemble, me dirent que comme le plus grand honneur que recevoit leur Ordre, étoit qu'un Roi si puissant, & un si pieux Chevalier comme étoit V. M. n'eût dédaigné de le prendre, ils espéroient que ce jeune Prince dont je venois de leur annoncer la naissance, l'honoreroit aussi quelque jour. En somme, toute la sale qui regorgeoit de peuple, fut incontinent remplie de cette nouvelle, à laquelle je ne vis à la vérité que de l'applaudissement. Je ne répons point du dedans des cœurs. Etant de retour auprès du Roi, il me demanda quand V. M. feroit la solemnité des baptêmes de Monseigneur le Duc d'Orléans & du Prince nouveau-né; à quoi il me fut plus mal aisé de le satisfaire qu'il ne le seroit, à mon avis, à V. M. croyant certainement que si elle le prioit en cette occasion d'être son compere, il ne se le feroit dire deux fois, ains le tiendroit à autant de faveur, comme il se repent possible de n'avoir correspondu à celle que V. M. lui voulut faire sur l'occasion du baptême de Monseigneur le Dauphin. Par aventure si V. M. juge à propos de renouer, ou pour mieux dire, de restreindre avec

7 Mai 1608.

lui, cette occasion n'en seroit mauvaise.

7 Mai 1608. Tous nos autres discours furent sur l'antiquité & intégrité de son ordre, & à la fin sur la paix des Pays-Bas, de laquelle, quelque obstacle qui s'offre, il semble douter moins qu'il ne voudroit; n'ayant en tout cela rien reconnu qui me puisse faire mal juger de son affection, ni rien aussi qui m'en puisse faire prendre telle assurance, que j'osasse la garantir à V. M. J'estime que qui voudra s'aider de part & d'autre, il est aisé de se rapprocher. Il me parla des Daims qu'il a envoyés à V. M. au lieu desquels il espere qu'elle lui enverra des Gazelles; & à ce que je pus voir, il le desire extrêmement.

Il a perdu ces jours-ci son grand Trésorier [a], qui est péri d'une mort étrange, & la moins plainte que je vis de ma vie. Il étoit dans le Conseil traitant une affaire d'une sienne bru contre un oncle d'icelle, lequel il avoit déja à demi ruiné, & tâchoit d'achever de le ruiner. Comme en la présence de sa

[a] Thomas Sackvvil, Comte de Dorset, « étoit un » Seigneur de grand génie, » dit Rapin-Thoyras, & » qui réparoit bien par les » qualités de son esprit les » désagrémens de son » corps, car il étoit bossu » devant & derriere.

partie qui étoit à genoux, il voulut prendre ses lunettes pour lire certains faits sur lesquels il desiroit qu'elle fût interrogée, l'on fut tout émerveillé qu'on lui vit tordre la bouche, les yeux se fermer, baisser la tête, & un instant après tomber mort par terre, sans dire une seule parole, ni jetter un seul soupir, dont il ne faut point demander si la compagnie demeura étonnée. Il avoit fort mauvais nom, & étoit fort haï & envié; aussi est-il mort riche de cent mille écus de rente, & en particulier il étoit fort Espagnol. Sa charge est donnée au Comte de Salisbury. Toutefois la déclaration n'en est pas encore publiée; mais ce n'est, à mon opinion, qu'en attendant que l'on ait fait choix de quelqu'un pour le décharger de celle de Secrétaire, pour laquelle on parle de quatre ou cinq. Le premier, du bon homme Parry, qui depuis son retour a été fait du Conseil, & pourvu de l'office de Président de Cornouaille, qui lui vaut six mille écus de rente sans bouger d'ici. Les autres sont M. Edmond, l'Ambassadeur qui est à Venise, & deux autres qui sont en cette ville. Tant y a que celui qui l'aura, n'y en-

7 Mai 1608.

trera que ſous l'aveu dudit Comte, qui
7 Mai 1608. ne laiſſera pour cela d'être toujours chef des affaires. Le Comte de Northampton a prétendu à ladite charge de grand Tréſorier ; toutefois celui de Saliſbury l'a emporté ſur lui, & ſans la briguer néanmoins, car il s'en eſt quaſi fait prier. Mais pour contenter l'autre, on lui a donné l'office de garde du privé ſceau que ledit Comte de Saliſbury éxerçoit par commiſſion, & auquel la feue Reine n'avoit jamais voulu pourvoir en titre à cauſe des grandes prééminences qu'il a, pour être celui qui en eſt pourvu premier Comte d'Angleterre, avoir une fort grande table entretenue, & vingt mille livres d'émoluments ; de ſorte que par ce moyen chacun demeure content. Je me réjouis derniérement avec ledit Roi de cette nouvelle dignité qu'il avoit conférée audit Comte de Saliſbury ; il me témoigna l'aimer & eſtimer paſſionnément. Je fis auſſi de la part de V. M. des complimens audit Comte, qui certes me proteſte continuellement honorer V. M. par-deſſus tous les Princes du monde, & n'y en avoir aucun après ſon maître, dont il affectionne plus la

prospérité. Elle ne sçauroit croire combien les caresses qu'il lui plût faire faire derniérement au Comte d'Essex & au frere de M. d'Adinton, que le sieur de Saint Antoine n'a oublié de bien magnifier à son retour, & qu'eux aussi ont écrites, ont fait de bruit en cette Cour, & ont été estimées de tous ceux à qui ils appartiennent. Je prie Dieu, Sire, qu'il veuille....... 7 Mai 1608.

De Londres, le 7 Mai 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEULX.

MONSIEUR,

Vous verrez par la lettre que j'écris au Roi, comme j'ai fait valoir la nouvelle qu'il vous a plu me donner de la naissance de notre quatriéme maître. Elle ne pouvoit arriver en meilleure conjoncture; & si, comme j'entreprens de dire à S. M. il lui plaisoit de se servir

L v

7 Mai 1608. de l'occasion du baptême de ce jeune Prince, ou de Monseigneur le Duc d'Orléans, pour rhabiller une partie des mécontentemens passés, & s'éclaircir tout-à-fait de l'intention de ces gens-ci, ce seroit déja une utilité que l'on tireroit de leur naissance, qui possible ne seroit mal à propos. Car quant aux mariages dont vous me touchez un mot en passant, & que vous me dites que tant d'enfans peuvent moyenner & ici & en Espagne, je vous dirai que sur une lettre que reçut derniérement M. Carron de M. Barneweld, lequel, pour estreindre une aussi parfaite intelligence entre S. M & ce Roi, comme il juge qu'elle seroit très-nécessaire pour le bien commun de l'un & de l'autre, & pour celui de Messieurs les Etats, l'exhortoit à faire l'ouverture du mariage de M. le Prince de Galles avec Madame. Ledit sieur Carron en ayant tenu quelque propos au Comte de Salisbury, il lui sembla n'y recevoir réponse si prompte, ni si disposée à l'effet, comme du commencement il s'étoit promis; lui ayant dit icelui Comte que cette affaire étoit grande & délicate, & qu'il confessoit surpasser son sçavoir & son

pouvoir ; mais qu'en tout cas, il n'estimoit point que la proposition en dût venir de Hollande, & que si c'étoit chose que nous désirassions, nous nous en devions laisser entendre. Ledit sieur Carron me confia ceci derniérement ; sur quoi, à la vérité, je fus surpris, comme celui qui n'avoit aucune lumiere de tout ce fait. Néanmoins me doutant bien que aussi peu nous résoudrions-nous à faire cette demande, comme il y auroit peu de dignité, je me contentai de lui dire que ce n'étoit point une coutume qui se pratiquât chez nous que les filles recherchassent les garçons ; & que comme ce mariage seroit autant, ou plus avantageux à ce Royaume, qu'il pourroit être au nôtre, puisqu'ils ne trouvoient bon par-deçà qu'un tiers en fût le promoteur, ils pouvoient bien commencer à se laisser entendre, & que je ne croyois pas que jamais cette proposition dût venir de nous. Il me dit qu'il ne s'étoit point avisé de cette réponse, & qu'il ne failliroit point la premiere fois qu'il verroit le Comte de Salisbury, de s'en servir. Je ne crois pas que pour cela ledit Comte s'en échauffe davantage ; car comme vous

7 Mai 1608.

7 Mai 1608.

dites très-sagement, ils ne sortiront qu'à bien grande peine de leur neutralité, comme la voie qu'ils estiment plus propre à l'entretien de leur repos. Mais si d'aventure c'étoit chose néanmoins que S. M. eût agréable, & dont elle pût tirer quelque utilité pour le bien de ses affaires, il ne faudroit pas parler d'un seul mariage, car ils se sont déja donné quelque espoir de celui de Monseigneur le Dauphin avec Madame la Princesse: de sorte que quelque peu d'inégalité qui soit en l'âge, il faudroit aussi mettre sur les rangs celui-ci pour avancer l'autre. Toutefois quand bien on en voudroit venir-là, je ne crois pas qu'il fût encore temps, ainsi que je l'ai écrit à M. le Président Jeannin, qui, je crois, en a eu quelque intention, & depuis l'a perdue; & qu'auparavant il est nécessaire de se rapprocher, & remettre bien ensemble par offices de part & d'autre qui soient démonstratifs de plus grande amitié qu'il n'en a paru depuis quelque temps. Les choses y sont assez bien disposées, pourvu que ces maudites dettes ne les brouillent point. Je me contenterai d'y faire du mieux que je pourrai, sans me

déclarer davantage, ni en entrer en plus de persuasion d'une part ni de l'autre. 7 Mai 1608.

Vous verrez ce que j'écris à S. M. des changemens de cette Cour. J'y ai omis que par la mort du grand Trésorier, il est vaqué une place en cet ordre, & par celle du Duc de Wirtemberg une autre. Elles ont été remplies des Comtes de Dombar & de Montgommeri, tous deux fort aimés & favorisés de ce Prince. Pour celle de Secrétaire on me vient d'assurer que le Baron Gouton sera celui qui l'emportera, & non pas un de ceux dont j'ai fait mention dans mon autre lettre. C'est un honnête homme, des plus courtois & plus civils qui soient ici, qui parle très-bien & François & Italien, & qui montre avoir bon sens; mais il est tenu pour un peu Espagnol, & du nombre de ceux qui n'en refusent la monnoie. Néanmoins je n'en affirme rien, comme celui qui n'ai jamais traité avec lui que de complimens, & qui ne le connois pas plus avant. S'il entre en cette charge, j'aurai plus d'occasion de le pratiquer, & ne se passera guere de temps que je ne vous en dise davan-

tage. Mais quoi qu'il en arrive, je ne
7 Mai 1608. crois pas que le Comte de Saliſbury ne ſoit toujours celui qui tiendra le principal reſſort des affaires.

J'ai vu le mémoire donné par l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ſur le fait du dernier Traité, & les réponſes qui y ont été faites. Il ne reſte qu'à en venir à l'éxécution; ſur quoi, & nommément ſur les conſervateurs du commerce, j'attens votre commandement.

C'eſt bien la vérité que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne a reçu juſqu'à quatre cens mille livres depuis un mois, tellement au vu & ſçu d'un chacun, que je ne fais nul doute que le Roi de la Grande Bretagne ne ſe fâche; du moins l'ai-je dit au Secrétaire du Comte de Saliſbury qui me l'a avoué, & m'a dit que ſon maître le ſçait fort bien. Quelqu'un me veut faire croire qu'ils n'en ſont ſans jalouſie, & qu'ils croient que c'eſt ou pour les Catholiques d'ici, ou pour les affaires d'Irlande. Néanmoins e ſçais que ledit Comte dit l'autre jour en plein Conſeil, qu'il étoit prou aſſuré que d'un bon an le Comte de Tyrone ne leur ſçauroit mal faire. De dire que cet argent ſoit pour les penſions, la ſomme

eſt trop grande ; & à la vérité, j'eſtime que quand bien une partie s'y emploiera, il y en a pour autre choſe. Ce qui m'étonne, c'eſt que ledit Ambaſſadeur a plutôt tâché d'en faire oſtentation que de le cacher, dont ſes penſionnaires ne lui devroient être trop tenus ; car ceci ſera cauſe que l'on aura l'œil ſur eux plus que par le paſſé : ou bien il faudra dire que leur maître ne trouve point mauvais qu'ils s'obligent au Roi d'Eſpagne. Je vous envoie un double du dernier Bref venu de Rome..... 7 Mai 1608.

De Londres, le 7 Mai 1608.

LETTRE

Du ROI à M. DE LA BODERIE.

MOnſieur de la Boderie, je vous fais la préſente à part pour vous informer de certains propos que le ſieur de Guenetrot m'a tenus depuis qu'il eſt arrivé auprès de moi, concernant la Reine d'Angleterre ma bonne ſœur & couſine, & ma réponſe ſur iceux ; 9 Mai 1608.

9 Mai 1668. ensemble ce que je veux que vous fassiez par-delà ensuite de ce qui s'est passé. Vous sçaurez donc que ledit sieur de Guenetrot m'a dit que l'inclination de ladite Reine avoit toujours été de m'aimer par-dessus tous autres, pour la bonne opinion qu'elle avoit de moi, & l'estime qu'elle faisoit de mon amitié; mais qu'on lui avoit fait divers rapports qui lui avoient donné sujet de croire que je ne lui portois l'affection qu'elle s'étoit promise, & qu'elle méritoit: de façon qu'ayant demeuré trop longtemps en cette opinion, sans avoir été éclaircie du contraire, au lieu de persévérer en sa bonne volonté envers moi, elle avoit véritablement tourné ses pensées & affections en faveur d'autres; ce qui avoit engendré plusieurs effets qui m'avoient été peu agréables, & avoient encore plus déplu aux vrais serviteurs de nos deux Couronnes. A cela ledit Guenetrot a dit qu'il étoit facile d'y remédier de la part de ladite Dame, en lui faisant reprendre les premieres erres de son inclination envers moi, si de mon côté je voulois m'y disposer, & faire ce que moi-même je jugerois convenable pour cet effet,

comme j'avois reconnu, lorſque l'Ambaſſadeur d'Angleterre ici réſidant, avertit la Reine de ce que je lui avois dit touchant leſdits rapports, que je lui avois aſſuré qu'ils étoient faux, & qu'ils avoient été malicieuſement controuvés par les envieux de notre amitié & de notre proſpérité; diſant qu'elle reçut cette mienne déclaration avec tant d'alégreſſe & de contentement, qu'elle le manifeſta à tous ſes ſerviteurs, & réſolut à l'heure même de m'en remercier par une lettre qu'elle m'écrivit de ſa main, que ledit Guenetrot dit avoir vue & lue, & dont il devoit être porteur, en m'aſſurant que j'en euſſe reçu tout contentement; mais que ladite Dame retint & rompit ladite lettre, ſur l'avis qui lui fut donné bientôt après des propos que j'avois tenus audit Ambaſſadeur, ſur le mécontentement & déplaiſir que je reçus quand je ſçus qu'elle préféroit à vous l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à ſon dernier ballet: que maintenant je pouvois réparer le paſſé, ſi je voulois de nouveau aſſurer ladite Reine de mon amitié, & lui donner occaſion de croire que véritablement je deſirois la ſienne & ſa bonne grace. Là-

9 Mai 1608.

9 Mai 1608. deſſus je répondis que j'entendrois & ſatisferois toujours très-volontiers à l'honneur qui devoit être rendu aux Dames, & ſur-tout au mérite de ladite Reine, qui eſt douée de toutes ſortes de perfections, étant certain que jamais je n'avois parlé d'elle en autres termes que ceux que je devois, & qui étoient dus à ſes mérites; que je confeſſerois librement, ſi j'étois tombé en cette faute, que je me ſerois grandement oublié; mais que nos communs envieux avoient inventé leſdits rapports pour s'en avantager. Bien avouai-je n'avoir été ſans jalouſie, quand j'avois vu que ladite Reine en aimoit d'autres, & les favoriſoit plus que moi, ne me pouvant perſuader qu'elle crût pouvoir être mieux ſervie & honorée d'eux que de moi, ayant juſqu'à préſent rendu plus de preuves qu'eux de ma valeur & mérite au ſervice des Dames; que j'étois encore prêt de me mettre en tout devoir d'acquérir de nouveau ſes bonnes graces par toutes ſortes de ſervices & de recherches dignes d'elle; & que ſans avoir égard au paſſé, je la ſupplierois par lettres de me recevoir pour ſon Chevalier & ſerviteur, & d'éprouver

mon affection, quand je sçaurois qu'elle auroit mes offres agréables, & les accepteroit aussi volontiers que de bon cœur je les lui offrois. Ledit de Guenetrot me supplia lors de lui permettre d'écrire à ladite Reine ce que je venois de lui dire, me répondant qu'elle recevroit une extrême joie & consolation, & qu'il y seroit répondu par elle à mon contentement. Je le lui permis, & lui dis que je vous commanderois de tenir dès-à-présent pareil langage de ma part à ladite Dame, & de confirmer l'avis qu'il lui en donneroit. Ce sera donc le sujet de la présente, & le commandement que je vous ferai par icelle, que vous éxécuterez avec telle discrétion & opportunité, que ma bonne & sincere intention soit admise & reçue pour le prix qu'elle mérite.

9 Mai 1608.

J'ai encore voulu fortifier cette action d'une autre ouverture que j'ai faite de ma propre bouche, premiérement audit sieur de Guenetrot, depuis à leur Ambassadeur sur la naissance du dernier fils que Dieu m'a donné le jour de saint Marc passé, qui est telle que je leur ai dit que j'ai desir de prier ladite Reine de vouloir être Marreine de mon fils

9 Mai 1608.

en ſon baptême, & appeller avec elle la République de Veniſe, afin de l'obliger à ſervir ladite Dame, & affectionner ladite République après moi, & comme moi, & que j'en rechercherois volontiers l'un & l'autre, quand je ſçaurois que ladite Dame l'auroit agréable; les ayant prié de s'en informer & m'en éclaircir. Je leur ai ajouté que j'avois ci-devant deſtiné pour mon fils d'Orléans la Reine Marguerite ma ſœur, & les ligues Suiſſes. Leſdits Ambaſſadeurs & de Guenetrot ont fait démonſtration de bien recevoir ladite ouverture; toutefois ils m'ont laiſſé quelque doute de l'approbation d'icelle, à cauſe de la preſſéance d'entre leſdites Reines; tellement que vous n'en parlerez encore de ma part à perſonne par-delà, mais mettrez peine de découvrir ce que ladite Reine en ſentira ſur l'avis que leſdits Ambaſſadeurs & de Guenetrot en donneront, afin de m'en avertir, comme vous ferez de toutes les circonſtances que vous remarquerez en tout ce qui ſe dira & ſe fera touchant la ſuſdite réconciliation & recherches d'amitié entre ladite Dame & moi, qui prie Dieu, Monſieur de la Boderie, qu'il vous ait

en sa sainte garde. Ecrit à Paris, le 9 Mai 1608. *Signé* HENRY, & plus bas, DENEUFVILLE. 9 Mai 1608.

LETTRE

De M. DE PUISIEULX *à* M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Vous verrez par la lettre du Roi ce qui est de son intention touchant les langages que lui a tenus de lui-même le sieur de Guenetrot. S. M. fait bien connoître par icelle qu'elle ne tient pas son cœur, qu'elle n'est vindicative, & qu'elle desire & seroit très-contente qu'on voulût répondre à la franchise de son amitié. Sur-tout elle ne veut être mal avec les Dames qu'elle honore & chérit encore plus que jamais. Si donc cette Reine a envie de se bien remettre avec le Roi, elle ne peut rencontrer meilleure & plus honorable opportunité que la présente. Nous reconnoi-

9 Mai 1608. trons bien de la façon qu'elle recevra cet office, si elle desire autant la reprise de bonne intelligence, comme ledit sieur de Guenetrot veut qu'on le croye ; car il en donne des assurances si grandes, qu'il est cause que le Roi a pris le conseil & délibérations contenues en ladite lettre. Il a écrit le semblable par-delà, afin que l'on reconnoisse que nous y marchons sincérement. Ce ne seroit pas peu gagner en son passage, s'il pouvoit être cause de renouer une bonne correspondance avec ladite Reine, qui a crédit & autorité en ce qu'elle entreprend par l'indulgence du Roi son mari, autant que par autres artifices. S'il ne tient aussi qu'à bien parler du Comte de Salisbury, pour qu'il nous soit favorable, ce n'est chose qui coute beaucoup ; car quand il en est besoin, vous sçavez que notre maître y est sçavant, & qu'il ne s'y épargne pas.

Puisque la goutte a attaqué le Roi de la Grande Bretagne, elle a la mine de le venir revoir souvent, & lui la traiter ainsi qu'elle demande. Nous prévoyons enfin qu'il arrivera du mal en Angleterre de ces schismes nouvelle-

ment suscités, auxquels ledit Roi sera très bien conseillé de ne vouloir remédier par la force ni par le sang, dont le mauvais éxemple est assez proche & récent en ces quartiers. Mais c'est une épine que difficilement il se tirera du pied, quelque expédient qu'il y employe. 9 Mai 1608.

Il vaut mieux laisser solliciter Madame de Guise sa pêcherie toute seule, puisque vous n'en avez point été requis, ni eu commandement de l'assister.

Nous croyons que c'est bon conseil de n'avoir délivré la lettre du Levant. Il y a longtemps que M. de Salignac nous écrit de faire représenter au Roi de la Grande Bretagne l'insolente procédure de son Ambassadeur à Constantinople; mais nous nous en sommes abstenus, estimant que ce seroit plutôt leur donner occasion de l'accroître.

Vous devez remercier ledit Roi des Daims qu'il a envoyés au nôtre, qui ont été trouvés très-beaux, & lui dire qu'en contre échange S. M. lui enverra deux Autruches, ainsi qu'il a desiré. M. de Vitry m'a dit qu'il y joindra quelques Marcassins; voilà comme ces deux Rois s'entretiennent.

Bientôt après la réception de votre

9 Mai 1608.

derniere du 26 du passé, l'Ambassadeur d'Angleterre a demandé audience, principalement sur le sujet de ces nouveaux mémoires qui lui ont été envoyés, qui seront vus par M. le Chancelier & par M. de Boissise: ce n'est pas argent prêt pour tout cela. Nous avons mis aussi entre les mains de ce dernier la réponse que nous avons eue de Rouen, & les remontrances que font les Marchands de ladite ville touchant l'établissement des conservateurs du commerce. Nous vous donnerons avis de ce qui y aura été résolu.

M. de Berny nous écrit lui avoir été dit par un Courier venant de Hollande à Bruxelles, que M. Jeannin étoit parti de la Haye le 1 de ce mois pour passer en France, de sorte que nous l'attendons dans peu de jours. Le Roi lui avoit mandé qu'il trouve bon ce sien passage pour quelque temps, durant ces incertitudes & l'attente du Général des Cordeliers qui est allé en Espagne, pourvu que son absence soit jugée par lui ne pouvoir préjudicier au bien de son service. Sa présence aussi éclaircira beaucoup de particularités que la plume ne peut si nettement représenter.

Le

Le Roi, pour donner plus de contentement à la Reine d'Angleterre, permettra au Prince de Joinville d'y faire un second voyage, mais S. M. en veut être priée par lui. J'estime aussi que celui-ci reconnoissant ce sien desir, ne manquera d'y satisfaire. Vous voyez que pour mieux estreindre cette reconciliation, sadite Majesté fait état de la convier d'être Marreine de notre troisiéme Prince avec la République de Venise. Mais nous en doutons à cause de la Reine Marguerite qui l'est de M. le Duc d'Orléans. 9 Mai 1608.

De Paris, le 9 Mai 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEULX.

MONSIEUR,

Mes dernieres sont du 7 de ce mois, par lesquelles je vous ai donné avis des mutations aux offices & dignités de cette Cour, arrivées par la mort du 14 Mai 1608.

14 Mai 1608.

Grand Trésorier. Depuis il ne s'est rien résolu de plus pour l'office de Secrétaire; & je crois toujours que M. le Comte de Salisbury se le conservera, en distribuant néanmoins les fonctions à personnes qui dépendront de lui. Vendredi prochain il va en grand apparat faire le serment, & prendre possession de l'office de Grand Trésorier; & au retour il prépare un magnifique festin, où le Roi son maître, la Reine, tous leurs enfans & tous les principaux de cette Cour assisteront. Parmi cette alégresse s'est venu mêler une nouvelle, qui, si elle a suite, pourroit bien troubler la fête. C'est qu'en Irlande un certain Seigneur, nommé Doghirdy, parent du Comte de Tyrone, & qui fut ici avec lui, assisté, à ce qu'on dit, de soldats envoyés de Flandre à la file, sous l'occasion d'un mariage qui se faisoit ces jours passés à Perry, ville assise du côté du Nord, & proche de sa maison, fit en sorte qu'il s'en rendit le maître, & tua tout ce qu'il y avoit d'Anglois & d'Ecossois dedans, jusques aux femmes & enfans; & comme proche de cette ville il y a un Fort qu'a fait autrefois bâtir la feue Reine, par le moyen duquel

elle tenoit tout ce quartier en ſubjection, ce Seigneur Irlandois ayant fait de façon qu'il avoit fait venir le Gouverneur dudit Fort à cette nôce, il ſe ſaiſit de ſa perſonne, & tout à l'heure le mena devant ledit Fort, diſtant de-là ſeulement de quatre à cinq milles; & après avoir fait appeller ſa femme, lui montra ſondit mari, & ſe fit ouvrir la porte ſous la menace qu'autrement il le tueroit. Cette nouvelle eſt venue de deux endroits par Couriers exprès dépêchés au Roi, & depuis par lettres d'un Particulier. Du commencement l'alarme en a été un peu chaude; néanmoins, comme on diminue tant qu'on peut la croyance de ce qu'on ne deſire pas, il ſemble qu'elle s'affoibliſſe, & qu'on ſe flate que ce n'eſt point pour deſſein public, mais ſeulement pour une querelle particuliere d'entre ce Seigneur Irlandois & le Gouverneur. Toutefois les lettres qui en viennent, n'en diſent rien; & à ce que j'entens diſcourir à d'autres, il y a apparence que la choſe vient de plus haut & peut tirer à plus de conſéquence. En premier lieu le Fort eſt très-bon, bâti dans un marais qui le rend quaſi de toutes parts inacceſſi-

14 Mai 1608.

14 Mai 1608. ble, & ſur le bord d'un Lac qui ſe décharge dans la Mer, à trois ou quatre lieues près où tous Vaiſſeaux peuvent aborder dans un fort bon Port. De plus il y avoit huit canons dedans, quantité d'armes & force munitions : choſe dont le Comte de Tyrone avoit été dépourvu en toutes les guerres paſſées. De ſorte que quand bien celui qui l'a pris, n'auroit point eu aucunement de deſſein formé, il y a grande apparence qu'étant maître de telle force, ayant uſé dans cette premiere ville que l'on dit qu'il a quittée, de tant de cruautés, ayant autrefois ſuivi le Comte de Tyrone, & éxécuté ſon entrepriſe avec des ſoldats venus de Flandre, encore que pour ce particulier il ne ſoit pas bien conſtant, le ſuccès le lui fera naître : joint que ce Fort regarde le côté d'Ecoſſe où les Sauvages ſont ſoulevés, n'y ayant qu'un trajet de Mer entre deux de dix ou douze lieues. De plus cette entrepriſe s'eſt éxécutée au commencement de la belle ſaiſon, & juſtement au même temps que le Comte de Tyrone arrive à Rome, auquel lieu cette nouvelle ne le peut que grandement favoriſer. Ce Roi dit derniérement au premier avis qu'il en eut, que s'il falloit

qu'il en vînt à la guerre, & que le Pape s'en mêlât, il y iroit lui-même en personne, ou il y enverroit le Prince son fils. Depuis il semble que cette premiere chaleur se soit, comme j'ai dit, un peu modérée, encore que je n'apprenne point qu'il y en ait eu d'autres nouvelles. Mais à la vérité ce seroit une chose fâcheuse pour lui, s'il falloit que ce mouvement le regardât ; car outre qu'il chérit le repos autant que Prince qui fût jamais, & abhorre au contraire tout ce qui l'en peut divertir, il est tellement dépourvu d'argent & de Capitaines, & ce qui est le pis, de réputation & d'amour de tous ses Peuples, que jamais Prince ne se trouva plus empêché qu'il le seroit ; & ce n'est pas merveille si la connoissance de toutes ces choses lui fait tant craindre la guerre. Il est encore de nouveau contrarié en ses volontés par les Ministres Puritains d'Ecosse, en ayant fait depuis peu emprisonner un, nommé Mora, qui est frere du premier Gentilhomme de la Chambre du Prince son fils, & qui a grande suite & grand crédit dans ledit pays. Les Catholiques d'ici refusent d'ailleurs pour la plupart son serment ; de sorte

14 Mai 1608.

14 Mai 1608.

qu'il n'a besoin certes de peu de flegme & de peu de prudence. Il a de nouveau fait un ordre pour le regard dudit serment, par lequel il espere que peu à peu il coupera le pied aux pratiques qui pourroient venir de Rome ou d'ailleurs : c'est que tout Anglois qui voudra entrer en cette Isle, sera obligé de faire ledit serment, en entrant aussi bien comme en sortant, & que quiconque le refusera, sera pris & arrêté. Car il se trouve que de vingt Prêtres qui avoient ci-devant été bannis, il y en a la moitié de revenus, & ils sont les moins fléxibles. Il est après aussi à faire décider une question en faveur des Ecossois, par le moyen de laquelle il espere de faciliter grandement la réunion des deux Royaumes ; à sçavoir si les enfans nés en Ecosse depuis qu'il a été appellé à cette Couronne, ne devoient pas être réputés Anglois & participer aux priviléges & immunités d'Angleterre, sans avoir besoin de prendre lettres de naturalité. La question se débat sous le nom d'un fils de M. d'Wimes, lequel, ce crois-je, s'en est allé vous voir tout exprès, de peur qu'on ne dise qu'il le sollicite ; & il y a déja

eu cinq ou six divers plaidoyers dessus, sans que jusques ici il se soit rien pu résoudre. Néanmoins les Ecossois en esperent bien, comme ceux qui sçavent y avoir la plupart des Juges favorables. Je vous dirai une autre fois ce qui en succédera...... 14 Mai 1608.

P. S. Depuis ma lettre écrite, M. Carron m'est venu voir, de qui j'ai appris le partement de M. Jeannin de Hollande, pour aller retrouver le Roi, & lui représenter l'état entier des affaires des Pays-Bas, & essayer d'y faire prendre une finale résolution. J'en ai aussi appris que M. Barneweld, en lui donnant avis de ceci, lui mande que pour le peu d'apparence qu'il y a que la paix succéde, il est besoin, si les Princes voisins se sentent intéressés en leur conservation, & affectionnent tant soit peu leur bien, qu'ils le démontrent maintenant par effet: & à cette fin le prie de sçavoir une fois pour toutes ce qu'ils peuvent se promettre de deçà, pour ce qu'ils ont eu parole dudit sieur Jeannin, que pourvu que le Roi de la Grande Bretagne se déclare, le Roi notre maître se déclarera aussi. Sur quoi ayant

14 Mai 1608.

ledit ſieur Carron vu ce matin le Comte de Saliſbury, & lui ayant repréſenté ce que ledit ſieur Barneweld lui avoit mandé, & nommément l'office & ouverture dudit ſieur Jeannin, le priant de lui dire ce qu'il jugeoit de l'intention du Roi ſon maître, & s'il croyoit qu'il pût profiter de lui faire cette propoſition, il n'en avoit rien pu tirer de plus que les doutes & incertitudes accoutumées; lui ayant dit icelui Comte que les ouvertures dudit ſieur Jeannin étoient belles & ſpécieuſes, mais qu'il ne croiroit jamais que l'effet s'en enſuivît; & que pour le Roi ſon maître il ſeroit non ſeulement ſuperflu, mais importun de lui en parler plus avant, ſçachant très-bien qu'il eſt non ſeulement très-réſolu de ne point être le premier à rompre, mais ſes affaires en très-mauvais état pour l'y pouvoir perſuader à cette heure: que néanmoins s'il étoit vrai que le Roi notre maître ſe voulût déterminer d'en venir à la guerre, plutôt que laiſſer perdre Meſſieurs les Etats par une mauvaiſe paix, il s'aſſuroit que nous n'aurions ſitôt rompu la glace qu'il n'y entrât. Ce qui eſt toujours la même note, & une con-

tinuation trop obſtinée du deſſein qu'ils ont de voir travailler autrui pendant qu'ils dormiront à leur aiſe. Ledit ſieur Jeannin a promis, à ce que l'on mande audit ſieur Carron, d'être de retour dans la fin du mois : ce qui me fait croire que vous pourrez bien être à l'arrivée de celle-ci ſur la fonte de la cloche ; & comme ce que j'ai encore retiré de lui ne vous peut que grandement ſervir aux réſolutions qui ſe devront prendre, j'ai eſtimé vous en devoir donner auſſitôt avis. 14 Mai 1608.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne fit derniérement de grandes plaintes à ce Roi ci de ce qu'au préjudice de leur traité, il étoit prêt de conclure une ligue avec les Etats, lui témoignant avec toute la chaleur à lui poſſible, le juſte mécontentement qu'en recevoit le Roi ſon maître ; ce qui ne produiſit néanmoins aucun effet, ains au contraire, ledit Roi manda à ſes Députés de paſſer outre à ladite ligue, mais avec variation de quelques points touchant la qualité des ſecours réciproques de part & d'autre, dont après pluſieurs diſputes, ils ſont enfin tombés d'accord. C'eſt choſe que le Comte de Saliſbury a dite encore

audit sieur Carron, par où il voudroit
14 Mai 1608. volontiers faire croire que comme en cela ils ont imité S. M. ils l'imiteront ne plus ne moins, quand elle se portera à davantage. Dieu veuille bien inspirer S. M. sur tout ceci.

De Londres, le 14 Mars 1608.

LETTRE

De M. Jeannin à M. de la Boderie.

MONSIEUR,

Vos lettres du 3 de ce mois me furent rendues à Rotterdam par le sieur de Waudrenecque. Je retournois lors de la mer où je m'étois embarqué du côté de Zélande, pour aller en France par le chemin de l'Ecluse, estimant, à cause que le vent étoit contraire, que je passerois plus aisément ces rivieres que la mer pour aller à Calais ou à Dieppe; mais le vent & la tempête, fort contraires durant quatre jours, me contraignirent de retourner en ce lieu, en

intention de me rembarquer au premier vent, si Messieurs les Etats, qui ne m'avoient pu dissuader ce premier voyage, ne m'eussent prié si instamment de changer d'avis pour la seconde fois, que je ne leur ai pu dénier; encore que jusqu'à la venue du Général des Cordeliers, on fasse si peu ici que je jugeois ma présence n'y être nécessaire, & me sembloit que je pourrois faire ledit voyage, & retourner encore aussi-tôt que lui. Le Roi par trois lettres avoit montré de le desirer, sans toutefois me le commander absolument, ayant remis à moi de juger si je le pourrois faire sans préjudicier à son service ou non. J'ai grand regret d'avoir perdu cette occasion de voir S. M; mais le bruit étoit si grand de ce voyage, & les Etats montroient en avoir si grand déplaisir, que je me suis laissé vaincre.

14 Mai 1608.

Vos dernieres lettres nous témoignent qu'il y a toujours de la haine & de la jalousie contre nous au lieu où vous êtes, & néanmoins qu'ils semblent se vouloir rapprivoiser: je doute toutefois si c'est à bon escient, ou pour tirer le payement de quelques dettes. Nous ne devons rien oublier pour les induire à

14 Mai 1608. notre alliance & amitié ; car notre Roi étant éloigné, comme il eſt, de celles d'Eſpagne, tant par ſon inclination que par quelques raiſons qui le mettent en plus grand ſoupçon de ſa puiſſance & ambition, elles ne lui font eſperer de bien de ſon amitié. La même raiſon d'Etat nous devroit faire appréhender que la fréquente recherche que le Roi d'Eſpagne fait du Roi d'Angleterre, & le peu de ſoin que nous avons de l'acquérir, ne lui faſſent à la fin prendre de mauvais & dangereux conſeils pour lui-même & pour nous ; car quand la haine y eſt, & qu'on penſe être mépriſé, on s'oublie ſoi-même & ſon propre intérêt pour ſe venger d'autrui : puis il y a des moyens d'obſcurcir avec tant d'artifice ce qu'on prétend être intérêt, que l'eſprit paſſionné, & qui cherche à ſe venger, ne voit que ce qu'il lui plaît. Ce ſeroit ſagement fait, ſi on lui doit quelque choſe, de lui donner contentement, de le gratifier même, & lui faire connoître que nous ſommes intéreſſés en ſon bien & en ſon mal ; enfin l'aſſurer encore que ſi on entreprenoit contre lui, on le voudroit ſecourir. Quant aux alliances dont vous m'écri-

vez, j'approuve toutes les deux ensemble; mais je me défie qu'ils n'y soient pas bien disposés: car encore que la raison & l'intérêt de notre mutuelle conservation veuillent que nous prenions ensemble ces conseils, j'y vois plus d'empêchement de leur côté que du nôtre, pour la haine particuliere qu'on croit que leur Reine porte à notre Roi, & les pratiques & intelligences que le Roi d'Espagne a parmi ceux du Conseil. Aussi le Roi de la Grande Bretagne semble avoir pris le parti de demeurer neutre entre les deux Rois, se promettant toujours que quelque occasion de débat & querelle naitra entr'eux, qui lui donnera les moyens de se faire rechercher de tous les deux, qu'il sera spectateur, si bon lui semble, ou prendra parti à l'avenir sur les occurrences & l'opportunité de son avantage. Mais il ne considere pas que la défiance que les deux Rois ont de lui, & que l'artifice dont il use, les empêchant de se faire la guerre l'un à l'autre, ils se pourront joindre en amitié, le Roi n'en ayant que trop de moyens s'il veut; & que si la guerre étoit entr'eux, il ne pût arriver mal à notre

14 Mai 1608.

Roi & à son Etat à l'accroissement & faveur d'Espagne; qu'en ce cas il n'y ait du péril pour lui, la religion dont il fait profession lui devant faire croire que le Roi d'Espagne ne peut être que son ennemi, & qu'il sera toujours induit par le Pape de le ruiner, quand il sera assez puissant pour le faire; ainsi qu'il n'y a rien pour le garantir de cette inimitié que le non pouvoir auquel le Roi d'Espagne sera réduit, tant que notre Royaume demeurera florissant comme il est, & que nos forces jointes ensemble, seront suffisantes, non seulement pour égaler les siennes, mais pour les surmonter. C'est lors aussi qu'il les craindra & respectera tous deux, au lieu qu'à présent il fait peur à chacun d'eux, & plus à lui qu'à nous; car nous pouvons lutter seuls contre lui, & faire craindre nos forces encore qu'elles ne soient aidées d'autrui, & lui non, y ayant même quelque chose dans son Etat qui le doit tenir en crainte, nos mauvaises humeurs étant plus diminuées que les siennes. Vous êtes sage, & sur le lieu, & vous pouvez connoître entre les principaux Ministres, celui qui sera le plus capable &

14 Mai 1608.

enclin pour avancer cette affaire. Mais je sçais bien que les presser, c'est les dissuader, qu'il y faut être fort circonspect, étant chose en laquelle on ne peut prescrire aucunes loix à la prudence & conduite. Vous en sçaurez aussi, Monsieur, bien user opportunément sans rien précipiter, ni perdre l'occasion, si elle s'offre pour les affaires de ce lieu. L'événement en dépend de ce qu'apportera le Général des Cordeliers : si le commerce des Indes est accordé, & qu'on ne presse point les Etats de rétablir l'éxercice de la Religion Catholique, la paix est faite ; sinon, je la tiens pour rompue ; & si cette rupture avient, nous serons fort empêchés, ou je suis trompé. Le Roi d'Angleterre la desire, mais il n'ose s'en découvrir, crainte d'offenser l'Espagne : ainsi il en rejetteroit volontiers la haine, la dépense & les périls sur nous. Je fais bien ce que je puis pour nous en garantir, en quoi je suis combattu de tant d'endroits qu'il m'est fort difficile de bien faire. Il faut attendre le retour dudit Général avec patience, & préparer cependant les affaires au mieux qu'on pourra. Quand vous aurez sujet de m'écrire,

14 Mai 1648.

je vous supplie très-humblement de le
14 Mai 1608. faire ; car cela nous sert beaucoup.....

De la Haye, le 14 Mai 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE au ROI.

SIRE,

24 Mai 1608. A ce que je vois par la dépêche qu'il a plu à votre Majesté me faire du 9 de ce mois, le voyage du sieur de Guenetrot n'aura point été inutile suivant icelle. J'ai vu le Comte de Salisbury pour prendre langue avec lui, & découvrir par son moyen de quelle façon pourroient être reçus de la Reine de la Grande Bretagne les honnêtes langages que votre Majesté me commandoit lui tenir de sa part, & la priere qu'elle lui desiroit faire de vouloir être sa commere. Je suis certes obligé de témoigner à votre Majesté que ledit Comte me fit paroître avoir cette réconciliation très-chere, & desirer appor-

ter de son côté tout ce qu'il pourroit pour sa perfection. Il avoit déja sçu, tant par l'Ambassadeur d'Angleterre, tout ce qui s'étoit passé entre V. M. & eux, que par ledit sieur de Guenetrot, & déja en avoit communiqué avec le Roi son maître, & avec la Reine, & tiré d'eux qu'ils n'auront point désagréable la semonce que V. M. témoignoit leur vouloir faire; quoi qu'en ce qui étoit de cette précédence de la Reine Marguerite, mettoit-il bien un peu de difficulté. Toutefois, comme celui qui desiroit ôter tous les obstacles de cette bonne œuvre, il me dit que contre ce que ladite Reine eût desiré que le baptême de Monseigneur le Duc d'Anjou se fût fait premier que l'autre, il lui avoit remontré qu'il n'y auroit point de raison de faire marcher le cadet devant l'aîné; mais que pour tempérament il faudroit que les deux baptêmes ne se fissent pas à un même jour, ains à huit ou dix jours l'un de l'autre: ce que ladite Dame avoit commencé à gouter, & espéroit que quand j'aurois vu le Roi & elle, & confirmé à l'un & à l'autre les assurances d'affection & d'amitié que V. M. avoit données à leur

24 Mai 1608.

24 Mai 1608.

Ambassadeur, il acheveroit de les faire passer au reste. Il desira que je commençasse par le Roi, lequel, pour être à l'heure absent, a été cause que j'ai différé à rendre réponse à V. M. Enfin étant de retour d'avant-hier, & ayant eu le moyen de le voir, je commençai par le remercier des beaux Daims qu'il avoit envoyés à V. M, lui témoignant combien elle les avoit eus agréables, & l'estime qu'elle en faisoit. Je lui dis comme V. M. lui enverroit bientôt pour revenche des Autruches & quelques Marcassins; ce qu'il me témoigna qu'il auroit très-cher, & plus encore si elles étoient accompagnées de quelques Gazelles, comme on lui en avoit donné espérance. Delà il me mit lui-même sur le fait de la Reine, & me demanda si je n'avois pas charge de la voir, & quels langages je lui tiendrois. Je lui dis qu'oui, & que ce que j'avois charge de lui dire étoit que V. M. ayant appris par M. de Guenetrot que sur la satisfaction qu'elle donna à son Ambassadeur pour quelques paroles dont M. le Prince de Joinville lui avoit dit que ladite Dame se plaignoit, elle étoit demeurée si contente de V. M. qu'elle lui en avoit

écrit une lettre de remercîment, laquelle ledit sieur de Guenetrot disoit avoir vue ; mais que depuis sur quelques autres propos que V. M. avoit tenus audit Ambassadeur touchant la préférence qu'elle avoit faite de celui d'Espagne à moi, elle s'étoit derechef piquée, & avoit rompu ladite lettre ; que néanmoins elle n'étoit point si offensée que si V. M. montroit tant soit peu la rechercher, il s'assuroit qu'elle la trouveroit si disposée à lui vouloir bien, comme elle sçauroit desirer ; que sur cela V. M. m'avoit commandé de voir ladite Dame, la saluer de sa part, & l'assurer qu'il n'y avoit Princesse au monde dont il honora tant les vertus & les mérites, ni desirât plus la bonne grace tant pour le respect d'elle que de celui de S. M. & que si elle avoit eue telle disposition envers V. M. comme ledit sieur de Guenetrot l'avoit assurée, elle la supplioit de ne la point perdre pour ce qui pouvoit s'être passé depuis : que c'étoit-là le sommaire de ce que j'avois à lui dire. Sur quoi ledit Roi me fit réponse qu'il étoit très-aise de cette réconciliation, encore qu'en effet il n'y eût jamais eu de querelle ; que la Reine

24 Mai 1608.

24 Mai 1608.

étoit femme, & que comme telle elle avoit ſes caprices; mais que qui la connoiſſoit & la ſçavoit prendre par le biais qu'il falloit, elle étoit traitable: qu'il n'étoit pas d'avis que je lui parlaſſe aucunement de ce qu'avoit dit à V. M. ledit ſieur de Guenetrot, parce que peut-être s'en offenſeroit-elle comme celle qui maintenoit ne lui avoir donné aucune charge; mais que ſimplement je l'aſſuraſſe de l'affection de votre Majeſté, & de l'eſtime qu'elle fait d'elle, ſans retoucher les choſes paſſées, & qu'il s'aſſuroit que tout paſſeroit bien. Je l'en remerciai très-humblement, & je lui dis que je m'y gouvernerois ſelon cela. De-là il paſſa outre, & me demanda ſi je n'avois pas charge auſſi de la convier à être Marreine de Monſeigneur le Duc d'Anjou. Je lui dis que non, mais que j'eſtimois, ſi c'étoit choſe qui fût agréable à S. M. & à elle, que V. M. l'en rechercheroit volontiers. Sur quoi il me dit qu'elle ne pouvoit faillir de le recevoir à faveur, & que je ne l'en prierois ſitôt qu'elle ne l'acceptât; toutefois que puiſque je n'en avois point charge, je pouvois donner avis de ſa diſpoſition, & attendre le commande-

ment, pour l'effet duquel il n'étoit point besoin qu'autre que moi fût employé; que ledit sieur de Guenetrot n'avoit écrit à la Reine que pour obtenir cette faveur d'elle, V. M. enverroit plutôt ici le Prince de Joinville; que cela ne seroit nullement à propos; que quand V. M. l'avoit voulu faire convier au baptême de Monseigneur le Dauphin, elle n'y avoit employé que moi; qu'il n'étoit pas besoin d'envoyer un Prince pour prier sa femme; & que si elle s'étoit réduite à cela, il prétendroit, quand V. M. le voudroit prier de quelque chose, qu'elle lui dût envoyer M. de Guise, ou un Prince du Sang. Je lui dis que V. M. ne me parloit nullement de M. le Prince de Joinville; & que puisqu'il lui plaisoit me témoigner qu'il suffiroit que je fisse l'office, je ne doutois nullement qu'on ne m'en donnât charge. De cela & de quelques autres discours que j'ai eus depuis, tant avec le Comte de Salisbury qu'avec une Dame de ses amies & des miennes, j'ai recueilli qu'il n'est point à propos de laisser venir ledit sieur Prince de Joinville; & que comme bien souvent ce qui plaît une fois est contraire à l'esto-

24 Mai 1608.

mac, si sa venue plaisoit à l'un, elle
24 Mai 1608. fâcheroit extrêmement l'autre. Il suffira donc que V. M. écrive un mot à ladite Reine, sans toucher ce que lui a dit ledit sieur de Guenetrot, mais en général pour lui témoigner l'observance de l'amitié qu'elle lui porte, & donner foi à la priere que j'aurai à lui faire de sa part, & selon cela je me promets que tout se passera bien. Car après avoir laissé le Roi, étant descendu chez elle, & lui ayant, selon l'avis dudit Roi, parlé seulement du commandement que j'avois eu de V. M. de lui baiser les mains, l'assurer de son amitié & de l'estime qu'elle faisoit de ses perfections & mérites, & du desir qu'elle avoit de sa bonne grace; elle sourit & me dit que toutes ces honnêtetés procédoient des folies de Guenetrot, mais qu'elle ne lui sçavoit point de mauvais gré de ce qu'il avoit dit, & qu'elle ne lui en avoit jamais donné charge; que néanmoins elle ne pouvoit avoir les offres de V. M. que très-agréables, & qu'elle me prioit de vous faire ses recommendations. Cela fut suivi de beaucoup d'autres discours dont il n'est nullement besoin d'importuner V. M. car elle me tint

plus de trois quarts-d'heure en fort bonne converſation, & meilleure que je l'euſſe jamais crue. Enfin, ſans lui avoir aucunement parlé de la ſemonce que lui veut faire V. M. je la laiſſai en très-bonne diſpoſition envers elle : ſi bien que quand il lui plaira m'envoyer ſes lettres & ſon commandement avec le jour qu'elle voudra prendre pour la cérémonie, pourvu qu'il ſoit, comme j'ai dit, huit ou dix jours après celle de Monſeigneur le Duc d'Orléans, je ne doute point qu'elle ne donne contentement à V. M. Son intention eſt, à ce que je puis découvrir, d'envoyer prier Madame la Princeſſe de Conti de faire l'office pour elle, mais par quelque Cavalier de qualité, dont ils n'ont point encore fait de choix que je ſçache. J'attendrai ſes royaux commandemens ſur le reſte, & cependant je ſupplierai le Créateur, &c.

24 Mai 1608.

De Londres, le 24 Mai 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEULX.

MONSIEUR,

24 Mai 1608. La diligence de Vertaut a été conforme à son payement. On l'a payé pour venir à journées, il y est venu aussi, & si pesamment, qu'il y avoit deux jours, quand il est arrivé, que celui qu'avoit envoyé M. de Guenetrot étoit ici. Cela a été cause que vous aurez un peu tard la réponse à ce que vous desirez sçavoir touchant la disposition & la volonté de cette Reine. J'en écris fort amplement à S. M. En somme elle sera sa commere, s'il lui plaît; mais il ne faut plus regratter les choses passées, & nommément ce qu'a rapporté M. le Prince de Joinville que sadite Majesté devoit avoir dit d'elle: car la seule mémoire de cela fâche autant à son mari comme à elle. Il ne faut plus penser aussi d'envoyer ledit sieur Prince; vous verrez ce que j'en

j'en écris, & les occaſions que j'ai de croire que ſa venue ne plairoit à un chacun. J'attendrai ce que vous me commanderez pour le reſte, & j'eſpere que vous en aurez contentement.

Ce mouvement d'Irlande dont je vous donnai avis par mes précédentes, n'a point de ſuite : tant s'en faut, il ſe trouve à cette heure qu'il n'y a que huit ou dix hommes tués avec le Gouverneur de ces places ſurpriſes. Il eſt vrai toutefois que celui qui s'en eſt emparé, les tient encore; mais n'étant point fomenté d'ailleurs, comme on croit qu'il ne ſera, on eſpere de les lui arracher bientôt. On ne laiſſe d'envoyer trois grands navires pour empêcher que rien ne lui vienne du côté de la mer, ni de celui d'Ecoſſe; & il ſemble, à ce que je puis voir, qu'on appréhende le fils du Comte de Tyrone qui eſt en Flandre.

Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & des Archiducs ont fait grandes clameurs ces jours-ci ſur le fait de la ligue que le Roi de la Grande Bretagne a ordonné ſe devoir faire entre lui & les Etats, proteſtant l'un & l'autre que c'eſt contrevenir à leur Traité. Ils ont eu pour toute réponſe que puiſqu'ils n'avoient

24 Mai 1608. desiré qu'on les aidât à faire la paix, ils ne devoient pas trouver étrange qu'on assurât lesdits Etats, que si on les vouloit tromper puis après, ils ne le souffriroient point; & que comme ils se liguoient avec eux pour cela, ils en feroient bien autant avec leurs maîtres, quand ils les en rechercheroient. Ils n'ont failli aussi d'alléguer notre exemple: sur quoi on leur a répliqué que l'on feroit pareille plainte. Ils sont toujours attendant en grande impatience ce que rapportera le Général des Cordeliers, & ils doutent autant de la paix que vous pouvez faire....

De Londres, le 24 Mai 1608.

LETTRE

De M. DE PUISIEULX à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

26 Mai 1608. Le Roi a eu plaisir d'apprendre par votre lettre du 24. que le Roi de la

Grande Bretagne ait fait les démonstrations que vous mandez, d'alégresses & de réjouissances de la nouvelle que vous lui avez portée à son festin de la naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou, car c'est ainsi qu'il a été nommé. Elle a été solemnellement reçue & célébrée par la bonne & honorable compagnie qui est en ce lieu. Vous avez sçu depuis par l'arrivée du sieur Vertaut, comme S. M. desire de faire choix de cette Reine pour être la marreine de ce petit Prince, conjointement avec la République de Venise, dont elle s'est jà fait entendre à l'Ambassadeur d'Angleterre. Si son mari a bonne volonté de satisfaire à l'office qu'il vous semble avoir couvertement recherché, en demandant si notre maître feroit les baptêmes de Messeigneurs les Ducs d'Orléans & d'Anjou, nous estimons qu'il en peut très-à-propos embrasser l'occasion, parce que nous desirons de ladite Reine sa femme cet office, qui sera toujours utile & honorable aux parties, étant indifférent qu'il soit accompli par lui ou par elle, & pouvant produire le même effet. Nous attendrons donc d'être éclairci de la façon que vous jugerez 16 Mai 1608.

26 Mai 1608. de leur deſir & inclination pour le regard de la ſuſdite propoſition.

Nous avons vu les changemens de votre Cour, & la continuation de la faveur que fait ce Roi au Comte de Saliſbury, qu'il a élévé à la charge de grand Tréſorier de ſon propre mouvement, & ſans que celui-ci en ait daigné faire la pourſuite, ſe ſentant ſuffiſamment porté des bonnes graces de ſon maître. Mais il ſera ſagement de retenir la ſurintendance de celle de Secrétaire d'Etat, qui lui a acquis le crédit & l'autorité qu'il poſſéde, ſe ſervant pour ce de l'exemple de feu ſon pere, qui ne ſe trouva pas bien de l'avoir remiſe entiérement au pouvoir du feu ſieur Walſingham. Nous voyons en ſomme que le Roi de la Grande Bretagne ſera gouverné & conduit par ſon Conſeil, & qu'il prend un train en conformité de celui que prend ſon Roi, de faire tout à ſa guiſe avec plus de puiſſance que jamais : ſi ce n'eſt que le Prince de Galles qui commence à ſentir ſon cœur, reconnoiſſant poſſible la trop grande facilité du Roi ſon pere, ne ſoit pas par la ſuite ſi indulgent en ſon endroit, conforté à ce faire par les envies & jalouſies

que suscite ordinairement un crédit extraordinaire. C'est donc à lui qu'il faut sacrifier, si on veut faire ses affaires en Angleterre. Quant à nous, nous ne sommes pas de condition d'en faire recherche avec affectation; mais je vous assure que s'ils témoignoient quelque franchise en leurs actions, nous serions très-prompts à nous lier avec eux d'étroite intelligence. Toutefois nous ne reconnoissons pas par la réponse que ledit Comte a faite au sieur Carron sur ce sujet, qu'ils ayent envie seulement de faire la moitié du chemin, ains, ce semble, voudroient-ils que nous fissions toutes les avances; mais, comme vous avez fort bien dit audit sieur Carron, ce n'est la coutume ni la bienséance que nos filles fassent l'amour à leurs Princes. Il est donc mieux de ne passer pour cette heure plus avant avec eux, puisque l'âge de nos Princes & Princesses ne presse encore, ni, graces à Dieu, aucune autre nécessité pour nous, comme ils sont eux du côté d'Irlande pour cette entreprise du parent du Comte de Tyrone, laquelle, si elle est véritable, nous jugeons de deçà comme vous, d'autant plus périlleuse que les moyens & autres

26 Mai 1608.

26 Mai 1608. expédients manquent audit Roi pour s'y opposer avec honneur & avantage : il faut en voir le progrès. Mais cette partie de quatre cens mille livres reçues par l'Ambassadeur d'Espagne, doit être suspecte, & nous sommes tous étonnés que semblables Ministres pratiquent cette forme si impunément au sçu d'un chacun. Ils la continueront néanmoins, sçachant & ayant trop souvent éprouvé que ledit Roi ne s'en émeut davantage. M. de Berny confirme que d'Anvers on a fait tenir à Londres cinquante mille écus, qui sont peut-être partie desdites quatre cent mille livres : de sorte que c'est chose qui se dit ainsi publiquement, & qu'il semble que telles façons leur doivent tourner en coutume. Leur Ambassadeur qui réside en Espagne, reçoit sa pension annuelle dudit Roi, ainsi qu'on nous dit, & qui est suffisante pour l'entretenir sans faire venir autre secours d'Angleterre. Il faut bien dire que le Roi d'Espagne ayant tant de principaux serviteurs de celui d'Angleterre à sa dévotion, en peut tirer en temps & lieu grande utilité, si aucune se peut tirer de ce côté-là.

Nous reconnoissons par ce que nous

apprenons par votre dite lettre du 14, que le Comte de Salisbury demeure ferme en ses termes, sur ce que le sieur Carron, suivant la charge à lui donnée par le sieur Barneweld, lui a fait entendre. Cette réponse confirme le jugement que nous avions toujours fait de leur intention, & du dessein de leur conduite, à l'endroit des Etats des Provinces-Unies, au traité qui se négocie à présent. Ils nous veulent voir faire, puis verront & délibéreront à loisir ce qu'ils y contribueront, pour nous laisser après seuls soutenir l'envie, la dépense, les périls & la rupture. Mais nous nous garderons bien d'en courre le hazard, & d'affermir leur repos & sureté à notre dommage.

26 Mai 1608.

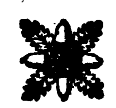
Vous aurez maintenant appris comme les vents ont été si contraires à M. Jeannin, qu'il a été contraint de retourner à la Haye, après avoir été tourmenté sur mer quatre jours ; & cela l'a fait céder à la priere qui lui a été faite pour la continuation de son séjour, de la part de Messieurs les Etats & de celle des Ministres des Princes étrangers, sur l'incertitude du retour du Général des Cordeliers, que les Dé-

26 Mai 1608.

putés des Archiducs assuroient devoir être à la fin de ce mois. Mais nous avons opinion que le terme sera prolongé, tant l'affaire dont il est question est importante, & mérite une bonne consultation.

En achevant la présente, l'Ambassadeur d'Angleterre m'est venu trouver, après avoir eu audience ce matin du Roi. Il revient toujours, comme vous avez dit, à ses dettes, & desire d'être éclairci de quelques points & prétentions qui n'ont été vuidées en ses premieres instances. Nous les examinerons de nouveau; mais il éclaircira bien l'affaire, s'il tire argent de nous, encore qu'il nous fasse paroître son maître en avoir bon besoin.

De Fontainebleau, le 26 Mai 1608.



LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEULX.

MONSIEUR,

J'attens les commandemens du Roi & les vôtres sur l'office que S. M. desirera que je fasse avec cette Reine ; & s'ils viennent conformes à ce que j'en ai donné avis par mes précédentes, j'estime que sadite Majesté en aura contentement. J'ai dit me sembler reconnoître par les réponses de ce Roi, qu'il ne desiroit point que le Prince de Joinville revînt : néanmoins il est allé par-delà un Gentilhomme, cousin de M. des Hays, que quelques-uns me veulent faire accroire y être allé pour le faire venir. Ce voyage m'est un peu suspect, étant parti ledit Gentilhomme sans m'en rien dire, & icelui sieur des Hays, qui fait profession d'amitié avec moi, m'étant venu voir sans m'en parler ; & aussi de tant plus m'est-il suspect, que

5 Juin 1608.

5 Juin 1608.

ledit sieur des Hays est extrême ami du Prince de Joinville, avec lequel, ou avec le sieur de Guenetrot, il faut qu'il ait quelque cabale que je n'entens point. La Reine a dit à quelqu'un que ledit sieur de Guenetrot lui écrivoit qu'il lui feroit bientôt sçavoir toutes les affaires de notre Cour. Je ne sçais si ce ne seroit point pour cela qu'on lui ait envoyé ce Gentilhomme, ne voulant possible commettre, ou cela ou autre chose, au hazard du papier : tant y a qu'il ne sera que bon de faire considérer ses pas ; mais sans faire paroître, s'il est possible, que vous en ayez aucun avis de ma part.

Je vois par la vôtre du 26 du passé que vous n'êtes pas délibérés de pousser plus avant l'ouverture des mariages que M. Carron vouloit faire ; & je crois qu'il n'y a rien aussi qui doive presser. Il faut se rapprocher un peu davantage auparavant que d'en venir-là : en quoi je dirois que nous serions en bon chemin, n'étoit l'écueil de ces dettes, contre lequel j'ai grande peur que nous briserons à la fin ; car je les vois résolus à poursuivre jusqu'au bout, & à justifier leur prétention par tous les bons

moyens qu'ils pourront. Et si au partir delà, S. M. ne se délibere de leur donner quelque contentement, je crains que toutes les autres démonstrations d'amitié qu'elle pourroit faire envers eux, serviront si peu que quand bien ils n'auroient point d'inclination envers l'Espagne, ce refus la leur fera venir; voire quand ce devroit être avec quelque péril pour eux-mêmes : car lorsque la haine se conçoit une fois par l'opinion d'être méprisé, l'on oublie aisément & foi & son intérêt pour se venger; & puis il y a tant de moyens de déguiser ce qu'on prétend intérêt, que l'esprit passionné & qui aspire à la vengeance, ne croit bien souvent que ce qui lui plaît. D'ailleurs le Roi d'Espagne a tant d'amis par-deçà pour pousser à cette roue, & se rend si soigneux de les entretenir, qu'il faut croire qu'il nous veut soustraire, s'il peut, l'amitié de ce Prince; & vu la dépense qu'il y fait, qu'il n'en espere tirer peu d'utilité : car il est certain que depuis deux mois son Ambassadeur, résidant ici, a reçu cent quarante mille écus à diverses fois, dont depuis dix jours un facteur des centurions d'Anvers, venu exprès à cette

5 Juin 1608.

5 Juin 1608.

fin, en a arrêté le compte avec lui. Si bien qu'il ſemble que plus il voit que nous nous reſſerrons, plus il tâche de s'élargir; affectant même que chacun le reconnoiſſe, pour montrer à ce peuple extrêmement avide d'argent, combien plus il y a à gagner avec lui qu'avec nous. Si j'oſois donc, j'entreprendrois de dire que l'on ne les devroit du tout déſeſpérer ſur le fait deſdites dettes; ains leur donner quelque ſatisfaction; & même leur faire paroître que ſi leurs affaires ſe brouillent davantage en Irlande, l'on eſt en volonté de les ſecourir. A ce parent du Comte de Tyrone, que je vous mandois par mes précédentes s'être révolté audit pays d'Irlande, & avoir pris ces Forts; s'eſt encore joint un autre Seigneur ſon voiſin; & tous deux ſe ſont déclarés Princes abſolus. Ils ont déja force gens, & tous les jours il leur en vient. Même ils ont eu un combat avec le Député d'Irlande, auquel on dit que celui-ci a eu du pire, & qu'il a perdu quarante ou cinquante hommes; dont on montre ici ne ſe pas alarmer beaucoup, ſoit qu'on ſoit ſi ennemi d'affaires, qu'on ne veuille point croire d'en avoit, ou bien qu'on eſpere en

effet d'en pouvoir bientôt venir à bout, sur les assurances qui se réïterent tous les jours d'Espagne qu'ils n'en seront nullement ni fomentés ni secourus. Toutefois la réception qui a été faite au Comte de Tyrone à Rome, ne laisse de donner quelque soupçon ; & sur cela l'on envoie le Baron Cecil pour commander audit pays d'Irlande, au lieu de celui qui y est que l'on tient un peu trop severe, & non assez qualifié. On leve sept cens hommes pour accompagner ledit Baron, outre trois cens qui y passeront d'Ecosse. Si donc sur cette occasion le Roi vouloit témoigner à celui-ci que lui croissant le besoin de cette part-là, son secours ne lui manqueroit point, j'estime qu'il s'en sentiroit obligé, mais beaucoup plus s'il l'aidoit déja de quelque chose sur ce qui lui peut être dû. Après ces offices, ce qu'on voudroit mettre en avant de ligues ou de mariages, seroit beaucoup mieux reçu ; & même pourroit-on avec beaucoup plus de liberté se laisser entendre sur ces moyens de corruption que tient le Roi d'Espagne, desquels l'ombrage & la défiance ne se devroient plus dissimuler. J'en ai parlé au Comte de Salis-

5 Juin 1608.

5. Juin 1608. bury, & lui ai fait paroître tout ce que je sçavois de la recette dudit argent, montrant en ignorer la dépense : de quoi il m'a avoué la premiere partie, & sur l'autre a haussé les épaules, disant qu'il ne sçauroit s'imaginer pourquoi c'est faire, si ce n'est pour bailler aux Jésuites qui sont par-deçà ; ce qui est une assez foible réponse, & qui témoigne qu'il en sçait plus qu'il n'en dit, & qu'il ne desire que l'on croye.

Icelui Comte tient tout le Gouvernement de cet Etat, & est pour le tenir encore longtemps, appuyé, comme il est, de la bonne opinion & amitié que lui portent non seulement le Roi son maître, mais la Reine qui le regarde en qualité de Grand Trésorier, comme sa créature. Quant au Prince de Galles, je crois bien que par son autorité celle de l'autre diminuera, témoignant déja en effet n'en être sans jalousie; mais il y a encore bien du temps. Et puis comme le Roi & la Reine ne sont nullement ignorant de l'humeur de leur fils, il y a apparence qu'ils le tiendront toujours si bas & si environné de personnes dépendantes d'eux, qu'il ne lui sera pas aisé de s'émanciper. Je m'entretiens

très-bien avec ledit Comte, & j'en reçois aux affaires particulieres des Marchands de très-bons offices; mais pour ce qui est des publiques, il y faut quelque cas de plus que ce que j'y puis apporter.... 5 Juin 1608.

De Londres, le 5 Juin 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. JEANNIN.

MONSIEUR,

J'avois déja sçu & votre embarquement & votre retour, quand j'ai reçu la vôtre du 14 du passé, par laquelle il vous a plu m'en donner avis; & je m'étois autant réjoui du premier, quand on me l'avoit dit, comme j'ai été très-marri de l'autre. 7 Juin 1608.

Vous connoissez maintenant mieux que personne l'état des affaires des Pays-Bas, & par réflexion celles des Princes voisins qui en dépendent, & leurs desseins; & comme, s'il fût jamais

7 Juin 1608.

temps d'y prendre une bonne & ferme résolution, c'est maintenant. Vous eussiez grandement servi par votre présence & vos bons avis pour l'avancer. J'ai peur que nous aimions tant notre argent, & que nous fondions tant d'espoir dessus, que cela nous fasse mépriser tout le monde; ce qui possible n'est pas le meilleur conseil que nous puissions prendre. Vous me discourez, & très-bien certes, que puisque l'inclination de notre maître & quelques raisons d'Etat empêchent qu'il ne puisse prendre de confiance en l'Espagne, que par autres raisons, il devroit essayer de la prendre & la donner ici. C'est chose, Monsieur, que je juge comme vous, & à laquelle à la mienne volonté que je pusse autant servir, comme j'estimerois ma peine bien employée. Mais ce que je vous ai autrefois dit de ces dettes sur lesquelles on nous presse tous les jours davantage, & où nous montrons tous les jours moins vouloir entendre, est un écueil contre lequel tous les autres offices que je puis, ou faire ou conseiller, donnent à travers; ne se pouvant ces Messieurs-ci payer de noisettes, pour ainsi dire, tandis qu'on leur refuse

7 Juin 1608.

ce qu'ils prétendent leur être si justement dû en choses solides. De cette heûre nous sommes en termes de rendre cette Reine commere du Roi pour le baptême de notre petit Duc d'Anjou; je n'attens que le commandement pour faire l'office, ayant voulu S. M. que je sondasse auparavant, si ce seroit chose qu'elle eût agréable: à quoi j'ai trouvé & elle & le Roi son mari assez disposés. Ce commencement seroit très-bon, si à la suite on pouvoit attacher quelqu'autre cas plus important. Mais à même temps que je travaille de ce côté, l'Ambassadeur Anglois qui est de de-là, crie après les payemens de ces dettes, sur lesquelles on lui donne toujours nouvelles remises, pour dire la vérité, assez mal fondées. De sorte que tant s'en faut que je me promette rien de bon de cet ouvrage, j'ai peur au contraire qu'il ne produise que du mépris de part & d'autre, comme de part & d'autre il semble qu'on chemine que par maniere d'acquit. Il faut, qui veut être aimé, témoigner de l'affection; & entre les Grands, les plus certains effets qui s'en peuvent donner, c'est non seulement de se faire raison l'un à l'autre,

7 Juin 1608.

mais s'intéresser au bien & au mal l'un de l'autre. Tous autres offices qui se font sans que ceux-là aient précédé, se reçoivent toujours par dissimulation, & n'engendrent jamais de bonne amour. Il seroit donc nécessaire, comme vous le touchez très-sagement, que non seulement nous leur donnassions quelque satisfaction sur ce que nous leur devons, mais que nous nous offrissions de les assister & secourir aux affaires dont ils sont menacés du côté d'Irlande, comme ils nous ont assistés aux nôtres. Mais à qui avons-nous affaire pour cela, Monsieur ? à des personnes qui quand on voudra entreprendre de le représenter, en hocheront la tête, ou en un besoin croiront que l'on y sera poussé de quelque intérêt particulier. Néanmoins comme il ne faut pour telles craintes laisser de faire son devoir, en succéde puis après ce qui pourra, j'en ai écrit mon avis, tout conforme au vôtre, assez librement ; & j'en ai d'autant plus pris l'occasion, que je vois que le Roi d'Espagne tient en ces affaires-ci tout autre procédé que nous ne faisons : car pour s'obliger cette Cour, & gagner cette réputation parmi ce peuple, avide d'ar-

gent s'il y en a au monde, qu'il y a à profiter avec lui & rien avec nous. Au même temps qu'il voit que nous refusons de payer ce que nous devons, au même temps il fait ostentation de grande dépense; ayant depuis deux mois fait tenir à son Ambassadeur ou par lettres de change, ou en espéces, jusqu'à cent quarante mille écus. Pourquoi faire? Je ne le sçais point; mais le bruit commun est que c'est pour les bons amis qu'il a ici, plus grands possible que nous ne pensons. Quoi qu'il en soit, il n'a tant d'argent à cette heure, ni n'en est si prodigue dispensateur, qu'il jette une telle somme sans en attendre de l'utilité. Nous au contraire nous pensons faire assez de donner des paroles, dont j'ai grande peur que nous nous trouvions trompés. Si vous pouviez, Monsieur, par occasion seconder l'office que j'ai fait pour le payement de quelque partie desdites dettes, je crois certes qu'il seroit très-à-propos; car sans cela non seulement je ne crois pas que nous nous devions rien promettre d'ici, ains au contraire que nous en devrions tout craindre, au moins autant que la puissance en donnera de moyens.

7 Juin 1608.

7 Juin 1608. Il s'est déclaré deux rebelles en Irlande depuis deux mois, qui montrent avoir du dessein, & qui augmentent tous les jours de puissance. On n'en est sans alarme; & à la vérité ils pourroient bien faire du mal, attendu le peu de préparatifs qu'il y a par-deçà contre telles choses; mais les Espagnols assurent tant qu'ils ne seront aidés ni fomentés d'eux, que l'on s'en donne, ce semble, moins de peine. Enfin lesdits Espagnols font paroître qu'ils peuvent faire du mal & du bien, & nous ni l'un ni l'autre. Je ne connoîtrai rien par-deçà vous pouvoir servir aux affaires que vous conduisez, dont je ne vous donne aussi-tôt avis, comme je vous supplie de faire de votre côté.....

De Londres, le 7 Juin 1608.

LETTRE

Du ROI à M. DE LA BODERIE.

10 Juin 1608. MOnsieur de la Boderie, j'ai fait pourvoir à l'entiere observation du Traité de commerce, conclu en l'an-

née 1605. comme vous avez ſçu par ci-devant ; & vous verrez par le mémoire que je vous envoie, & par ce que l'Ambaſſadeur du Roi de la Grande Bretagne, mon bon frere, m'a fait entendre qu'il a été par-delà entiérement ſatisfait audit Traité ; bien que nos ſujets de Normandie & de Bretagne ſe plaignent d'être maltraités au pays dudit Roi, & qu'il ſe léve ſur eux des impoſitions nouvelles. Maintenant que ledit Ambaſſadeur m'a fait inſtance pour la révocation de quelques impôts qui ſe lévent ſur les Anglois, il y a longtemps, je vous écris cette lettre, afin que vous me donniez avis au plutôt ſi en Angleterre il a été, comme dit eſt, ſatisfait au contenu dudit Traité. D'ailleurs, parce qu'il eſt porté par icelui qu'il ſera établi en la ville de Londres des conſervateurs dudit Traité de commerce, vous me ferez ſervice très-agréable de choiſir pour cet effet deux Marchands François, gens de bien, expérimentés au fait dudit Commerce, & s'il eſt poſſible, qu'ils ne ſoient naturaliſés audit pays, leſquels en vertu du pouvoir qui leur en ſera par vous donné, ſeront autoriſés à exercer ladite charge de

10 Juin 1608.

10 Juin 1608. conservateurs, conjointement avec ceux qui y seront commis par ledit Roi mon frere. Vous me donnerez aussi avis de leurs noms & qualités, quand le choix & établissement en aura par vous été fait. Et cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, Monsieur de la Boderie, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau le 10 Juin 1608. Signé HENRI, & plus bas de NEUFVILLE.

LETTRE

De M. DE PUISIEULX à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Ce que nous apprenons par votre lettre du 24 du mois passé, que le Comte de Salisbury vous avoit déclaré de sa bonne volonté sur le sujet de la réconciliation entre le Roi notre maître & la Reine de la Grande Bretagne sa maîtresse, nous a été confirmé presqu'en mêmes termes par les lettres que ledit

Comte en a écrites au sieur de Guenetrot ; de laquelle, pourvu qu'elle soit franche & de durée, je vous assure qu'on a délibéré de faire état. Mais vous sçavez si nous avons occasion jusqu'à présent de n'en douter, s'étant passé, même depuis quelque temps en deçà, plusieurs occurrences qui nous en ont donné peu de preuves. Nous ne serons jamais des derniers à lever ces ombrages, quand nous connoîtrons qu'on y veuille répondre avec sincérité. C'est notre commun avantage d'en user ainsi, pour diminuer le crédit de ceux qui sont jaloux de notre union & prospérité. Ladite Reine a écrit une autre lettre audit sieur de Guenetrot, par laquelle elle désavoue les langages qu'il a tenus au Roi ; s'il l'a fait de sa part, bien, dit-elle : que si S. M. desire son amitié, elle y répondra très-volontiers de la sienne. Mais elle dit aussi clairement & fiérement qu'elle n'a besoin de celle de personne du monde, & veut bien qu'on sçache qu'elle l'entend ainsi. Nous ne nous arrêtons point à cela, y ayant toujours honneur à rechercher les bonnes graces des Dames ; & nous voyons bien par le conseil que vous a donné

10 Juin 1608.

10 Juin 1608.

ledit Roi, qu'elle ne fera difficulté d'être marreine de Monseigneur le Duc d'Anjou : à quoi le Comte de Salisbury a voulu nous faire connoître qu'il n'a été inutile. Mais c'est chose qui n'est encore si pressée. Nous avons loisir de délibérer de la forme qu'il conviendra y observer pour contenter ladite Reine sur les empêchemens que ledit Comte a mis en avant. En tout cas, il est aisé à juger que de faire mention du sieur de Guenetrot en ce que vous lui direz, ne lui seroit agréable. Il s'en faudra abstenir, même si nous lui écrivons. Nous ne parlerons point aussi à elle de M. le Prince de Joinville, pour les considérations portées par votre dite lettre.

Nous avons pourvu de deçà à l'établissement des conservateurs du commerce suivant le Traité; & ce que nous a dit l'Ambassadeur d'Angleterre, le semblable a été fait par-delà. Nous vous envoyons les mémoires de ce qui y a été ordonné, afin qu'en étant informé, vous jugiez mieux de ce qu'ils y doivent apporter de leur côté.

Vous avez jà sçu la prolongation de tréve qui a été faite aux Pays-Bas pour le reste de cette année, & la condition

que

10 Juin 1608.

que les Etats y ont apposée ; sçavoir que si dans la fin de Juillet, ils ne tomboient d'accord des articles dont ils sont en différend, ils se sépareront, & rompront leur négociation. Nous n'avons pas opinion qu'après ces deux mois expirés, ils fassent tant les mauvais, encore qu'ils ne conviennent ensemble. Mais il semble que ç'a été un expédient qu'ils ont trouvé pour couvrir aucunement la honte de cette prolongation, laquelle nous est fort suspecte, & ne peut enfin que tourner à leur préjudice. C'est aussi le dessein de leurs adversaires de gagner temps, de les accoutumer à l'aise & au repos, & de s'acquérir dans leur Etat des avantages qui servent à avoir meilleur marché d'eux, quand on viendra à la conclusion. Le Général des Cordeliers cependant est encore retenu en Espagne, pour aviser maintenant avec plus de commodité à la réponse qu'il doit rapporter. Il se loue de l'accueil que lui ont fait le Roi & la Reine d'Espagne, & se plaint d'ailleurs du traitement du Duc de Lerme & des autres Ministres de cette Cour. Ils ont dit à notre Ambassadeur qu'ils nous envoyeront bientôt Don Pedro de Tolede.

10. Juin 1608. Nous apprenons que c'est pour faire ouverture d'alliance; mais nous croyons encore plus que c'est pour nous amadouer, & sous cette espérance laisser miner les Etats. Il suffit de connoître leurs ruses ordinaires pour s'en garantir. Nous l'entendrons parler.

De Fontainebleau, le 10 Juin 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEULX.

MONSIEUR,

20 Juin 1608. Je suis demeuré un peu étonné en voyant par celle que vous m'avez écrite le 10 de ce mois, la continuation du dédain de cette Reine; car quoi que du commencement que je lui parlai, elle m'eût bien tenu quelque langage sur le désaveu du sieur de Guenetrot, quasi semblable à ce qu'elle a depuis écrit, si est-ce que finalement lui ayant remontré qu'elle devoit estimer d'autant plus le service que ledit sieur de Guenetrot lui avoit rendu en cette occasion, qu'il

étoit moyen de faire effacer tous ces petits mécontentemens qui avoient passé entre la Majesté de mon maître & la sienne, elle me montra le reconnoître, & non seulement ne me témoigna rien d'approchant à ce qu'elle lui a mandé, ains lors & depuis en deux ou trois rencontres, toute bonne disposition envers S. M. Cela me fait croire que ces braveries viennent de plus haut, & que ce que le Comte de Salisbury en a écrit de son côté, & elle du sien, quoiqu'assez différent l'un de l'autre, n'a été néanmoins sans conseil où le Roi son mari a présidé. J'en dis hier un mot audit Comte, comme ayant été ce discours de ladite Reine assez contraire à ce dont lui & moi étions demeurés d'accord : sur quoi il fit un peu l'étonné, & montra trouver mauvais que ladite Reine en eût écrit de la sorte, mais beaucoup plus que ledit sieur de Guenetrot l'eût montré ; concluant enfin néanmoins qu'il ne falloit point s'arrêter à cela, & que S. M. qui est praticienne au service des Dames, pouvoit avoir reçu paroles d'aucunes d'elles plus fâcheuses beaucoup que celles-là, qui n'avoient pas laissé pourtant d'être fort de ses amies

20 Juin 1608.

20 Juin 1608. par après. Il me demanda si cela pourroit être cause que S. M. ne continuât en la volonté de faire ladite Reine sa commere. Je lui dis ne le point croire, & que si l'on ne m'avoit encore commandé de l'en inviter, ç'avoit été que l'on avisoit peut-être à l'expédient qui la pouvoit contenter touchant cette précédence de la Reine Marguerite: nous en demeurâmes-là. J'attendrai maintenant ce qu'il plaira à S. M. m'en commander, me semblant, sous la révérence que je lui dois, que puisque l'on est venu si avant, on ne doit rebrousser en arriere, quand ce ne seroit que pour la réputation. Car bien que pour cela je ne la voulusse pas assurer de plus de franchise ou d'amitié, tant de la part de cette Reine que de son mari, si est-ce que plusieurs considéreront cette action qui ne sçauront pas tout ce qui s'y est passé; & tel n'en sera sans martel à qui il n'est à propos de le lever du tout, si d'aventure ce qu'on en feroit ne profitoit davantage d'un autre côté. Quoi que ce soit, il ne sera plus besoin de reparler de M. de Joinville pour les mêmes raisons que j'ai touchées, ne voyant rien, quoi que je

vous aie écrit par mes précédentes, qui me doive faire changer du premier avis. Car après avoir bien fureté, je ne trouve point qu'il y ait au voyage de ce cousin du sieur des Hays autre chose que le desir de consulter les Médecins de Paris sur un mal qu'il a, & aller aux bains de Pougues, s'ils les lui conseillent. Bien sçais-je que quelqu'un, soit l'Ambassadeur, soit ledit sieur de Guenetrot, a écrit à ce Roi que M. de Guise désiroit le venir voir en privé, s'il étoit assuré qu'il le trouvât bon: sur quoi on a mandé qu'il sera le bien venu. Mais si crois-je que quand il demeureroit-là, on n'en seroit nullement marri, à cause de la dépense que, par tous les moyens qu'il est possible, on essaye de réformer.

20 Juin 1608.

J'ai fait entendre au Comte de Salisbury l'ordre que vous avez fait donner de delà sur l'éxécution du dernier Traité, nommément pour l'établissement des conservateurs du commerce aux lieux portés par icelui: sur quoi il me dit qu'il seroit bientôt ici fait de même. Seulement suis-je empêché à trouver des Marchands François qui en veulent, ou puissent prendre la charge de notre côté; car il n'y en a qu'un seul ici qui

ne ſoit point naturaliſé, & encore aſſez
20 Juin 1608. pauvre homme pour compéter avec ceux qu'ils nous donneront. Des naturaliſés il y en a bien quelqu'un qui le pourroit faire, & qui le feroit fidélement; mais l'importance eſt qu'il ne veut pas s'en charger, & que je ne l'y puis contraindre. Je verrai néanmoins quels ſeront ceux qu'ils députeront, & y ferai du mieux qu'il me ſera poſſible pour le regard des nôtres.

Je parlai auſſi audit Comte des nouvelles impoſitions dont nos Marchands ſe plaignent, leſquelles juſqu'ici ne ſont que de deux ſortes, l'une ſur le bois de Bréſil, & l'autre ſur les bas d'eſtame & menues Draperies, toutes deux de peu d'importance : de quoi non ſeulement je ne vois pas qu'ils ſoient pour rien rabattre, ains au contraire qu'ils en vont bien mettre d'autres. Il me dit que le Traité non ſeulement ne porte point qu'il ne fût loiſible à chaque Prince de mettre telle impoſition de nouveau que bon lui ſembleroit, mais que s'il y en avoit quelqu'une de laquelle aucun fût grevé, cela giſoit en communication : qu'ils étoient à y prendre un pied, comme en l'unique moyen qui reſtoit

au Roi son maître de remettre ses affaires en quelqu'état ; & que sitôt que cela seroit, il m'en donneroit un mémoire, sur lequel s'il y avoit quelque chose dont nos Marchands se plaignissent, nous en aviserions ensemble. Je ne doute point que tous les Marchands, tant les leurs que les nôtres, ne crient bien contre lesdites impositions ; car déja, me dit-on, qu'ils en mettent une sur le plomb & sur l'étain, qui excéde près des trois parts celle-là qui y étoit. Mais si crains-je bien qu'eux ni moi n'y gagneront guere, tant la nécessité les presse, & tant il leur est difficile de recouvrer argent d'ailleurs.

20 Juin 1608.

Dieu sçait si là-dessus ledit Comte oublia de me reparler de leurs dettes, & si plus que jamais il m'exagéra ses plaintes & ses reproches pour ce regard. A tout cela je haussai les épaules, & je dis n'avoir aucune charge de répondre; sinon qu'en général je le pouvois assurer que tout de ce qu'ils vérifieroient pertinemment leur être dû, il leur seroit fait raison. Sur quoi aussitôt il me répliqua que c'étoit où l'on les vouloit arrêter maintenant, & qu'on objectoit à cette heure contre les rolles qu'ils

20 Juin 1608

avoient envoyés des décomptes de leurs Capitaines, qu'ils étoient faits ſans qu'aucun des Miniſtres de S. M. y eût été appellé, comme ſi c'étoit une affaire de particuliers, & comme ſi au temps du ſervice de leurs gens, lequel étoit tout plein de déſordre & de confuſion, il eût été poſſible d'y obſerver d'ordre. Je lui dis que pour le moins en recevant leſdits décomptes par deçà, devoient-ils y appeller l'Ambaſſadeur de S. M, puiſque c'étoit ſur ſon maître qu'ils les prétendoient répéter. Mais pour tout cela, je ne l'en vis pas plus remis; me diſant pour concluſion que ſi après avoir eu la derniere réponſe qu'il y attendoit par la premiere dépêche de leur Ambaſſadeur, il voyoit que l'on continuât en telles défaites, il conſeilleroit à ſon maître d'en écrire une bonne lettre à S. M. & lui proteſter de remettre toute cette affaire ſur ſon honneur & conſcience; ajoutant que nous ne nous contentions pas de ne leur vouloir payer ce que nous leur devons, mais qu'il ſembloit encore que nous les vouluſſions mettre aux mains avec tout le monde, recevant chacun jour infinies plaintes, tant du côté d'Eſpagne que de

Flandre, de ce que nous maintenions que partie de ce que S. M. a fait payer à Messieurs les Etats, devoient être rabattus sur ce qui leur est dû. Je lui fis réponse que s'ils montroient se soucier aussi peu d'Espagne que de Flandre, comme nous le montrions, aussi peu les importuneroient-ils de leurs plaintes, comme je ne voyois point qu'ils s'en adressassent beaucoup à nous. Il me dit que s'ils s'en adressoient point à nous, c'étoit qu'ils nous reconnoissoient trop forts. Je lui répliquai que cela pouvoit être, mais qu'il ne tenoit qu'à eux qu'ils n'eussent part à cette force; & que s'ils les sentoient aussi étroitement conjoints avec nous, comme c'est sans doute ce qu'ils desirent le moins, en sorte que l'intérêt de l'un fût celui de l'autre, ils se gouverneroient avec eux comme avec nous. Il y eut plusieurs telles réponses & répliques de part & d'autre que j'estime superflu de vous représenter; mais tant y a que de toutes je n'en puis inférer autre chose, sinon qu'ils ne sont pas contens, & qu'ils voudroient volontiers faire croire que la connoissance ou la méconnoissance de leurs dettes seroit la pierre de touche

20 Juin 1608.

de l'affection que S. M. leur porte ;
20 Juin que si l'on la leur témoignoit en cette
1608. occasion, ils se porteroient à tout ce que nous sçaurions desirer ; que si on ne le fait aussi, chacun fera ses affaires : encore que quand on l'auroit fait, je ne vois rien, pour dire la vérité, qui me peut rendre garant qu'ils fissent davantage.

Au reste les affaires d'Irlande les troublent toujours, étant certain que ce premier révolté tient encore les places qu'il a prises, sans montrer de vouloir les quitter ; & de plus il a déja par deux fois très-bien battu les Anglois qui le sont allé muguetter. La premiere il en tua quelques deux cens, la seconde le Trésorier d'Irlande y voulut aller avec quatre ou cinq cens, dont il y en laissa plus de la moitié, & un sien frere entre les autres. Cet autre Seigneur du pays, que je vous mandois ci devant s'être déclaré absolu, ne l'a point fait ; bien est-il retiré & fortifié dedans son pays, qui n'est qu'à une journée de l'autre, avec mille ou douze cens de ses sujets, mais avec déclaration néanmoins de ne vouloir avoir aucune part avec lui, ni rien entreprendre contre le

service de son Roi ; n'étant ce qu'il en fait, dit-il, que pour se défendre contre la menace qui lui a été rapportée avoir été faite par ledit Roi, qu'il falloit ruiner tous les Grands d'Irlande. On fait ce qu'on peut pour le rapprivoiser: je ne sçais s'il s'y fiera. Pour se servir de la force, on a levé environ deux mille hommes par-deçà, comme l'on léve nos pionniers en France; & quasi de mêmes gens, qui s'y acheminent, & cinq cens qu'on y envoie d'Ecosse, auxquels il est encore incertain qui commandera. On parloit du Baron Cecil, on parle maintenant d'Horace Vere; mais personne, ce semble, n'en veut manger. Parmi cela l'on entend l'accueil qui a été fait à Rome au Comte de Tyrone, qui ne diminue pas l'appréhension, ni le mal quant & quant que veut toujours ce Roi aux Princes qui l'ont reçu & laissé passer sur leurs terres, & nommément à la mémoire de M. de Lorraine, (que Dieu absolve), de la mort duquel lui parlant un de ces jours un des serviteurs dudit Roi; il dit qu'il plaignoit la perte de ce bon vieillard, mais qu'il la plaindroit davantage, & enverroit complir sur icelle avec ses

20 Juin 1608.

enfans, s'il ne lui avoit point fait un si signalé déplaisir avant que mourir, en recevant & traitant ledit Comte de la façon qu'il avoit fait. De fait il n'y envoie point; aussi n'ont envoyé Messieurs ses enfans lui en donner avis, dont plusieurs s'étonnent, tant plus qu'on sçait qu'ils l'ont déja fait par devers le Roi.

20 Juin 1608.

La désobéissance d'un certain Seigneur Ecossois, nommé Max-val, qui déja par deux fois a bien frotté ses Officiers, le fâche aussi; & ne le laisse sans quelque soin ce que son Parlement d'Ecosse, pour contenter les Puritains, a derechef ordonné aux Comtes de Hontlay, d'Angours & autres, de se reléguer chacun en telle ville du Royaume qu'ils voudront choisir, pour prendre l'instruction des Ministres; encore que pour ce regard je n'estime pas qu'il se trouble beaucoup, étant l'opinion desdits Puritains toute commune que ce qu'il en fait n'est que pour les abuser. Cependant cette question que je vous ai ci-devant mandé s'agiter ici sous le nom d'un fils de M. d'Wimes, se décida hier fort solemnellement; ayant été dit que tous les enfans nés en Ecosse depuis

l'avénement du Roi à cette Couronne, seront tenus & réputés Anglois, & comme tels jouiront de tous les droits & privileges d'Angleterre : ce qu'ils n'estiment pas un point de petite importance. Le même jour le Comte de Salisbury me le dit avec démonstration d'une grande joie ; jaçoit qu'il en faudra parler au Parlement devant qu'il puisse passer pour loi, où il pourra bien y avoir encore de la contestation. 20 Juin 1608.

J'oubliois à vous dire qu'aux discours que nous eûmes ledit Comte & moi ensemble, il me bailla trois ou quatre attaques de la venue en France de Dom Pedro de Tolede, néanmoins sans témoigner qu'ils s'en ombragent tant comme je doutois qu'ils dussent faire. Je ne sçais s'ils sçavent plus que nous de ce qu'il aura en charge, & je crains toujours qu'ils ayent plus d'intelligence de ce côté-là que nous ne devrions desirer.

Depuis quatre ou cinq jours ils ont fait prendre & mis prisonnier dedans la Tour un misérable Ecossois, nommé Olifant, qui a longtemps demeuré en France, & qu'ils prétendent avoir sçu quelque chose de la conspiration des

20 Juin 1608. Gaurys; & il semble qu'ils en veulent approfondir la vérité sur quelques lettres qui ont été trouvées en Ecosse depuis peu de temps: sur quoi l'on commence à faire beaucoup de discours; & quasi croirois-je qu'il auroit été meilleur pour bons respects de ne point remuer davantage une telle affaire....

De Londres, le 20 Juin 1608.

LETTRE

Du ROI à M. DE LA BODERIE.

28 Juin 1608. MOnsieur de la Boderie, j'ai considéré les langages que vous a tenus la Reine de la Grande Bretagne, lorsque vous l'allâtes derniérement visiter, pour sonder quelle seroit son intention sur la semonce que je desirois lui être faite par vous de ma part, pour tenir sur les saints fonts de Baptême mon fils le Duc d'Anjou, conjointement avec la République de Venise. J'ai pareillement considéré ce qu'elle a écrit en même temps au sieur de Gueretrot, presque conforme à ce qu'elle

vous en avoit déclaré. J'avoue que l'une & l'autre eût pu faire changer cette délibération en un esprit qui n'eût eu connoissance de l'humeur ordinaire des Dames, & principalement de celle de ladite Reine, à l'altération de laquelle j'estime y avoir plus d'honneur & de grace à un Cavalier de ne s'arrêter, que de se piquer de tels ressentimens. Au moyen de quoi je veux qu'en lui présentant la lettre de créance que je lui écris sur ce sujet, vous lui déclariez l'état singulier que j'ai toujours fait de son mérite, égal au desir que j'ai eu de rechercher ses bonnes graces par les services que mon affection & sa vertu me convient de lui rendre; qu'en général j'ai bien fait profession d'honorer les Dames, mais que les rares parties & qualités qui reluisent en sa personne, m'obligent de la servir plus particuliérement que nulle autre; que pour preuve de cette mienne inclination, de laquelle la continuation me sera aussi chere que très-agréable, je la prie d'être marreine de mon fils le Duc d'Anjou, afin que recevant cette faveur de ses mains, il se rende un jour d'autant plus susceptible de l'éducation que je lui donnerai de

28 Juin 1608.

l'honorer & servir à l'exemple du pere.
28 Juin 1608. Et d'autant que j'ai appris qu'elle faisoit difficulté sur la presséance qu'elle appréhendoit de ma sœur la Reine Marguerite, marreine de mon fils le Duc d'Orléans, pour jouir de ce contentement, je pourvoirai que la cérémonie desdits baptêmes soit séparée & distinguée de quelques jours pour y observer la différence qu'elle a montré desirer. Vous lui direz aussi que j'ai commandé à mon Ambassadeur, résidant à Venise, de faire pareil office à l'endroit de ces Seigneurs, pour être parreins de mondit fils d'Anjou, desquels j'ai fait élection, comme de nos amis communs, & qui, je m'assure, recevront ce témoignage présent à gage pour l'avenir de notre amitié. Vous accomplirez donc cette charge avec les termes les plus convenables que vous pourrez aviser, pour lui donner assurance de ma bonne volonté, & prendre celle de la sienne en mon endroit, telle que je la desire. Cependant je prie Dieu, Monsieur de la Boderie, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau le 28 Juin 1608. Signé HENRI, & plus bas De Neufville.

LETTRE

De M. DE VILLEROY à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Vous recevrez par la dépêche du Roi le commandement de présenter son service à la Reine de la Grande Bretagne, & de la convier au baptême de Monseigneur le Duc d'Anjou. Je desire qu'elle reçoive l'un & l'autre comme le sieur de Guenetrot nous a donné espérance, afin que nous vivions à l'avenir en meilleure intelligence, sinon en effet, au moins en apparence, que nous n'avons fait ci-devant; car cela peut être utile à l'une & à l'autre Couronne. Nous célébrerons lesdits baptêmes à divers jours, de façon que ladite Reine aura sujet de demeurer contente pour ce regard, suivant la proposition que le Comte de Salisbury vous en a faite. Comme nous sommes encore incertains du temps que nous ferons les- 28 Juin 1608.

28 Juin 1608.

dits baptêmes, il ne sera besoin qu'ils se mettent encore en peine par-delà de choisir celui par lequel ils voudront envoyer cette commission à Madame la Princesse de Conti, & nous vous tiendrons averti du temps qu'il le conviendra faire.

Je crains bien que le fait des dettes nous brouille bien davantage, que le compérage ne nous ralliera; car notre intention n'est pas de payer ce que l'on nous demande. Premiérement nous soutenons que nous ne devons rien, parce que nous avons mis plus d'argent pour eux en Hollande, que ne monte la somme qu'ils vérifient que nous leur devons; d'autant que nous disons que les états & rolles des montres & comptes qu'ils nous représentent des deniers qu'ils ont déboursés & payemens qu'ils ont faits, n'étant certifiés des Officiers du Roi, ni expédiés avec nous, ne sont recevables pour vérifier, comme il convient, l'emploi desdits deniers pour le compte & service dudit Roi. Secondement, nous disons, & il est vrai, que leurs gens ont quasi vécu à discrétion aux dépens de la France tant qu'ils y ont servi. Tiercement, il est certain que

l'Angleterre a tiré profit & avantage du secours qu'elle a départi à la France en sa nécessité. Finalement nous estimons qu'en leur baillant notre argent, nous ne les aurons pas pour cela amis plus entiers & assurés que quand nous ne leur en baillerons point sur cela. 28 Juin 1608.

Nous avons rappellé M. Jeannin, reconnoissant qu'il ne servoit plus où il étoit que d'abuser les Etats des Provinces-Unies, en autorisant des conseils que S. M. juge leur être dommageables, tant cette derniere prolongation de tréve lui a déplu ; joint que nous avons opinion que ceux qui l'ont moyennée, en composeront & feront recevoir encore une autre à la fin de celle-ci, quelque protestation du contraire que l'on aye faite. Nous sçavons que c'est le but auquel tend le Conseil d'Espagne, duquel il sera difficile que lesdits Etats se défendent, étant si avant engagés à cette paix, & ayant si peu de moyens d'avoir recours à la guerre. D'ailleurs il est certain que les Espagnols veulent se dédire du point de la souveraineté avec lequel ils les ont endormis & aveuglés ; car ayant reconnu leurs pertes & les défauts qu'il y aparmi eux, ils les

28 Juin 1608.

prisent beaucoup moins qu'ils ne faisoient, & n'omettent aussi rien à faire à l'endroit de leurs voisins pour les dégoûter de leur alliance & assistance; à quoi lesdits Etats ne travaillent de s'opposer comme ils devroient. Vous sçavez que les Espagnols sement par-delà leurs doublons sans épargne, & le fruit qu'ils en recueillent. Je ne sçais s'ils en répandent par-deçà à proportion; mais ils ne parlent néanmoins que de traiter avec nous des alliances nouvelles, & unir ces deux Couronnes en une amitié perdurable & indissoluble. Quant à nous, nous nous garderons de nous méprendre, autant que nous pourrons; mais vous sçavez que c'est une grande imprudence que de ne sçavoir prendre parti aux affaires du monde. Nous voyons l'état que nous pouvons faire des Anglois: nous considérons la condition présente des Etats, l'instabilité & incertitude de leur volonté & foi, que nous avons éprouvée, lorsque nous le méritions le moins: nous sçavons aussi que nous pouvons, graces à Dieu, subsister & nous maintenir de nous-mêmes; & nous n'ignorons les forces de nos voisins, quelle est leur intelli-

gence, & quels effets elle peut produire entr'eux & contre nous. Cela étant, nous voulons & nous devons nous résoudre & prendre quelque parti qui nous soit utile, s'il est possible, pour l'avenir, comme pour le présent, c'est-à-dire, le moins mauvais & onéreux. 28 Juin 1608.

On dit que les Espagnols enverront ici Don Pedro de Tolede. Ils se contenteront peut-être d'en faire courir le bruit; car je vous assure qu'ils n'en sont recherchés ni sollicités de notre part, comme vous pouvez certifier qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. Le Pape est auteur, ce semble, de ce conseil; mais c'est après avoir été requis d'Espagne d'en faire l'ouverture, & d'en entreprendre la conduite. Ce que ce voyage produira, je ne sçais pas; mais vous puis-je assurer dès-à-présent que le Roi ne fera rien d'indigne de lui, c'est-à-dire, de sa foi & réputation, non plus que de sa prudence. Cependant la maison d'Autriche rétablira sa grandeur & son autorité en Allemagne, si elle peut, à la honte & aux dépens de l'Empire & de la liberté des Electeurs & des autres Princes d'icelui; le Pape & le Roi d'Espagne favorisant ouvertement les armes

28 Juin 1608. du Prince Matthias, auxquelles les Protestans Allemands ne s'opposent pas, craignant, sans fondement toutefois, que le Prince Albert ou le Prince Ferdinand prennent le premier lieu, comme les Espagnols leur en donnent martel. Cependant pour les rendre favorables audit Matthias qu'ils veulent établir, il ne faut point que les Anglois doutent, si les Espagnols peuvent jouir des Etats par amour ou par force, & rendre ledit Matthias paisible dans l'Empire, qu'ils ne jettent de l'huile sur le feu d'Irlande, ou ailleurs, où ils pourront rendre à leurs voisins ce qu'ils leur ont prêté aux Pays-Bas. Mais lesdits Anglois ne le verront ni ne croiront que quand ils le ressentiront. A présent lesdits Espagnols dressent en hâte une armée navale à Naples avec le Pape & le Grand Duc, qu'ils prétendent employer ou en Albanie, ou en la Morée, dont les Vénitiens sont en grande allarme, & arment à cette fin extraordinairement en la Barbarie, & nommément à Larache.

Voilà comment ils ne perdent point de temps, cependant que nous chassons & nous pourmenons en nos jardins, & que l'on repaît les Etats de vanité,

C'est ce que vous aurez de moi pour ce coup, après vous avoir remercié de la faveur que vous avez faite au bon M. Bongars, de laquelle il s'est loué à tous ses amis. Il a l'intention très-sincere, & je sçais que s'il étoit cru, l'on ne donneroit à la maison d'Autriche le loisir de faire ses affaires comme elle l'a; mais il a un dessein que je n'approuve pas, qui est de réunir tous les Princes & Etats Protestans, principalement de la Germanie, sous la banniere du Roi de la Grande Bretagne, pour vuider leurs différents & controverses en leur Religion. Ce n'est pas une œuvre d'un jour, & néanmoins il n'est que bien à propos d'y avoir l'œil..... 28 Juin 1608.

De Fontainebleau, le 28 Juin 1608.



LETTRE

De M. DE PUISIEULX à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

28 Juin 1608. Nonobstant toutes les paroles & aigreurs de la Reine de la Grande Bretagne, nous ne laissons de la convier d'être notre marreine, avec la circonspection qu'elle a desirée ; de facon que nous estimons que cet office sera bien reçu. Ainsi le Roi vous commande de lui tenir de si beaux langages que vous n'en sçachiez que bien espérer. Si elle veut aussi bien prendre notre bonne disposition qu'elle lui est offerte franchement, il y auroit bientôt entre les deux Rois une bonne & utile correspondance, car il n'y a rien d'ennemi en nous ; & si quelquefois on y a apporté de la traverse, c'est qu'on a été jaloux de cette union ; & d'autre côté qu'on a trop facilement ajouté foi à des

des mauvais rapports à quoi ſont ſujets les grands Princes, pour être leurs intelligences ſuſpectes & périlleuſes à ceux qui conçoivent des deſſeins remuans. Si ladite Reine veut commencer à ſe bien entendre avec nous par cette entrée, en voilà un beau ſujet; elle reconnoîtra que notre amitié eſt auſſi honorable & utile que celle qu'elle a chérie juſqu'à préſent. 28 Juin 1608.

Le Roi a commis Meſſieurs de Boiſſiſe & Arnauld, Intendant des Finances, pour feuilleter les mémoires des dettes qu'a préſentés de nouveau l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Il nous ſemble qu'on n'y peut procéder plus rondement; car c'eſt avec lui, & ſur le champ il lui eſt loiſible d'alléguer ſes raiſons: de ſorte qu'il n'y a en ce fait aucune fuite de notre part; & nous ne ſçaurions qu'y faire, ſi après cela leur néceſſité, ou autre paſſion, les fait parler plus haut qu'ils ne devroient. Le Comte de Saliſbury en jugera mieux quand ledit Ambaſſadeur lui aura fait ſçavoir comment le tout ſe ſera paſſé.

Ce n'eſt pas le pis qui ſçauroit arriver, qu'on n'ait point envoyé viſiter M. de Lorraine ſur le décès de M. ſon

28 Juin 1608. pere; vous ſçavez bien les conſidérations qui nous meuvent d'en parler ainſi.

Tant mieux que ce couſin du ſieur des Hays ne ſoit venu ici que pour conſulter ſa ſanté; auſſi n'avons-nous rien remarqué en ſa procédure qui nous doive faire juger autrement.

Nous vous laiſſerons donc faire choix des perſonnes plus propres pour être conſervateurs du commerce; car deçà on y a jà accompli ce qui étoit requis de nous pour ce regard. Mais il faudra bien prendre garde qu'ils ne grévent nos Marchands par leurs nouvelles impoſitions, de quoi nous aurions ſujet & moyen de nous revencher.

On a loué la réponſe que vous avez faite au Comte de Saliſbury ſur les propos qui ſe ſont paſſés entre vous, & qui ſont véritables; mais pour cela nous n'avons pas opinion qu'ils ſe réſolvent de faire eſſai du conſeil que vous lui donniez, pour ſe garantir des plaintes d'Eſpagne & de Flandre. Cela fait qu'ils ſont plus moleſtés du côté d'Irlande qu'ils ne ſeroient, s'ils avoient bonne & étroite intelligence avec nous; car cette aliénation eſt cauſe qu'on en-

treprend ſur eux des pratiques plus volontiers, & que ci-après on en entreprendra encore plus ouvertement, ſi l'opportunité s'en préſente; mais il leur eſt difficile de prendre telle réſolution, tant ils craignent d'offenſer l'Eſpagne, qui de ſon côté n'eſt pas ſi conſidérée.

28 Juin 1608.

Don Pedro de Tolede n'étoit encore parti d'Eſpagne le 8 de ce mois, & diſoit-on que ſon voyage étoit retardé pour lui être beſoin de faire changer de livrées à ſon train, à cauſe de la mort de la mere de la Reine d'Eſpagne; & outre cela on avoit peine à lui fournir les frais de ſon voyage. Si le ſujet d'icelui eſt tel qu'on nous dit, pour propoſer des alliances, & que les Eſpagnols marchent de bon pied, il ne faut douter que les Anglois n'en prennent alarme, & qu'ils ne nous en recherchent davantage; car ils ſont jaloux de cette conjonction, comme ils ſont de tout ce qu'ils eſtiment nous pouvoir avantager.

M. Jeannin eſt maintenant arrivé à Paris. Nous l'attendons dans deux jours en ce lieu, pour rendre compte bien particulier au Roi de tout ce qui s'eſt paſſé en ſon ſéjour en Hollande. Il en

28 Juin 1608. aura bien le loiſir avant que le Général des Cordeliers revienne, les derniers avis portant qu'il ne devoit être ſitôt dépêché.....

De Fontainebleau, le 28 Juin 1608.

LETTRE

De M. de la Boderie à M. de Puisieulx.

MONSIEUR,

2 Juillet 1608 Le peu d'alarme que je vous diſois par mes précédentes ſe prendre par-deçà de la venue de Don Pedro de Tolede en votre Cour, s'eſt beaucoup accru depuis qu'on a ſçu le partement de M. le Préſident Jeannin de Hollande, & les derniers efforts qu'ont fait bien peu après le Marquis Spinola & le Préſident Richardot pour ſe retirer. Car bien qu'ils ne pénétrent pas encore de deçà en ce qui en peut être la cauſe, ſi jugent-ils bien que ces mutations ſont trop grandes & trop ſubites, pour ne

couver quelque grand myſtere. Ils perdent preſqu'entiérement l'eſpérance de la paix, qui ne ſeroit pas la choſe qu'ils regreteroient davantage, ſi en la continuation de la guerre, ils eſtimoient que le Roi en voulût toujours auſſi bien porter le faix comme il a fait juſqu'ici. Mais les ouvertures que l'on leur mande ſe devoir faire du côté d'Eſpagne, leur font craindre maintenant ce que jamais ils n'auroient pu ſe perſuader; & par conſéquent qu'il faille ou que les Etats ſe perdent bientôt, ou qu'ils ſoient contraints eux-mêmes de les protéger d'une autre ſorte. Je ne vois pas pour cela que juſques ici ils ſe préparent à rien de ſemblable, demeurant toujours ſur leur contemplation ordinaire de ce qui aviendra; mais ſçais-je, & de très-bon lieu, qu'ils en ſont en de grandes inquiétudes. Ils ne ſont auſſi guere en repos du côté d'Irlande; car encore que ce nouveau révolté ait finalement abandonné les Forts qu'il avoit pris, après les avoir entiérement ruinés & démolis, & emporté tout ce qu'il y avoit d'armes, de munitions & d'artillerie, hors vingt-quatre piéces, que pour être trop peſantes il a jetté dans la mer, ſi ont-ils

2 Juillet 1608.

2 Juillet 1608. intercepté trois ou quatre lettres du Comte de Tyrone, qui leur augmentent bien leur appréhension de ce côté-là; car il exhorte par icelles tous ses amis d'Irlande à avoir bon courage, & les assure que pour tout le mois d'Octobre prochain il sera par devers eux avec tels moyens & commodités, qu'il les délivrera une bonne fois de la servitude où ils sont. L'on croit ici que le Pape fera accorder audit Comte une subvention de tout le Clergé Catholique pour employer en cette cause: ce qui, s'il étoit vrai, comme je ne sçaurois le croire, sans doute qu'ils se trouveroient par-deçà très-empêchés. M. le Grand Trésorier nouveau fait bien ce qu'il peut de son côté pour remédier à la nécessité des Finances; mais quelque ménage & quelque industrie qu'il y apporte, le désordre y a été si grand par le passé qu'il est bien mal aisé qu'il les puisse redresser en si peu de temps. Il a, comme je vous disois derniérement, de beaucoup augmenté les impositions ordinaires sur plusieurs sortes de marchandises, faisant état d'avoir accru par ce moyen la ferme desdits impôts de cinq cens mille livres par an, dont il a voulu me donner

part, m'ayant envoyé son Secrétaire pour me dire que la cause qui avoit mu le Roi, outre ce qui est de la nécessité extrême en laquelle il est réduit, étoit que les impositions avoient été fort mal réglées jusqu'ici; me disant que comme il se pratique en tous les Etats & Royaumes de la Chrétienté de les étendre jusqu'au cinq pour cent, il y avoit quantité de Marchandises sur lesquelles il en prenoit beaucoup moins, & d'autres plus, & que pour y mettre un régalement, il avoit avisé d'y tenir l'ordre qu'il y a pris: que quant au fait du plomb & de l'étain dont je lui avois parlé aussi tôt que j'en eus nouvelle, il avoit entiérement ôté celle de l'étain; mais que pour le plomb, il étoit contraint de la continuer, non tant pour l'utilité qu'en pouvoit trouver le Roi, que pour le bien universel du Royaume; étant monté ledit plomb en un prix si excessif, à cause de la grande quantité qu'on en tire, qu'ils n'ont point jugé de moyen plus propre pour le ravaler que d'y mettre cette imposition, un peu à la vérité extraordinaire; mais que comme il sçait que le Roi notre maître en consomme une grande quantité en

2 Juillet 1608.

2 Juillet 1608.

ses bâtimens, sur la moindre parole que je lui en dirois, il en feroit sortir toute telle quantité qu'il plairoit à S. M. sans aucun droit. Je reconnois bien par toutes ces honnêtetés qu'il n'auroit pas d'envie que nous nous opposassions auxdits impôts ; & de fait ils leur sont fort nécessaires. Toutefois je ne me suis nullement engagé avec lui que l'on le dût trouver mauvais ; aussi ne me suis-je pas voulu opposer formellement, jusqu'à ce que j'aye sçu ce que vous m'en ordonnerez.

Si les affaires générales étoient encore en leur entier, j'en vois de particulieres qui pourroient nous faire espérer d'y trouver bientôt du changement. Il y a un parti formé entre le Grand Trésorier & le Comte de Northampton, qui, comme vous sçavez, est chef de la maison des Howards, & par conséquent de la faction d'Espagne, venu désormais si avant qu'ils en sont sur la considération des actions de l'un & de l'autre, n'attendant, ce semble, que l'occasion pour éclater. Le Comte de Northampton a pour lui quelques-uns de ces jeunes gens qui approchent plus le Roi, même le sieur des Hays, bien

qu'il ait épousé une petite niéce du Grand Trésorier, qui a de son côté la Reine, ennemie jurée du Comte de Northampton. J'étois tout en peine de ce qui avoit pu mouvoir le Roi de la Grande Bretagne à ne désirer que le Prince de Joinville ne vînt ici. La cause en provient de cette brouillerie; car comme quand il a été par-deça, il a fait profession très-étroite d'être ami du sieur des Hays, & même dudit Northampton, pour les anciennes intelligences qui ont été entre feu son pere & lui, ledit Grand Trésorier & les siens craignant que s'il arrivoit ici, il ne leur débauchât la Reine & ne l'attirât de l'autre parti, ont fait jouer ce jeu par le Roi, sans qu'il en ait sçu néanmoins la cause. Ils ne laissent de se faire fort bonne mine; mais si y a-t-il tant d'animosité que ledit Grand Trésorier m'a fait rechercher de lui donner quelque lumiere sur les pensions que le Comte de Northampton & les siens peuvent tirer d'Espagne; m'ayant ceux qui m'en ont parlé, assuré que si je leur en pouvois fournir quelque chose, la Reine seroit celle qui le bailleroit au Roi, & me donnant parole que l'on ne sçauroit

2 Juillet 1608.

2 Juillet 1608.

nullement que cela vînt de moi. J'en ai bien quelques indices, & je connois un Marchand qui en a été autrefois le payeur, & qui pour être maintenant mal avec l'Ambassadeur d'Espagne, pourroit bien m'en dire quelque chose; mais outre que ce n'est tant que la preuve en soit bien claire, je n'ai point estimé en devoir passer plus avant, que je ne reconnoisse si par-là j'en pourrai profiter aux affaires du Roi. Il est certain que qui pourroit ruiner ledit Comte de Northampton & sa faction, ledit Ambassadeur d'Espagne seroit non seulement désarmé de cette part, mais perdroit aussi tout son crédit avec la Reine. Et comme j'ai jusqu'ici reconnu plus d'inclination audit Grand Trésorier envers nous qu'envers les Espagnols, je crois que s'il étoit seul qui gouvernoit, possible feroit-il prendre d'autres conseils J'ai pensé devoir donner ce mot d'avis, afin que si de delà vous jugez qu'il s'en puisse tirer quelque utilité, vous me lâchiez ou reteniez la bride.

Ils condamnerent hier un pauvre Jésuite à mourir pour avoir fait refus de leur serment, & je crois qu'aujourd'hui

il sera éxécuté. Cependant il vient de Rome, ce disent les Catholiques, une excommunication fulminante contre tous ceux qui ont fait ledit serment, ou le voudroient faire, qui achevera bien de mettre tous ces pauvres gens en proie..... 2 Juillet 1608.

De Londres, le 2 Juillet 1608.

LETTRE

De M. DE VILLEROY à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Vous sçavez que nous vous avons souvent écrit d'assurer le Roi de la Grande Bretagne & ses Ministres, particuliérement le Grand Trésorier d'Angleterre, qui est de présent, que le Roi notre maître n'avoit rien plus à cœur que de voir traiter avec lui une étroite intelligence & confédération des Etats, tant importante à ces deux Couronnes, que pour leur propre bien & avantage de 9 Juillet 1608.

leurs communs ſujets, avec charge
9 Juillet 1608. expreſſe d'épier & embraſſer les occaſions & moyens qui pouvoient faciliter ce deſſein d'y diſpoſer & faire entrer ledit Roi ; & nous ſçavons comme vous en avez fait votre devoir ſans que vous y ayiez rien gagné, tant vous les avez toujours trouvés affectionnés à leur repos, fondé ſur leur neutralité & le peu de confiance qu'ils ont en nous. De fait ils ſe ſont étudiés en leur conduite, même depuis le traité qu'ils ont fait avec l'Eſpagne, de faire connoître à tout le monde que leurs conſeils ſont ſéparés des nôtres ; qu'ils n'entendent nullement marcher par nos orniéres, pour uſer du terme même de leur Ambaſſadeur réſidant ici ; & que ſi quelquefois ils ont fait contenance de n'avoir autre volonté, ils l'ont fait plus pour nous traverſer, jaloux de notre proſpérité, que pour nous ſeconder ou fortifier à bonne fin. Ils ont flaté leſdits Eſpagnols & les Archiducs, quand ils ont cru qu'ils étoient malcontens de nous ; & ils n'ont perdu l'occaſion de leur donner martel de nous, pour les induire à préférer leur amitié à la nôtre. Lorſqu'il a été queſtion de ſerrer le bouton

avec les Etats pour une mutuelle confédération, vous sçavez le refus qu'ils en ont fait. S'il a été parlé de mariage entre les enfans de nos maîtres, ils ont fait les froids, & ils ont voulu nous en rendre demandeurs & poursuivans, sans toutefois nous donner sujet d'en bien espérer. Si l'on a proposé d'assister les Etats pour les divertir de la paix, ils ont refusé d'y entendre, & nous ont donné occasion de croire qu'ils desireroient nous y engager seuls pour s'en prévaloir après à notre dommage. Bref nous les avons tâtés & sondés, voire conviés par tous moyens d'entrer de bonne foi en confédération & intelligence avec nous, devant & depuis leur susdit traité d'Espagne, pour nous opposer aux desseins des Espagnols à notre commun bien, connoissant être le plus vrai & assuré moyen de faire l'un & l'autre avec honneur & sureté : & je vous dirai que nous avons encore la même volonté; car nous sçavons que c'est le plus sûr chemin que nous puissions choisir pour notre utilité commune.

9 Juillet 1608.

Nous avons fait venir ici M. Jeannin, parce que nous avons vu qu'il ne servoit où il étoit qu'à couvrir du nom

& autorité du Roi, des conseils préjudiciables aux Etats, & honteux à leurs alliés. Nous avons reconnu aussi que nous ne pouvions acquérir par son entremise vers les Députés du Roi de la Grande Bretagne aucune créance & intelligence pour le bien d'icelui, comme pour le nôtre. Sur cela le Pape nous a fait proposer des alliances nouvelles avec l'Espagne, & est l'envoi par-deçà de Don Pedro de Tolede exprès pour cet effet. L'on a aussi retardé le retour du Général des Cordeliers; & nous avons découvert que le Conseil d'Espagne voudroit se dédire, s'il pouvoit, de la cession de cette Souveraineté des Provinces-Unies, de l'espérance & octroi de laquelle ils les ont jusqu'à présent bercés. Nous estimons que l'un & l'autre comparoîtront ici dedans ce mois. Quand nous les aurons vus, nous pourrons mieux juger de leurs intentions, mais je n'ai pas opinion qu'ils changent les nôtres. Nous sçavons, graces à Dieu, discerner le blanc d'avec le noir, le vrai honneur du faux; & nous prévoyons & reconnoissons que les affaires du monde sont en un état qu'il faut par nécessité qu'elles chan-

9 Juillet 1608.

gent bientôt de face. Les Provinces-Unies ne peuvent subsister d'elles-mêmes : elles ne peuvent aussi obtenir une paix sure, si elles sont abandonnées ; de sorte qu'il faut, ou qu'elles l'acceptent à la discrétion du Conseil d'Espagne, ou que leurs alliés prennent l'affirmative pour elles. L'Angleterre ne le veut, ou ne peut faire, a-t-elle dit jusqu'à présent ; il n'est raisonnable quand nous le pourrions, que nous en portassions seuls le faix. Quand nous disons cela, les Anglois ne s'en émeuvent point, soit qu'ils croyent que nous ne laisserons à faire seuls ce devoir, ou qu'ils se soucient fort peu de ce que deviendront & feront lesdits Etats. Davantage nous ne sçavons quel biais nous devons prendre avec lesdits Anglois, pour parler à eux. Si nous leur faisons dire que nous voulons préférer leur amitié à celle d'Espagne, ils l'attribuent à feintise, sans y correspondre comme il convient, jaçoit que nous estimons que leur Roi juge bien que ce seroit leur plus sûr pour eux-mêmes d'en user autrement. Tant y a, que nous avons assez de cause de nous défier en nous ouvrant à eux, parce qu'ils

9 Juillet 1608.

9 Juillet 1608.

essayeront de s'en avantager envers lesdits Espagnols à notre dommage : quoi étant, je nous vois à la veille que nous serons contraints de prendre des partis tout contraires, je ne dirai à notre volonté, à quoi certes nous aurons regret, mais ce sera peut-être quand il n'y aura plus de reméde. Je vous prie, discourez-en encore une fois avec le Grand Trésorier à cœur ouvert, si vous ne jugez à propos de le faire avec le Roi même; nul autre après ces deux n'est capable de tels propos; mais faites-le comme de vous-même, ou si bon vous semble en mon nom. Je sçais bien que ledit Grand Trésorier n'aime pas les Espagnols, pour épouser leur intérêt; je desire qu'il voye de moi le semblable, répondez-en hardiment. Qu'il sçache aussi que je puis servir son Roi en servant le mien; mais qu'il croye que les ennemis de sa bonne fortune n'auroient l'audace que vous nous avez appris qu'ils ont de dresser des parties contre lui, s'ils n'étoient fomentés du côté d'Espagne. Qu'il serve & conseille son maître où la raison & son honneur le requéreront, & il les terrassera facilement; car ce sont gens de corruption

& d'ignorance. Vous devez en ces occasions lui témoigner combien notre maître l'estime, & l'état qu'il doit faire de son support. Quand les Espagnols sement leurs doublons, ils n'y appellent des témoins; de façon qu'il est bien difficile de les découvrir & vérifier; toutefois si vous pouvez y pénétrer, confiez-lui tout ce que vous en sçaurez, S. M. l'aura bien agréable. Nous n'avons à démêler avec eux que le fait des dettes, dont nous sortirons assez facilement, si nous pouvons une fois prendre telle assurance les uns des autres, qu'il est nécessaire pour notre commun bien. Mais en lui disant ces choses, donnez ordre, s'il vous plaît, qu'il ne croye que nous les proposons par nécessité, ou par art. L'état présent de nos affaires justifie l'un, graces à Dieu, & nous pouvons au moins nous passer de nos voisins, autant qu'ils peuvent se passer de nous; & s'ils veulent s'entendre avec nous sincérement comme il convient, ils seront aussi-tôt éclaircis de l'autre. Voilà ce que j'ai estimé vous devoir écrire sur le sujet de votre lettre à M. de Puisieulx.

9 Juillet 1608.

De Fontainebleau, le 9 Juillet 1608.

LETTRE

De M. de Puisieulx à M. de la Boderie.

MONSIEUR,

9 Juillet 1608.

M. de Villeroy répond si clairement & particuliérement à la lettre que vous nous avez écrite le 2 de ce mois, que ce me seroit témérité d'y vouloir apporter du mien. Je me contenterai de vous dire qu'il vaut toujours mieux s'entretenir avec le parti qui regne à présent, qu'avec celui qui a un si puissant adversaire dans le Royaume, & qui est plus contraire à nos desseins & inclinations. Je ne sçais pour cela si nous en devons beaucoup espérer ; mais aussi ne gâtez-vous rien en faisant cet office de vous-même, ou bien de la part d'un principal Ministre du Roi, desireux de la conservation du repos public, & de l'amitié de ces deux Princes, laquelle bien considérée & entendue peut être grandement utile à la République Chrétienne,

& avantageux à ces Couronnes : tirez-en ce que vous pourrez. 9 Juillet 1608.

Nous nous doutons bien que ce soudain départ de M. Jeannin, auquel j'ai rendu votre lettre, donneroit l'allarme un peu chaude à nos voisins, & principalement aux Anglois, qui ne peuvent voir chose extraordinaire en nous qu'ils ne s'estiment désavantagés, comme en cette venue de Don Pedro de Tolede qu'ils appréhendent devoir être cause de meilleure & plus étroite intelligence entre nous & les Espagnols. Mais quelque opinion ou crainte qu'ils ayent que les Etats par ce moyen soient pour bientôt décheoir, s'ils ne prennent leur cause & défense en main autrement qu'ils n'ont fait par le passé, nous n'estimons pas pour cela qu'ils s'en émeuvent davantage pour les secourir & assister au besoin plus fortement que devant. M. Jeannin a levé avant son partement les ombrages aux Etats, que quelques envieux du bien de leur République leur avoient voulu donner de la venue de cet Espagnol, & les a laissés en bonne assurance de l'amitié de S. M. en laquelle aussi ils lui ont témoigné prendre entiere confiance.

9 Juillet 1608.

Nous n'avons point d'avis que ce Don Pedro de Tolede soit parti d'Espagne, bien que le bruit commun le fasse jà entré en ce Royaume. On dit que le Général des Cordeliers sera en sa compagnie. Il est attendu en bonne dévotion des Hollandois, qui protestent ne vouloir passer le terme apposé à leur trêve, qui est la fin de ce mois, si on ne sort d'affaire, reconnoissant de plus en plus que cette longueur leur est trop préjudiciable.

Les nouveaux impôts sur le plomb & l'étain témoignent, comme beaucoup d'autres choses, leur nécessité. Celui du plomb rendra nos couvertures de nos bâtimens plus cheres. Nous aviserons, & nous vous manderons bientôt si vous aurez à y faire quelques plaintes & remontrances......

De Fontainebleau le 9 Juillet 1608.



LETTRE

De M. DE LA BODERIE *au* ROI.

SIRE,

J'ai différé de répondre à la dépêche qu'il a plu à votre Majesté me faire du 28 du mois passé, beaucoup plus que je n'aurois dû; mais n'ayant pu jusques à hier avoir commodité de voir la Reine de la Grande Bretagne, tant à cause du partement du Roi son mari pour le commencement de son progrès, que pour ce qu'elle a voulu me donner audience en un nouveau Palais qu'elle est venue habiter en cette ville, qui n'étoit achevé de meubler. Elle m'en excusera donc, s'il lui plaît. Je la vis hier, & lui présentai la lettre que V. M. lui écrivoit; & ensuite je lui fis entendre l'honneur & observance que V. M. lui portoit, & le desir qu'elle avoit de son amitié & bonne grace, avec les termes les plus affectionnés, & néanmoins les plus

16 Juillet 1608.

décens à la dignité de V. M. qu'il me
16 Juillet fut possible ; la suppliant à la fin de cela
1608. de vouloir favoriser V. M. d'être marreine de Monseigneur le Duc d'Anjou en compagnie de la République de Venise, en s'assurant qu'une des principales causes pour lesquelles V. M. désiroit cette faveur d'elle, étoit afin que l'en ayant obligée, elle lui fût comme une espéce de gage de l'affection de V. M. d'autant plus grande, que cette nouvelle obligation l'astreindroit encore plus que jamais à l'honorer & pouvoir servir. Elle reçut la lettre de V. M. fort courtoisement, & après elle me fit réponse qu'elle remercioit V. M. de l'honneur qu'elle lui faisoit autant par les démonstrations & nouvelles assurances de son amitié, que par la convier à être sa commere ; qu'elle acceptoit très-volontiers & l'un & l'autre ; qu'elle avoit toujours estimé V. M. pour beaucoup de vertus qu'elle sçait être en elle, mais principalement pour sa vaillance, & pour sa clémence ; qu'elle lui feroit toujours paroître en ce qu'elle pourroit, que cette même opinion vivroit toujours en elle ; & qu'au temps que je lui ferois sçavoir qu'il seroit besoin

qu'elle envoyât pour le baptême, elle le feroit avec tout l'honneur qu'elle pourroit rendre à V. M. en telle occasion. Je la remerciai de cette bonne volonté, & je l'assurai que la nouvelle que j'en donnerois à V. M. lui seroit très-agréable. De garantir à V. M. que tout cela sorte du fond du cœur, je ne le voudrois pas faire ; mais je l'ai pris comme on me l'a baillé, ainsi que votre Majesté fera, s'il lui plaît : pour le moins cela ne nuira-t-il point à faire croire à qui peut-être ne le voudroit nullement, qu'il n'y a entre V. M. & ladite Reine aucune mauvaise intelligence, comme l'on ne l'a que trop cru jusqu'à cette heure. Elle m'a fait paroître en deux ou trois occasions qu'elle desireroit fort des petits chiens de V. M. Je me suis comme obligé de lui en faire avoir. Je la supplie très-humblement lui en vouloir envoyer un couple des plus beaux, des plus petits, & des plus avales. Au lieu d'iceux j'envoie à V. M. une lesse de lévriers d'Irlande qui m'ont été donnés par le Comte de Salisbury, qui, je crois, lui plairont bien autant ; & si elle en desire davantage, me faisant l'honneur de me le mander, je mettrai

16 Juillet 1608.

16 Juillet 1608. peine de l'en ſervir. Ladite Reine ſuivra dans quatre ou cinq jours le Roi ſon mari à ſon progrès ; & ſi néanmoins il plaît à V. M. de m'envoyer les petits chiens par celui même qui ménera leſdits lévriers, ils lui ſeront rendus où elle ſera, & lui ſeront très-agréables. Je ſupplie, *Sire*, très-humblement le Créateur de conſerver V. M.

De Londres, le 16 Juillet 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE *à M.* DE VILLEROY.

MONSIEUR,

Comme j'écrivois la lettre du Roi, la vôtre du 9 de ce mois m'eſt arrivée, laquelle ſe rapportant aucunement à celle qu'il vous avoit plu m'écrire le 28 du paſſé, m'oblige, ce ſemble, d'attendre de faire réponſe à l'une & à l'autre juſques à ce que j'aie vu le Grand Tréſorier, & conféré avec lui de ce dont vous

vous me donnez charge. Ce ſera pour demain, s'il m'eſt poſſible; & auſſi tôt je vous ferai ſçavoir ce que j'en aurai remporté. 16 Juillet 1608.

C'eſt ſans doute qu'ils ſont en un extrême martel ſur la venue de Don Pedro de Tolede, & ne s'en rendent pas moins courtois, comme vous verrez par la façon dont cette Reine a reçu notre ſemonce, inſtruite par ledit Grand Tréſorier qui y étoit préſent. Néanmoins de ce qu'ils feront pour réſoudre ſur le principal des affaires dont vous m'écrivez, je n'en puis encore que dire; & je crains bien que leur foibleſſe naturelle & leur néceſſité ne les retiennent encore dedans leurs irréſolutions accoutumées, de tant plus que le ſieur Carron, bien qu'il ait ſçu le partement de M. Jeannin de Hollande, a encore preſſé, autant qu'il lui a été poſſible, ledit Grand Tréſorier, pour voir s'il pourroit fonder quelque eſpérance ſur leur ſecours, ſans en avoir pu retirer autre choſe que par le paſſé. Si vous êtes, lui a-t-il dit, contraints d'en venir à la guerre, lors aviſerons-nous ce que nous pourrons faire pour vous; auparavant ne vous en ſçau-

rois-je que dire, nous-mêmes ne le sçachant pas. Ce que vous m'ordonnez néanmoins de lui dire est si exprès, qu'il l'obligera à parler, & ne lui laissera aucun lieu d'excuse ni de plainte, si par leur faute vous prenez un autre parti. Dans peu de jours j'espére vous y faire voir plus clair.....

16 Juillet 1608.

De Londres, le 16 Juillet 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEULX.

MONSIEUR,

Votre dépêche du 9 du présent m'a surpris devant que j'aie pu répondre à celle du 28 du passé pour les raisons dont j'en fais excuse dans celle que j'écris au Roi; &, comme elles se référent presque l'une à l'autre, & que devant qu'y pouvoir bien particuliérement satisfaire, il est de besoin que je consulte l'oracle, vous m'excuserez

s'il vous plaît, pour ce coup, si je ne la fais plus longue. Vous sçaurez par celle-ci l'acceptation qu'a faite la Reine de la Grande Bretagne de notre semonce, & les honnêtes langages qu'elle m'a tenus. J'attendrai que vous me mandiez le temps qui se sera pris pour le baptême, afin de le leur pouvoir faire sçavoir, comme je m'y suis engagé; voulant bien vous dire cependant qu'à ce que je tiens d'un particulier; leur intention est de se comporter fort royalement en cette affaire: en premier lieu d'envoyer quelque personne de qualité pour porter l'ordre à Madame la Princesse de Conti de ce qu'elle aura à faire, & porter aussi des présens au filleul, (pour laquelle commission plusieurs sont déja à faire brigue) & d'envoyer encore des Officiers qui ayent à servir madite Dame la Princesse, comme si c'étoit cette Reine, jusqu'à ce qu'elle ait effectué sa commission. Quelqu'un m'a assuré leur volonté être telle; toutefois comme ce n'est de ceux qui participent davantage aux affaires; je ne vous le baille encore pour certain. Tant y a qu'ils sont assez glorieux pour en pouvoir attendre cela & plus.

16 Juillet 1608.

16 Juillet 1608.

Je ne vous dirai rien sur nos conservateurs du commerce, sur leurs impôts, ni sur nos dettes, devant que j'aie tiré la derniere essence de leurs volontés aux affaires plus importantes, me semblant qu'en un cas il s'y faudra gouverner d'une sorte, en l'autre d'une autre; & partant vous supplierai-je patienter encore quelques jours, espérant dans ce temps-là vous en pouvoir découvrir quelque chose avec plus de fondement.

Je supplie le Roi d'envoyer des petits chiens à cette Reine, qui m'en a demandé par deux ou trois fois. Je vous supplie tenir la main que je ne demeure honteux en la promesse que je *lui en ai* faite. Au lieu de cela j'envoie des lévriers d'Irlande à S. M. qui arriveront incontinent après la présente; & par le laquais même qui les mene, l'on me pourra envoyer les petits chiens. Ledit laquais ne repartira que huit ou dix jours après son arrivée: il aura commandement de vous aller trouver devant. Je vous supplie derechef m'aider en sorte que je puisse donner contentement à cette Reine.....

De Londres, le 16 Juillet 1608.

LETTRE

De M. de Villeroy à M. de la Boderie.

MONSIEUR,

Ces Gentilshommes vont trouver M. de Saint Antoine. Ils vous assureront de la santé de leurs Majestés, & de l'arrivée ici de Don Pedro de Tolede, de la venue duquel je vous ai donné avis, comme du sujet que les Espagnols ont publié d'icelle, par ma lettre du 9 de ce mois, que je vous ai envoyée par la voie de Calais. Quand nous l'aurons entendu, nous vous ferons part de ce qu'il nous proposera, vous assurant que le Général des Cordeliers, s'il s'y échauffe, ne s'y brulera point; car notre maître sçait discerner le vrai d'avec le faux, & connoît très-bien les finesses de l'Espagne. Je vous en ai écrit si librement par ma derniere, & si au long, que je n'y puis rien ajouter. Je vous dirai seulement que le Roi m'a

19 Juillet 1608.

19 Juillet 1608.

dit avoir envie plus que jamais de rechercher l'amitié du Prince de Galles, & pour ce faire, gratifier ceux qui ſont auprès de lui, & que vous jugerez à propos; car il prévoit que ce Prince tiendra bientôt un rang digne de lui en Angleterre pour le peu d'eſtime qu'on fait du Roi & de la Reine de la Grande Bretagne. Nous renverrons bientôt M. Jeannin en Hollande, & vous ſerez averti du commandement duquel il ſera chargé.

De Fontainebleau, le 19 Juillet 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE *à M.* DE VILLEROY.

MONSIEUR,

24 Juillet 1608.

Ce que je n'ai pu ſitôt ſatisfaire au commandement que je reçus par la vôtre du 9 de ce mois, à cauſe qu'en ayant communiqué avec le Comte de

Salisbury, il desira pouvoir voir le Roi son maître devant que me donner une finale réponse, est occasion que je vous dépêche ce porteur, afin de regagner par sa diligence trois ou quatre jours de temps qui se sont écoulés; de tant plus que devant être désormais près de vous ce Don Pedro de Tolede, ou étant pour y arriver bientôt, j'estime très-nécessaire que vous soyez éclairci de l'intention de ceux de deçà, devant que lui donner la derniere résolution sur ce qu'il vous aura proposé, ou vous proposera. Je vois, ce me semble, pour ce qui peut dépendre d'ici, les affaires en très-bon train, ayant conféré avec le Comte de Salisbury, & repris presque un pour un tous les points de votre lettre; en lui montrant le peu de correspondance que nous avions trouvé en leurs Ministres, tant en Hollande comme ailleurs, à toutes les ouvertures qui leur avoient été faites pour estreindre de plus en plus l'amitié entre nos Rois & leurs Royaumes, les froideurs qu'eux mêmes avoient montrées aux propositions de ligue ou de mariage qui leur avoient été faites par le moyen de Messieurs les Etats, & les justes oc- 24 Juillet 1608.

24 Juillet 1608.

casions qui nous avoient été baillées d'en demeurer-là, & faire nos affaires à part comme bon nous sembleroit, sans autrement nous soucier d'eux. J'y ai ajouté qu'ayant néanmoins estimé que possible faute de nous ouvrir davantage, étoit la cause de nous entretenir en ce peu de confiance, je m'étois avancé de vous écrire que je voyois tant de signes de la disposition du Roi son maître envers le nôtre, & tant de conjonction aux intérêts de l'un & de l'autre, que si l'on me commandoit de rebattre un peu cette affaire, je ne désespérois point de la pouvoir conduire à meilleure fin : que sur cela vous m'aviez mandé qu'encore que tous ces ombrages vous dussent retenir de n'en passer plus outre, vous aviez toujours néanmoins tant jugé nécessaire pour le bien commun de ces deux Royaumes, & pour la conservation de Messieurs les Etats si utile & si important à l'un & à l'autre de voir nos Princes plus fermement & étroitement liés ensemble, que je pouvois comme de moi, ou comme de vous, si bon me sembloit, en faire toute nouvelle ouverture, & assurer que rien ne se proposeroit pour ces

effet, où il ne fût franchement & sincérement correspondu de notre part : que vous voyez les affaires en un tel point, qu'il ne falloit plus user de remise ; que par les avis que vous aviez, le Roi d'Espagne n'étoit nullement délibéré d'accorder auxdits Etats la souveraineté dont il les avoit amadoués ; qu'en ce cas il falloit par nécessité qu'ils retournassent à la guerre ; que de la faire seuls, ce ne pouvoit être qu'à leur ruine ; que de l'entreprendre avec eux, si vous n'y étiez assisté de qui y étoit également intéressé, vous n'y étiez nullement résolus ; que Don Pedro de Tolede venoit, disoit-on, trouver le Roi pour lui proposer des mariages & des alliances de la part d'Espagne, à ce suscitée par le moyen de Rome, qui seroient possible pour éblouir des yeux moins acérés & assurés que les siens ; mais qu'il avoit trop de jugement & de connoissance pour s'y laisser tromper, & que tant moins le feroit-il, quand il auroit sujet de prendre quelque plus ferme assurance de la franchise & amitié du Roi son frere & de la disposition dudit sieur Comte en particulier à cette affaire : que vous m'en chargiez nommément

24 Juillet 1608.

ne m'en adreſſer qu'au Roi ou à lui ;
24 Juillet 1608. pour l'eſtime que vous faiſiez du jugement de l'un & de l'autre, pour l'entiere confiance que vous aviez en lui, même pour les juſtes ſoupçons que nous pouvons prendre de quelques autres qui ont part par-deçà aux affaires, moins ſoigneux poſſible de leur honneur & fidélité que de leur profit ; & que je le ſupplioîs en particulier embraſſer ce fait avec l'affection & prudence qu'il emploie en ceux qu'il veut faire réuſſir, en s'aſſurant que ſervant bien & utilement au Roi ſon maître, il pouvoit faire choſe auſſi très-agréable au mien qui l'avoit toujours beaucoup aimé & aimoit, & de la puiſſance & protection duquel il pouvoit compter, comme il me commandoit l'en aſſurer.

Le Comte de Saliſbury me témoigna ouïr tout cela très-volontiers, & me demanda ſi ce que je lui diſois étoit de la part du Roi, ou de la vôtre. Je lui fis réponſe que comme je lui avois jà dit, c'étoit de la vôtre ; mais que de qui que ce fût, je lui pouvois donner parole que tout ce que je lui avois dit s'effectueroit, & que la choſe étoit de qualité, qu'il ne falloit point s'arrêter

à la forme. Il me répliqua que ce qu'il m'en avoit demandé, n'étoit pour défiance qu'il en eût eue; mais que comme cette affaire étoit une affaire de très-grand poids, & que pour la bien enfourner, il en falloit sçavoir toutes les particularités, il m'avoit fait cette demande : qu'il s'assuroit bien que je ne mettrois rien en avant dont je ne fusse avoué ; mais qu'il ne me pouvoit céler le grandissime plaisir qu'il recevoit d'avoir à traiter avec vous, pour l'estime qu'il a toute sa vie faite de votre jugement & longue expérience, & pour la connoissance qu'il a de votre sincérité : que si nous nous plaignions d'avoir trouvé de la froideur ou de la défiance en eux, ils n'étoient sans beaucoup de raison d'en pouvoir faire autant de nous-mêmes ; mais que puisque ce que je lui venois de dire, sembloit suffire pour leur dissiper tous ces ombrages, il pouvoit me répondre, & avec vérité, que jamais l'intention de son maître n'avoit été autre que d'aimer & honorer le nôtre par préférence à tous autres : qu'ils n'avoient jamais refusé de faire ligue avec nous, & beaucoup moins les mariages dont je venois de lui

24 Juillet 1608.

24 Juillet 1608.

parler ; mais qu'ils n'avoient jamais pu croire aussi que l'ouverture en dût venir de Messieurs les Etats : que si nous pensions qu'ils voulussent laisser perdre lesdits Etats, soit par la guerre ou par la paix, nous nous étions fort abusés ; & que la ligue qu'ils ont faite avec eux, & dont la conclusion ne s'est prolongée que pour quelques petites difficultés qu'eux-mêmes ils ont fait naître, peut faire foi de l'un, & que de l'autre l'effet en seroit toujours le garant, lorsque le sujet s'en présenteroit : que quant aux mariages, il n'estimoit pas que le Roi son maître eût jamais jetté les yeux ailleurs qu'en France, pour ce qui dépendoit de ses enfans : & qu'à son avis, ce lui seroit un extrême plaisir d'y voir mettre la fin qu'il avoit toujours desirée que de tout cela je pouvois vous en assurer, & que vous, Monsieur, pouvez en cette conformité achever de porter cette négociation où vous jugeriez qu'elle seroit plus utile & plus agréable à l'un & à l'autre.

Je le remerciai de cette bonne disposition, & l'assurai que le même jugement qu'il faisoit de vous, vous le faisiez

24 Juillet 1608.

de lui; mais que comme il falloit pour tirer quelque fruit de cette négociation, sortir de la généralité, il me sembloit, si j'avois bien compris votre intention, que vous desiriez sçavoir principalement quelle étoit leur résolution en la protection des Etats; étant la vôtre de contracter pour cela, & pour la défense & sureté commune de l'un & de l'autre Royaume, une bonne ligue par ensemble qui rendît communs tous les intérêts de nos maîtres, & les rendît amis de tous leurs amis, & ennemis de tous leurs ennemis: que c'étoit-là le principal & plus prompt besoin des affaires, à quoi les mariages pouvoient s'attacher puis après avec égale satisfaction des uns & des autres: que je le suppliois donc me parler clair & nettement, & me dire si avenant que la paix ne s'achevât pour les Pays-Bas, ou en cas que du côté d'Espagne on n'y marchât sincérement, après qu'elle seroit faite, je pouvois prendre assurance de ce qu'il me disoit, qu'ils se joindroient avec nous pour la protection & défense desdits Etats.

Ce fut-là qu'il m'arrêta, & me pria que pour être cette affaire de telle im-

portance, je lui voulusse donner trois 24 Juillet 1608. ou quatre jours pour en pouvoir aller conférer avec le Roi son maître qui se trouvoit & se trouve encore à Theobalds, & qu'au retour il m'en résoudroit. Il ne put arriver hier qui étoit le jour promis, & m'en envoya faire les excuses dès le matin. Il vint hier au soir, & ce matin je l'ai vu; & après beaucoup de confirmations qu'il m'a réitérées de ce qui étoit de l'inclination du Roi son maître envers le nôtre, & du contentement avec lequel il avoit vu ces ouvertures dont je lui avois fait la proposition, il m'a dit que pour ne sortir des termes que nous avions pris pour la direction de cette affaire, il me parleroit comme de lui, ne plus ne moins que je n'avois fait à lui que comme de vous, (il y a toujours de la gloire en leur fait, mais il ne faut pas faire semblant de la voir) mais que comme il s'assuroit que vous ne m'auriez point donné charge de tenir ces langages sans en avoir premiérement parlé au Roi notre maître, aussi me devoit-il suffire de sçavoir qu'il avoit été à Theobalds; tant y a qu'il ne seroit non plus désavoué de ce qu'il me

diroit qu'il sçavoit que je ne le serois de ce que je lui avois dit : qu'il me pouvoit assurer que le même desir de ne voir perdre Messieurs les Etats qui tenoit au cœur du Roi notre maître, tenoit en celui du sien, & que c'étoit son intention & sa volonté de s'opposer à leur ruine par tous les moyens qu'il auroit ; & non seulement cela, mais que comme il croyoit que ces deux Royaumes bien unis ensemble se pouvoient puis après défendre de quelques ennemis qu'ils pussent avoir, il seroit content de contracter une ligue défensive avec nous, envers tous & contre tous, sans nuls excepter, dans laquelle néanmoins il desiroit, s'il étoit possible, qu'il ne se fit point mention du particulier desdits Etats pour deux ou trois considérations : la premiere, de peur qu'eux-mêmes venant à le sçavoir, ne se rendissent plus importuns en leurs prétentions & demandes, comme déja ils ne l'ont que trop fait paroître ; l'autre que ne sçachant encore quelle issue aura le traité, étant les avis qu'ils ont tous différens aux autres, c'est à sçavoir que le Roi d'Espagne consent non seulement au point de la souveraineté,

24 Juillet 1608.

mais aussi à celui du commerce des Indes Orientales, il ne seroit besoin en ce cas de parler desdits Etats, leur protection en cas de paix ayant déja été particuliérement arrêtée de part & d'autre; & aussi afin que tant qu'ils pourront, ils puissent maintenir avec l'Espagne n'avoir rien fait au préjudice de leur traité; & de plus que s'il faut qu'ils en viennent à la guerre, comme ils se le promettent bien, sitôt que cet article de protection se sera sçue, ils ne soient pris au pied levé, devant qu'ils ayent retiré les vaisseaux de leurs sujets qui sont en Espagne, qu'ils ayent fait réquiper les leurs, comme ils y vont travailler à toute force, & qu'ils ayent concerté avec leurs sujets des moyens de faire la guerre: qu'il me donnoit sa parole, & m'en assuroit, que se faisant ou ne se faisant point la paix, & qu'en quelque occasion que le Roi d'Espagne voulût troubler lesdits Etats, le Roi son maître joindroit ses avis & ses forces à celles du nôtre nettement & sincérement, & de telle sorte qu'il seroit avisé par lui être plus convenable pour la conservation desdits Etats: que quant aux mariages, il pouvoit me dire que

24 Juillet 1608.

le Roi son maître desiroit plus l'alliance de France que de tous les Princes du monde ; (ce sont ses termes), qu'ils avoient des enfans de l'un & de l'autre sexe, qui pouvoient payer comptant, (c'est encore son mot) & étoient tels que chacun sçait ; que dès demain l'alliance s'en pouvoit faire, comme en ce cas ils ne desiroient pas qu'elle tirât à la longue, là ou du côté d'Espagne c'étoit chose où le temps a trop fait paroître combien ses accidens sont à craindre, & où le Roi notre maître a trop bons yeux pour se laisser tromper : que ce qu'il m'en disoit étoit avec protestation que ce n'étoit point pour le dissuader de ce qu'il en voudroit faire : que si les Espagnols vouloient donner les Pays-Bas en partage à leur Infante pour la marier à Monseigneur le Dauphin, il conseilloit à S. M. de ne le refuser, & me juroit que sondit maître en seroit très-aise (c'est à sçavoir) mais qu'il sçavoit bien que ce n'étoit-là leur but, ni la proposition que feroit Don Pedro ; & que pour tirer les deux filles de France en Espagne, comme c'étoit ce qu'ils montroient vouloir, c'étoient de trop foibles gages pour s'assurer d'une amitié

24 Juillet 1608.

24 Juillet 1608.

trop connue & trop éprouvée : concluant enfin que ſi nous voulions & la ligue & les alliances que nous avons autrefois témoigné deſirer, & qu'ils n'avoient jamais crues juſqu'à cette heure, elles ſe feroient & concluroient dès demain.

Je n'ai pu que le remercier grandement d'un tel langage, en l'aſſurant ne douter nullement qu'il ne fût très-agréable non ſeulement à vous, mais au Roi notre maître, à qui je le ferois incontinent ſçavoir, & par perſonne expreſſe ; & que pour ne perdre davantage de temps, il ne falloit plus, ce me ſembloit, que convenir de la forme pour conduire cette affaire à ſa perfection. Sur cela il m'a prié vous faire ſçavoir que pour éviter les importunités de ceux qui de part & d'autre rechercheront cette commiſſion, pour éviter la dépenſe, & pour apporter moins d'éclat & de rumeur à cette affaire, il juge à propos n'être beſoin ſinon que vous m'envoyiez bonne inſtruction de vos volontés ſur l'exécution de tout ce qui s'en devra enſuivre, comme de leur part ils enverront la leur à leur Ambaſſadeur, & quelqu'un poſſible plus in-

formé de leurs intentions que qualifié ; & que l'affaire s'achevant promptement, ce sera à peu de bruit & avec autant de sureté néanmoins, comme si des Princes en avoient été les négociateurs. Je lui ai promis de vous l'écrire, & quasi assuré qu'aussi bien qu'eux, nous nous soucierons toujours plus de la substance que de l'ostentation.

24 Juillet 1608.

C'est à vous, Monsieur, maintenant à vous résoudre, & à commander ce qu'il vous plaira ; ne pouvant faillir de vous dire que quelque mine que le Comte de Salisbury m'ait faite, ils ne sont sans quelque crainte de ce que ce Don Pedro vous portera, encore que si ce n'est que ce qu'ils disent, c'est trop peu, ce me semble, pour vous séduire. Au reste ils feront les mariages non seulement tous deux ensemble, mais l'un sans l'autre, si vous voulez, & entreprendront avec vous tout ce qui sera de la protection des Etats. Une seule chose vous pourroit donner ombrage, de ce qu'ils ne veulent point qu'il se fasse mention desdits Etats dans notre ligue ; mais je vous en ai dit les raisons que je crois être très-vraies ; & combien que par icelles on peut faire

24 Juillet 1608.

encore quelques jugemens de leur foiblesse & timidité, si n'estimé-je pas qu'elle vous doive démouvoir de passer outre; étant certain que bien qu'il ne s'y parle point d'iceux Etats, ce sont eux néanmoins sur qui toute cette ligue sera bâtie, ne pouvant être que l'Espagne qui leur faisant la guerre, & S. M. leur continuant son assistance, le masque ne se leve bientôt. De plus je tiens pour tout sûr, & j'en ai la parole du sieur Comte, que si le Roi d'Espagne leur refuse la souveraineté, ou la liberté de la Mer, ou quelque condition que ce soit qui les empêche de faire la paix, ceux ci prendront lors appertement leur protection, & y entreront avec vous, à proportion des moyens & de la puissance de l'un & de l'autre. J'ai promis audit sieur Comte lui donner certaine résolution sur tout ceci. L'inconvénient est qu'il suivra le Roi son maître au progrès qui sera cette année à plus de cent milles de Londres, où il m'a prié de les aller trouver; & pour faire perdre tout sentiment du sujet de mon voyage, d'y mener ma femme avec moi, comme feignant d'aller voir la Reine. Je ne sçaurois faire ce voyage

qu'avec dépense, où je supplie très-humblement S. M. avoir égard, & considérer & mes forces & mon courage. A la vérité j'ai le même entretenement que mes prédécesseurs, mais il m'en coûte pour la remise de mon argent cinq cens écus tous les ans, qu'ils ne payoient point, à cause que depuis notre dernier édit des monnoies le change est fort haussé. J'ai la maison sans comparaison plus chere, & pour la peste il m'en a fallu toujours tenir deux. D'ailleurs je n'ai faute de visite à ma table; je m'en rapporte à ceux qui ont été ici. Je n'importune pas volontiers, mais si suis-je contraint de remontrer tout ceci, afin que si S. M. juge que je doive poursuivre cette négociation, elle me fasse la grace de m'aider à faire le voyage dont il sera question, & ait quelques égards à mes longs services. Je l'en supplie très-humblement, & vous, Monsieur, de m'y rendre les bons offices dont vous m'avez toujours favorisé.....

24 Juillet 1608.

De Londres, le 24 Juillet 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEULX.

MONSIEUR,

24 Juillet 1608.

Je discours si particuliérement à M. de Villeroy tout ce que j'ai négocié sur sa derniere dépêche, & les termes où j'ai réduit l'affaire, que ce ne seroit qu'importunité de vous en faire redite. Tant y a que j'ai fait parler clair, & qu'il est en notre pouvoir de faire telles ligues & telles alliances de deçà qu'il sera jugé nécessaire. Il ne reste plus que le commandement du Roi sur tout ceci, ne s'étant parlé jusqu'à cette heure qu'au nom de M. de Villeroy & au nom de M. le Comte de Salisbury ; & il est raisonnable que pour telle fête, la grosse cloche sonne. J'attendrai par le retour de ce porteur, que je vous recommende & vous supplie me renvoyer au plutôt ; & s'il vient conforme à mon espérance, il sera possible cause de me faire croire

de l'Angleterre plus que je n'en ai encore cru ; mais cela s'entend si le moyen m'en est donné, car autrement je ne ferai pas grand voyage. Je n'ai point reparlé des impositions qu'on a nouvellement mises au préjudice du dernier traité, me semblant cette affaire-là un peu contraire à l'autre que nous traitons ; car s'il est jugé que la conjonction plus étroite de notre Royaume à celui-ci nous soit utile & nécessaire, plus il sera accommodé, & plus l'utilité en sera-t-elle grande. En tout cas elles ne sont point encore publiques, & ne le seront qu'à cette saint Michel. Il sera toujours temps lors d'en faire plainte, si vous jugez qu'elle se doive faire. 24 Juillet 1608.

On ne parle plus d'Irlande, & si les Princes à qui se recommende le Comte de Tyrone, ne font miracles, je n'estime pas qu'il en vienne guere plus grand bruit. Il n'en est de même d'Allemagne ; car on s'étonne fort que l'on ait ainsi fait jouer l'Empereur au Roi dépouillé, & beaucoup encore de ce qu'un usurpateur qui dès le commencement s'est déclaré protecteur des Protestans, & comme lié avec le Turc, ait été porté & favorisé par le Pape & le Roi d'Espa-

24 Juillet 1608. gne en ſon uſurpation. Dieu ſçait ſi l'on prend de-là grand ſujet de louer la Religion, & ceux qui montrent s'en jouer de cette ſorte, & ſi l'on eſt marri qu'ils donnent ces avantages.

Meſſieurs les Etats doivent envoyer par-deçà, lorſque le Roi ſera de retour de ſon progrès, des Ambaſſadeurs pour renouveller & confirmer tous les anciens traités qu'ils ont avec cette Couronne; & devant cela, je crois que ledit Roi rappellera un de ſes députés qui ſont de-delà, pour communiquer avec lui, ne plus ne moins que vous avez voulu faire avec M. le Préſident Jeannin.

De Londres, le 24 Juillet 1608.

LETTRE

DE M. DE VILLEROY à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

26 Juillet 1608. Ayant trouvé le ſieur le Buat prêt à monter à cheval pour aller par Calais en

en Hollande, où il commande une enseigne de gens de pied François, j'ai estimé devoir me servir de cette commodité pour vous dire quelque chose de l'arrivée de Don Pedro de Tolede, en attendant que vous en soyez informé plus à plein par les lettres du Roi. Il a été fort bien reçu par tout où il a passé en ce Royaume, & par le Roi en particulier, pour avoir l'honneur d'appartenir à la Reine [a]. Il arriva en ce lieu le 19. Il fut oui le lendemain en public, & le jour après en privé. M. le Maréchal de Brissac le reçut à une lieue d'ici; & le jour qu'il arriva, il a été logé en la Conciergerie. A sa descente il fut visité par M. le Grand Ecuyer. M. de Luxembourg l'a conduit à l'audience publique. Notre Cour étoit fort grosse, non qu'elle ait été mandée, mais par rencontre, & plutôt pour les fiançailles de M. de Vendôme, qui furent faites Mercredi dernier. Ledit Don Pedro s'est retiré à Paris, logé par le commandement du Roi en la maison de M. de Gondi. Sa suite est composée de quatre-

26 Juillet 1608.

a Don Pedro de Tolede etoit parent de Marie de Médicis, à cause du mariage du Comte de Médicis son aïeul, qui avoit épousé Eléonore de Tolede, fille du Viceroi de Naples.

26 Juillet 1608. vingt chevaux, mais il n'eſt accompagné que de ſix perſonnes de qualité. Il a été défrayé de tout ici; mais il ne le ſera à Paris, ni hors les maiſons du Roi. Il a dépêché un courier à ſon Roi, duquel il attendra le retour devant que de négocier autre choſe. Il n'a trouvé ici ce qu'il eſpéroit; car il s'attendoit nous perſuader de leur aider à compoſer les troubles des Pays-Bas ſans quitter la ſouveraineté des Provinces-Unies, moyennant certains mariages propoſés par le Pape. Je vous laiſſe à juger quel a été ce diſcours, & quelle en a été la fin. Il a trouvé notre maître plus homme de bien qu'ambitieux & convoiteux, vrai ami de ſes amis, & plus franc que diſſimulé. Ce ſera ce que je vous dirai pour cette heure, & encore que nous renvoyons en Hollande dedans cinq ou ſix jours M. Jeannin. Au demeurant, ledit Don Pedro s'eſt montré fort courtois & ſage Seigneur.

De Fontainebleau, le 26 Juillet 1608.

LETTRE

De M. DE PUISIEULX à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Nous avons vu très-volontiers par vos lettres du 16 de ce mois, que la Reine de la Grande Bretagne ait gaiement & courtoisement accepté la recherche que nous avons faite de sa personne pour marreine. Il n'est plus question maintenant que de vous avertir du temps que nous voudrons faire la cérémonie du baptême, à quoi nous ne ferons faute; & j'estime qu'ils auront tout loisir de faire leurs préparatifs par-delà, pour faire reluire leur députation, qui sera aussi reçue deçà avec tout l'honneur & les témoignages de sincere amitié qui se peuvent desirer. Le Roi sera très-aise de contenter ladite Reine en la demande qu'elle vous a faite d'une couple de petits chiens, mais S. M. n'en

28 Juillet 1608.

est pour le présent trop bien garnie.
28 Juillet 1608. Nous aurons soin d'en faire chercher pour satisfaire à son desir. Nous nous attendions qu'une de ses belles chiennes, qui fit hier ses petits, nous en fourniroit l'occasion, ce qui étoit venu bien à propos ; mais ç'a été sa premiere portée, de laquelle ils moururent à l'heure même. Dieu nous garde de plus grand mal.

Nous vous dirons de plus sérieux que Don Pedro de Tolede arriva en ce lieu le 19, après avoir été très-bien reçu par les villes de ce Royaume, selon le commandement que le Roi avoit fait aux Gouverneurs d'icelles. *Il eut le* lendemain son audience publique, remplie seulement de complimens & autres honnêtetés accoutumées. Le jour d'après il en eut une privée, seul à seul avec le Roi, ou après avoir exposé sa créance, il commença son discours par une plainte de l'assistance que les Provinces-Unies ont tirée du Roi & de la France depuis le traité de Vervins. Il a insisté principalement sur le dernier traité que S. M. a fait avec lesdites Provinces-Unies, ne faisant aucun semblant de sçavoir les justes & diverses

occasions que l'on a donné à sadite Majesté d'embrasser la défense de la cause desdites Provinces ; & pareillement il s'est montré ignorant des raisons qui l'ont poussée de faire & conclure ce dernier accord avec elles. Tous ces premiers discours ne se sont passés sans véhémence, ni altération de part & d'autre, qui n'ont toutefois eu aucun progrès. Encore que ce commencement de négociation nous semble un peu rude, & éloigné de la bonne forme de procéder en semblables occurrences, nous jugeons certes par ce qu'il a commencé à nous dire, que le but & dessein de son maître seroit de nous persuader de nous départir de l'assistance des Provinces-Unies, sur l'appas de ces belles alliances qu'ils nous veulent faire croire nous être à nous seuls si avantageuses, & que les jugeant telles, nous les en avons recherché les premiers ; ce qui toutefois n'a jamais été. Bien est vrai que quand il nous en a été parlé, nous avons toujours témoigné être desireux d'entendre à toutes propositions qui seront faites pour la manutention de la paix publique, & pour assurance plus grande que celle du passé de l'amitié

28 Juillet 1608.

28 Juillet 1608.

mutuelle entre ces deux Couronnes. Ainsi il a été facile de répondre audit Don Pedro, comme il a été fait sur le champ aussi promptement que prudemment, que comme nous avons été requis souventefois des Archiducs de favoriser l'avancement de la paix avec lesdites Provinces, nous avons arrêté ce dernier traité avec elles, pour avoir plus de moyens de les y disposer, ainsi qu'il a été jà déclaré par nos Ministres auxdits Archiducs; & tout cela seulement après qu'ils ont cédé la souveraineté, & publié tenir lesdites Provinces pour libres: qu'il étoit difficile de rétracter cette parole, de laquelle dépendoit autant la réputation du Roi que le bien desdites Provinces; ce qui étant, sadite Majesté étoit d'avis qu'ils fissent plutôt leurs efforts pour la perfection de cet ouvrage, à l'avancement duquel elle étoit disposée, comme elle avoit jà ci-devant promis d'y contribuer ce qui étoit de son autorité autant que de la dextérité de ses Ministres: qu'ils devoient donc vivement poursuivre cette pointe, & franchement & de bonne foi proposer des conditions tolérables, de l'acceptation desquelles, si lesdites

Provinces faisoient refus, ce seroit après à S. M. de traiter autrement avec eux; & que cette voie devoit précéder toute autre pour établir & assurer les mariages & alliances dont il s'étoit parlé. Il est bien vrai que Don Pedro n'en a mis aucun en avant jusqu'ici, possible qu'il a voulu premiérement sonder ce qui étoit de l'intention du Roi sur ses premieres plaintes, pour mieux après faire valoir les ouvertures desdites alliances. Il a dépêché aussitôt un courier en Espagne pour rendre compte de cette premiere conférence, & recevoir de nouveaux commandemens sur icelle. Il s'est cependant acheminé à Paris, où il fait état d'attendre le retour dudit Courier.

28 Juillet 1608.

Les Anglois seront sans doute aux écoutes de tout ce qui se passera en ce fait, non sans leur jalousie accoutumée; mais pour cela nous ne sommes pas d'avis que vous leur alliez au-devant pour leur déclarer ce que dessus, ains plutôt faut-il les tenir en incertitude par laquelle ils croiront y avoir plus de mystere caché qu'il n'y en aura possible en effet. Leur Ambassadeur nous poursuit de la décharge de certains nouveaux

28 Juillet 1608.

impôts qu'il prétend que l'on leve sur les sujets de son maître; mais d'autre côté nos Marchands se plaignent de diverses surcharges & impositions qu'ils payent en Angleterre, spécialement sur le plomb & l'étain, ainsi que vous nous avez ci-devant écrit. C'est pourquoi il sera à propos que vous vous informiez de ce qui s'y payoit anciennement, & de ce qui y a été ajouté de nouveau, & que vous nous en envoyez un mémoire, afin que nous en puissions conférer, & s'il est possible, nous en accorder avec ledit Ambassadeur.

Je vous dirai que pour ne laisser plus longtemps les Hollandois dénués de la présence & assistance de M. Jeannin, & ne les laisser prendre de fâcheux & périlleux ombrages, nous faisons état de le renvoyer dans peu de jours, pour y attendre le retour du Général des Cordeliers, lequel nous avons avis n'être encore parti d'Espagne le 15, & même se plaindre de la longueur de ce séjour.

Vous aurez ici les articles de l'accord fait entre l'Empereur & l'Archiduc Matthias, par lequel il n'est difficile à remarquer qui a eu de l'avantage en

l'issue de ce différend ; étant, ce nous semble, ledit Empereur tellement dépouillé de ses plus belles plumes, qu'il semble qu'il sera désormais facile à son frere de lui emporter celles qui lui restent. 28 Juillet 1608.

De Fontainebleau, le 28 Juillet 1608.

LETTRE

De M. de Villeroy à M. de la Boderie.

Monsieur,

A vous dire la vérité, nous ne pouvons croire que ces Messieurs de delà ayent la volonté d'accomplir ce qu'ils disent touchant l'alliance de nous avec eux, dont vous nous parlez dans votre lettre du 24 du mois passé. Nous croyons plutôt qu'ils font à présent cette contenance exprès pour nous détourner de celle d'Espagne, & la traverser, en voyant qu'ils veulent met- 4 Août 1608.

tre à part les Provinces-Unies, comme s'ils aspiroient seulement à nous jetter dans le branle avec l'Espagne, & se retirer à l'écart. C'est ce qui retient en cette occasion le Roi & son Conseil; joint qu'il semble que le Roi de la Grande Bretagne soit à présent si dépourvu de moyens pour rendre sa société utile, qu'il y a peu à gagner de s'y engager. Toutefois il est à propos pour le service du Roi, voire nécessaire, que vous entreteniez doucement cette pratique avec les Anglois, à ce que désespérés de notre amitié, ils ne se jettent tout-à-fait à corps perdu du côté d'Espagne; encore que nous connoissions très-bien que la considération de la Religion est une barriere suffisante pour empêcher qu'ils s'accordent, & s'unissent davantage à notre dommage.

4 Août 1608.

Cependant je vous dirai que nous avons bien examiné & considéré les discours que vous nous avez représentés, comme le mérite l'importance du sujet d'iceux. Il est question d'unir d'amitié & d'alliance deux grands & puissans Rois avec leurs Royaumes pour eux & leurs enfans, afin de rendre leurs personnes & leurs sujets heureux pour

longtemps. C'est une délibération digne de la prudence de leurs Majestés, & de la sollicitude & fidélité de leurs plus intimes & obligés serviteurs, laquelle, je puis dire, avoir été aussi souvent désirée qu'affectionnée par les serviteurs de notre Roi, & par S. M. même depuis l'avénement du Roi Jacques à la Couronne d'Angleterre. Aussi n'a-t-elle perdu aucune occasion de le faire paroître jusqu'à l'avoir aussi souvent & volontiers recherchée, qu'attendue & embrassée, quand elle s'est offerte; de quoi vous êtes bon témoin. Vous disant cela, je ne prétens justifier notre conduite au préjudice d'autrui : je le fais seulement pour certifier que le Roi & tous ses serviteurs ont reconnu cette union & bonne intelligence entre ces deux Couronnes, si honorables & utiles pour le présent & pour l'avenir, qu'ils l'ont toujours désirée, & sont très-marris qu'elle n'a été affermie & mise en l'état qu'elle doit être, pour produire dès-à-présent les fruits à tous également savoureux que la saison présente requiert. Je vous ai écrit sur ce sujet ce qu'en ma conscience j'ai estimé devoir non seulement vous faire sça-

4 Août 1608.

voir, mais devoir être aussi entendu du
4 Août 1608. Comte de Salisbury, que je sçais avoir
de l'affection au service de son Roi, &
la suffisance & prévoyance nécessaire
pour juger aussi légalement que pertinemment du mérite de ce discours, lequel certes j'ai avancé au désçu de la volonté du Roi, non pour le regard du principal, mais pour la procédure. Toutefois vous serez, s'il vous plaît, assuré que S. M. a trouvé bon ce que j'en ai fait; car depuis avoir reçu votre réponse, je lui ai fait voir ma lettre & la vôtre.

Je vous ai donné avis par les miennes du 19 & 26 du passé de l'arrivée de Don Pedro de Tolede, & des premiers traits de sa légation, qui ont tendu à démouvoir le Roi notre maître de l'alliance des Provinces-Unies, (lesquelles il a continué à baptiser du nom de rebelles,) & à les abandonner à leurs armes: à quoi il l'a trouvé mal disposé, jusqu'à lui avoir dit de sa propre bouche que sa foi & sa réputation étoient engagées trop avant à la conservation des traités qu'elle avoit faits à bonne fin avec lesdites Provinces-Unies, pour s'en départir si légérement. Il n'a depuis

vu S. M. s'étant renfermé dedans la maison de M. de Gondy, en laquelle il est logé ; ce que nous estimons qu'il continuera jusqu'au retour des couriers qu'il a dépêchés en Espagne & en Flandre. On m'a dit qu'il en a envoyé aussi un en Angleterre. Je vous assure que s'il ne change de note, il aura mal employé la peine qu'il a prise de venir. Mais j'ai bien opinion qu'il n'a encore fait montre de la principale piéce de son sac ; ainsi nous le donne à entendre le Nonce. Il est vraisemblable aussi que le Conseil d'Espagne n'auroit envoyé un personnage de sa qualité pour une cause si légere & si mal fondée qu'est celle qu'il a proposée. Il nous traite à l'Espagnole : c'est leur coutume d'être superbes & retenus à leur abord ; mais quand ils rencontrent de la fermeté, ils lâchent tout, & se retirent la queue entre les jambes, comme vous sçavez qu'ils pratiquerent à Amiens. Ils ont encore affaire au même Roi. Il semble que comme notre condition n'est depuis empirée, graces à Dieu, il n'est pas vraisemblable ni croyable aussi, que notre courage soit affoibli. Il n'a encore parlé d'alliances, ni de mariages ;

4 Août 1608.

4 Août 1608 mais il nous en a fait donner des atteintes par le Nonce ; & les Gazettes nous en ont plus appris que l'un & l'autre. Tout cela ne nous émeut ni interrompt notre sommeil. Nos enfans sont jeunes, & lesdits mariages ne nous pressent : ils sont bien nés & de bonne maison pour être bien partagés ; de façon qu'ils ne manqueront, à mon avis, de parti. Il avient rarement que tels mariages avancés par-dessus l'âge des parties, prospèrent, voire s'effectuent. Ils servent plus de signe que de conservation d'amitié & de bonne intelligence, quand il faut que la consommation en soit différée. C'est pourquoi notre maître, qui est Juge capable des choses de ce monde, ne fonde la sureté d'une confédération sur des contrats de mariage en tel âge. Tant y a que tels offices & telles recherches de mariages n'auront jamais pouvoir d'ébranler la foi du Roi au préjudice de ses amis & de sa réputation. Il est question maintenant d'arrêter le traité de paix commencé aux Pays-Bas : le Roi a fait dire à Don Pedro de Tolede & aux Ministres du Pape, qu'il faut le parachever, ou le rompre tout-à-fait, devant que d'entendre à autre

chose : car ce doit être le fondement sur lequel on doit bâtir ou rompre les alliances que l'on propose de faire. Jusqu'à présent ledit Don Pedro nous a donné sujet de croire que son Roi a dessein de se dédire de cette benoite cession de Souveraineté qu'il a accordée aux Provinces-Unies. Toutefois j'estime qu'il changera ce langage devant qu'il parte, puisqu'il ne peut disposer le Roi par ses blandissemens d'abandonner lesdites Provinces, vers lesquelles nous allons renvoyer M. Jeannin, pour les assurer de la continuation de la bonne assistance & protection de S. M. laquelle, à vous dire la vérité, s'est plus ombragée de la réponse que le Comte de Salisbury a faite aux discours que vous lui avez tenus de ma part, qu'elle n'en est satisfaite. Car en disant que son Roi est content de contracter une ligue défensive avec S. M. envers tous & contre tous, sans nuls excepter, il ajoute néanmoins qu'il desire, s'il est possible, qu'il ne soit fait mention du particulier des Etats desdites Provinces-Unies, pour des considérations que nous avons jugées très-légeres. Car tant s'en faut que l'union de nos Rois rendent lesdits

4 Août 1608.

4 Août 1608. Etats plus difficiles ou importuns en leurs intentions, qu'elle servira au contraire à les rendre plus capables de suivre les bons conseils que nous leur donnerons pour les mettre en repos. D'ailleurs ladite union ne peut nuire au Traité que les Espagnols & les Etats prétendent faire entr'eux; elle servira au contraire à le faciliter envers les uns & les autres. Car les premiers voyant que les autres seront assurés d'être secourus & protégés des deux Rois, ils craindront davantage de rompre avec eux, & lesdits Rois auront plus de pouvoir de faire prendre auxdits Etats des conseils raisonnables pour ladite paix, laquelle doit être désirée & favorisée des deux Rois également. Ainsi si leurdite union sert à en faciliter la conclusion, comme elle fera certainement, elle ne devra pareillement être trouvée mauvaise que par ceux qui refuseront de se mettre à la raison. De craindre pour cela les armes d'Espagne, & que les Espagnols traitent mal les sujets de nos Rois, vous sçavez que c'est une crainte panique & sans fondement. En tout cas la France courroit en cela la même lance que l'Angleterre. Or je suis très-assuré, quoi que nous fassions,

que les Espagnols & leurs adhérens nous donneront tout loisir de mettre à couvert les sujets de nos Rois qui trafiquent en leur pays, d'équiper aussi nos navires & fourbir nos armes, comme de disposer les sujets de l'une & l'autre Couronne de contribuer à la guerre qu'il conviendra faire, étant justifiée, comme elle doit, & peut-être à laquelle nous sçavons que les Anglois seront toujours plus dociles que les François; & vous sçavez que notre Roi est à présent de soi garni de ce qu'il lui faut pour faire valoir son talent. Mais puisque ledit Comte de Salisbury vous a déclaré & donné parole, soit que la paix se fasse ou non, ou que le Roi d'Espagne trouble lesdits Etats, que son Roi joindra ses avis & ses forces à celles du nôtre, nettement & sincérement, & de telle sorte qu'il sera avisé par S. M. être plus convenable pour la conservation desdits Etats, pourquoi fait-il conscience & difficulté de l'écrire & prometrre dès-à-présent par l'accord de notredite union? Nous devons avoir les mêmes considérations qu'eux à ne nous y engager; mais ils portent plus de respects auxdits Espagnols, & n'ont la

4 Août 1608.

4 Août 1608.

volonté si entiere que nous à cette action.

Au reste il me semble ne vous avoir prié par ma lettre de parler au Comte de Salisbury du mariage des enfans de nos Rois, mais seulement lui représenter la froideur qu'ils ont eue de delà, lorsqu'on en a parlé. Nous avons sujet de croire que la seule jalousie de la venue par-deçà de Don Pedro a maintenant réchauffé ledit Comte. Toutefois S. M. fait grand état de la déclaration qu'il vous a faite de la disposition de son maître sur ce sujet; car elle sçait le mérite de l'alliance, tant pour les personnes, que pour les autres avantages qui y concourent. Je vous puis dire en homme de bien, que leurs Majestés reconnoissent & avouent qu'elle leur peut être très-utile; mais il nous faut considérer le point de la Religion, lequel est de grande importance à l'endroit de leurs Majestés, tant pour la conservation d'icelle, que pour leurs propres affaires. Ce sont choses qui ne peuvent être décidées en un moment; rien ne nous presse aussi de part & d'autre. Il me suffira vous assurer que notre maître ne fera ni ne résoudra rien légé-

tement, indignement, ni à la volée, en tel cas avec qui que ce soit. Cependant vous devez faire paroître audit Comte que S. M. a très-bien reçu les propos qu'il vous a tenus, & qu'il en sait le gré à son maître & à lui que leur bonne volonté mérite. Vous y ajouterez que si nous avions des mariages à faire ensemble, nous voudrions que l'on se contentât pour cette heure de prendre une de nos filles. Toutefois je ne dis cela qu'à vous; car peut-être que le disant à d'autres, il seroit mal séant & mal reçu. Nous sommes en train, & avons de quoi faire des alliances en divers endroits; & je vous dirai, si les occasions qui s'offrent sont ménagées comme elles peuvent être, que nous pouvons bâtir & rendre durable pour nos jours une paix universelle en la Chrétienté, & principalement entre ces trois grands Rois: car il semble que leurs intentions & le bien commun de leurs Couronnes y concourent. Ce seroit certes un grand heur. Il faudroit, pour y arriver, que lesdits Rois se contentassent de posséder ce qu'ils ont, sans que l'un fût avantagé sur l'autre; & que lesdites Provinces-Unies demeurassent en

4 Août 1608.

4 Août 1608.

liberté & en protection de tous. C'est chose faisable pour un tel bien. Vous direz que ce sont discours qui sont plus plausibles & vraisemblables que faisables, plus à désirer qu'à effectuer ou espérer. Toutefois je sçais bien ce que je dis, & que je ne parle sans quelque fondement. Pour conclusion, je vous dirai que le Roi desire que si, comme vous a dit ledit Comte de Salisbury, son maître veut renouveller & étreindre nos anciennes alliances, & même les étendre & amplifier pour la commune défense & conservation de leurs Couronnes, autant que je vous le puis exprimer, S. M. sera toujours disposée de mettre la main à l'œuvre par tous les plus prompts, meilleurs & commodes moyens que l'on avisera. Mais puisque ledit Comte ne desire maintenant faire mention desdites Provinces-Unies, & que c'est néanmoins le principal sujet qui nous presse d'y entendre, il semble être plus expédient de surseoir toutes choses, jusqu'à ce que nous voyions ce que produira la négociation de la paix des Pays-Bas. Car après cela chacun pourra prendre tel parti que bon lui semblera en leur faveur ou

non : en cas de paix, sans scrupule de conscience ; en cas de guerre, pour raison d'Etat. 4 Août 1608.

Voilà ce que S. M. m'a permis de répondre à votre lettre, laquelle elle eût désiré que vous nous eussiez envoyée par l'ordinaire de Calais, sans y employer le porteur, par ce que sa venue a fait bruit, ainsi que je le lui ai dit ; joint que la précipitation en affaires de telle importance est périlleuse. Rien ne presse notre Roi, ni le leur, comme je crois, étant déja, comme ils sont, bons amis d'inclination & d'intérêt. C'est pourquoi nous n'estimons pas nécessaire que vous suiviez ce Prince en son progrès, puisqu'il va si loin ; car cela ne serviroit qu'à faire parler le monde, puisqu'ils ne veulent de présent entendre à l'union en faveur des Provinces Unies. Quant à nous, nous parlons de dresser notre progrès, partant d'ici, vers la Picardie, pour, en nous ébattant, être toujours plus prêts des affaires, que je prie Dieu conduire à sa gloire.....

De Paris, le 4 Août 1608.

LETTRE

De M. de Puisieulx à M. de la Boderie.

MONSIEUR,

4 Aout 1608. La lettre de M. de Villeroy en réponse à la vôtre du 24 du passé, est si particuliere, qu'elle vous explique assez ce que nous pensons sur les langages qui se sont passés entre vous & le Comte de Salisbury. Il ne se montre, à notre avis, si échauffé que par la venue de Don Pedro de Tolede, qui met en alarme nos voisins. Pour cela ne tireront-ils de nous, les uns aussi bien que les autres, que ce qui sera jugé utile & honorable. Nous nous doutons bien aussi que vous aurez pu remarquer par nos dernieres, qu'il en seroit ainsi. Il faut toujours faire bonne mine & retenir le principal par devers soi ; c'est chose qui nous est plus facile que jamais, par la condition en laquelle se trouvent à présent nos affaires.

Aux propositions que l'on fait des mariages d'Espagne avec nos enfans, l'on n'y comprend pas notre Madame ; tellement que si les autres succédent, de quoi je doute, elle demeurera à pourvoir ainsi que le Roi avisera. Je vous dirai naturellement que cette petite Princesse, qui est la mieux née & nourrie du monde, incline plus du côté du Prince de Galles que de celui d'Espagne. Dieu en ordonnera comme il lui plaira. 4 Aout 1608.

Vos levrons sont arrivés, à ce que nous a dit le sieur Vertaut ; mais il les faut laisser reposer pour les présenter avec plus d'honneur. Nous ne voyons point encore de moyens de recouvrer de ces petits chiens que demande la Reine de la Grande Bretagne.

De Paris, le 4 Août 1608.



LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. de VILLEROY.

MONSIEUR,

18 Août 1608.

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit, & certes j'en suis honteux. Tandis que mon Secrétaire a été auprès de vous, non seulement je n'ai eu occasion de le faire, mais je m'en suis retenu tout exprès pour juger auparavant quel seroit votre desir sur ce que je vous avois mandé par lui, & pour n'y rien dire qui y préjudiciât. Depuis qu'il est de retour, l'éloignement de cette Cour, de la volonté de laquelle j'estimois très-nécessaire que vous fussiez averti sans plus d'ambages, a été cause qu'il m'a fallu attendre jusqu'à aujourd'hui, n'en ayant pu avoir de réponse plutôt. Vous me le pardonnerez, & me les ferez pardonner, s'il vous plaît, au Roi.

Vous avez sçu, Monsieur, comme le Roi de la Grande Bretagne s'acheminoit

à un progrès, & comme le Grand Tré-sorier l'y suivoit. Devant que le dernier partit, il me fit la faveur de me venir voir, (qui ne fut pas petite) & me dit que de ce que vous me résoudriez sur ce que lui & moi avions traité, je pourrois en conférer avec le sieur Levins son Secrétaire, qui lui feroit sçavoir votre intention, & lui me déclareroit la sienne, à faute que je ne pusse aller là où ils seroient. Suivant cela, aussi-tôt que Vertaut fut arrivé, qui fut le dixiéme du présent, ayant été un peu retenu pour son passage, je parlai audit Levins; & ayant bien conçu votre intention, tant par ce qu'il vous a plu de m'écrire, que par ce que vous avez dit de bouche audit Vertaut, je lui déclarai que bien que la démonstration que m'avoit faite M. le Grand Trésorier de la disposition du Roi son maître à une ligue défensive entre S. M. & lui, envers tous & contre tous, vous eût été très-agréable, néanmoins que la voulant limiter à cette condition qu'il n'y fut point parlé de Messieurs les Etats, cela vous avoit semblé d'autant plus étrange, qu'il n'y avoit que ce seul sujet qui méritât qu'on y entrât; qu'il

18 Août 1608.

18 Août 1608. ne s'agissoit aujourd'hui d'aucun intérêt qu'eût l'Espagne avec la France ou l'Angleterre, pour lequel elles eussent besoin de s'unir davantage ensemble; que si l'une ne la craignoit point, aussi peu de sujet en avoit l'autre; que la seule question étoit de Messieurs les Etats, lesquels se trouvoient en condition telle qu'il falloit que ceux qui ont cru jusques ici être obligés de les maintenir, se déclarassent de ce qu'ils vouloient ou pouvoient faire en leur faveur: qu'il sembloit par les langages qu'avoit tenus Don Pedro de Tolede à S. M. en ses premieres audiences, que le Roi son maître ne fut nullement résolu d'observer auxdits Etats les conditions dont ses Députés étoient convenus; qu'il les avoit encore traité de rebelles, & assez fait paroître que l'intention de son maître n'étoit aucunement de leur céder la souveraineté: qu'en ce cas S. M. les rejugeoit aux mains, & que partant desiroit-elle sçavoir jusques où le Roi son frere se voudroit porter pour eux; que s'il n'étoit point délibéré de les laisser périr par la force ou circonvenir par tromperies, qu'il se déclarât donc nettement & clairement de ce qu'il vou-

soit faire en leur faveur, & que la ligue dont est question ne regardant qu'eux, elle ne devoit aussi n'avoir de fondement que leur protection : que je vous avois fort ponctuellement fait entendre les raisons pour lesquelles ledit Grand Trésorier m'avoit dit n'être à propos de faire mention du particulier des Etats en la confection d'icelle ligue ; mais que vous les aviez toutes jugées frivoles, ou telles en effet, que le même intérêt qui en pouvoit résulter à eux ou à leurs sujets, regardoit aussi bien S. M. & les siens ; & que si elle résolvoit de passer par-dessus pour la considération de ses amis, le Roi son frere aussi s'y pouvoit bien résoudre : qu'en somme vous ne jugiez point qu'il fût besoin de ligue, si elle n'avoit pour fondement la protection & conservation desdits Etats, avenant la paix ou la guerre ; & que partant vous désiriez, s'ils avoient volonté d'y entrer, que ce fût-là le point fondamental sur lequel elle fût passée, autrement que vous la jugiez superflue & inutile.

18 Août 1608.

Ledit sieur Levins conçut & entendit bien clairement ce qui étoit de votre intention pour ce regard, & me promit

de le faire sçavoir audit sieur Grand
18 Août Trésorier, & m'en faire avoir inconti-
1608. nent réponse. Leur éloignement me l'a prolongée jusques à aujourd'hui, & aujourd'hui il m'est venu voir. Après un grand préambule de ce qu'il avoit représenté sur ce que nous avions conféré ensemble, pareil en substance à ce que je vous viens de marquer, il m'a dit que ledit sieur Grand Trésorier ayant déclaré au Roi son maître l'instance que nous faisons qu'en traitant la ligue dont il est question, il se fît expresse mention de la protection desdits Etats en cas de paix ou en cas de guerre, lui avoit semblé étrange ne plus ne moins qu'auparavant; que si la paix suivoit, cela seroit du tout inutile, vu la ligue qu'ils ont déja faite avec eux; que si elle ne se faisoit point, ladite ligue seroit précipitée, & ne serviroit qu'à offenser les Espagnols, & leur donner sujet de dire qu'eux & nous aurions contrevenu à nos Traités: que ladite ligue se pouvoit dès à cette heure faire pure & simple entre l'une Couronne & l'autre, en laquelle bien qu'il ne se fît mention desdits Etats; si n'auroit-elle autre objet que leur conservation; que le Roi son

maître jugeoit qu'il étoit meilleur pour tous respects d'en user ainsi, & me prioit de vous le représenter & essayer de le faire trouver bon de delà. 18 Août 1608.

Je lui ai répondu que c'étoit toujours la même chanson ; que cette crainte qu'ils avoient d'offenser les Espagnols, c'étoit ce qui nous offensoit ; qu'il falloit parler clairement, & se déclarer si au cas que le Roi d'Espagne ne voulût observer à Messieurs les Etats ce qu'il leur avoit fait promettre, ou refusât de donner des conditions telles de la paix que l'une ou l'autre de leurs Majestés les approuvât, si, dis-je, en ce cas le Roi de la Grande Bretagne se résoudroit de joindre son pouvoir & ses armes avec celles de S. M. pour la protection & défense desdits Etats ; que c'étoit sur cela principalement qu'il falloit fonder ladite ligue ; que s'ils jugeoient qu'il fût précipiteux d'en faire encore aucune déclaration devant qu'on vit quelle fin auroit le traité, il valoit donc mieux la remettre jusqu'à ce temps-là, & cependant entretenir de part & d'autre la bonne volonté que l'on a de ne les point laisser perir, pour en faire démonstration, lorsqu'il sera jugé qu'elle ne se

18 Août 1608. puisse plus remettre : que la déclaration qu'eût faite présentement le Roi son maître en faveur desdits Etats, leur eût pour le moins servi de cela, que S. M. eût tenu plus ferme avec les Espagnols, qu'elle ne sera possible conseillée de faire ; encore que je l'assurasse qu'elle n'y feroit rien pour cela d'indigne d'elle, ni au préjudice en particulier de l'amitié qu'elle porte au Roi son frere.

Avec cela ledit sieur Levins s'en va demain trouver son maître, qui est, ce me semble, ce que j'ai pu recueillir être de votre intention, & où vous pouvez davantage juger que vise toujours la leur. La chose n'en *est ni* dedans ni dehors : si la paix se fait, je crois à la vérité que nous n'aurons pas grand besoin de leur ligue ; si elle ne se fait point, je ne désespere pas qu'ils ne fassent ce que nous ferons, suivant le style qu'ils ont tenu jusques ici, tant pour ne perdre tout leur crédit avec *lesdits* Etats, dont quelque mine qu'ils fassent ils sont fort jaloux, que pour le mécontentement qu'ils donneroient à la plupart de leurs peuples, qui crient quasi tous après la guerre d'Espagne. Néanmoins, s'il m'est permis d'en parler,

J'oserai bien vous dire, Monsieur, que s'il y a tant soit peu d'assurance ou d'utilité aux ouvertures que vous vient faire Don Pedro de Tolede, S. M. ne les doit rejetter, ne remarquant point tant de résolution, tant de pouvoir, ni tant de bonne volonté en la personne de ce Roi, que pour cela sadite Majesté doive laisser échaper aucune utile & plus honorable condition. J'avois bien cru, dès que je vous dépêchai Vertaut, que ce qu'ils ne vouloient qu'il se fît mention du particulier des Etats dans ladite ligue, procédoit de leur timidité, & de leur ruse accoutumée, qui, comme vous avez très-bien jugé, ne tâche qu'à embarquer ; & je n'avois manqué de répondre aux raisons que le Grand Trésorier m'avoit alléguées pour excuse. Mais si avois-je estimé, vu le commandement même que vous m'aviez réitéré si exprès, qu'il valoit mieux les prendre au mot de ladite ligue pure & simple pour les mettre toujours dans le bal, que de n'en tirer rien du tout. Or il n'y a rien de gâté pour cela, & je vous puis dire que nous avons plutôt acquis que perdu avec eux par ce qui s'est passé.

18 Août 1608.

18 Août 1608.

Le diſcours des mariages que nous eûmes enſemble ledit Grand Tréſorier & moi, ne procéda point d'ouverture que j'en fiſſe expreſſe ni à deſſein; ce fut, comme je vous ai écrit, qu'il en prit l'occaſion ſur ce que je lui reprochai du peu de compte qu'ils avoient montré faire des alliances de S. M. lorſque Meſſieurs les Etats en avoient fait parler; de quoi je n'eſtimai le devoir rejetter, tant pour ne mépriſer le conſentement qu'y montroit apporter le Roi ſon maître, que pour ce qu'ayant été une choſe propoſée & miſe en avant par Meſſieurs des Etats, lorſque M. Jeannin étoit auprès d'eux, & dont ledit ſieur Jeannin m'avoit même écrit & exhorté par deux fois, je n'avois pas ſujet de croire qu'elle ne fût approuvée & deſirée de S. M. Néanmoins il ne s'y eſt rien paſſé de plus que ce que je vous en ai écrit; & en parlant au ſieur Levins, je ne ſuis entré au particulier deſdits mariages que pour faire entendre le contentement avec lequel S. M. a reçu la déclaration qu'il avoit plu au Roi ſon frere lui faire faire de ſa bonne volonté pour ce regard, l'aſſurant en général que ſon alliance lui ſera toujours plus

chere que celle d'aucun Prince qui vive ; mais que l'âge de Messeigneurs leurs enfans étoit ce qui pressoit le moins pour cette heure. Vous me dites, Monsieur, que quand bien les alliances d'Espagne se feroient, il y auroit encore place pour M. le Prince de Galles, & que Madame même montre d'avoir de l'inclination pour lui. Je vous répéterai ce que je vous ai dit autrefois sur ce sujet, qu'il ne faut pas espérer ce mariage si Madame la Princesse n'est aussi de la partie, ou bien si elle n'est mariée en quelqu'autre lieu auparavant ; car je sçais que c'est chose résolue en cette Cour ; où Dieu sçait s'ils sçavent priser leurs denrées, & que ledit Prince de Galles même a promise à sa sœur, laquelle il aime & affectionne uniquement. L'Infante d'Espagne apporteroit plus d'espérance peut-être, & conviendroit mieux pour l'âge & la Religion ; mais si ce dont la France a plus besoin maintenant est de s'affermir & se fortifier sous la personne de Monseigneur le Dauphin, quand Dieu la voudra rendre si misérable que de lui ôter son grand Roi, je ne sçais si l'alliance de notredit Dauphin avec cette Princesse, & par

18 Août 1608.

18 Août 1608.

conséquent avec la force & l'amitié du Prince qui sera pour gouverner lors ces trois Royaumes ; ne seroit point aussi utile & assurée que celle d'Espagne. Je vous puis bien dire avec vérité que c'est une Princesse aussi bien née & aussi bien nourrie qu'il y en puisse avoir en la Chrétienté, & qui donne autant de bonnes arrhes d'être un jour excellente en sa condition comme le Prince son frere en la sienne. Ceci m'est échapé de la plume sans considérer si je n'entre point plus en avant que je ne devrois ; mais si vous jugez qu'il doit être mal pris, vous me ferez, s'il vous plaît, la grace, Monsieur, de le tenir par devers vous.

Vous m'avez mandé par une lettre que j'ai reçue, il y a quelque temps, que le desir du Roi seroit de ménager l'amitié du Prince de Galles par tous les moyens qu'il pourroit. La difficulté n'y est pas grande : il y est bien disposé, & ceux qui l'approchent sont également bien disposés à y contribuer volontiers leurs offices. Vrai est que quand on leur donneroit de quoi aiguiser leurs outils, je crois qu'ils n'en feroient que mieux. Ils sont trois prin-

cipalement envers lesquels, si vous voulez faire quelque chose, je vous servirai fidélement. Le sieur de Saint Antoine fait son devoir; mais comme je sçais bien qu'il les a déja fait espérer plus qu'il n'auroit dû, je ne suis pas délibéré de rien dire à lui ni à eux de cette nouvelle délibération que vous prenez que par l'effet même...... 18 Août 1608.

De Londres, le 18 Août 1608.

LETTRE

DE M. DE LA BODERIE A M. DE PUISIEULX.

MONSIEUR,

J'ai fait une longue pause de laquelle je prie M. de Villeroy m'excuser, le suppliant m'aider à ce qu'elle me soit pardonnée. Je vous supplie aussi recevoir mes excuses, & m'y rendre les mêmes offices. En effet ce dont j'avois écrit par Vertaut, me sembloit si délicat, que je n'y devois rien ajouter que je n'eusse vu premiérement: comme il

18 Août 1608. avoit été reçu. La réponse qui m'y a été faite, m'a paru si importante, qu'il falloit que j'y eusse quelque résolution de la part de ceux à qui elle s'adressoit, devant que vous entretenir en nouvelles incertitudes. Sans le progrès de ce Roi, j'eusse bien pu satisfaire plutôt à ce dernier, mais devant que la réponse en soit venue, il a passé plus de huit jours. Vous n'apprendrez par icelle rien de nouveau, se tenant toujours ces Messieurs-ci sur leur garde accoutumée. Si néanmoins leur union avec nous est jugée de quelque utilité, nous les y joindrons quand nous voudrons. Ils ne veulent point parler des Etats, de peur, disent-ils, de préjudicier au traité qu'ils ont avec l'Espagne, mais le mal ne les tient pas-là; c'est en effet qu'ils ne veulent nullement s'obliger à la guerre, ni à la dépense, au cas que la paix n'ait lieu. Pour moi j'estime que quelque fins qu'ils soient, on pouvoit les embarquer en dépit d'eux par le moyen de ce qu'ils offroient de faire avec nous; mais il n'a pas été jugé ainsi, & je me soumets. Pourvu que nous puissions éviter d'ailleurs que nous seuls ne demeurions chargés de la guerre,

je dirai que ç'aura été très-bien fait ; autrement croirois-je qu'à quelque condition que ce fût, nous devrions essayer de les rendre des nôtres. 18 Août 1608.

Il y a ici nouvelles de l'arrivée de M. Jeannin à la Brille, dont on témoigne être bien aise, sur l'opinion qu'on en conçoit que S. M. ne veut abandonner les Etats, ni rien faire avec l'Espagne qui leur préjudicie. On ne laisse d'être fort aux écoutes sur ce qu'enfin remportera Don Pedro de Tolede, & quelque mine que l'on fasse, l'on craint fort les mariages.

Vous me mandiez par la vôtre du 28 du passé que je vous éclaircisse des nouvelles impositions qu'ils ont mises sur l'étain & le plomb. La premiere est fort légere, l'autre est très-lourde ; car au lieu de quatre francs par millier qu'ils en souloient prendre, ils en prennent maintenant quatorze. Il y a de l'augmentation encore sur presque toutes les autres sortes de Marchandises, mais elle ne se publiera point qu'à la saint Michel. Je ne sçais pas pourquoi l'Ambassadeur d'Angleterre continue si fort son instance sur la modération des nôtres ; car une des

28 Août 1608.

principales difficultés que trouve le Grand Trésorier à l'établissement de celles qu'il veut mettre, dépend de l'opposition qu'il craint que nous y apportions : de sorte que je ne crois point que ledit Ambassadeur ait charge de faire ce qu'il en fait, puisque ce n'est que nous donner sujet de nous y opposer, & réveiller, comme on dit, le chat qui dort. S'il est jugé à propos d'y faire quelque opposition, il la faudra commencer, ce me semble, par le moyen de nos conservateurs du commerce, car c'est-là leur vrai gibier. Si l'on ne les veut point fâcher de ce côté-là, il y a moyen de s'en revencher, & avec utilité, en chargeant toutes les marchandises qu'ils tirent de nous à proportion de ce qu'ils ont chargé les leurs. C'est chose où ils s'attendent bien, & dont à mon opinion, ceux qui gouvernent se sentiront le moins grévés.

La Cour ne se rapprochera encore d'un mois. L'Ambassadeur d'Espagne y va dans deux jours, en ayant envoyé demander permission sur l'arrivée de son Courier qui est depuis peu revenu d'Espagne. Le sieur Levins, Secrétaire de

M. le Comte de Salisbury, m'a dit que c'est, comme il croit, pour faire ses plaintes sur la ligue qu'ils ont contractée avec les Etats, en conformité de ce qu'a déja fait l'Ambassadeur des Archiducs. Mais il montre ne s'en pas beaucoup soucier : peut-être en apprendrai-je davantage dans la suite..... 18 Août. 1608.

De Londres, le 18 Août 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEULX.

MONSIEUR,

Pour ne faire un si grand intermède que l'autre fois, je vous fais celle-ci plus que pour grand sujet que j'en aye; ne s'étant rien passé depuis, sinon que suivant ce que je vous écrivois par ma derniere, l'Ambassadeur d'Espagne a été trouver cette Cour, & Dimanche dernier eut son audience du Roi & de la Reine, puis descendit au Conseil où 27 Août. 1608.

27 Août 1608. il demeura une heure & demie. Je n'ai pu encore découvrir ce qu'il a traité; mais si ce n'a été que pour faire les plaintes sur la ligue des Etats, bientôt le sçaurons-nous. Telle plainte ne requéroit point un discours de si long temps; toutefois je ne vois encore rien qui me donne autre connoissance.

Le Prince de Wirtemberg est arrivé ici, & partit hier pour aller trouver le Roi. Quelqu'un me vouloit dire qu'il avoit quelque charge de sonder si le Duc son frere seroit bien reçu en la recherche de cette Princesse; ce que certes je voudrois qui se peut faire, afin que de ce côté-là on ne pensât plus à nous. M. de Beaumarchais qui l'accompagne, s'en retournera bientôt de-delà, de qui vous en pourrez apprendre davantage.

La réputation de la mine d'Ecosse se réveille fort, & dit-on qu'elle se trouve tous les jours & plus fine & plus aboudante. Même on attend ici six vingt tonneaux; mais pour tout cela, si ne laisse-t-on pas toujours à chercher tous les moyens extraordinaires que l'on peut pour faire argent, tant l'incommodité est continuelle. Qui enver-

roit ici de nos donneurs d'avis de France, ils y feroient bien leurs orges. 27 Août 1608.

La peste au reste recommence à faire des siennes comme de coutume, de sorte qu'il m'en faut fuir; & je m'en vais pour deux mois à Richemont, afin d'être plus près de la Cour qui sera lors à Hamptoncourt, & plus en main pour recevoir vos commandemens.....

De Londres, le 27 Août 1608.

LETTRE

De M. de la Boderie à M. Jeannin.

MONSIEUR,

Ayant appris votre retour en Hollande, j'estime nécessaire & pour le service du Roi & pour l'observance que je vous porte, de recommencer notre pratique. Sur la réponse que m'a rapportée mon Secrétaire, l'affaire pour laquelle je l'avois dépêché, en est demeurée là. L'on voudroit que dès cette 29 Août 1608.

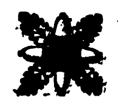
heure, on se déclarât par-deçà sur la
29 Août 1608. protection de nos amis en cas de guerre.
L'on dit ici que ce seroit intempestivement, y ayant plus d'apparence de paix que de guerre. Je réplique que ce seroit pour avoir la paix plutôt, & plus avantageuse & plus assurée. L'on me dit que l'on ne veut sans sujet offenser qui y aura intérêt, ni pour ce regard-là manquer à sa foi. En somme il n'y a pas moyen de les amener-là tout d'un coup; mais si nous voulons nous contenter seulement de la proposition que j'avois faite, je sçais qu'ils y viendront toujours; & bien que ce ne soit absolument ce que nous desirerions, si seroit-ce un grand pas gagné pour les y amener quand nous voudrions, & en tout cas une suffisante assurance de leur amitié. L'on n'a pas jugé qu'il se dût faire de cette sorte, c'est à moi à me soumettre; bien que vu la façon dont on m'en avoit écrit, & vu l'état auquel sont les affaires, je ne pensois avoir peu fait de les porter jusques-là.

L'Espagne cherche toujours à s'entretenir bien par-deçà. De nouveau l'Ambassadeur a donné toute assurance de ne se mêler directement ni indirectement

des affaires d'Irlande, je dis de la part de son maître. Il a présenté une lettre que le Roi sondit maître a écrite au Roi d'ici, responsive à quelques autres qui lui avoient été écrites sur les affaires des Marchands Anglois, dont on a reçu beaucoup de contentement. Plus les Espagnols reconnoissent que nous négligeons ce qui est d'ici, plus ils le recherchent, ce qui ne doit être sans mystere. 29 Août 1608.

On tient le Général des Cordeliers de retour; de sorte que bientôt nous sortirons de l'obscurité où nous vivons depuis si longtemps, comme j'en prie Dieu, & de vous donner, Monsieur, en parfaite santé tout contentement....

De Richemont, le 29 Août 1608.



LETTRE

De M. DE VILLEROY à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

30 Août 1608.

Nous n'avons rien appris de nouveau par votre lettre du 18 de ce mois, que nous avons reçue le 24; car il y a long-temps que nous connoissons que le Roi de la Grande Bretagne n'a volonté quelconque de s'engager avec nous, comme il convient, à protéger & défendre les Etats. Il chérit trop son repos, & porte trop de respect à ceux qui ont conjuré la ruine desdits Etats; & toutefois il est certain que le premier dépend de la conservation des derniers. Quand nous insistons qu'il soit fait mention de ceux-ci en la ligue défensive entre les deux Rois, nous le faisons peut-être autant & plus pour l'Angleterre que pour la France, tant pour le présent que pour l'avenir. Le dernier traité qu'ils ont fait avec les

Etats est comme le nôtre, fondé sur la paix, laquelle ne réussira pas. Chacun maintenant y voit clair. Je n'ai guere meilleure opinion de la tréve à longues années, combien que le Roi ait commandé à M. Jeannin de la favoriser au défaut de ladite paix, autant qu'il pourra honnêtement le faire. Quand M. Carreu parle avec nous du Traité qu'a fait M. de Sully en Angleterre, il soutient qu'il est défectueux, & partant invalide & sans obligation; & toutefois c'est le seul par lequel nous avons confirmé les précédens, lesquels, à cette cause & à leur compte, devroient être tenus pour tels, si celui-ci est par eux jugé tel. C'est ce que je lui ai dit quelquefois, ajoutant qu'il falloit donc sçavoir comment nous avions à vivre ensemble, & quels étoient les Traités que nous entendions suivre, afin de juger les débats qui pouvoient survenir entre nous. Ces propos se sont passés entre lui & moi très-doucement, lorsque nous avons traité du fait de nos dettes; & que je voulois me prévaloir du susdit accord fait par M. de Sully, & qu'il impugnoit & rejettoit du tout. Cela certes m'avoit engagé, avec d'au-

30 Août 1608.

30 Août 1608. tres considérations à vous écrire touchant l'union nouvelle de nos Rois; de quoi je vois qu'ils font peu de compte par delà, puisqu'ils veulent exclure lesdits Etats, sur la conservation desquels néanmoins nous devons, si nous voulons bien faire, fonder ladite union. Ils ont d'autres conceptions; je ne sçais si nos enfans s'en loueront, & si en nos jours ils en seront bons marchands. Ce furent les Députés d'Angleterre qui furent cause que lesdits Etats des Provinces-Unies parlerent du commencement au Président Jeannin d'unir nos Rois par des mariages; de quoi après ils firent les froids, comme s'ils n'en eussent oncques parlé. Leur Princesse est plus âgée que Monseigneur le Dauphin: l'âge de notre Madame convient mieux à celui de leur Prince. Que s'ils ne veulent faire l'un sans l'autre, j'ai grand peur que tous les deux demeureront longtemps; non que nous n'estimions ladite Princesse & leur alliance ce qu'elles méritent, mais nos affaires nous obligent de jetter les yeux en plus d'un endroit. C'est une réponse que nous avons faite, comme à eux, à Don Pedro de Tolede sur la proposition qu'il

nous a faite de contracter ensemble trois mariages entre les enfans de notre maître & ceux d'Espagne. C'est une pratique qui est encore au berceau, aussi rien ne presse le Roi. Il veut voir l'issue des traités de la Haye, reconnoître mieux l'inclination & disposition du Roi d'Angleterre, l'intention de ses autres amis & alliés, jaçoit que sollicité vivement; mais il est Prince prudent & prévoyant, ennemi des apparences & vanités, & plein de vérité & bonne foi. Si ces Messieurs vous donnent sujet, par la réponse que vous attendez à la réplique que vous avez faite au Secrétaire du Grand Trésorier, de mieux espérer de leurs intentions, servez-vous envers eux des avis que je vous donne par la présente; sinon absentez-vous de leur en rien dire du tout. Vous sçavez qu'ils font profit de tout ce que l'on leur dit, souvent l'interprétant à leur sens & avantage. Cela est donc remis à votre discrétion & prudence. Mais sçachez que nous sommes encore aussi libres que nous l'étions devant la venue de Don Pedro, & que nous ne ferons rien au préjudice de notre réputation, ni de nos amis.

30 Août 1608.

30 Août 1608. Quant à ce qui concerne les gens du Prince de Galles, nous approuvons votre avis, & avons délibéré d'y pourvoir par effet au commencement de l'année prochaine, & par votre conseil; de quoi il sera à propos que nous soyons ramentevus par votre lettre en ce temps.....

De Conflans, le 30 Août 1608.

LETTRE

De M. de Puisieulx à M. de la Boderie.

MONSIEUR,

Il n'a point été besoin d'excuse, puisqu'il n'y a point eu d'accusation pour votre retardement d'écrire, qui a été bien fondé. Nous voyons assez clairement que les Messieurs de delà n'ont point d'envie de comprendre les Etats des Provinces-Unies en la ligue dont il étoit question, tant pour n'irriter le Roi d'Espagne, que pour ne l'obliger à la

la défenſe & protection conjointement avec nous, deſdites Provinces-Unies, en cas qu'elles ne viennent à bout de leur traité de paix, qui s'entretient toujours avec beaucoup d'incertitude. Ils voudroient bien à l'accoutumée que nous en fiſſions la cauſe nôtre, c'eſt-à-dire, pour la dépenſe : car du reſte ils craignent que nous acquérions trop de crédit parmi eux, & cette raiſon eſt ſouvent auſſi capable de les perſuader par la jalouſie qu'ils en ont, que toute autre conſidération publique qu'on leur puiſſe alléguer. Nous doutons même ſi nous les euſſions bien préciſément pris au mot de ce qu'ils offroient, qu'ils y euſſent perſiſtés de tous points, & qu'ils n'euſſent à la fin recherché quelque échapatoire, ſelon leur façon de traiter ordinaire. Je ne vous en dirai davantage, M. de Villeroy faiſant réponſe bien particuliérement à celle que vous lui avez écrite à ce ſujet Il y ajoute même d'autres choſes qui en dépendent ; & pareillement quelques langages qu'à tenus au Roi leur Ambaſſadeur, qui continue avec véhémence en ſa premiere inſtance des dettes, où nous ſommes bien empêchés. S'il y a raiſon de le

30 Août 1608.

contenter, nous y chercherons moyens, principalement sur ces conjonctures, afin qu'ils n'ayent occasion de se plaindre de nous. C'est le meilleur que de laisser aux conservateurs du commerce la pratique de faire plainte de ces nouvelles impositions sur l'étain & le plomb; & en est-on d'avis deçà, pour ce qu'elle sera, comme vous dites, moins mal reçue.

30 Aout 1608.

Nous avons avis de l'arrivée de M. Jeannin à la Haye, non par lui duquel nous attendons nouvelles sur la disposition des esprits & des affaires qu'il aura rencontré à son arrivée, au sujet du terme des deux mois expirés qui avoit été apporté à leur tréve. Le retour du Général des Cordeliers y est desiré bien ardemment, pour voir clair aux intentions d'Espagne sur le sujet de son voyage, qui est le commerce des Indes, & que l'on nous assure de bon lieu que les Espagnols résolument veulent refuser aux Etats, & se délibérent même de faire instance pour l'établissement de la liberté de la Religion Catholique en leur Etat. Ce n'est pas-là le moyen de conclure bientôt leur traité. Néanmoins Don Pedro de Tolede,

en la derniere audience qu'il a eue, à assuré S. M. du desir de son maître & de celui des Archiducs, à poursuivre l'avancement & la perfection de la paix avec toute sincérité; remerciant S. M. des bons & favorables offices qui avoient été faits en son nom pour cet effet, & la requérant qu'il lui plaise les continuer avec la même sollicitude. C'est quelque chose de gagné de les avoir arrêtés sur ce point, qui donne moyen & prétexte d'y procéder encore plus ouvertement que ci-devant. Nonobstant toutes ces démonstrations, il semble qu'on commence à reconnoître par leur conduite en cette affaire, qu'ils ont dessein de réduire plutôt Messieurs les Etats à la tréve de longues années, laquelle ils croient leur être, & pour le présent & pour l'avenir, moins dommageable que l'assurance d'une paix, pour ne point engager si avant leur Souveraineté que par la tréve ils pensent retenir. On attend sur-tout le retour du Général des Cordeliers, qui est parti d'Espagne, il y a bien un mois, & que l'on dit s'être arrêté à Bruges, non sans mystere. Il y a en somme beaucoup d'artifices en cette négociation; je dis

30 Août 1608.

30 Août 1608. de la part des Eſpagnols, deſquels, pour vous dire le vrai, le but certain nous eſt encore incertain.....

De Paris, le 30 Août 1608.

LETTRE

De M. JEANNIN à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Je ne vous ai pas encore donné avis de mon retour ici. Il y a aujourd'hui quinze jours que je ſuis arrivé, pendant lequel temps les Députés des Archiducs ont fait une propoſition qui a du tout rompu la paix, comme elle eût fait le premier jour de la Conférence, s'ils l'euſſent lors miſe en avant. C'eſt que l'exercice public de la Religion Catholique ſoit remis par tout cet Etat, & qu'ils ſe départent dès à préſent du commerce des Indes. Ils ſe fuſſent encore accommodés ſur ce dernier point; mais pour le premier, leur volonté n'a

jamais été de rien accorder par traité; 30 Août 1608.
& sur la demande de leurs adversaires, ils se montrent même fort offensés de ce qu'on leur a célé si longtemps cette proposition, en sorte qu'ils sont plus animés & desireux de rentrer en guerre qu'ils ne furent jamais, publiant hautement que les Espagnols n'ont recherché cette confiance que pour les tromper. Voyant cette rupture, nous avons mis en avant, suivant le commandement du Roi, une tréve à longues années à Messieurs les Députés d'Angleterre & à ceux d'Allemagne. Nous leur en avons dit les raisons & les conditions, qu'ils ont enfin, après quelques disputes approuvées: puis elle a été proposée d'un commun avis à l'assemblée générale des Etats, conformément à l'écrit que je vous envoie. Tous les gens sages du côté des Etats la desirent, & la trouvent bonne de cette façon, & esperent qu'enfin le plus grand nombre suivra cet avis. Mais c'est encore chose fort douteuse & incertaine; car ceux qui ne peuvent approuver que la guerre, la traversent & y apportent toutes sortes de contradictions; & le nombre en est accrû à cause de la haine qu'on

30 Août 1608.

porte maintenant aux Eſpagnols, & de la mauvaiſe ſatisfaction qu'on a de leurs procédures. D'autre côté les Députés des Archiducs s'y rendent fort difficiles, même ſur le premier article concernant la liberté, ſans lequel toutefois tout le ſurplus ſeroit inutile. Nous eſſayons de perſuader les uns & les autres : nous y ſommes fort empêchés, & ne ſçavons encore quel en ſera le ſuccès. Si les deux Rois étoient mieux enſemble, ils ſéroient arbitres de tout, & leur avis apporteroit contrainte & néceſſité aux deux parties de le ſuivre. Mais nous reconnoiſſons trop que ce que nous deſirons en effet, qui eſt cette tréve, puiſque là paix eſt rompue, les Anglois feignent de le vouloir, & y apportent ſeulement l'apparence, crainte d'offenſer les Eſpagnols, mais ſous main font tous mauvais offices pour l'empêcher. Pendant que j'étois en France, je n'omis rien pour perſuader qu'on devoit rechercher l'amitié du Roi d'Angleterre, s'allier étroitement avec lui, & préférer cette conjonction à toutes autres. Le maître n'y eſt qu'aſſez bien diſpoſé, comme ſont auſſi ſes principaux Miniſtres ; mais ils ont tou-

jours très mauvaise opinion de sa volonté envers nous, & tiennent que tout ce qu'il dit & fait à présent, n'est que dissimulation pour tromper & rompre ce que Don Pedro de Tolede poursuit. La lettre du Roi & celle de M. de Villeroy que votre Secrétaire emporta, ensemble ce qu'on lui en dit de bouche, vous auront pu instruire de leurs raisons; & que si on s'approche sincérement & sans art de votre côté, S. M. s'avancera encore davantage. Vous y voyez plus clair maintenant, & vous m'obligerez de m'en mander ce que vous estimerez qu'il est à propos que je sçache, pour m'en servir en la conduite de l'affaire qui m'a été commise. Si nous ne faisons mourir à ce coup cette longue & misérable guerre, Dieu la réserve encore pour servir de semence & de préparatifs à quelque plus grand trouble en la Chrétienté, n'étant possible qu'elle se contienne à l'avenir dans l'étendue de ce petit pays. J'en juge ainsi, le prévois & le craint: si ne mettrons-nous pas de l'huile dans le feu, & ne l'attiserons non plus avec l'épée; mais tous ceux qui feignent avoir même volonté, n'en usent pas ainsi, plutôt en

30 Août 1608.

30 Août 1608. haine & par jalousie contre nous, que pour autre considération.....

De la Haye, le 30 Août 1608.

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

3 Septemb. 1608. Depuis les dernieres que je vous ai écrites, le sieur Levins Secrétaire du Grand Trésorier d'Angleterre est revenu de la Cour, & aussi-tôt il m'est venu voir pour me dire qu'ayant fait entendre audit Grand Trésorier ce qui s'étoit dernièrement passé entre lui & moi sur la réponse que vous m'aviez donnée de de-là; à sçavoir que vous jugiez la ligue qu'ils offroient de faire avec nous superflue, vu nos anciennes alliances & traités, si elle n'étoit principalement fondée sur la protection de Messieurs les Etats, & que ne la voulant faire de cette sorte, il valoit mieux attendre ce

qui réussiroit du traité de la Haye, pour voir s'il y auroit ou paix ou guerre, & selon cela prendre parti ; ledit sieur Grand Trésorier lui avoit donné charge de me dire que le Roi son maître s'accommoderoit à cet expédient, encore qu'en effet il lui semblât que comme il seroit intempestif de parler de guerre en temps que toutes choses tendent encore à la paix, & que publier de vouloir dès maintenant défendre lesdits Etats en seroit une déclaration manifeste, il eût pu suffire de faire cette fois la ligue dont il s'étoit parlé, laquelle en effet eût été un moyen pour parvenir à l'autre, & se gouverner en cette derniere puis après selon le temps ; néanmoins que puisque nous avions jugé de laisser les choses en l'état jusqu'à ce que la conclusion dudit traité découvrît ce qui s'en doit attendre, ils en étoient contens comme nous. Je ne crus point être à propos de rien répliquer contre cela ; seulement lui dis-je que je le ferois entendre. Tant y a que si S. M. desire que la ligue défensive entre cette Couronne & la sienne, envers tous & contre tous, se fasse, j'estime que nous y trouverons de la corres-

3 Septemb. 1608.

3 Septemb. 1608.

pondance ; si elle la juge inutile sans qu'il se parle des Etats, il faut attendre s'ils auront la guerre ou la paix ; car jusques-là je ne crois pas qu'il y ait moyen de faire joindre ceux-ci. Outre la crainte qu'ils ont de s'attirer des affaires, & le peu de besoin qu'ils en ont à la vérité, les Espagnols n'oublient rien pour les entretenir en cette humeur ; car sans plus reparler des moyens obliques qu'ils y tiennent par la profusion de leurs doublons, le sujet du dernier voyage de leur Ambassadeur à la Cour, n'a du tout tendu qu'à cela. Il a présenté au Roi de la Grande Bretagne de la part du Roi son maître une lettre responsive à plusieurs que le premier avoit écrites sur les particulieres plaintes des Marchands ses sujets, toute pleine d'honnêtetés & d'excuses de ce que plutôt il n'avoit fait réponse auxdites lettres ; mais que ne voulant faire l'un que l'autre n'eût du tout été accompli, il avoit desiré attendre que lesdites querelles fussent vuidées devant que d'écrire, pour faire que l'effet prévînt la promesse : qu'il avoit donné charge par tous les lieux de son obéissance que les sujets du Roi de la Grande

Bretagne y fussent reçus, & aussi favorablement traités que les siens; & qu'il s'assuroit d'ici en avant qu'il n'y auroit plus de ce côté là sujet de plaintes. Ladite lettre portoit encore créance pour ledit Ambassadeur sur deux chefs; le premier pour assurer que les rebelles d'Irlande ne recevroient aucune aide directe ni indirecte de la part de sondit Roi, qui a été une assurance très-agréable; & le second pour faire plainte de la derniere ligue qui a été contractée entre la Grande Bretagne & les Etats. Toute cette Ambassade fut très-bien reçue, encore qu'en effet il apparoisse fort peu de satisfaction essentielle pour lesdits Marchands. Sur l'article qui étoit le plus chatouilleux, ledit Ambassadeur s'y porta si modestement, que ces Messieurs n'eurent pas grande peine à justifier ce qu'ils avoient fait: tellement qu'il les a laissés fort satisfaits, & lui s'en est revenu de même. Cela démontre, comme j'ai dit, que si l'Anglois ne veut offenser l'Espagnol, l'Espagnol fait ce qu'il peut pour ne l'y obliger; ce qui n'est indigne de considération, & nous doit servir de leçon pour ne du tout négliger ce qui est de

3 Septemb. 1608.

3 Septemb. 1608.

deçà. C'est tout ce que je vous puis dire pour cette fois, le progrès qui dure toujours ne produisant aucunes nouvelles.....

De Richemont, le 3 Septembre 1608

LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

13 Sept. 1608

Je suis très-marri que je ne vous puis dire quelque chose de deçà qui vous donne davantage de contentement, comme je vois par la vôtre du 30 Août responsive à la mienne du 18, que vous ne l'avez pas reçu de la foiblesse & irrésolution avec laquelle cette Cour regarde toujours les affaires des Pays-Bas. La longue expérience que vous avez faite du naturel de ceux qui gouvernent, excusera, comme j'espére, ce qu'il y pourroit avoir de manque du

mien ; car c'est toujours la même chose, & il ne nous faut attendre d'eux, ai-je peur, que ce que la jalousie fera faire, y ayant fort peu de fondement en leur affection pour nous. 13. Sept. 1608.

Depuis mes dernieres, j'ai vu le Grand Trésorier, à ce convié par lui-même, duquel je n'ai rien appris que ce que nous sçavions déja ; car il persiste toujours à ne vouloir faire aucune déclaration en faveur desdits Etats qui puisse altérer le repos de son Roi devant le temps. Bien maintient-il qu'ils ne sont nullement délibérés de les laisser perdre, & que s'il en faut venir à la guerre, ils le montreront ; mais ils ne se veulent pour cela nullement départir de leur premiere prudence, ni rien faire que sur l'occasion. Il blâme fort la longue tréve, où il dit que S. M. les va porter, & infere de-là qu'il faut que le Roi d'Espagne fasse pour elle quelque cas de bien grand, puisqu'elle lui moyenne une chose si avantageuse, & qu'il n'auroit jamais pu espérer. Cependant ils veulent (comme il dit) tellement déférer à ses conseils, que leurs Députés ont charge expresse de suivre la piste des nôtres, & seconder en tout

13 Sept. 1608.

& par tout leurs résolutions. Je lui ai répondu que si le Roi d'Espagne reçoit quelque bénéfice au fait de ladite tréve, l'obligation en est beaucoup plus due à eux qu'au Roi notre maître, parce que s'ils avoient voulu se porter aussi franchement & clairement au secours desdits Etats, comme leurs affaires en ont besoin, & qu'ils en ont tant été sollicités, & n'en laisser la charge entiere sur les épaules de S. M. elle n'eût possible consenti jamais à ladite tréve ; mais que leur irrésolution en une chose si urgente, l'avoit, quant à elle, fait résoudre à ce parti, comme celui qui sera toujours plus salutaire auxdits Etats que n'eût été la guerre en la faisant seuls, & à elle plus utile, puisqu'il la délivrera de la dépense qu'elle leur a continuée depuis si longtemps pour en recueillir le moins de fruit. Tout cela s'est passé fort doucement, non toutefois sans quelque pointe de la défiance accoutumée ; & s'est enfin fermé par me dire que pour ne dissuader les Etats d'entrer en ladite tréve, ils leur avoient fait déclarer que la ligue qu'ils ont faite avec eux, s'étendroit aussi bien au cas de ladite tréve comme de la paix. Au

bout de tout cela, il en eſt revenu ſur leurs dettes, m'éxagérant avec beaucoup de plaintes les longueurs & remiſes dont on uſe envers eux, ſans leur dire ni oui ni non, ſignamment de ce qu'en une audience qu'eut derniérement leur Ambaſſadeur avec S. M. ſur ce ſujet, elle l'avoit jetté en d'autres propos ſans vouloir entrer au fait deſdites dettes; que le Roi ſon maître lui avoit commandé de me déclarer le peu de contentement qu'il en recevoit, & me dire que ſi bientôt il ne s'y prenoit autre ordre, il ſe réſolvoit d'en écrire une bonne lettre au nôtre, & remettre le tout à ſa conſcience & à ſon honneur, me priant de le faire ſçavoir; ce que j'ai eſtimé ne lui devoir dénier, encore que je ne lui aye point célé que tels offices ſe recevront toujours mieux de leur Ambaſſadeur que de moi. Je les vois ſi réſolus à y vouloir voir une fin, & ledit Grand Tréſorier ſi attaché à cela, comme à un des moyens plus préſens pour remettre ſa charge en luſtre, que ſi nous nous ſoucions tant ſoit peu d'eux pour le préſent ou pour l'avenir, il eſt néceſſaire d'y faire un effort. Ils connoiſſent bien que la vie

13 Sept. 1608.

23. Sept. 1608. qu'ils ont faite jusques ici, & la nécessité où ils se sont réduits leur apportent autant de mépris comme le point où sa Majesté a mis ses affaires le fait respecter de tous côtés. Et à cela se rapporte ce qui se passe présentement & en Hollande & en Allemagne, dont du premier ils n'ont part que par acquit, de l'autre point du tout, au contraire de ce qu'ils sçavent s'être observé envers S. M; de maniere qu'ils font ce qu'ils peuvent pour se remettre en réputation. Ils cherchent moyens de tous côtés pour faire argent. Ils ont envoyé des mandemens par toutes les Paroisses pour tenir autant d'hommes prêts à marcher comme la cotte de chacune le portera. Ils font refaire leurs navires; & outre ceux qu'ils ont, on m'assure qu'ils traitent avec leurs Marchands & autres particuliers, pour en bâtir encore une grande quantité sans être à la charge du Roi: & ce qui est à noter, ils font toutes ces choses sans se plus soucier du Parlement, reconnoissant assez qu'il n'y a aujourd'hui personne dans le Royaume qui osât les contredire. Tout cela ensemble nous doit faire penser, non pas à les craindre, car

je n'en vois pas de sujet, mais si bien à ne les point mépriser, & à tâcher de rétablir ce qui les peut eux-mêmes faire craindre, qui est notre seule puissance par mer par trop négligée depuis longtemps. 13 Sept. 1608.

Ce Gentilhomme du Duc de Wirtemberg que je vous disois être pardeçà, s'en est retourné après avoit été fort entretenu du Roi de la Grande Bretagne & du Comte de Salisbury, & avec promesse qu'il a faite de devoir être bientôt de retour. Il lui a, comme on m'a dit, jetté plusieurs attaques du mariage de son maître avec cette Princesse, par personnes mêmes qui dépendent dudit Roi : de sorte que si sondit maître n'est engagé ailleurs devant qu'il arrive près de lui, j'estime qu'il fera ce qu'il pourra pour l'y porter. Mais, comme il vous verra devant que poursuivre son chemin en Allemagne, il vous dira cela, & d'autres discours que l'on a eus avec lui plus que je ne sçaurois dire.

Pour fin vous sçaürez que les disputes qui étoient en Ecosse entre les Evêques & les Ministres à la fin se sont terminées ; de telle sorte que lesdits Evêques demeurent, mais sans avoir

13 Sept. 1608.

autorité sur les Ministres, ni plus de voix qu'eux dans le Parlement, & à la charge aussi qu'il ne s'innovera rien pour cela en ce qui est de la Religion, police & gouvernement des Eglises. En cet accord ils ont excommunié le Marquis d'Hondlay, le Comte d'Angous, & une Dame de qualité pour être Catholiques; ce qui les oblige, ou à se convertir dedans un an, ou voir tout leur bien en proie. Il y a d'autres Seigneurs audit pays, aussi découverts Catholiques comme ceux-là, auxquels ils ne se sont point attaqués, pour les tenir possible plus mauvais garçons; mais si devra suffire l'exemple & le péril de ceux-ci pour les faire penser à eux, s'ils sont sages.

De Richemont, le 13 Septembre 1608.



LETTRE

De M. DE LA BODERIE à M. DE PUISIEULX.

MONSIEUR,

Le lendemain que j'eus reçu votre dépêche du 30 Août, m'arriva celle de M. de Villeroy du même jour, à laquelle faisant réponse assez amplement, & déduisant sur cette occasion tout ce que je remarque de nouveau par-deçà, je ne vous en ferai point de redite. Seulement y ajouterai-je qu'en la communication que j'eus dernièrement avec le Grand Trésorier, il me fit une grande plainte d'une brouillerie arrivée à Constantinople entre certains François & l'Ambassadeur d'Angleterre, lesquels s'étoient essayés de le forcer en sa maison, & avoient été si bien reçus néanmoins qu'il en étoit demeuré trois sur la place, & plusieurs blessés; ajoutant que ce qui le fâchoit le plus, & que néanmoins il ne pouvoit croire, c'étoit

13 Sept. 1608.

23 Sept. 1608. qu'il sembloit que lesdits François eussent été poussés à cela par notre Ambassadeur, pour quelques querelles qui passent entre lui & le leur. Je lui dis que je n'avois nul avis de cela, & que difficilement le pouvois-je croire, mais sur-tout que notre Ambassadeur y eût part, le connoissant trop sage pour en venir à ces extrémités, & trop galant homme pour faire si mal ses parties; que je sçavois bien qu'il y avoit eu quelque mal entendu entre lui & le leur, & que même il m'étoit venu, il y a plus de six mois, des lettres de la part du Grand Seigneur, adressantes au Roi de la Grande Bretagne qui en faisoient mention, & que j'avois différé de lui présenter pour ne le fâcher & faire mauvais office audit Ambassadeur; mais que depuis j'en avois reçu d'autres du nôtre, qui m'assuroient que toutes ces disputes étoient cessées, & qu'ils vivoient désormais si bien ensemble, qu'ayant eu quelques jours auparavant le leur besoin de chevaux, le nôtre lui en avoit prêté. Sur quoi il me répéta qu'à la vérité il ne le croyoit point, & témoigna n'avoir en trop d'estime celui qui l'avoit écrit, qui est

le même Ambassadeur. Si ce qui est porté dans cette lettre du Grand Seigneur peut servir à confirmer le peu d'opinion qu'il montre avoir dudit Ambassadeur, elle en fera l'effet ; car sur cette occasion je la lui ai donnée, elle ne pouvoit venir plus à propos. Je serois très-marri que la chose fût passée de la sorte, tant pour l'honneur de notre nation, que pour celui de M. de Salignac qui y seroit un peu engagé. 13 Sept. 1608.

Ledit sieur Grand Trésorier s'est tellement courroucé contre sa bourse, qu'il a déja presque consommé les cinq cens tonneaux de pierre de Caën, dont vous lui dépêchâtes, il y a deux ans, le passeport ; si bien que pour achever trois grands bâtimens qu'il a entrepris en même temps, il a encore besoin d'autres cinq cens. Il m'a prié d'en écrire à M. de Villeroy, afin qu'il lui en fasse avoir pareille permission, & je crois qu'il lui en écrit lui-même. Je vous supplie très-humblement, Monsieur, y tenir la main, & que celui qui va pour solliciter ledit passeport ne l'attende longtemps ; car, comme vous sçavez, il est à propos de tenir ledit sieur Grand Trésorier content ; & tant plus aisément

13 Sept. 1608. le doit-on faire en ceci, que c'est toujours d'argent qui passe en France.....

De Richemont, le 13 Septembre 1608.

LETTRE

De M. Jeannin à M. de la Boderie.

MONSIEUR,

Vous aurez maintenant reçu, comme j'estime, mes lettres du 30 Août; aussi ai-je fait les vôtres qui sont du 29 du même mois. Les Députés des Archiducs ne veulent, ou plutôt n'ont pouvoir d'accorder l'assurance que les Etats demandent pour leur liberté. C'est pourquoi ils ont encore eu recours à un nouveau délai pour tout ce mois, disant que l'Archiduc a envoyé en Espagne dès le premier du mois sur ce sujet, & qu'ils n'en peuvent avoir réponse plutôt que vers la fin d'icelui. Nous en avons prié les Etats : ils en doivent délibérer

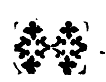
demain; mais je ne sçais s'ils l'accorderont. Bref sans l'assurance de cette liberté, la tréve sera aussi bien rompue que la paix. 13 Sept. 1608.

Je suis fâché de ce que vous me mandez avoir interrompu, ou plutôt délaissé la poursuite que vous faisiez, pour ce que je la juge du tout nécessaire; & j'en fais grande instance par deux lettres que j'ai écrites, tant au Roi qu'à M. de Villeroy, quand même on ne devroit obtenir pour le présent qu'une ligue défensive publique, & connue d'un chacun. Car on pourroit bien faire à part un traité secret concernant le secours desdits Etats; & quand celui-ci ne seroit fait dès à présent, encore peut-on espérer que le Roi d'Angleterre sera comme contraint d'y entendre ci-après, au cas que tout traité de paix ou de tréve soit rompu, S. M. déclarant ne vouloir autrement secourir les Etats; d'autant que lui, qui a la même crainte & intérêt, ou plus grand encore que nous qu'ils ne tombent ès mains du Roi d'Espagne, prendra, comme par nécessité, ce conseil, dont il fait refus à présent pour ne vouloir offenser l'Espagne, s'il n'y est contraint. J'allégue encore

13 Sept. 1608.

cette raison au Roi, que les Anglois empêcheront toujours sous main la tréve que S. M. desire jusques à ce que cette ligue soit faite, pour la crainte qu'ils ont des amitiés & alliances que l'Espagne poursuit avec nous, qui lui sont à présent plus suspectes qu'elles ne seroient, si cette ligue défensive étoit faite; joint qu'elle mettroit un commencement d'amitié entre nous, qui pourroit être cause de faire les mariages dont vous m'avez écrit, lesquels semblent devoir être préférés aux autres desquels on parle. Je vous supplie donc de toute mon affection d'entretenir cette pratique comme de vous-même, & de la réchauffer plutôt qu'intermettre, attendant que vous ayez quelques nouvelles de France que j'espere devoir être conformes à ce que je vous mande.....

De la Haye, le 13 Septembre 1608.



LETTRE

LETTRE

De M. DE PUISIEULX à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Vos lettres du 27 du passé & celles du 3 du présent mois nous ont été surement rendues. Par les dernieres qui contiennent la réponse que vous a faite le sieur Levins de la part du Grand Trésorier son maître, sur celles que nous vous avions envoyées, nous sommes confirmés en notre opinion que les Anglois recourent à toutes sortes d'artifices & échapatoires pour être exempts de contribuer à la défense & protection des Etats; & que pour témoigner néanmoins qu'ils desirent s'unir avec nous plus étroitement, & que nous fuyons au contraire cette recherche, ils disent qu'il falloit commencer par la ligue proposée, qui eût pu entraîner l'autre après soi. Voilà comme ils veulent nous donner le tort de ce que nous ne nous

11 Sept. 1608.

lions avec eux plus fortement pour le bien de nos communes Couronnes. Mais nous voyons & nous avons éprouvé leur inclination, qui est de ne s'engager en dépense pour les Etats, & quasi de nous persuader que nous devons en prendre le soin ; supporter les frais & encourir les hazards sans leur assistance, & ainsi diminuer toujours la puissance d'Espagne ; pour les maintenir au repos dont ils jouissent avec un singulier contentement. Nous aimons donc mieux attendre la fin du Traité des Pays-Bas, qui nous conseillera de prendre parti avec eux, s'il est besoin, tel que nous jugerons plus avantageux, sans à présent reprendre ces premiers propos trop avidement : car en somme ils ne veulent point manger de cette protection des Etats, ni nous aussi simplement de cette ligue défensive, qui n'est à notre avis qu'une couverture. Du reste la principale cause qui les retient à s'embarquer à la défense des Provinces-Unies, est bien la nécessité en laquelle ils se trouvent, nonobstant ces six vingts tonneaux de leur nouvelle mine ; mais il est certain aussi qu'ils apprehendent grandement d'offenser les Espagnols, ainsi

18 Sept. 1608.

que le ſieur Levins, Secrétaire du Grand Chancelier, vous a montré, quand il vous a dit que publier maintenant de vouloir protéger les Etats, ce ſeroit une déclaration manifeſte, à laquelle ils n'ont aucune vue qui tende, ni comme vous dites, de traiter plus d'affaires, étant aſſez empêchés à pourvoir aux déſordres préſens. L'Eſpagne les ſçait cajoler & grater où il leur demange, les contentant par des excuſes du paſſé, & par des aſſurances pour l'avenir de bien traiter leurs Marchands. Je doute toutefois qu'elle tienne la promeſſe de n'aſſiſter directement ni indirectement le Comte de Tyrone & les rebelles d'Irlande, ſi elle voyoit une grande opportunité d'en profiter. Ledit Comte courtiſe fort l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui réſide à Rome, & il ſe promet par ſon moyen de tirer quelque penſion du Pape pour ſon entretenement. Il n'a point vu celui du Roi: ſeulement lui a-t-il fait faire excuſe de ce que détenu de maladie, il ne l'avoit encore viſité, l'aſſurant de ſa dévotion au ſervice de S. M. Poſſible il voudra s'aider de ſon entremiſe pour lui faciliter ladite penſion; mais nous ne nous y engagerons mal à

18 Sept. 1608.

18 Sept. 1608.

propos, n'ayant rien à démêler en Irlande, & ne voulant donner sujet de plainte au Roi de la Grande Bretagne, sans en recueillir de l'utilité.

Vous avez maintenant appris ce qui s'est passé à l'arrivée de M. Jeannin à l'assemblée des Etats, où les Députés du Roi d'Espagne & des Archiducs ont déclaré de la part de leurs Maîtres qu'ils continuoient en la même volonté de leur quitter la Souveraineté des Provinces-Unies, mais qu'ils entendoient aussi que ce fût à condition que l'éxercice de la Religion Catholique sera libre en tous les endroits d'icelles, & ce encore, porté par un article exprès du Traité; & que du jour de la paix, elles s'abstiendroient du voyage des Indes. Cette proposition inespérée surprit & étonna tellement les Etats, qu'ils étoient tout résolus à la rupture; & s'ils n'eussent été retenus par la sage conduite des Ministres du Roi, ils eussent pris un conseil précipité, dont les uns & les autres se fussent bientôt repentis. Ils travaillent donc à adoucir leurs esprits, & à remettre les affaires par les ouvertures que vous verrez par le mémoire qui accompagne la présente. Nous attendons d'ê-

tre informés de la façon qu'ils auront renoué la conférence ; car les Etats ne veulent ouïr parler de ce rétablissement de la Religion Catholique, & moins encore qu'il soit effectué par le Traité de paix. Ils craignent trop que les Catholiques, par ce bon office se sentant obligés au Roi d'Espagne, pourroient en revenche d'icelui former un parti, lequel avec le temps se rendroit puissant dans leur Etat, & trouveroit un jour, à leur grand préjudice, l'opportunité de se revencher à l'endroit du Roi d'Espagne. Quant au trafic des Indes, il s'y pourroit trouver quelque tempérament, pourvu que du reste on fût accommodé. Voilà les termes auxquels les choses se trouvent. Jugez par cette procédure Espagnole, si ce n'est pas chercher querelle, pour se dédire de la cessation de la Souveraineté; car en voulant si opiniatrément qu'il soit dit par le Traité de paix que l'éxercice de la Religion Catholique sera libre en tous les lieux des Provinces-Unies, & que ce n'est qu'en récompense de ladite Souveraineté, n'est-ce pas disposer des choses pour la débattre ci-après ; d'autant qu'ils voudront dire que si la condition

18 Sept. 1608.

n'est accomplie de la part des Etats, il leur est loisible de rentrer de leur côté en leurs prétentions. Ils marchent peu franchement en ce fait, sur lequel Don Pedro de Tolede se laisse aussi peu entendre, voyant bien qu'il y auroit mauvaise grace. Le Connétable de Castille a sur cela mal mené le Général des Cordeliers en Espagne, lui reprochant de ce que sur les belles espérances qu'ils rencontreroient grande facilité & disposition aux Etats, ils s'étoient engagés si avant en la négociation sur laquelle ils se trouvoient embarrassés.

18 Sept. 1608.

Nous attendons dans quelques jours M. le Duc de Mantoue, qui revient des eaux de Spa, & de visiter les villes de Flandre......

De Monceaux, le 18 Septemb. 1608.



LETTRE

De M. DE VILLEROY à M. DE LA BODERIE.

MONSIEUR,

Nous avons conseillé la tréve aux Etats des Provinces-Unies, non pour acquérir des faveurs extraordinaires du côté d'Espagne, comme vous a dit le Grand Trésorier, mais pour faire du bien auxdites Provinces & au public, auquel nous espérons participer comme les autres. Si par-delà ils en ont conçu quelqu'autre opinion, j'en suis marri; mais j'espere que le temps & notre conduite la changeront. Notre Roi en parla hier assez familiérement à leur Ambassadeur, lequel va décriant ce que nous disons & faisons, & invente encore ce qui peut servir à nourrir la méfiance & jalousie que sa nation a de nous, & l'envie qu'elle porte à notre prospérité. Il est vrai que Don Pedro de Tolede n'a plus parlé à S. M. des mariages qu'il proposa à son arrivée, parce qu'elle lui

30 Sept. 1608.

a déclaré qu'il ne falloit point y penser
30 Sept. 1608. que la paix ou la tréve ne fût faite aux Pays-Bas ; & toutefois soudain que sa Majesté a fait audit Don Pedro quelque caresse nouvelle, ledit Ambassadeur argumente de-là que nous sommes d'accord : ajoutant que les deux Rois font une nouvelle confédération ensemble avec le Pape contre les Rois & les Etats Protestans, desquels nous avons selon lui conjuré la ruine ; ce qui chatouille aucunement les oreilles de nos Huguenots, auxquels la concorde publique est désagréable. Sur cela l'on voudroit bien nous donner martel du Roi de la Grande Bretagne, comme s'il avoit dessein de se rendre ci-après chef de tout le parti Protestant ; à quoi les discours qui ont été tenus par-delà au Gentilhomme du Duc de Wirtemberg, qui a repassé par ici retournant en Allemagne, ont donné plus de force & de cours même, quand l'on a sçu que l'on lui avoit parlé du mariage de son maître avec leur Princesse. Mais tout cela ne nous empêche de dormir, ni nous fait changer d'avis en la conduite des affaires, connoissant très-bien le naturel, les forces & les moyens de ceux auxquels nous avons af-

faire

faire par-delà, & qui ont plus d'appétit que d'estomac. S'ils redressent leurs affaires, qui sont en assez mauvais état, ils ne feront que pour eux; mais ils sont si amis de la vie, qu'ils font tant par l'habitude que par le naturel, autant le Maître que les Conseillers, que nous estimons qu'ils prendront plus de plaisir à la continuer qu'à la changer; & partant ils se contenteront d'en faire la mine, principalement jusqu'à ce que leur jeune Prince s'émancipe. Une longue tréve aux Pays-Bas, par laquelle les Etats conserveront ce qu'ils possédent, n'est-elle pas meilleure pour nous qu'une courte paix? Il y a tant de raisons qui combattent pour cette opinion, que je m'étonne des discours que vous a fait au contraire le Grand Trésorier. Mais leur coutume est de réprouver de la langue ce qu'ils approuvent en l'ame. S'ils eussent un peu voulu faire ce qu'il faut en faveur des Etats pour la guerre, quand ils y ont été conviés par nous, nous eussions peut-être donné aux Etats d'autres conseils, comme sagement & au gré de S. M. vous lui avez répondu; mais ceux qui veulent danser à nos dépens, jouent par tout à la fausse compa-

30 Sept. 1608.

30 Sept. 1608.

gnie, ce qui est connu des Allemands même comme de nous. Ceux-là aussi traitent & l'entendent avec nous plus soigneusement qu'avec eux. Quand nous leur disons que nous voulons préférer leur amitié aux autres, parce que nos intérêts nous conjoignent davantage, ils font contenance de le croire, & y vouloir correspondre. Néanmoins ce n'est que pour entretenir le tapis; car en l'intérieur, ou ils s'en méfient, ou ils se persuadent que nous avons quelque arriere-pensée ou crainte qui nous fait tenir ce langage. Pour tout cela le Roi ne perd occasion de bien faire au Roi de la Grande Bretagne, comme il est avenu ces jours passés, par une remontrance que S. M. a fait faire au Pape contre les brefs derniers qu'il a envoyés en Angleterre, lesquels n'ont servi qu'à renouveller les plaies de la méfiance que ledit Roi a des Catholiques de son Royaume, & l'inciter à les traiter plus mal. Sa Sainteté s'étant rendue capable des conseils de S. M, lui a mandé qu'elle s'abstiendra dorénavant de pratiquer semblables moyens, & qu'elle prendra ci-après avis de S. M. sur les provisions & consolations qu'elle fera

recherchée de donner auxdits Catholiques devant que de les exécuter ni s'y engager; déclarant vouloir s'y conduire par les avis de sadite Majesté, par préférence à tous autres. Si elle le fait, tout en ira mieux; car le Roi sçait discerner ce qui peut être véritablement utile auxdits Catholiques; & il est bien séant que le Pape fasse attention aux moyens qui ne servent qu'à y abuser le monde. Peut-être qu'ils ne nous sçauront pas bon gré par-delà d'avoir fait cet office, comme le Roi nous a dit que leur Ambassadeur a commencé. Toutefois nous avons fait ce que nous devions, & nous sommes bien aises qu'il y ait réussi si heureusement. Il nous semble que vous ne devez laisser à leur dire ce qui s'est passé, & leur faire valoir le soin qu'à d'eux S. M, & le prix qu'il mérite.

30 Sept. 1608.

Quant à nos dettes nous n'en avons encore fait réponse audit Ambassadeur. Cela est remis au retour de M. de Sully, qui est allé à Jargeau, où il se tient à la fin de ce mois une assemblée de ceux de la Religion; ce sera dans douze ou quinze jours que nous le reverrons. Si j'en suis cru, nous terminerons cette

poursuite en une sorte ou en une autre.

30 Sept. 1608. Je n'ai reçu que les lettres que vous m'avez écrites pour la pierre que le Grand Trésorier desire recouvrer; mais je n'ai laissé d'en parler au Roi, qui en a volontiers accordé la permission, de laquelle il sera servi, comme de tout ce qui dépendra de moi, à point nommé.

M. de Vic a fait arrêter à Calais ces jours passés un Colonel Ecossois qui sert les Archiducs, pour avoir donné quelques occasions d'entrer en soupçon de lui, étant venu en ladite ville. Quand nous en sçaurons davantage, nous vous l'écrirons; mais si d'aventure on vous parloit de le livrer par-delà, comme leur sujet coupable des conspirations passées, remontrez leur qu'étant au service du Roi d'Espagne & des Archiducs, ils ne doivent espérer de S. M. cette délivrance, laquelle seroit trop indigne de sa réputation, & aliénée de la raison; mais ne leur en parlez point, s'ils ne commencent......

De Paris, le 30 Septembre 1608.

Fin du III. Volume.



